Initiatives : 22 pages d'offres d'emplois

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15515 – 7 F

MERCREDI 14 DÉCEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'Europe sans Delors

LA décision de Jacques Delors de ne pas entrer dans la course électorale à l'Elysée ne désespère pas seulement la gauche française. Elle déçoit et inquiète tous ceux qui, en Europe, comptaient encore sur lui, sur son passage de la Commission de Bruxelles à la présidence française, pour continuer de tracer, parmi les embûches, la voie de l'intégration. Delors était pour eux, parmi les « présidentiables » français à ce jour identifiables, le seul garant de la continuité de la politique européenne de la France.

En ce qui concerne les engagements déjà pris, dans le cadre du Traité de Maastricht, on a pu mesurer ces dernières semaines les hésitations de Jacques Chirac sur la monnaie unique et celles du gouvernement de M. Balladur sur d'autres aspects du Traité, comme la création de l'instance de coordination des polices européennes, Europol. Sans doute la perspective de l'élection présidentielle et le souci de ne pas s'aliéner les secteurs anti-européens de l'électorat de droite amplifient-ils ces réticences. Mais les incertitudes s'aggravent lorsque l'on envisage l'après-Maastricht, c'est-à-dire la réforme à laquelle l'Union est contrainte par la pression des événements extérieurs, à savoir la multiplication des candidatures à l'adhésion.

JACQUES DELORS dit clairement que cette échéance de l'élargissement est cruciale et que, faute d'opter pour davantage d'intégration, l'Union y perdra ce qu'elle croyait avoir construit. Avec Michel Rocard, autre non candidat, il a été le seul responsable français à oser ces temps-ci utiliser l'expression tabou de « fédéralisme », sans d'ailleurs que cela fît baisser sa cote dans les sondages.

Il a été le seul aussi à oser approuver le document sur l'avenir de l'Europe publié en septembre par le parti du chancelier Kohl, avec lequel les représentants de tout l'échiquier politique français, y compris des socialistes et des centristes, ont veillé à prendre leurs distances.

M. Delors n'est pas un « intégriste de l'intégration », comme il le dit lui-même. Il n'est pas non plus le « candidat de la CDU » comme on le lui a reproché. Mais il est convaincu que l'Europe, sauf à resserrer les rangs, est menacée du déclin économique et que seule l'Allemagne serait en mesure d'échapper à ce déclin. Il sait d'autre part d'expérience que la simple coopération entre Etats, qui a les faveurs de M. Balladur, a ses limites : l'édifice européen est bancal et, pour le stabiliser, il faut organiser peut-être d'autres transferts limités de souveraineté, mais surtout doter l'ensemble d'une véritable personnalité politique que, pour l'instant, il n'a pas.

IL sait enfin que ce n'est pas avec un projet pour l'Europe comme celui de M. Balladur, qui recueille l'assentiment de John Major, que l'on évitera l'écueil majeur des prochaines années : le risque de voir les acquis communautaires pulvérisés par l'élargissement de l'Union. Les plus ardents partisans de cet élargissement, les Allemands, l'ont eux-mêmes compris. Mais qui reformera, avec eux, à Paris, le « moteur » franco-allemand de l'Europe ?

Lire nos informations pages 10, 11 et 24

M 0147 - 1214 - 7,00 F

Tandis que Boris Eltsine est vivement critiqué à Moscou

Les forces russes se heurtent à la résistance des Tchétchènes

De premiers affrontements armés ont opposé, lundi 12 et mardi 13 décembre, les blindés russes aux indépendantistes de Tchétchénie, alors que des négociations de la « dernière chance » se poursuivent. Entrées dimanche dans cette République sécessionniste, les troupes russes ont rencontré une résistance qu'elles n'avaient pas prévue, notamment des populations des Républiques voisines. Les troupes de Moscou, qui n'ont pas encore encerclé la capitale tchétchène, Grozny, ont expliqué ce retard par un « brouillard subit ». A Moscou, le président Eltsine, officiellement « malade », est critiqué par les démocrates comme par les communistes.

MOSCOU

de notre correspondante

Nul ne connaît exactement le plan initial des militaires chargés par un oukaze martial de Boris Eltsine de *« rétablir l'ordre constitutionnel en Tchétchénie »*. Mais quarante-huit heures après la mise en branle de centaines de chars sur trois axes vers la capitale tchétchène, Grozny, de multiples signes montrent que l'affaire a pris piteuse tournure, que les stratèges russes ont dû réviser leurs objectifs. L'une des raisons est simple, même si à Moscou, comme dans les capitales étrangères, on se refusait à la prendre au sérieux : les populations locales sont déterminées à résister.

Dimanche, des sources gouvernementales russes annonçaient que *« les trois colonnes seraient aux portes de Grozny à 14 heures »*. Or, lundi, deux d'entre elles étaient toujours bloquées aux frontières tchétchènes *« en raison d'un brouillard subit »*, selon l'agence ITAR-TASS. La troisième colonne, qui venait du nord, à travers une zone des opposants tchétchènes, armés depuis des mois par Moscou (des « harkis » locaux) est tombée sous le feu de lance-roquettes des indépendantistes à une trentaine de kilomètres de la capitale. Quatre hélicoptères et six avions russes, selon un photographe occidental, sont aussitôt entrés en action (malgré le brouillard ?) pour bombarder les positions ennemies. Un porte-parole à Grozny a prétendu que cet affrontement avait fait *« 70 morts et 40 blessés »* dans les rangs russes, sans doute pour conforter le moral d'hommes prêts à lutter contre l'armada russe, comme David contre Goliath.

SOPHIE SHIHAB

Lire la suite et nos informations page 4

Antoine Pinay est décédé



Lire nos informations page 9

La mort confisquée de Madame Grès

Ses proches avaient caché la disparition, il y a un an, de l'une des plus grandes figures de la mode

Elle a habillé la Begum, Grace Kelly, Jacqueline Kennedy, Danielle Mitterrand... C'était la dernière des grandes dames de la mode, celles qui ont connu le luxe de l'avant-guerre : Jeanne Lanvin est morte en 1946, à l'âge de soixante-dix-neuf ans ; Gabrielle Chanel en 1971, à quatre-vingt-huit ans ; Elsa Schiaparelli en 1973, à quatre-vingt-trois ans ; Madeleine Vionnet s'est éteinte en 1976, à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Madame Grès avait disparu depuis 1990. Certains la disaient *« écartée du circuit par sa fille Anne »*, d'autre ruinée, d'autres encore, folle. Toute la profession s'interrogeait. Ses intimes, comme Christine Gouze-Raynal, belle-sœur de François Mitterrand, n'osaient se prononcer : *« Si elle reste dans l'ombre, c'est qu'elle a des raisons. »* Sur le programme des collections, Madame Grès est encore citée comme la présidente d'honneur de la chambre syndicale de la couture parisienne. Mais on avait perdu sa trace. Même la maison de couture Grès, propriété du groupe japonais Yagi Tsusho Limited depuis 1988, ignorait son adresse. Sa dernière apparition publique date de 1988, lors de la remise des Oscars de la mode, à l'Opéra-Garnier à Paris.

On sait maintenant que Madame Grès est morte depuis plus d'un an. Mais le monde entier l'ignorait. Germaine Emilie Krebs, née à Paris le 30 novembre 1903, est décédée le 24 novembre 1993, dans une maison de retraite d'une commune du Var. En témoignent le document fourni par la mairie du XVII[e] arrondissement à Paris, où elle née, et les confirmations obtenues auprès de la *mairie du village varois*, ainsi que celles de la maison de retraite où elle a fini ses jours. Victime de déboires financiers (la vente de la maison à Bernard Tapie en 1984, le rachat par Esterel en 1986, et la liquidation en 1987), Madame Grès, s'en est allée comme elle a vécu : dans le plus grand secret.

LAURENCE BENAÏM

Lire la suite page 21

Paris restreint ses ventes d'armes à l'Algérie

La France a interrompu ses livraisons de matériels de contre-guérilla destinés aux forces algériennes de sécurité. Elle maintient cependant ses ventes d'hélicoptères Ecureuil.

page 8

L'ancien président du Brésil acquitté faute de preuve

L'ancien président brésilien Fernando Collor a été acquitté lundi 12 décembre, par le Tribunal suprême de Brasilia du chef d'inculpation de corruption passive. Cet acquittement ne lève pas la motion, votée par le Sénat il y a deux ans, l'excluant de la vie politique jusqu'en 2001.

page 6

M. Tapie entre candidature présidentielle et menace de faillite personnelle

Invité de France 2, mardi 13 décembre, après le journal de 20 heures, Bernard Tapie devait évoquer sa possible candidature à l'élection présidentielle, mais sans encore se déclarer candidat. Ses ambitions politiques menacent le Parti socialiste dont le candidat pourrait ainsi être empêché de participer au second tour de l'élection. Mais le député européen risque d'être déclaré en faillite personnelle par le tribunal de commerce de Paris, mercredi 14 décembre. Le Crédit lyonnais estime en effet que l'une des créances dues par M. Tapie est immédiatement exigible et que, si ce dernier ne peut l'honorer, ses sociétés devront être mises en liquidation judiciaire. Une telle décision entraînerait l'inéligibilité du député des Bouches-du-Rhône. Elle est cependant susceptible d'appel.

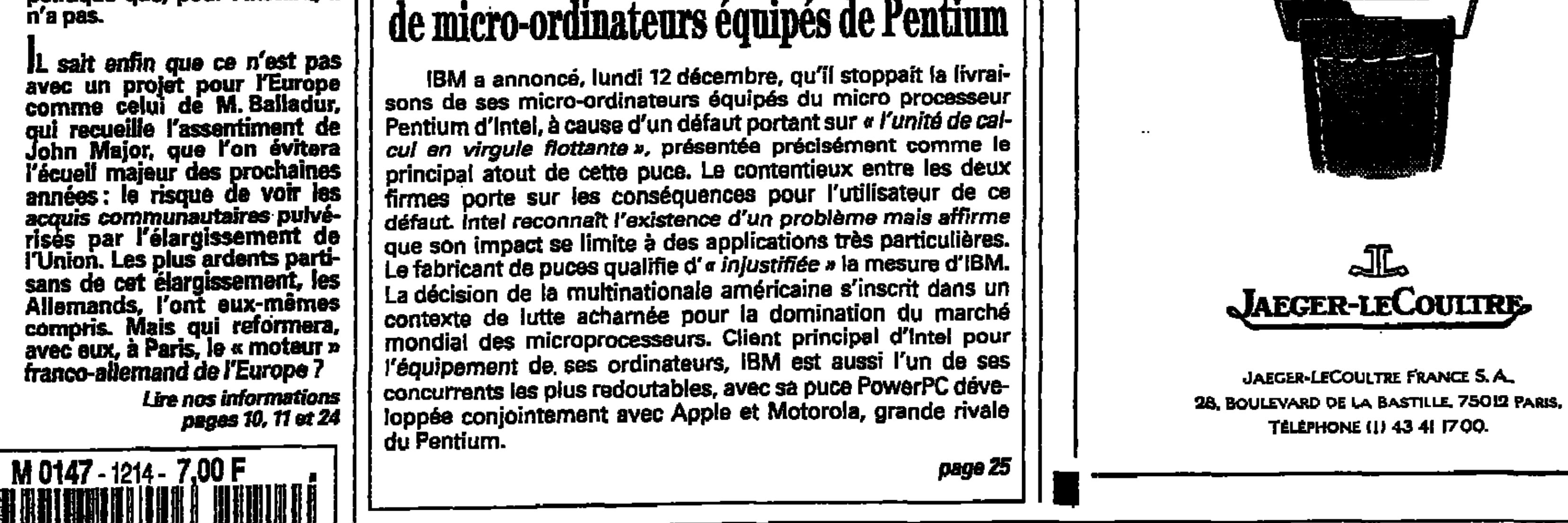
page 29

IBM cesse ses livraisons de micro-ordinateurs équipés de Pentium

IBM a annoncé, lundi 12 décembre, qu'il stoppait la livraisons de ses micro-ordinateurs équipés du micro processeur Pentium d'Intel, à cause d'un défaut portant sur *« l'unité de calcul en virgule flottante »*, présentée précisément comme le principal atout de cette puce. Le contentieux entre les deux firmes porte sur les conséquences pour l'utilisateur de ce défaut. *Intel reconnaît l'existence d'un problème mais affirme* que son impact se limite à des applications très particulières. Le fabricant de puces qualifie d'*« injustifiée »* la mesure d'IBM. La décision de la multinationale américaine s'inscrit dans un contexte de lutte acharnée pour la domination du marché mondial des microprocesseurs. Client principal d'Intel pour l'équipement de ses ordinateurs, IBM est aussi l'un de ses concurrents les plus redoutables, avec sa puce PowerPC développée conjointement avec Apple et Motorola, grande rivale du Pentium.

page 25

(Publicité)



M. Ménage critique la presse après la mort du capitaine Guézou

Mis en examen dans l'affaire des écoutes téléphoniques de la cellule antiterroriste de l'Elysée, Pierre-Yves Guézou semble s'être suicidé. Gilles Ménage, ancien directeur du cabinet du président de la République assure qu'il a été victime d'une campagne de presse.

page 13

Le nombre de reconduites à la frontière a augmenté de 30 %

Alors que Charles Pasqua se félicite de l'augmentation du nombre d'éloignements forcés d'étrangers sans papiers, l'application de la nouvelle législation conduit à la multiplication de situations humainement dramatiques.

page 15

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italia, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

BOSNIE

Un processus munichois

On aurait pu éviter le « processus munichois » de la crise bosniaque si on avait pris le temps, dès le début, de définir des objectifs politiques réalistes.

par Jean Cot

POURQUOI la guerre ? Ma conviction est que les peuples serbe, croate et musulman peuvent vivre ensemble. Ils l'ont fait pendant près d'un demi-siècle de communisme. Ils se sont mêlés inextricablement, comme le montre – mieux que tout discours – la carte du recensement de 1991. Les couples mixtes étaient toujours plus nombreux et, très souvent, un homme était incapable de dire qu'elle était l'origine ethnique de son ami.

La guerre s'est abattue sur ces hommes et ces femmes atterrés, impuissants, incapables de la refuser dans un système où le mensonge était et reste le principe de l'action politique et militaire. Cette guerre incombe aux dirigeants politiques et aux chefs militaires passant du communisme au nationalisme le plus fou et manipulant honteusement l'histoire pour servir leurs desseins et leurs ambitions.

Bien sûr, les Serbes sont les plus coupables. On mesurera plus tard l'ampleur des crimes quand on pourra faire la part de la désinformation et de l'intoxication. Bien sûr, il y a un agresseur et un agressé. Mais ce n'est pas parce que le peuple serbe est le plus barbare, c'est parce que ceux qui le mènent en enfer sont un peu plus fous que les dirigeants des autres partis.

J'ignore si cette haine entre les peuples, qu'on a voulu susciter, est maintenant installée de manière irréversible. Je continue d'espérer que ces peuples meurtris sont plus sages que leurs meneurs pervers et qu'ils sauront pardonner et se retrouver entre Slaves, qu'ils sont tous, comme ils l'ont fait il y a cinquante ans.

Que veut la communauté internationale ? On voit bien aujourd'hui ce qu'il aurait fallu faire dès le début de cette guerre, lors de l'attaque sauvage de Vukovar ou du bombardement de Dubrovnik par exemple : frapper, avec des avions et des bateaux de guerre.

Mais ce sont là des paroles : rien n'avait été préparé dans ce sens par les Européens en particulier. Que ce soit coupable n'y change rien. Aujourd'hui, pour la Bosnie, on est toujours à vouloir imposer un plan de paix qui n'a cessé de se dégrader par rapport aux principes initialement affichés par la communauté internationale. Acceptant implicitement le *« nettoyage ethnique »* à peu près achevé, ce plan est le dernier avatar dans la recherche éperdue d'un alibi pour se retirer au plus vite d'un guêpier. Le plan dit des *« dix provinces »* est le dernier qui pouvait encore être cautionné par la communauté internationale sans y perdre son âme *parce qu'il garantissait l'essentiel* : le droit des minorités. Aujourd'hui, on est entré à l'évidence dans un processus munichois, qui pourrait ne pas avoir une meilleure issue que son modèle.

Que fallait-il faire ?

Il fallait faire depuis longtemps un triste constat : on ne peut pas et on ne doit pas tirer des plans sur la comète (partage de la terre au bistouri, constitution irréaliste, confédérations croisées défiant le droit international le plus élémentaire) alors qu'on s'étripe encore sur le terrain et que chacun croit pouvoir augmenter ou reprendre par les armes ce qu'un accord imposé voudrait entériner.

Je crois qu'il fallait d'abord obtenir un cessez-le-feu, apaiser les tensions, calmer les esprits et, ensuite, seulement, envisager les conditions de la paix. C'est ce qui a été fait assez bien en Croatie, avec le cessez-le-feu *de facto* obtenu le 23 décembre 1993, à partir duquel se dessinent aujourd'hui seulement des accords économiques limités préparant une solution politique ultérieure.

Cette erreur, cette faute politique qui se perpétue en Bosnie a des répercussions très graves sur la mission et la sécurité de la FORPRONU.

Le jeu irresponsable des Etats-Unis

En effet, cette force exclusivement mandatée pour des missions d'interposition, de protection, d'accompagnement humanitaire, est, en fait, devenue depuis longtemps un véritable pion dans le jeu diplomatique, subissant les provocations, les humiliations, les agressions des uns ou des autres – mais d'abord des Serbes – selon que de Genève ou du « groupe de contact » souffle le chaud et le froid. Le jeu erratique et irresponsable des Etats-Unis ne fait que pousser encore plus les uns et les autres à la bataille.

Il fallait choisir entre stabiliser une situation en vue de préparer une paix même lointaine ou brûler les étapes en mettant une force internationale dans une situation impossible. Une chose est sûre : on n'a pas le droit de dérouler le tapis rouge devant des gens qui prennent des « casques bleus » en otage et qui bloquent des convois humanitaires.

A cette contradiction politique dans laquelle on s'est laissé enfermer vient s'en ajouter une autre – stratégique – aussi dommageable pour la FORPRONU. Avec la création des zones de sécurité à la mi-1993, la possibilité de l'emploi *de la force, prévue au chapitre 7 de* la Charte des Nations unies, au-delà de la légitime défense, a fait une entrée remarquée sur la scène yougoslave : emploi de la force pour les unités de l'ONU, aux capacités très limitées, mais surtout emploi de la force aérienne de l'OTAN.

Si l'interdiction du ciel n'a pas posé de problèmes majeurs, la question de l'application de frappes aériennes au profit des unités de l'ONU ou des populations des zones de sécurité a, en revanche, conduit progressivement à une impasse totale.

Pourquoi ? Sans doute a-t-on cru pouvoir conjuguer le feu aérien de l'OTAN avec l'action des troupes « onusiennes » au sol. C'était vouloir marier la carpe et le faucon. C'était oublier que la FORPRONU – assemblage invraisemblable d'une quarantaine de contingents nationaux hétéroclites dans leur équipement, leur entraînement et leur motivation – n'est pas une force « normale ».

De plus, son mandat, ses missions d'observation, de contrôle, d'interposition, de protection impliquent inéluctablement une articulation et un dispositif totalement éclatés, dispersés, imbriqués dans les différentes factions qui se battent, sans possibilité de constituer des réserves dignes de ce nom et, par conséquent, sans capacité de réaction.

La conséquence de cette situation est que toute menace d'action aérienne, ou tout début d'exécution de cette menace, offre aux Serbes des possibilités infinies de rétorsion.

Une perversion intellectuelle

Pouvait-on prendre le risque d'actions aériennes un peu moins homéopathiques et inefficaces que celles qui ont été conduites à Goradze, sur les monts Igman, à Udbina ou à Bihac ? Je veux seulement dénoncer cette perversion intellectuelle de beaucoup d'hommes politiques et médiatiques qui ont cru pouvoir trouver dans le *« tout aérien »* le dépassement impossible d'une contradiction absolue entre la guerre, qu'on ne peut pas faire, et le maintien d'une paix, qui n'a pas été établie.

Je ne voudrais pas donner à penser, au travers d'une analyse critique, que l'engagement de la FORPRONU fut inutile et que plus de cent « casques bleus », dont vingt-deux Français, sont morts pour rien sur cette terre. J'ai tenté de mettre en lumière ce qui m'apparaît comme des erreurs graves d'appréciation de la communauté internationale et, au premier chef, des grands pays européens.

La FORPRONU ne saurait porter la responsabilité de la politique internationale suivie ou, *plutôt*, de manque de politique. D'autre part, ces erreurs ne sauraient faire oublier ni atténuer la responsabilité écrasante de ceux qui ont provoqué et qui entretiennent cette guerre. La FORPRONU – et, plus spécialement, les contingents français – n'a pas à rougir de ce qu'elle a fait et de ce qu'elle fait.

Je crois pouvoir dire, au travers de mon expérience de terrain, ce qu'il faut de courage, de patience, d'abnégation pour s'interposer entre des gens qui se battent et faire cesser progressivement le bruit des armes, rompant ainsi l'escalade infernale de l'agressivité et de la sauvagerie. Je sais aussi toute l'opiniâtreté et le contrôle de soi qu'il faut, à tous les échelons, pour faire passer des convois au travers des innombrables points de contrôle des uns et des autres, en ne sachant plus très bien à partir de quel moment ce n'est plus seulement son orgueil qu'on doit mettre dans sa poche mais son honneur de soldat.

Je sais quels trésors de sollicitude et d'amour ont été prodigués aux populations. Je sais enfin que la seule présence de ces « casques bleus » a limité et, souvent, fait cesser les atteintes graves à la dignité humaine. Ce que je dis là, ceux qui l'ont vécu au quotidien le savent. C'est à eux d'abord, qui sont souvent revenus amers, que je voudrais dire qu'ils sont aussi revenus plus riches en leur âme.

La grande idée qui a conduit à faire l'ONU, après la Société des Nations, est que la loi du plus fort peut ne pas être définitivement la seule qui régisse le destin des peuples. Même ceux que font sourire ces balivernes utopiques devraient pouvoir admettre qu'en termes de *Realpolitik* l'échec total en Yougoslavie ne peut que susciter demain de nouveaux appétits au cœur de l'Europe.

► **Le général d'armée (cadre de réserve) Jean Cot a commandé la FORPRONU de juillet 1993 à mars 1994.**

Dites enfin l'amère vérité !

Le départ des forces de l'ONU pourrait signifier, à court terme, la capitulation des Musulmans et la division définitive de la Bosnie.

par George Kenney

TOUTES les décisions concernant le conflit bosniaque prises par les Etats-Unis et l'OTAN ont été si mauvaises qu'il ne reste plus qu'à tenter de mettre fin à l'effusion de sang, même à des conditions injustes. Après la défaite des Musulmans à Bihac, le retrait des troupes de l'ONU deviendra inévitable – peut-être même dès cet hiver – si les belligérants ne s'accordent pas sur un cessez-le-feu valable pour toute la Bosnie et sur la reprise de négociations avec l'objectif de mettre fin à la guerre. Les risques de ce retrait seront importants, car des troupes de l'OTAN, devront protéger le départ des forces de la FORPRONU.

Jusqu'à son changement de cap de la fin novembre, le président Clinton a conduit une politique qui ne contribuait en aucune manière à mettre fin à la guerre, mais au contraire augmentait les tensions avec la Grande-Bretagne et la France : il exigeait la levée de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie, se retirait de la surveillance de cet embargo, et s'efforçait d'obtenir plus de frappes aériennes contre les positions serbes. Comme les Occidentaux ne sont pas parvenus à contenir les Serbes à Bihac, le président Clinton a renoncé à cette stratégie. On devrait maintenant l'annoncer officiellement.

Malgré leurs derniers revers, il y a des signes préoccupants montrant que les Musulmans se préparent à une vaste offensive, en Bosnie centrale cette fois-ci. Celle-ci ne peut se terminer que par un nouveau fiasco. Dans le passé, les encouragements discrets des Américains aux Musulmans ont donné à ces derniers une confiance en eux-mêmes exagérée.

Les deux hivers précédents, les combats se sont calmés en Bosnie. Cette fois-ci, ils pourraient à nouveau s'enflammer, car les Musulmans, les Serbes et les Croates attendent le retrait de la FORPRONU et voient là une possibilité de s'emparer du matériel laissé sur place.

Je prévois qu'après le départ de l'ONU les Musulmans devront capituler avant six mois, et avec moins de territoire qu'ils n'en occupent actuellement. La Bosnie disparaîtrait de la carte, partagée entre la Serbie et la Croatie. Le scénario pourrait être quelque peu différent si les Musulmans bénéficiaient d'une aide extérieure, mais il ne fait pas de doute que dans cette hypothèse les Serbes de Bosnie trouveraient aussi des bienfaiteurs. En bref, les Musulmans n'ont aucune chance. Que cela leur plaise ou non, ils s'approchent de la phase finale de la guerre. Avant que les Musulmans n'aient subi leurs récents revers, on avait l'impression que les Serbes de Bosnie étaient prêts à signer un accord qui aurait été proche des propositions émanant du « groupe de contact » (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Allemagne, Russie). Bien que cela soit contesté par de hauts responsables américains, je suis persuadé, à l'issue de discussions avec des diplomates proches des négociations en cours, que les Serbes ont un réel désir de mettre fin aux combats.

Ils ne veulent pas s'emparer de la Bosnie tout entière, car ils savent qu'ils sont dans l'incapacité de la contrôler. Ils soutiennent le président Milosevic, qui s'efforce d'obtenir la levée des sanctions contre la Serbie et le Monténégro.

Les Serbes de Bosnie ont rejeté le plan du « groupe de contact » pour plusieurs raisons : ils veulent que le corridor septentrional qui relie les zones serbes de Bosnie occidentale et orientale soit large de 4 kilomètres et non pas, comme il est prévu dans le plan, de 2,4 kilomètres. D'un point de vue militaire, cela peut se comprendre. Les Serbes seraient disposés à échanger des territoires occupés par des Musulmans en Bosnie orientale, contre ceux qu'ils occupent dans le périmètre de Sarajevo. Cet échange présente des avantages et des inconvénients pour les Musulmans, mais il semble négociable. Les Serbes revendiquent le droit à une confédération avec la Serbie, sur le modèle de celle qui unit les Croates et les Musulmans. Le nouveau plan du « groupe de contact » semble tenir compte de ce souhait.

Il faut se garder d'une condamnation globale des Serbes, comme d'un soutien inconditionnel aux Musulmans. Beaucoup de choses se sont modifiées en Yougoslavie depuis 1991.

Ce qui était naguère une guerre d'agression caractérisée – certains parlaient de génocide – s'est peu à peu transformé en une pure et simple guerre civile.

Ce qui était au départ un gouvernement bosniaque multiethnique démocratiquement élu s'est mué en une entité musulmane menant une ligne dure.

Le groupe de politiciens nationalistes autour d'Alija Izetbegovic, en particulier les extrémistes comme Ejup Ganic, le vice-président, ne veulent pas admettre qu'ils ne pourront jamais gouverner la totalité de l'ancienne Bosnie, car cela poserait le problème de leur légitimité. Ils sont incapables d'expliquer ce qui peut être obtenu en versant à nouveau le sang. Ces hommes sans expérience, corrompus, ne méritent pas le soutien des Etats-Unis pour mener une guerre civile qui ne sauvera pas leur pays, mais le détruira.

► **George Kenney est ancien haut fonctionnaire du département d'Etat américain. © *New-York Times*.**



DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH *de l'Académie française*

La flèche du Parthe

LES éditions Marabout publient ces jours-ci un *Père Goriot* surtitré en rouge : « lecture fléchée ». Le lecteur a le choix entre lire intégralement le roman de Balzac ou s'en tenir au *« parcours rapide des pages essentielles », « significatives pour l'action ou jugées remarquables par les critiques »*. Une flèche signale les passages à ne pas manquer. Un carré en marque la fin et renvoie à un résumé, en fin d'ouvrage, de ce qui aura été sauté. Ainsi devient-il possible de *« lire 120 pages du* Père Goriot *sans perdre le fil de l'intrigue »*.

Ce procédé donné pour *« simple et amusant »* s'appuie sur le souci de faire *« gagner du temps »*, grâce à un *« rythme de lecture adapté à notre temps »*. L'enseignante qui signe cette édition, Véronique Anglard, nous a confirmé ce qui en fait, selon elle, le bien-fondé. Il s'agit d'inciter à aller plus loin dans leur lecture les personnes à qui manquent *« la compétence et le temps »*, trop d'entre elles étant *« impatientes et découragées »* par des longueurs *« réberbatives »* qui leur font oublier en route actions et noms de personnages...

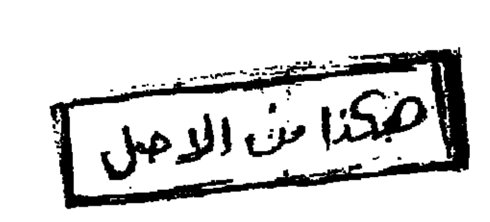
Ce n'est pas d'hier que les éditeurs scolaires tentent de faciliter l'accès aux chefs-d'œuvre. Il y a plus d'un demi-siècle, Hachette vulgarisait les auteurs classiques en les réduisant à des « morceaux choisis », assortis de sujets de dissertation. La collection « Vaubourdolle » était célèbre dans les lycées des années 40, avec ses couvertures-portraits en ovale, façon Largillière. Le Lagarde-et-Michard s'est imposé aux élèves par les économies de lecture qu'il permettait, plus que par les envies qu'il donnait de se reporter aux textes. Le bachotage n'est qu'une conséquence logique, et bien intentionnée, du gavage entraîné par les programmes. D'autres éditeurs connus pour leur culte d'œuvres difficiles ont cédé récemment à la vogue des anthologies, maintenant appelées *best of* par les disquaires.

Ce qui porte à discuter l'entreprise de Marabout, c'est moins son résultat que l'argument selon lequel il existerait une nécessité indiscutable de « faire gagner du temps » aux pauvres lecteurs, notamment « à notre époque ». En quoi le temps de lire serait-il plus compté aujourd'hui, sinon par la concurrence, nullement fatale, que lui portent les petits écrans ? L'autre postulat donné pour évident et qui reste à démontrer est qu'il faudrait « avoir lu » tel ou tel ouvrage. L'invocation des programmes scolaires ne suffit pas, et moins encore celle des « critiques ». D'où vient donc l'injonction d'avoir « fait » *la Recherche* comme on le dit pour Verdun ou les Dolomites ? D'une instance que Barthes situait à la frontière de l'Histoire et de la mode, et à laquelle il jugeait positif de désobéir. Si le Bouvard de Flaubert ne parvient pas à achever un *Discours* de Bossuet, est-ce la faute de Bouvard ou de Bossuet ? Ce dernier se devait-il de mieux tenir son public en haleine, de rester plus constamment *attractif*, comme diraient aujourd'hui nos as du *marketing* ?

Les flèches grâce auxquelles on espère entretenir le goût du lecteur pour ce qu'il lit ressemblent aux flèches que les Parthes tiraient au moment de fuir. En soi secourable, la méthode du « parcours rapide » traduit une perte de confiance démissionnaire dans la lecture comme plaisir de flânerie. L'expérience pédagogique explique de tels doutes, mais des échecs et des reculs pires seraient à craindre si la notion de gain de temps, évocatrice de lecture corvée, éclipsait la notion, antinomique, de plaisir. Imagine-t-on un système qui se flatterait de réduire au minimum les moments de l'amour, alors qu'on a toujours cherché à les prolonger ?

Chaque fois qu'un lecteur réputé favorisé récuse des procédés qui, selon lui, nient et compromettent les délices de lire, on le soupçonne de défendre, en mandarin passéiste, un privilège de caste, sinon de classe. Barthes a répondu à l'objection en contestant que la lecture fasse encore partie de l'art de vivre bourgeois. D'après lui, la jouissance du texte est à la portée de tous. Quant à l'égalisation des chances les jours d'examen, c'est un leurre, car le promeneur autodidacte qui a découvert lui-même « son » passage préféré, hors des repères communs, décrochera une meilleure note... à moins que les correcteurs eux-mêmes ne sachent plus quitter les parcours fléchés.

Le vrai est qu'il est moins facile de communiquer un plaisir, ou seulement d'en parler, que de promettre un gain de temps, ce qui est à la portée du moindre constructeur de voiture ou d'autoroute. Si la lecture doit sortir un jour des pratiques culturelles, ce ne sera pas à cause des descriptions trop longues de Balzac, mais parce qu'elle repose sur un bonheur dont la cote s'effondra à la Bourse des valeurs immatérielles : le bonheur de l'inutile.



Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

Paris et Washington souhaitent le maintien des « casques bleus » en Bosnie

Le ministre français de la défense, François Léotard, s'est entretenu, lundi 12 décembre à Washington, avec les dirigeants américains des moyens de sortir de la situation de blocage dans laquelle se débat la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) en Bosnie. Ils ont en outre examiné les différents scénarios d'intervention de l'OTAN, au cas où la FORPRONU serait contrainte de se retirer, ce que Français et Américains ont dit ne pas souhaiter.

WASHINGTON

de notre correspondant

La convergence de vues franco-américaine sur la nécessité du maintien des « casques bleus » en Bosnie a été confirmée lundi 12 décembre à l'occasion des entretiens de François Léotard avec le secrétaire à la défense William Perry et le conseiller du président Clinton pour les affaires de sécurité, Tony Lake. Les deux parties ont échafaudé divers scénarios pour tenter de *« crédibiliser »* la FORPRONU.

Aussi imparfaite que soit son action, la FORPRONU joue un rôle de tamponentre la population civile et les forces armées en présence. Son retrait, estime M. Léotard, entraînerait un *« scénario de cauchemar »* : des déplacements massifs de populations, et des victimes civiles ; un *« élargissement mécanique »* de la crise ; une possible *« islamisation »* du conflit, selon M. Léotard ; enfin, une perte de crédibilité totale des Nations unies et de l'OTAN. Le ministre français de la défense a développé cette analyse devant William Perry, lequel a fait état d'un document du Pentagone aboutissant aux mêmes conclusions.

L'attitude de M. Clinton et du Congrès américain

L'administration américaine est particulièrement soucieuse des risques d'internationalisation du conflit et de détérioration de ses relations avec Moscou : si le retrait de la FORPRONU devait être suivi d'une levée de l'embargo sur les armes au profit des Musulmans et de « frappes aériennes » contre les Serbes de Bosnie, Belgrade et la Russie accentueraient leur soutien en faveur de ces derniers. De son côté, François Léotard a insisté auprès de ses interlocuteurs sur le fait que les Musulmans se tourneraient vers les Etats-Unis en cas de retrait des « casques bleus » et que les Américains seraient alors en première ligne dans cette crise.

L'administration Clinton se sert elle-même de cet argument auprès des responsables du Parti républicain, dont certains sont toujours favorables à une levée de l'embargo. Lorsque le nouveau Congrès se réunira, en janvier, le président américain est menacé d'un vote en ce sens, et l'incertitude demeure sur l'attitude qu'adoptera alors Bill Clinton : il a la possibilité d'utiliser son droit de veto, et, dans ce cas, le Congrès ne peut passer outre qu'après un vote acquis à la majorité des deux tiers.

Si l'on devait malgré tout en venir à *une décision multilatérale* de retrait de la FORPRONU, les Etats-Unis, selon des sources non officielles, seraient prêts à envoyer l'équivalent de cinq brigades pour assurer la sécurité du désengagement des « casques bleus », soit au moins vingt-cinq mille hommes. La France, pour sa part, mettrait en place l'« opération Balbuzard », qui prévoit l'envoi en Bosnie d'au moins trois mille cinq cents hommes supplémentaires, choisis au sein de forces spéciales, comme des commandos de parachutistes. Il est probable que des éléments du GIGN seraient également présents, *au cas où il faudrait monter* des opérations de choc pour venir en aide à des groupes de « casques bleus » encerclés ou pris en otages.

M. Perry a rappelé lundi que le gouvernement américain reste *« totalement opposé à une levée unilatérale de l'embargo sur les armes »*, une perspective que M. Lake a qualifiée de *« désastreuse »*. Français et Américains ont étudié diverses options afin de *« reprendre l'initiative »*, de façon solennelle, en Bosnie. L'une d'entre elles, a expliqué M. Léotard, consisterait à organiser un *« itinéraire humanitaire protégé »*, pour l'acheminement de l'aide, de l'Adriatique à Sarajevo. Cette protection pourrait aller jusqu'à des menaces de ripostes aériennes massives contre les Serbes, visant notamment à détruire leurs armements lourds, en particulier l'artillerie. La *« sanctuarisation »* de l'aéroport de Sarajevo (*fermé depuis le 19 novembre) est également* envisagée, ainsi qu'une multiplication des largages d'aide aux populations.

LAURENT ZECCHINI

▶ **Lire également les points de vue de Jean Cot et de George Kenney page 2.**

Les Serbes veulent interdire l'escorte des convois humanitaires

SARAJEVO

de notre correspondant

Les Serbes de Bosnie continuent de jouer avec les nerfs des « casques bleus ». Détendus, ils ont reçu, lundi 12 décembre, dans leur fief de Pale, le général Michael Rose, commandant en Bosnie la Force de protection des Nations unies, promettant même de s'entretenir de nouveau avec lui. Parallèlement, ils continuent de poser leurs conditions au cas où la FORPRONU resterait en Bosnie-Herzégovine, comme s'ils voulaient que la communauté internationale comprenne bien qui commande.

Entre chaque réunion dans le fief serbe, la situation se dégrade. Lundi, malgré le passage d'un maigre convoi d'essence, la FORPRONU a dû suspendre la majeure partie de ses activités à Sarajevo, faute de carburant. Dans l'enclave de Bihac, quatre « casques bleus » bangladais ont été blessés – dont deux grièvement – par le tir d'une roquette serbe.

Les requêtes des Serbes bosniaques remettent en question le rôle même de la FORPRONU. Encouragés par le refus de l'ONU de défendre la « zone de sécurité » de Bihac, ils s'adjugent désormais le droit de contrôler le ravitaillement des « casques bleus ». Ils exigent de plus que les convois humanitaires ne soient plus escortés par des soldats armés. Le général Rose a rejeté cette demande mais, comme toujours, ce seront les combattants contrôlant les routes qui prendront la décision finale.

Le HCR s'est dit prêt à poursuivre son aide, même sans protection. Mais si la menace de ne plus autoriser les escortes blindées était mise à exécution, la FORPRONU devrait reconnaître que le mandat qui lui avait été fixé n'est plus du tout rempli et la communauté internationale en tirer les conclusions qui s'imposent. De fait, à Sarajevo, cette situation existe déjà depuis que les véhicules des « casques bleus » sont dans leurs hangars, réservoirs vides.

Pour la première fois, un chef militaire de la FORPRONU a clairement évoqué la suite logique du blocus serbe : le retrait des « casques bleus » de Bosnie. Le général Michael Rose a confirmé qu'il *« recommanderait un retrait »* si la FORPRONU était définitivement paralysée. *« Il ne l'aurait pas évoqué publiquement s'il n'était pas près de le demander »*, surenchérit le porte-parole du général britannique, le colonel von Merveldt, qui rappelle que la décision appartient au Conseil de sécurité des Nations unies.

Bon joueur, le « président » serbe bosniaque Radovan Karadzic a déjà offert ses services en cas de retrait, affirmant que les hommes de l'ONU seraient autorisés à transiter par le territoire serbe, *« le plus sûr »*. Une énigme subsiste cependant : les Serbes ont-ils vraiment envie de forcer à partir des « casques bleus » qui ne troublent pas leur guerre de conquête et qui, par leur présence, les protègent d'une intervention aérienne ? La FORPRONU, si elle a peut-être empêché leur victoire militaire totale, présente dorénavant plus d'avantages que d'inconvénients. Les 24 000 « casques bleus » déployés en Bosnie remplissent parfaitement le rôle de bouclier que les Serbes leur ont assigné.

« Erreurs administratives »

En attendant, les Serbes s'amusent. Ils réclament très sérieusement que les « casques bleus » fassent preuve d'un *« comportement correct »* avec les Serbes. L'état-major de l'armée serbe de Bosnie croit bon de préciser que si les convois humanitaires et logistiques sont bloqués, ce n'est pas à cause d'une mauvaise volonté serbe, mais parce que la FORPRONU commet des *« erreurs administratives »* en remplissant les demandes d'autorisations. Car la FORPRONU passe autant de temps à déchiffrer la paperasserie venue de Pale qu'à distribuer de la nourriture.

Depuis longtemps, les Serbes ont décrété qu'aucun convoi ne passerait sur leur territoire le week-end. Il y a quelques mois, ils ont ajouté que les lundis et les vendredis n'étaient pas non plus de bons jours pour acheminer l'aide humanitaire. La FORPRONU ne circule donc que trois jours par semaine, quand elle a du carburant et qu'elle ne commet aucune *« erreur administrative »*.

RÉMY OURDAN

M. Karadzic met en garde contre un « nouveau Vietnam » en cas de départ des « casques bleus ». – Le chef des Serbes bosniaques, Radovan Karadzic a déclaré lundi 12 décembre qu'une éventuelle opération de retrait des « casques bleus » de Bosnie impliquant des troupes de l'OTAN créerait un *« nouveau Vietnam »* avec *« des conséquences catastrophiques »*. M. Karadzic a exigé une nouvelle fois que *« la communauté internationale reconnaisse la souveraineté de la République serbe de Bosnie »*. – *(AFP.)*

Quinze pays de l'OTAN sollicités pour une éventuelle opération de retrait des « casques bleus ». – Tous les membres de l'Alliance atlantique – à l'exception de l'Islande qui n'a pas d'armée – ont été sollicités par les autorités militaires de l'OTAN pour fournir des troupes pour une éventuelle opération de retrait des « casques bleus » de Bosnie. Cette demande a été faite par le commandant suprême des forces alliées en Europe, le général américain George Joulwan, auquel le Conseil de l'OTAN avait donné mandat, mercredi 7 décembre, de dénombrer les forces disponibles. – *(AFP.)*

GRÈCE

Les violations des droits de l'homme et les persécutions contre les minorités religieuses se multiplient

De nombreux cas de violations des droits de l'homme et de persécutions contre les minorités religieuses ont été dénencés ces dernières semaines en Grèce, tandis que plusieurs sondages soulignent les tendances racistes et antisémites de la société grecque.

ATHÈNES

de notre correspondant



Les personnes arrêtées en Grèce courent *« un risque sérieux d'être soumises à de mauvais traitements et parfois à la torture »*, notamment au supplice de l'électricité, pouvait-on lire dans un rapport, publié récemment, du Comité de prévention de la torture (CPT) du Conseil de l'Europe. Les experts du CPT ont, ainsi, découvert une « gégène » en état de marche à la Sûreté générale de Salonique. Le rapport dénonce aussi les conditions de détention au centre de transfert du Pirée où sont entassés les clandestins albanais avant leur expulsion de Grèce. Le gouvernement a rejeté ces accusations *« générales et vagues »* et demandé *« des éléments concrets »* pour intenter des actions de justice.

Le 1er décembre, une centaine d'orthodoxes fanatiques du village de Prototsani, dans le nord du pays, ont roué de coups une cinquantaine de témoins de Jéhovah qui se rendaient à leur réunion hebdomadaire (*le Monde* du 5 décembre). *« Dans ce pays, les témoins de Jéhovah sont systématiquement victimes, depuis des années, de honteuses persécutions »*, a commenté l'avocat de cette minorité, Me Athanassios Reppas. Depuis 1983, 2 221 membres de cette secte ont été arrêtés et 67 condamnés à des peines de quatre à six mois de prison pour prosélytisme, tandis que 400 d'entre eux, objecteurs de conscience, sont emprisonnés. La Grèce est, en effet, le seul pays de l'Union européenne sans service civil.

Le 5 décembre, le comité grec de la Fédération internationale d'Helsinki pour les droits de l'homme a dénoncé les persécutions à l'encontre d'un prêtre grec, Nicodimos Tsaknias, appartenant à l'Église macédonienne, qui a été condamné, pour la douzième fois, par une cour d'Edessa (ouest) à des peines de six mois de prison pour avoir refusé de quitter l'habit ecclésiastique. Le prêtre a *été destitué en 1993* par la toute puissante Église orthodoxe de Grèce pour avoir soutenu les droits de la minorité slavo-macédonienne que la Grèce ne reconnaît pas.

Le 10 décembre, l'Église catholique de Grèce a protesté, auprès du ministre de la justice, Georges Kouvélakis, contre une série de propos proférés par le procureur de Naxos (Cyclades), Georges Talamangas, qui a notamment qualifié d'*« étrangers »* les catholiques grecs *« commandés par le pape »*.

Le même jour, le quotidien d'extrême gauche *Avghi* publiait une partie d'une recherche réalisée en 1993 auprès d'un échantillon représentatif de la population nationale. Selon cette étude, la majorité des Grecs trouvent *« antipathiques »* les Turcs (89 %), les Albanais (76 %), les juifs (57 %) et les Gitans (55 %).

Ils considèrent que les musulmans grecs d'origine turque vivant en Thrace occidentale sont également *« antipathiques »* (62 %) et la majorité d'entre eux (52 %) souhaite leur départ en Turquie. Ils *« ne se marieront jamais »* avec un musulman de la région (66 %) ni avec un Gitan (64 %). *« Même si leurs conditions de vie s'amélioraient, les Gitans resteraient sales »* pour 48 % d'entre eux. Cette *étude*, commandée par la fondation Lambrakis, a été mise sous le boisseau depuis plus d'un an, selon le comité grec de surveillance des accords d'Helsinki.

Une autre étude, réalisée par l'université d'Athènes auprès de 433 élèves d'écoles de la région athénienne, et publiée dans le journal *Messimvrini*, indique que la majorité des élèves des écoles primaires ne veut pas cohabiter, à l'école, avec des enfants tziganes ou albanais. La Grèce est *« menacée par le racisme »* avait déclaré, en novembre, le ministre de l'éducation, Georges Papandréou, en annonçant la mise en place d'un programme pilote contre le racisme et la xénophobie dans les écoles situées dans les régions où résident des immigrés et des membres de la minorité musulmane. Le ministre a lancé un « comité national contre le racisme, la xénophobie, l'antisémistisme et l'intolérance ». La Fédération internationale d'Helsinki pour les droits de l'homme a demandé d'inclure dans cette instance *les représentants de minorités* ethniques et religieuses, comme les slavo-macédoniens, les protestants ou les témoins de Jéhovah, qui n'y avaient pas été invités.

DIDIER KUNZ

Décès de l'évêque ultranationaliste de Konitsa. – Mgr Sevastianos, l'évêque de Konitsa, chef du mouvement nationaliste qui revendique le rattachement du sud de l'Albanie à la Grèce, est décédé, lundi 12 décembre, à l'âge de soixante-douze ans. Le métropolite Sevastianos dirigeait depuis deux ans une radio qui diffusait, depuis l'île de Corfou, des messages nationalistes à destination de la *minorité* grecque du sud de l'Albanie. – *(AFP.)*

ROUMANIE : les ouvriers de Resita toujours en grève. – Les ouvriers de Resita (Transylvanie), en grève depuis le 6 décembre pour protester contre le retard de deux mois dans le paiement de leurs salaires, ont poursuivi leur action, lundi 12 décembre, avec un rassemblement de quinze mille personnes devant la préfecture de la ville. – *(AFP.)*

GILLES KEPEL

Le dossier, sans lequel le choix des remèdes est à peu près impossible. On ne saurait assez louer Gilles Kepel de l'avoir réuni, en comparant, faits et textes à l'appui, les mouvements fondamentalistes des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et de France - sans effets de manche ni commentaires indignés. Ce qui rend son livre d'autant plus convaincant et efficace.

Alain-Gérard Slama/Le Figaro



Editions du Seuil

EUROPE

ALLEMAGNE

Le malaise du Parti libéral pourrait alourdir le climat au sein de la coalition au pouvoir

GERA

de notre envoyé spécial

Après avoir frôlé la débâcle aux élections générales du 16 octobre, le petit Parti libéral-démocrate (FDP) souhaitait analyser en profondeur les raisons de son mal. Tel était l'objet du congrès extraordinaire convoqué à Gera (ex-RDA), dimanche 11 et lundi 12 décembre. L'examen de conscience a très vite tourné au drame.

Durement chahuté par les délégués du congrès au cours d'un discours autocritique, le président du parti, Klaus Kinkel, a menacé de démissionner de son poste et n'aurait pas exclu, selon ses proches, d'abandonner également le ministère des affaires étrangères. Sauvé grâce à l'intervention des caciques du parti, il a, finalement, obtenu la confiance de 65 % des délégués du congrès.

« Je ne suis pas un chef de parti en sursis », a déclaré le président du FDP après avoir affronté cette terrible épreuve. Il y a quelques jours, Klaus Kinkel avait déjà menacé de démissionner du ministère des affaires étrangères si son parti persévérait à vouloir interdire à ses dirigeants de cumuler une fonction ministérielle et un mandat électif. Cette réforme avait été conçue, lors d'un précédent congrès à Rostock, toujours dans l'ex-RDA, pour renouveler les élites dirigeantes du FDP. Finalement, ce débat a été esquivé au cours du congrès de Gera, qui a mandaté une commission chargée d'étudier les moyens d'appliquer cette réforme à tous les partis.

Rarement atmosphère aussi délétère avait été ressentie au sein du FDP. Le plus petit parti de la coalition de Bonn n'assume pas la série d'échecs électoraux dont il est victime depuis plusieurs mois. Avec l'élection d'un nouveau secrétaire général, Guido Westerwelle, âgé de trente-deux ans, les libéraux tentent de sortir du marasme en se dotant de visages nouveaux. M. Westerwelle, un avocat de Bonn, prend la place de Werner Hoyer, devenu ministre délégué aux affaires étrangères après les élections Fédérales du 16 octobre.

Klaus Kinkel, un leader en sursis

Il est encore trop tôt pour dire si le renouveau du discours libéral passera par la droite ou par la gauche. Une chose, néanmoins, est claire : les thèses « nationales » proposées par des libéraux de Berlin il y a quelques semaines n'ont eu aucun écho au congrès de Gera. Dans son discours d'investiture, le nouveau secrétaire général a tenté de redonner confiance à des troupes désorientées. L'analyse de la crise du FDP par Guido Westerwelle est partagée par tous les siens, à en juger par les applaudissements qu'il a recueillis : *« Le FDP s'est trop concentré sur la politique au jour le jour et sur le souci d'assurer le bon gouvernement du pays. C'est nécessaire et c'est noble (...) mais c'est trop peu. »*

Autrement dit, selon M. Westerwelle, le FDP s'est transformé en un « parti-fonction » qui a jeté son programme par-dessus bord pour n'être plus guidé que par le souci du pragmatisme. En se définissant lui-même comme le parti des *« mieux-gagnants »* au début de cette année, le FDP a reconnu implicitement qu'il s'était mis au service d'une clientèle et non plus d'une idée.

Personne n'incarne mieux cette phase de « vide conceptuel » que Klaus Kinkel. Le leader du FDP, un fonctionnaire arrivé en politique un peu par hasard, est accusé de n'avoir pas su empêcher une grave série de défaites électorales depuis son arrivée à la tête du parti en 1993, alors qu'il n'avait pris sa carte au FDP que depuis quelques mois. Depuis qu'il a pris en main les destinées du parti, celui-ci a considérablement perdu du terrain dans les Länder (il n'est plus présent que dans sept Parlements régionaux sur seize) et n'a plus de députés au Parlement européen.

Le résultat catastrophique (3,7 % des voix) des libéraux aux élections municipales de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, en octobre, a donné un argument supplémentaire aux frondeurs. Dans ce Land qui abrite la plus puissante fédération du FDP, le parti a quitté les conseils municipaux de la plupart des grandes villes.

Lors des élections législatives du 16 octobre, le FDP est passé de justesse au-dessus de la barre éliminatoire des 5 %. Avec 6,9 % des voix (contre 11 % en 1990), et 47 députés contre 79, le petit partenaire de la coalition est considérablement affaibli, donc imprévisible. Malgré son maintien au sein de la coalition avec la CDU-CSU, il a dû accepter de nombreux compromis et abandonner deux ministères pour n'en garder que trois. *« Notre erreur, c'est d'avoir fait campagne pour la CDU et d'avoir perdu notre identité propre »*, note une déléguée du parti au congrès de Gera.

Les turbulences de ce congrès menacent, sinon la stabilité, du moins le climat de la coalition de Bonn. Klaus Kinkel est un leader en sursis, même si son maintien à la tête de la diplomatie ne paraît pas remis en cause. L'intense volonté de renouveau de la base du parti pourrait se traduire par la nomination d'un nouveau président, lors du congrès du FDP qui aura lieu en juin 1995 à Mayence. Klaus Kinkel a annoncé qu'il serait candidat. Mais si le FDP n'obtient pas de bons résultats aux élections régionales de Hesse, en février, et de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, en mai, son sort ne tiendra plus qu'à un fil.

LUCAS DELATTRE

(Publicité)

PRÉFECTURE DE LA VIENNE
direction des relations
avec les collectivités locales
et du cadre de vie
bureau de l'environnement
et du cadre de vie

PRÉFECTURE DE L'INDRE-ET-LOIRE
direction des collectivités
territoriales et
de l'environnement
bureau de l'urbanisme

AVIS AU PUBLIC

relatif à l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes
sur les quatre demandes d'autorisation présentées
par Electricité de France pour la centrale nucléaire de CIVAUX
en ce qui concerne ses rejets physico-chimiques dans la rivière « Vienne »,
ses rejets radioactifs liquides et radioactifs gazeux
et l'installation d'un seuil de mesure de bas débits
sur la rivière « Vienne » à Cubord, commune de VALDIVIENNE

Le préfet de la région Poitou-Charentes, préfet de la Vienne, et le préfet de l'Indre-et-Loire, conformément à l'arrêté interpréfectoral du 16 novembre 1994, informent le public de l'ouverture des enquêtes conjointes portant :

- sur le rejet d'effluents radioactifs liquides,
- sur le rejet d'effluents radioactifs gazeux,
- sur le rejet d'éléments physico-chimiques en rivière « la Vienne »,
- sur l'installation d'un seuil de mesure de bas débits sur la rivière « la Vienne ».

Sont désignés membres de la commission d'enquête :

- M. PREGNON Maurice, *ingénieur général du génie rural en retraite, président de la commission,*
- M. PRAT Yves, *lieutenant-colonel de gendarmerie en retraite, membre de la commission,*
- M. MORAND Jacques, *prospecteur minier, géologue, membre de la commission.*

La préfecture de la Vienne est désignée comme siège de l'enquête et de la commission d'enquête.

Les dossiers d'enquête relatifs aux demandes d'autorisation décrivant le projet et comprenant notamment l'étude d'impact et le registre d'enquête seront déposés :

I - Pour les deux dossiers relatifs aux demandes d'autorisation portant sur les rejets d'éléments physico-chimiques et sur les rejets radioactifs liquides en Vienne.

Dans le département d'Indre-et-Loire : à la sous-préfecture de CHINON,

et aux mairies de : PORTS-SUR-VIENNE, PUSSIGNY, ANTOGNY-LE-TILLAC ;

Dans le département de la Vienne : à la préfecture de la Vienne et aux sous-préfectures de CHATELLERAULT et de MONTMORILLON,

et aux mairies de : CIVAUX, VALDIVIENNE, CHAUVIGNY, BONNES, LA CHAPELLE-MOULIÈRE, BELLEFONDS, BONNEUIL-MATOURS, VOUNEUIL-SUR-VIENNE, AVAILLES-EN-CHATELLERAULT, CENON-SUR-VIENNE, CHATELLERAULT, INGRANDES, ANTRAN, VAUX-SUR-VIENNE, DANGÉ-SAINT-ROMAIN, LES ORMES, PORTS-DE-PILES.

II - Pour la demande portant sur les effluents radioactifs gazeux :

Dans le département de la Vienne, à la sous-préfecture de MONTMORILLON et aux mairies de : CIVAUX, LUSSAC, SILLARS, LA CHAPELLE-VIVIERS, VALDIVIENNE, LHOMMAIZE, MAZEROLLES, VERRIÈRES, CHAUVIGNY.

III - Pour la demande portant sur l'installation d'un seuil de mesure de bas débits sur la rivière « Vienne » :

Dans le département de la Vienne : aux mairies de CIVAUX et de VALDIVIENNE.

La consultation du dossier et la consignation des observations sur les registres pourront avoir lieu pendant la période de l'enquête, du **12 décembre 1994 au 27 janvier 1995** inclus, aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la préfecture, des sous-préfectures et des mairies mentionnées ci-dessus, et le **dimanche 18 décembre 1994**, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h à CHAUVIGNY, le **dimanche 8 janvier 1995**, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h à CIVAUX, salle des Halles.

Les observations écrites pourront être adressées au président de la commission d'enquête, préfecture de la Vienne, direction des relations avec les collectivités locales et du cadre de vie, bureau de l'environnement, 7, place Aristide-Briand, 86021 POITIERS Cedex.

En outre, les observations du public seront reçues personnellement par la commission d'enquête ou par l'un de ses membres aux dates et lieux suivants :

En mairies de :

CIVAUX, le lundi 12 décembre 1994, de 14 h à 17 h, et le vendredi 27 janvier 1995, de 14 h à 17 h.

CHAUVIGNY, le mercredi 14 décembre 1994, de 14 h à 17 h, et le mercredi 25 janvier 1995, de 14 h à 17 h.

CHATELLERAULT, le lundi 23 janvier 1995, de 14 h à 17 h.

Une copie des rapports et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant la durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture de la Vienne, à la préfecture de l'Indre-et-Loire, aux sous-préfectures de CHINON, CHATELLERAULT, MONTMORILLON, et dans chacune des mairies où aura été déposé un dossier d'enquête.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication des rapports et des conclusions de la commission d'enquête. Cette demande devra être adressée au préfet de la Vienne, direction des relations avec les collectivités locales et du cadre de vie, bureau de l'environnement et du cadre de vie.

L'intervention russe en Tchétchénie

« Pourquoi venez-vous ici tuer les gens ? »

NAZRAN (Ingouchie)

de l'envoyé spécial de l'AFP

Stoppée tous les dix mètres par des femmes et des enfants ingouches qui interpellent les soldats de Moscou – dont beaucoup semblent d'ailleurs très réticents à avancer –, une colonne de blindés et de camions russes aura mis, lundi 12 décembre, une demi-journée pour parcourir moins de 30 kilomètres. Le convoi de 300 blindés et camions s'était ébranlé vers 11 heures du matin de Nazran, la capitale de l'Ingouchie, République voisine de la Tchétchénie.

« Pourquoi venez-vous ici tuer les gens ? », lance aux soldats une femme d'une cinquantaine d'années, campée devant un char russe avec deux enfants. Silencieux, les membres de l'équipage ne la regardent pas, et tentent de la contourner avec leur char. Pas de violence ni d'un côté ni de l'autre, mais des femmes, des enfants et des vieillards qui surgissent des maisons, se précipitent vers le convoi, maudissent les soldats et surtout les dirigeants russes.

« Où est Boris Eltsine, où est Gratchev ? [le ministre russe de la défense] ? *« Ce sont eux qui ont lancé tout ça, et maintenant que des gens se font tuer, ils ne disent plus rien, on ne les voit plus »*, lance un Ingouche. Un peu plus loin, une conversation s'engage entre un soldat et une jeune femme. *« Ecoutez, nous ne sommes pas venus vous faire la guerre. Si vous continuez à vous mettre sur notre passage, comme nous n'avons pas l'intention de vous tuer, nous serons obligés de rester ici »*, dit-il, sans qu'on comprenne s'il s'agit d'une menace où d'une suggestion pour l'empêcher de poursuivre son chemin vers la Tchétchénie.

L'un de ses camarades, après avoir observé deux vieillards qui tentent de placer des bâtons dans les chenilles de son blindé, finit par leur donner un conseil. *« Vos bâtons, ça ne sert à rien. Ce qu'il faut, c'est simplement retirer ce tuyau, là. Avec ça, on ne sera plus capable de bouger »*, explique-t-il. Face à la population ingouche, historiquement très proche des Tchétchènes, qui tente de freiner l'offensive, beaucoup de militaires russes semblent, eux aussi, assez réticents à partir combattre, répétant constamment qu'ils ne sont *« pas venus pour faire la guerre »*.

La colonne russe s'est finalement arrêtée en fin d'après-midi non loin de la Tchétchénie. A la frontière, quelques hommes en uniforme, Tchétchènes et Ingouches, tiennent une petite position défensive. Vêtu d'un treillis dépareillé, Sawaoudi, trente-cinq ans, s'explique : *« Les Tchétchènes sont nos frères, nous sommes un seul peuple et je lutterai jusqu'à la mort avec eux. »*

NIKOLAÏ TOPOURIA

Les forces de Moscou se heurtent à la résistance des Tchétchènes

Suite de la première page

Le « centre d'information provisoire », l'officine de censure russe sur la crise tchétchène (dont la bonne foi a déjà été prise en défaut) a reconnu que neuf soldats russes avaient été tués et quatorze blessés lors des combats de lundi. Ce sont, officiellement, les premiers blessés à occuper les vastes hôpitaux de campagne russes déployés sur les arrières, en Ossétie du Nord. Mardi matin, de nouveaux combats entre forces tchétchènes et russes se déroulaient à une quinzaine de kilomètres de Grozny.

Au premier jour de l'invasion, ce n'était pas des combattants tchétchènes, mais des groupes d'Ingouches et de Daghestanais, leurs voisins, qui avaient retardé, dimanche, l'avance des deux autres colonnes. En Ingouchie, la riposte des hélicoptères russes a fait cinq tués et quinze blessés parmi la population, détruisant *« dix maisons et une mosquée »*, selon la plainte déposée auprès du procureur de Russie par le président de cette République qui, contrairement à la Tchétchénie, a accepté de faire partie de la Fédération de Russie.

« Première étape » et « aide humanitaire »

Le ministre de la défense Pavel Gratchev s'est indigné : *« Comment aurait-on pu imaginer qu'il se trouve des gens pour tirer, en se cachant derrière des femmes et des enfants, dans le dos de militaires russes sur le territoire de la Russie ? »* Ce fut sa seule déclaration. Mais elle trahit un autre phénomène : la très faible motivation des soldats russes à affronter des populations civiles (parlant russe contrairement aux Afghans) qui sont généralement armées et déterminées.

La même chose semble vraie au Daghestan. Les images télévisées de nouveaux prisonniers russes, dont une cinquantaine est tombée aux mains de groupes locaux, qui en ont transmis une partie, avec leurs blindés, aux Tchétchènes, laissent penser qu'ils n'ont pas opposé une grande résistance. Il s'agit de tout jeunes conscrits d'une unité du ministère de l'intérieur de Nijni-Novgorod. Le président tchétchène Djokhar Doudaev, présenté en Russie comme un fou sanguinaire, s'est donné le plaisir d'annoncer qu'ils doivent être libérés.

Après les deux premiers jours de l'intervention russe en Tchétchénie, son commandement a fait savoir que sa *« première étape »* est achevée, alors qu'à Moscou un porte-parole présidentiel affirmait qu'il *« n'y aura pas d'assaut contre Grozny »*. Il est vrai qu'au même moment, les quelque trois cent mille habitants de la ville, dont sans doute un bon tiers de Russes, qui vivent dans l'angoisse d'un tel assaut, étaient survolés par des avions et entendaient des explosions.

Les avions russes ont, au cours des semaines passées, lâché des bombes parfois tombées ailleurs que sur les objectifs militaires visés. Mais lundi, *« les seuls projectiles lâchés étaient des paquets de tracts »*, affirmait un conseiller présidentiel, qui tentait d'expliquer la politique de son chef toujours privé de parole par une opération *« bénigne »* mais fort opportune de sa *« cloison nasale »*.

Sa tâche n'est pas facile, car un gouffre sépare les mots de la réalité. De plus, une opposition à l'intervention militaire se développe en Russie même. Entrée en Tchétchénie pour y *« désarmer les formations illégales armées »*, l'armée russe a la charge d'y rétablir *« l'ordre constitutionnel »* et d'y *« protéger les citoyens russes »* que sont les Tchétchènes. Mais à l'évidence, ces derniers se disent, en majorité, prêts à mourir pour ne pas être « russes ». L'envoi d'une *« aide humanitaire »* – des chargements de viande, de farine et de vêtements qui suivraient l'armada des chars –, rappelle l'invasion lancée, il y a quinze ans, en Afghanistan.

Dès dimanche soir, Boris Eltsine, qui justifiait il y a deux semaines une intervention armée par l'impossibilité d'aboutir à une *« solution négociée du conflit tchétchène »* – faisait savoir que son objectif était désormais une *« solution politique »*. Lundi, il adressait un message au Parlement pour lui demander de définir *« le cadre, les sujets et l'objet »* d'éventuelles négociations sur la crise tchétchène. Ce qui implique, selon lui, de modifier la Constitution, une affaire qui prendrait au mieux des mois.

Mais le même jour, des négociations se sont ouvertes à Vladikavkaz, en Ossétie du nord, entre représentants de Moscou et des *« parties au conflit tchétchène »*. Ceux du président Doudaev, dont la légitimité n'est pas reconnue par Moscou, ayant refusé de siéger à la même table que les protégés des Russes, leur vœu fut exaucé. Les pourparlers, qui devaient se poursuivre mardi malgré les combats, ne peuvent pour l'instant aboutir : Grozny demande le départ des troupes russes avant de désarmer ou de procéder à des élections alors que Moscou exige l'ordre inverse.

Opération de « simple police »

Pendant ce temps à Moscou, une manifestation sous la neige a réuni trois mille personnes opposées à l'intervention armée. Aux démocrates revenus, comme la veille, à l'appel d'Egor Gaïdar, l'ancien premier ministre libéral, se sont joints, sans trop se bousculer, des communistes et autres « patriotes », dont la haine de Boris Eltsine surpasse apparemment celle qu'ils nourrissent pour les Caucasiens.

Alors que les dirigeants russes impliqués dans la conduite des opérations continuaient à garder un silence obstiné, les présidents des deux Chambres du Parlement ont parlé pour eux. Principalement pour fustiger Egor Gaïdar et ses semblables qui *« bradent les intérêts de l'Etat et de son intégrité territoriale »*, mais aussi pour suggérer que les opérations militaires *« se limitent »* à un blocus de Grozny.

En revanche, avant une réunion plénière de la Douma prévue mardi, les dirigeants de ses fractions parlementaires sont tous apparus opposés à une *« solution militaire de la crise »*, à l'exception de Vladimir Jirinovski et du « démocrate » Boris Fiodorov. Le ministre des affaires étrangères Andreï Kozyrev s'est joint à eux, prononçant des phrases absurdes sur *« l'opération de simple police »* qui serait menée en Tchétchénie pour y *« défendre la vie et les droits de citoyens russes »*. Il n'a pas manqué de souligner que le soutien apporté par l'Occident prouve la justesse de la conduite russe.

SOPHIE SHIHAB

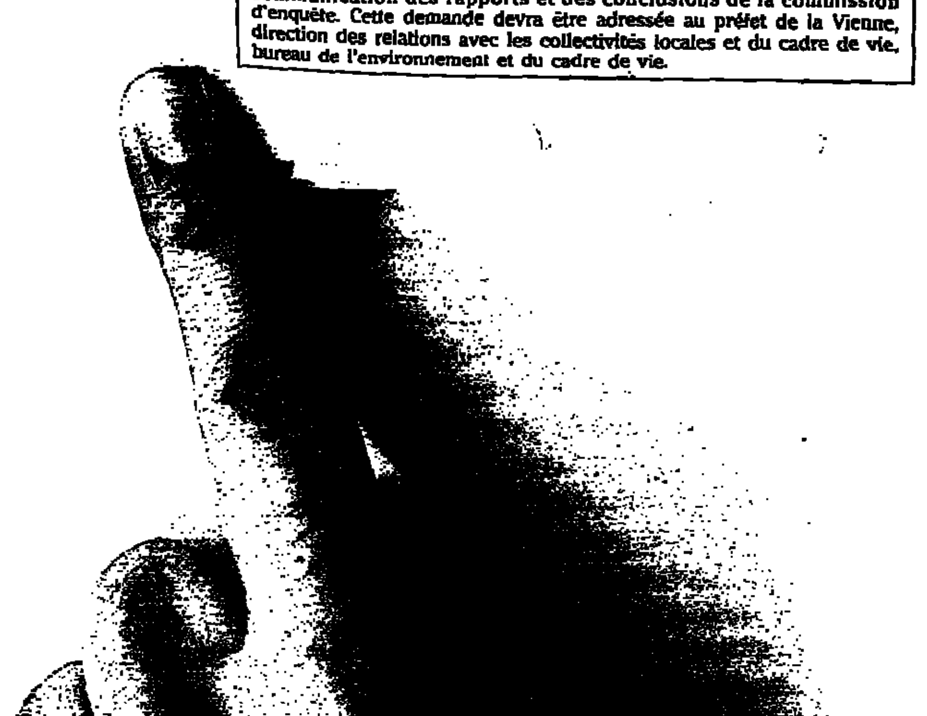
Paris estime qu'il s'agit d'« une affaire intérieure russe »

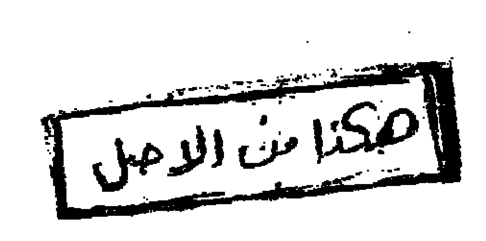
La guerre en Tchétchénie ne suscite guère d'émotions à l'Ouest et ne risque pas, dans l'immédiat, de porter atteinte à la diplomatie russe. La France s'est ainsi alignée, lundi 12 décembre, sur la position des Etats-unis. Elle a donné son aval à l'intervention des troupes russes, estimant que celle-ci était *« une affaire intérieure »* à la Fédération de Russie.

Paris et Washington reprennent donc à leur compte les arguments avancés par la Russie (150 millions d'habitants) dans sa lutte contre la petite République caucasienne (1,2 million d'habitants). La France, par la voix du porte-parole du ministère des affaires étrangères, s'est cependant dite *« préoccupée »* par la situation en Tchétchénie.

La Grande-Bretagne a manifesté davantage de fermeté en appelant *« toutes les parties concernées à renoncer à un usage supplémentaire de la force »* pour éviter *« un bain de sang »*. De son côté, l'Arabie saoudite a exhorté la *« nation islamique »* à intervenir d'urgence pour mettre fin à *« l'intervention militaire russe »*. – *(AFP.)*

TURQUIE : nomination d'un nouveau ministre des affaires étrangères. – Le vice-premier ministre, Murat Karayalcin, a été nommé, lundi 12 décembre, ministre des affaires étrangères, ont annoncé les services du chef du gouvernement. M. Karayalcin, le dirigeant du Parti populiste social-démocrate, membre de la coalition gouvernementale, remplace Mümtaz Soysal, qui a démissionné à la fin du mois dernier (*le Monde* du 30 novembre). – *(Reuter.)*





هكذا من الاصل

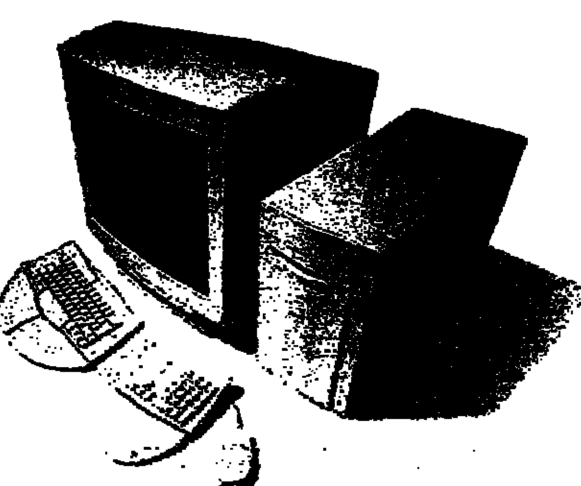
FOURNISSEUR OFFICIEL DU PÈRE NOËL



PowerMacintosh 6100. 8/250 Mo.
11 890 Fht. Unité Centrale, clavier Apple Design
+ Pack Office Microsoft 4.2. 14 101 Fttc.
Avec Moniteur Apple Trinitron 14".
14 190 Fht. 16 829 Fttc.



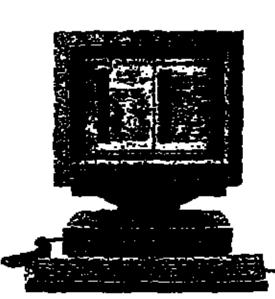
PowerMacintosh 7100. 8/350 Mo.
16 990 Fht. Unité Centrale, clavier Apple Design
+ Pack Office Microsoft 4.2. 20 150 Fttc.
Avec Moniteur Apple Multisynchrone 17".
23 490 Fht. 27 859 Fttc.



PowerMacintosh 8100. 8/250 Mo.
25 490 Fht. Unité Centrale, clavier Apple Design
+ Pack Office Microsoft 4.2. 30 231 Fttc.
Avec Moniteur Apple Multisynchrone 17".
31 890 Fht. 37 821 Fttc.
Avec Moniteur Apple Multisynchrone 20"
38 390 Fht. 45 530 Fttc.



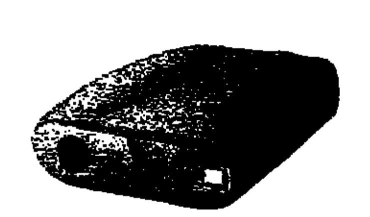
Macintosh Performa 460. 4/80 Mo.
6 090 Fht. Moniteur Performa Plus.
Clavier Apple Design. 5 logiciels
7 223 Fttc.



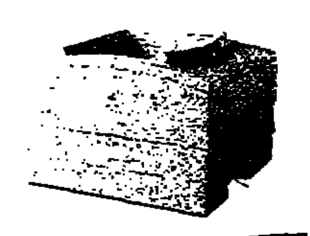
Macintosh LC 475. 4/250 Mo.
7 411 Fht. Moniteur couleur 14" Performa Plus. Clavier Apple Design. Logiciel ClarisWorks 2.1.
+ Imprimante Apple StyleWriter II
ou Apple Djinn
ou Lecteur Apple CD 300. 8 790 Fttc.



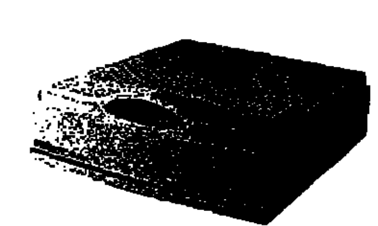
Newton MessagePad 110.
3 786 Fht. Avec filepad et Notion
4 490 Fttc.



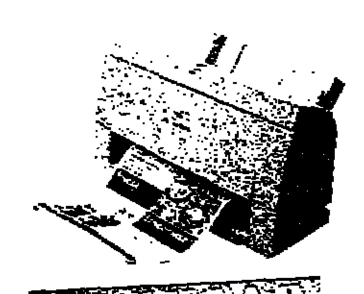
QuickTake 100
4 376 Fht. 5 190 Fttc.



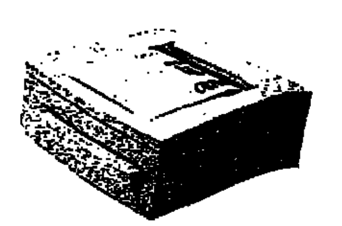
NOUVEAU
LaserWriter 16/600 PS
13 390 Fht. ETHERNET
15 881 Fttc.



Agfa StudioScan II
5 818 Fht. 6 900 Fttc.



NOUVEAU
Color StyleWriter 2 400
2 950 Fht. 3 499 Fttc.



Personal LaserWriter 300
3 786 Fht. 4 490 Fttc.

WELLDONE

Rien d'étonnant à ce que nous comptions parmi notre nombreuse clientèle un aussi prestigieux personnage : premier distributeur Apple en Europe, IC vous propose les prix les plus bas du marché et le plus haut degré de services. Vous devriez déjà être chez IC.

Avec la carte IC Pluriel, payez en quatre fois sans frais*.

IC BEAUBOURG *OUVERT LE SAMEDI* 26 RUE DU RENARD 75004 PARIS (1) 44 78 26 26 • IC VENDÔME 21 PLACE VENDÔME 75001 PARIS (1) 42 86 90 90 • IC MICRO VALLEY 7 RUE SAINTE LUCIE 75015 PARIS (1) 40 58 00 00 • IC LAFAYETTE 100 RUE LAFAYETTE 75010 PARIS (1) 45 23 34 84 • IC NEUILLY *OUVERT LE SAMEDI* 48 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY (1) 46 37 17 17 • IC MARSEILLE 94 AVENUE DU PRADO 91 37 25 03 • IC AIX EN PROVENCE 33 BD DE LA REPUBLIQUE 42 38 28 08 • IC AVIGNON 12 BD RASPAIL 90 82 22 22 • IC MONTPELLIER ANTIGONE 450 RUE LEON BLUM 67 15 94 94 • IC TOULOUSE 25 RUE OZENNE 61 25 62 32 • IC NANTES 3 ALLÉE DES TANNEURS COURS DES 50 OTAGES 40 47 08 62 • IC RENNES 11 PLACE DE BRETAGNE 99 67 21 00 • IC LYON 47 COURS DE LA LIBERTÉ 78 62 38 38 • IC ESCOM STRASBOURG 12 RUE DE LA 1re ARMEE 88 21 27 00 • IC ESCOM METZ 44 RUE HAUTE SEILLE 87 74 28 34 • IC ESCOM COLMAR 4a RUE GOLBERY 89 24 55 77



Apple

IC

LES MEILLEURES MARQUES ONT UN SPECIALISTE

** 25% comptant, le solde en trois mensualités, sous réserve d'acceptation du dossier par Franfinance. Photos non contractuelles. Offres valables dans la limite des stocks disponibles.*

DIPLOMATIE

L'Europe à la recherche de son pôle sud

Sauf à créer de graves déséquilibres, l'élargissement de l'Union à l'Est suppose un renforcement des relations avec les pays du pourtour méditerranéen

La France a plaidé au conseil européen d'Essen pour un « rééquilibrage » de la politique européenne vers les pays du sud de la Méditerranée. Elle l'a fait sans grand succès. Le caractère « stratégique » de la zone méditerranéenne pour les pays de l'Union a certes été rappelé. Et tous les participants ont redit que le développement de la région *« devait bénéficier d'une assistance financière substantielle »*. Mais d'engagements fermes, de promesses chiffrées, il n'y en a point eu.

Les liens tissés par l'histoire justifient pourtant une approche volontariste. Depuis sa création, l'Union européenne a privilégié les pays méditerranéens, en combinant aide financière et ouverture de ses frontières aux produits industriels du Sud. Cette politique a atteint ses limites. L'élargissement de l'espace européen vers l'Est et la libéralisation du commerce mondial attendus des accords du GATT imposent d'offrir d'autres solutions, de dessiner de nouveaux contours, qui passent par une aide financière accrue mais surtout par une intégration économique euro-méditerranéenne accrue.

Au cours des vingt dernières années, les échanges entre l'Europe des Douze et les pays du pourtour méditerranéen n'ont pas connu la dégringolade qui a frappé les relations entre l'Europe et l'Afrique, ou entre l'Europe et l'Amérique latine. Ils n'ont pas pour autant décollé, comme ce fut le cas avec l'Asie. En fait, ils stagnent sans avoir véritablement changé de nature. Les pays méditerranéens continuent à exporter des marchandises en général peu élaborées, tandis que l'Europe enregistre année après année un excédent de plus d'une centaine de milliards de francs sur les produits manufacturés.

Mais la réalité est plus complexe. Parmi les pays méditerranéens qui ont noué des relations privilégiés avec l'Europe (1), certains ont su en tirer profit, d'autres pas. La Turquie, le Maroc et la Tunisie font partie de la première catégorie. En 1967, ils représentaient moins de 2 % des importations d'habillement de la Communauté européenne en provenance des pays du tiers-monde, rappellent Isabelle Bensidoun et Agnès Chevallier dans le dernier numéro de *la Lettre du CEPII* (2), un centre d'études prospectives.

Treize ans plus tard, leur part de marché atteignait 12 %. Elle frise aujourd'hui 30 %. Si l'on examine les échanges textiles de l'Union en 1992, le constat est le même : l'ensemble Maroc-Tunisie-Turquie résiste plutôt bien à la concurrence asiatique. *« En orientant leur économie vers l'exportation, ces trois pays se sont mis en état de profiter de l'ouverture du marché européen qui leur était offerte »*, écrivent les auteurs de l'étude.

La concurrence asiatique

Cette période est révolue. Signés au printemps dans le cadre du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), les accords de Marrakech prévoient un démantèlement progressif du système des quotas dans le secteur du textile-habillement. D'ici dix ans, l'arrangement multifibre (AMF) devra avoir disparu et, avec lui, le système protectionniste qui a permis à quelques pays méditerranéens de créer un embryon d'industrie nationale abritée de la concurrence asiatique.

Le démantèlement pèsera en priorité sur les pays qui ont le plus bénéficié du système. Avec l'élimination des barrières non douanières, une redistribution des cartes est inévitable. Le textile turc ou marocain va se trouver confronté à la concurrence asiatique. Dans le cas de la Tunisie et du Maroc, la réduction des exportations manufacturières sera très importante, prévoit une étude récente, alors que les effets, selon la même étude, devraient être moindres pour la Turquie, qui bénéficie d'une industrie plus diversifiée.

Le changement des règles du jeu ne sera pas neutre pour les autres pays méditerranéens, ceux qui ne disposent pas d'une industrie manufacturière digne de ce nom. Ils ont sans doute laissé passer l'occasion d'en créer une à moindre coût et de pouvoir s'implanter sur le marché européen.

Au sommet d'Essen, la France a plaidé en faveur d'une Méditerranée qui soit *« une zone de solidarité économique et politique »* avec l'Europe.

Pour ce faire, il faut *« assurer la stabilité et promouvoir le développement »* de la région, a ajouté Alain Juppé. Et le ministre français des affaires étrangères de rappeler le déséquilibre actuel entre les crédits consacrés chaque année par l'Union aux pays d'Europe centrale, candidats à l'adhésion, et ceux octroyés aux pays du sud de la Méditerranée : 6,5 milliards de francs d'un côté ; 2,6 milliards de l'autre, soit 40 % de moins.

La Commission de Bruxelles a proposé de porter à quelque 36 milliards de francs l'aide financière accordée au cours des cinq prochaines années aux pays de la Méditerranée. Dans le même temps, les pays d'Europe centrale recevraient près de 6 milliards d'écus (35 milliards de francs).

Entériner la proposition de la Commission aurait constitué un signal fort en direction du Sud. Il ne l'a pas été, mais d'autres rendez-vous figurent au programme. Le plus important concerne la constitution de zones de libre-échange entre l'Union et les pays méditerranéens pris individuellement.

Depuis des années, le Maroc négocie avec Bruxelles ; la Tunisie également. Mais les progrès sont lents. Les malentendus et les arrière-pensées fleurissent. Les produits industriels venus d'Europe entrent sans entrave en Afrique du Nord, dit-on à Rabat et à Tunis. En revanche, les Douze rechignent à ouvrir leurs frontières aux produits agricoles marocains ou tunisiens qui viennent les concurrencer. Curieuse conception d'un libre-échange à sens unique...

Alain Lamassoure, le ministre des affaires européennes, a promis que la France mettrait à profit les six mois de présidence française, à partir du 1er janvier, pour faire entériner le compromis conclu entre la Commission et le Maroc sur les tomates. Le renforcement de la politique méditerranéenne de l'Europe se mesurera à ce type d'actes davantage qu'aux opérations de prestige à venir : la tenue, à l'initiative de la France et de l'Egypte, au printemps prochain, d'une conférence réunissant les seuls pays méditerranéens et la préparation d'un sommet Europe-pays de la Méditerranée, prévu à Madrid, au cours du second semestre de 1995.

JEAN-PIERRE TUQUOI

(1) Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Jordanie, Syrie, Liban, Israël, Turquie.
(2) *La Lettre du CEPII*, numéro 130, décembre 1994.

La mort de Jacques Raphaël-Leygues

Jacques Raphaël-Leygues est mort, dimanche 11 décembre à Paris à l'âge de quatre-vingt-un ans. Commissaire général de la marine, il aura été maire de Villeneuve-sur-Lot pendant dix-neuf ans, ambassadeur de France en Côte-d'Ivoire pendant seize ans, député UNR du Lot-et-Garonne pendant quatre ans. Président de la Société des poètes français, le goût de l'écriture le poussera enfin à publier la *Chronique des années incertaines* 1935-1945, et à conter ses missions en Indochine dans *Pont de lianes*.

Plutôt que par ses démêlés avec le RPR, qui l'excluera de ses rangs, la carrière de Jacques Raphaël-Leygues aura été marquée par la longueur – inhabituelle pour un diplomate – de sa mission en Côte- d'Ivoire, que le président Houphouët-Boigny s'employa à prolonger. Il était ainsi devenu un fin connaisseur du continent noir où *« les choses*, écrivait-il dans nos colonnes, *se règlent parfois plus par le sentiment que par la raison. En Afrique, si l'on change trop souvent d'amis, on n'est plus pris au sérieux par ses nouveaux amis »*.

ALBANIE-FRANCE : signature d'un traité d'amitié. – La France et l'Albanie ont signé, lundi 12 décembre, un traité d'entente, d'amitié et de coopération à l'occasion de la visite à Paris du premier ministre albanais, Aleksander Meksi. Ce dernier a été reçu par le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, qui a souligné la volonté de la France de *« renouer des liens qui avaient été très étroits dans le passé »*. *« La France soutient le processus démocratique engagé avec courage par l'Albanie après une longue période de dictature communiste »*, a ajouté le porte-parole du Quai d'Orsay, Richard Duqué. – *(Reuter.)*

ASIE

INDE

La défaite du Congrès fragilise la réforme économique

Le premier ministre indien, M. Rao, a fait face lundi 12 décembre à des pressions pour qu'il révise son programme de réformes économiques libérales dans un sens populiste après la déroute de son parti, le Congrès, lors d'élections cruciales au sud du pays. Un « poids lourd » de la formation au pouvoir, Arjun Singh, a attribué au programme de libéralisation lancé en 1991 par M. Rao une forte responsabilité dans la défaite que vient de subir le parti en Andhra-Pradesh et au Karnataka. Cette analyse a été partagée, lors d'une réunion des instances du Congrès, par une autre personnalité, M. Tiwari, chef du parti pour l'État le plus peuplé de l'Inde, l'Uttar-Pradesh.

La politique d'ouverture de M. Rao est applaudie à l'étranger mais souvent critiquée en Inde : l'opposition accuse notamment le gouvernement de brader la souveraineté du pays et de céder aux institutions financières internationales. M. Singh a, lui, fait valoir que la politique menée par M. Rao et son ministre des finances, Manmohan Singh, a entamé l'image du Congrès en tant que parti favorable aux pauvres. Les réformes lancées par le chef du gouvernement ont tourné le dos à quarante ans de quasi-socialisme et mis l'Inde sur la voie de l'économie de marché.

Des sources proches du Congrès ont indiqué que M. Rao prenait ces attaques au sérieux, mais n'avait pas l'intention d'abandonner ses réformes. Il pourrait pourtant être conduit à les nuancer, dans la perspective d'élections qui auront lieu en février dans cinq autres États et des législatives prévues en 1996. Les milieux d'affaires, quant à eux, craignent que le résultat des élections n'amène M. Rao à ralentir le rythme des réformes, même s'ils jugent que le processus est irréversible. – *(AFP.)*

PAKISTAN : nouvelles victimes à Karachi. – Quatre personnes, dont un policier, ont été tuées dimanche 11 décembre à Karachi du fait de violences politiques. Ces incidents portent à 80 morts, pour les douze derniers jours, le bilan des affrontements entre communautés dans la capitale économique du Pakistan. L'essentiel des violences est dû à la rivalité entre deux factions rivales du Tehrik-i-Jafria, parti des musulmans chiites, ainsi qu'à deux groupes opposés du MQM, mouvement regroupant les *mohadjirs*, qui ont quitté l'Inde lors de la partition de 1947. La violence a connu un regain à Karachi depuis que l'armée, qui assurait le maintien de l'ordre depuis juin 1992, s'est retirée le 30 novembre. Au total 650 personnes y ont péri depuis le début de 1994. – *(Reuter.)*

BIRMANIE : incidents armés entre rebelles karens. – De vifs combats à caractère politico-religieux se poursuivent depuis le 9 décembre parmi les Karens, principale ethnie insurgée contre la junte birmane, a-t-on appris de sources concordantes le lundi 12 décembre à Bangkok. Les combats, au mortier et à l'arme automatique, opposent des bouddhistes à des membres de l'Eglise adventiste du septième jour, dénomination protestante à laquelle appartiennent les principaux cadres militaires de l'Union nationale karen (KNU). Ces incidents surviennent alors que la KNU est engagée dans des tractations avec la junte (SLORC) en vue d'un cessez-le-feu. – *(AFP.)*

CHINE : décès d'un ancien vice-premier ministre. – L'ancien vice-premier ministre chinois Yao Yilin est décédé, dimanche 11 décembre, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Yao avait été nommé à ce poste en 1979, en même temps qu'il était désigné ministre du Plan. Il était proche du vieil économiste conservateur Chen Yun, rival de Deng Xiaoping, ainsi que de l'actuel premier ministre Li Peng. Yao avait aussi siégé au comité permanent du bureau politique, organe suprême du PC, de 1987 à 1992, année de sa retraite officielle. Yao continuait néanmoins de jouer un rôle de conseiller pour les questions économiques. – *(AFP.)*

CAMBODGE : meurtre de deux Vietnamiens. – Deux pêcheurs vietnamiens ont été tués par des Cambodgiens la semaine dernière à Preak-Ampil, au sud de Phnom-Penh, a dénoncé lundi 12 décembre un groupe de défense des droits de l'homme. Ces six derniers mois, une vingtaine de Vietnamiens de souche ont ainsi été tués au Cambodge. Par ailleurs, la police a arrêté un colonel de l'armée dans le cadre d'une enquête sur l'assassinat, le 8 décembre, du journaliste Chan Dary, a annoncé le ministre de l'information Ieng Mouly. Chan Dary, âgé de vingt-huit ans, travaillait pour le quotidien *Koh Santepheap* (« île de la paix »), l'un des plus anciens du pays. Il avait été tué de deux balles dans le dos alors qu'il sortait d'un restaurant de Kompong-Cham. – *(Reuter.)*

RECTIFICATIFS. – Une erreur s'est glissée dans la carte accompagnant l'article « Stung attend les Chinois de Hongkong » (*le Monde* daté 11-12 décembre). Comme il était indiqué dans le texte, la localité cambodgienne de Stung se trouve près de Phnom-Penh (province de Kandal) et non dans la province de Stung-Treng.

La formation de centre droit regroupant toute l'opposition conservatrice japonaise, qui est née le 10 décembre à Yokohama, doit être dénommée « Nouveau Parti du progrès » et non « Nouveau Parti progressiste », comme indiqué par erreur dans *le Monde* du 13 décembre. Une traduction littérale de « Shintinto », nous précise notre correspondant à Tokyo, serait : « Nouveau Parti du cheminement ». Les responsables de la nouvelle formation ont retenu la traduction anglaise de « New Frontier Party », ou « Parti de la nouvelle frontière ».

AMÉRIQUES

BRÉSIL

L'ancien président Collor accusé de corruption a été acquitté faute de preuves

Faute de preuves, le Tribunal fédéral suprême de Brasilia a acquitté lundi 12 décembre, l'ancien président brésilien Fernando Collor de Mello et l'ancien trésorier de sa campagne électorale, l'industriel Paulo César Farias. Cinq juges ont voté en faveur de l'innocence de M. Collor, trois se sont prononcés pour sa condamnation.

RIO-DE-JANEIRO
de notre correspondant

Pour l'avocat Saulo Ramos, qui avait porté l'accusation en corruption contre le président Collor, au nom du Sénat il y a deux ans, *« ce résultat était à prévoir. Il y a eu de graves failles dans l'accusation du procureur de la République, Aristides Junqueira »*. Le président du tribunal, Octavio Gallioti, a voté en faveur de l'ancien président, qui avait été contraint à la démission deux ans après avoir été élu. Il a toutefois estimé important que *« la démocratie* [ait] *montré qu'un président peut s'asseoir sur le banc des accusés »*.

Le juge Sidney Sanches, qui avait été à l'origine du processus de destitution de l'ancien chef d'Etat devant le Sénat, s'est également prononcé pour la relaxe : *« Je sais que je peux paraître incohérent, mais je m'inquiète plus de ma conscience juridique que de la répercussion de mon vote. »*

Pour les juges qui ont préféré blanchir M. Collor, les preuves montrant qu'en échange des pots-de-vin le gouvernement Collor avait distribué des faveurs n'étaient pas rassemblées. Ils n'ont donc pas suivi le réquisitoire du procureur général de la République Aristides Junqueira, qui expliquait que le fait d'avoir reçu des pots de vin constituait déjà *« un délit suffisant »* pour condamner l'ancien chef de l'Etat.

Un accusé cloîtré

Après avoir été destitué par le Sénat en décembre 1992 et déchu de ses droits politiques jusqu'en 2001, l'ancien président Collor sort donc indemne de ce procès de droit commun pour corruption passive. Les débuts du procès avaient d'ailleurs traduit un certain flottement : trois des onze juges du Tribunal fédéral suprême s'étaient désistés, l'un parce qu'il avait pris sa retraite, l'autre parce qu'il avait été ministre de la justice de M. Collor, le troisième enfin parce qu'il était le cousin de l'ancien président...

Ce sont donc huit juges qui ont examiné les chefs d'accusation tandis que le principal intéressé préférait rester cloîtré dans sa somptueuse maison de Brasilia, « la Casa da Dinda », au milieu des photographies témoignant de sa grandeur passée. Cette demeure est d'ailleurs un des corps du délit, puisque les aménagements de ses jardins et de ses fontaines auraient été effectués, pour des sommes extravagantes, avec l'argent de la corruption.

En même temps que M. Collor étaient jugés l'ancien trésorier de sa campagne électorale de 1989, Paulo César Farias, son ancien secrétaire particulier Claudio Vieira, un pilote d'avion, Jorge Bandeira, et cinq autres personnes. « P.C. » Farias, considéré comme le chef d'orchestre du trafic d'influence mis en place de 1990 à 1992 pendant la courte présidence de M. Collor, est le seul inculpé gardé en détention préventive dans une caserne de Brasilia. Il avait été arrêté en Thaïlande en décembre 1993 après une cavale rocambolesque à travers le monde et extradé vers le Brésil. L'acte d'accusation comportait 11 000 pages au total, mais trois dossiers principaux étaient retenus contre l'ancien président.

Lors de son entrée en fonctions, en 1990, M. Collor avait nommé l'ingénieur Marcelo Ribeiro, venu de l'entreprise Tratex, secrétaire aux transports dans le ministère des infrastructures. Peu après, Tratex versait l'équivalent de 1,4 million de francs à une société appartenant à « P. C. » Farias. Il y eut ensuite deux chèques, d'un montant total de 15 millions de francs, versés également sur un compte de « P. C. » Farias, après que l'entreprise pétrolière d'Etat Petrobras eut accordé, dans des conditions douteuses, des facilités financières pour l'acquisition de carburant à la compagnie aérienne VASP.

Trafic d'influence manifeste

En septembre 1990, environ 5,5 millions de francs étaient déposés par la filiale brésilienne de Mercedes-Benz sur des comptes ouverts par « P. C » Farias, certains au nom de sociétés fictives. Le rôle d'intermédiaire avait été joué par le colonel Sebastiao Curio, alors candidat à la députation, qui aurait reçu pour sa peine l'équivalent de 600 000 F dont il avait besoin pour sa campagne électorale. Méfiant, le colonel Curio avait enregistré sur des cassettes ses conversations avec l'émissaire du président chargé de cette opération.

Le trafic d'influence était donc manifeste. Mais l'accusation a été confrontée à une sérieuse difficulté : il n'existait aucune preuve matérielle, aucun document écrit mettant en cause directement l'ancien président. Et la défense a joué sur le fait que des irrégularités avaient été commises au cours de l'instruction.

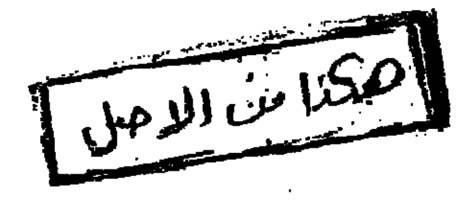
Faute de preuves indiscutables, le procureur a donc mis en avant l'argument suivant : pendant la plus grande partie de son mandat, M. Collor a versé sur un compte d'épargne la totalité de son salaire présidentiel. Il a donc vécu, et de manière fastueuse, avec l'argent venant du réseau mis en place par « P. C. » Farias. Son avocat a affirmé, en revanche, qu'il avait dépensé *« ce qui restait »* du trésor de guerre amassé pendant sa campagne électorale, ce qui posait peut-être *« un problème moral »* mais n'était pas formellement contraire à la loi. Son argumentation a porté.

DOMINIQUE DHOMBRES

RIO : la « guerre des favelas » bat son plein. – Mille cinq cents militaires et policiers brésiliens ont investi, lundi 12 décembre, plusieurs bidonvilles du centre de Rio-de-Janeiro dans le cadre de la lutte contre la criminalité et la corruption. Depuis le début de la répression, ordonnée le 31 octobre par le président Itamar Franco, le trafic de drogue aurait considérablement diminué dans les favelas de Rio. – *(Reuter.)*

ETATS-UNIS : un sénateur républicain prône une forte réduction de l'aide au tiers monde. – Le sénateur républicain Mitch McConnell a préconisé, lundi 12 décembre, une forte réduction de l'aide extérieure des Etats-Unis, notamment celle octroyée aux pays en voie de développement. Les pays africains seraient principalement touchés par ces mesures. Le sénateur du Kentucky, qui devrait diriger la sous-commission chargée de l'affectation de ce type de fonds, a précisé qu'il allait présenter prochainement un projet de loi allant dans ce sens. – *(AFP.)*





هكذا من الاصل

“Eduquons ! c'est une insulte ?”

La Cinquième : ça va se savoir.

5
La Cinquième

Ce n'est pas une insulte, c'est une révolution ! Dès le 13 décembre, c'est le Savoir enfin accessible à tous, de 7 heures à 19 heures sur le 5e réseau hertzien de télévision.

AFRIQUE

SOMALIE

La reprise des combats à Mogadiscio confirme l'échec de l'ONU

Les combats paralysent le sud de Mogadiscio depuis une semaine, sans que les « casques bleus », barricadés dans leurs bases militaires, ne s'interposent. Ces derniers sont bien plus préoccupés par leurs préparatifs de départ et leur indifférence en dit long sur l'échec de l'opération des Nations unies en Somalie (ONUSOM).

NAIROBI

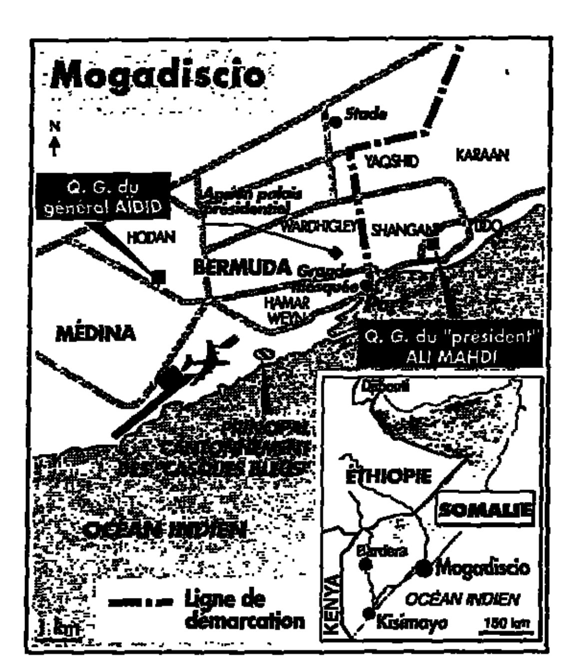
de notre correspondant

Les accrochages entre factions somaliennes se multiplient au fur et à mesure qu'approche la date limite – le 31 mars 1995 – du retrait des treize mille hommes de l'ONU encore sur place. Certains prévoient déjà un embrasement général, au moins dans la capitale, Mogadiscio. Les journalistes qui ont pu se rendre sur les lieux des derniers combats dans le quartier de Medina à la faveur d'une accalmie dressent un bilan provisoire de vingt-sept morts et de plus de cent blessés, essentiellement des civils. En marge de ces combats, un « casque bleu » a été tué et huit autres blessés par des balles perdues ou par cet obus de mortier, probablement perdu lui aussi, qui a explosé dans le camp des forces indiennes.

Ces affrontements à l'arme lourde ne sont pas directement liés à la fin du mandat de l'ONUSOM. Et, à en croire les habitants de Mogadiscio, il ne faut rien y voir de plus qu'une querelle entre deux jeunes qui a dégénéré, chacun alertant sa famille puis son clan pour se venger.

Mais, selon d'autres analystes, ces combats résulteraient plutôt des manœuvres politiques du général Mohamed Farah Aïdid, chef de l'Alliance nationale somalienne (ANS), qui a réussi, en septembre, à débaucher un responsable de la faction ennemie, l'Alliance pour le salut de la Somalie (ASS) du « président par intérim » Ali Mahdi. Mohamed Quanyare Afrah est un chef du clan des Morosades, longtemps alliés des Abgals (le clan de M. Mahdi) avec qui ils cohabitent dans plusieurs quartiers de la capitale.

Le torchon brûle entre ces familles. En octobre, elles se sont affrontées à Bermuda et aujourd'hui elles se combattent à Medina, les deux enclaves de Mogadiscio-Sud qui échappent au contrôle du général Aïdid. En soutenant les Morosades contre les Abgals, le général espère-t-il pouvoir enfin chasser ses adversaires de son fief et écarter une menace sur ses arrières, en prévision d'un affrontement pour le contrôle de la capitale ? Le clan qui tient Medina sera le mieux placé pour s'emparer de l'aéroport, situé entre ce quartier et la mer.



Déjà durant la guerre fratricide (les clans de Ali Mahdi et Mohamed Farah Aïdid appartiennent à la confédération des Hawiye) qui a dévasté Mogadiscio entre novembre 1991 et avril 1992, le général avait tenté sans succès d'investir Medina et Bermuda. Ses assauts ont toujours été repoussés par les habitants, dont la farouche résistance vient de ce qu'ils défendent leur propre territoire. Contrairement aux Habr Gedir du général Aïdid, les Abgals sont originaires de la région de Mogadiscio.

Deux « conférences nationales »

A trois kilomètres à vol d'oiseau de Medina se tient, depuis le 1er novembre, la « conférence nationale » organisée par le général Aïdid qui devrait s'achever par la mise en place d'un gouvernement intérimaire. Le principal chef de guerre somalien estime que cette réunion est légitimée par la participation de treize des seize factions somaliennes.

Les fidèles d'Ali Mahdi ont répliqué en organisant leur propre « conférence » dans le Nord de la ville, de l'autre côté de la ligne de démarcation, où ils assurent aussi avoir rassemblé la majorité des mouvements politico-claniques somaliens. Ali Mahdi a prévenu son rival, et les Nations unies, que si celui-ci annonçait un nouveau gouvernement, la guerre reprendrait.

Mohamed Rajis, ancien juge militaire, est le président fondateur de l'Union nationale somalienne (UNS), le parti des « gens de la Côte ». En avril 1994, il a été chassé de Brava, sa ville natale, par les miliciens du général Aïdid, qui contrôle aujourd'hui tout le littoral entre Mogadiscio et Kisimayo. *« Après avoir pillé ma ville, Aïdid pille maintenant mon parti »*, se plaint aujourd'hui Mohamed Rajis, faisant allusion à *« ce chauffeur de taxi, qui n'était même pas membre du comité central »* et que le général a nommé président de l'ANS dans sa propre conférence.

Plus au sud, le retrait du contingent indien du port de Kisimayo s'est achevé, dimanche 11 décembre, et peut donner un avant-goût de ce que sera le départ des « casques bleus » de Mogadiscio. Un responsable de Médecins sans frontières, qui gère l'hôpital de la ville, signale que dès vendredi des combats ont éclaté à l'entrée du port.

Selon lui, deux factions auparavant alliées s'y affrontent : les Hartis, le clan du général Morgan, gendre du président Syaad Barre (renversé en janvier 1991) contre les Marehanes, le propre clan de l'ancien dictateur. Si cette information se confirmait, il s'agirait d'un spectaculaire renversement d'alliances car jusque là, pour conserver le contrôle de Kisimayo, le général Morgan avait toujours bénéficié du soutien de sa belle-famille contre le colonel Jess, un fidèle du général Aïdid.

A Mogadiscio aussi il faut s'attendre à un bouleversement des coalitions. Ce qui fait d'ailleurs partie des traditions somaliennes dans lesquelles les pactes entre clans se font et se défont au gré des guerres pour un puits ou un pâturage. Une réalité qui a déstabilisé plus d'un médiateur de l'ONU ou de Washington.

Les abords de l'aéroport de la capitale ont été conquis en août, toujours dans la perspective du retrait des troupes de l'ONU, par les Aïrs, un sous-clan habr gedir souvent hostile au général Aïdid. Et ils n'accepteront pas, dit-on à Mogadiscio, que « leur frère » s'attribue la présidence du pays au terme de « sa » conférence.

JEAN HÉLÈNE

ÉTHIOPIE

Le procès de la dictature du « Négus rouge » s'ouvre à Addis-Abeba

Le procès – sans précédent en Afrique – du régime du colonel Mengistu Hailé Mariam, renversé en mai 1991, devait s'ouvrir mardi 13 décembre à Addis-Abeba, en l'absence du principal accusé, le « Négus rouge », réfugié au Zimbabwe qui a toujours refusé son extradition. Quelque 1 200 responsables civils et militaires du régime de Mengistu, arrivé au pouvoir en 1977 après avoir renversé en 1974, avec sa junte militaire, le « roi des rois », l'empereur Hailé Selassié, seront jugés dans ce « Nüremberg africain » prévu pour durer plusieurs mois.

Ce procès est financé en partie par la communauté internationale. De nombreux observateurs étrangers estiment qu'il pourrait constituer un modèle pour le Rwanda. Dans un premier temps, le tribunal jugera 66 personnes – dont le colonel Mengistu par contumace – accusées de génocide et de crimes contre l'humanité. Entre 100 000 et 200 000 personnes ont été tuées sous le régime de Mengistu.

Vingt et un autres accusés seront jugés par contumace dont l'ancien chef d'état-major, le général Tesfayé Guébré Kidané, et l'ancien ministre des affaires étrangères Berhanu Bayeh, toujours réfugiés dans l'ambassade italienne d'Addis-Abeba. Cinq autres de ces accusés sont morts en détention.

Le principal accusé présent, car détenu en Ethiopie, est le major Fekrésélassié Wogdress, ancien premier ministre. Tous sont passibles de la peine de mort. Ils répondront de l'assassinat de 1 823 personnes, dont le « roi des rois », étouffé le 25 août 1975 sous un oreiller imbibé d'éther, sur ordre de Mengistu.

L'acte d'accusation fait près de 300 pages. Sa lecture durera plusieurs jours. Il se fonde sur des documents très précis du régime éminemment bureaucratique de Mengistu qui, compilés par les magistrats, font plus de 300 000 pages. On y trouve notamment des ordres d'exécutions et de tortures, ainsi que des estimations du coût des mises à mort.

Le procès, qui commencera par des semaines de débats de procédure, se tient dans une salle spécialement aménagée du ministère du plan et du développement, capable d'accueillir 300 personnes. Amnesty International et le Conseil international des juristes (ICJ) ont été invités par les autorités éthiopiennes à suivre les débats. Si des parents de victimes du régime de Mengistu se réjouissent qu'*« enfin justice soit faite »*, la population d'Addis-Abeba demeure largement indifférente. – *(AFP, Reuter.)*

ALGÉRIE

La France interrompt ses livraisons de matériels de contre-guérilla

La France a interrompu ses livraisons de certains équipements militaires à l'Algérie, notamment des matériels de combat nocturne et de contre-guérilla. En revanche, elle maintient sa fourniture d'hélicoptères. Ces cessions ont pour client principal le ministère algérien de l'intérieur et, plus particulièrement, les forces spéciales de sécurité. Le ministère français de la défense ne fait aucun commentaire sur ces informations recueillies de source arabe à Paris.

Depuis l'année dernière, l'Algérie a cherché à renforcer ses moyens de lutte anti-terroriste, ceux de l'armée régulière comme ceux de ses forces spéciales anti-islamistes. Elle a trouvé des fournisseurs au Canada, par exemple, et en France où elle a notamment acheté des matériels de transmissions un système de surveillance aérienne à distance et des équipements légers de maintien de l'ordre (*le Monde* du 10 novembre). Récemment, les commandes ont porté sur des équipements de combat de nuit, comme des jumelles de vision nocturne que l'Algérie met à la disposition des équipages de sa quarantaine d'hélicoptères d'intervention Mi-24, d'origine russe, pour suivre les déplacements des maquisards infiltrés.

C'est précisément l'exécution de ces marchés-là qui vient d'être interrompue, à la suite, dit-on, de la publicité donnée à de telles transactions. En réalité, il semble que ces cessions au ministère algérien de l'intérieur n'aient plus l'agrément unanime de toutes les administrations qui, en France, sont appelées à les autoriser au terme d'un processus de consultation au coup par coup interne au gouvernement.

Contacts avec les Etats-Unis et la Roumanie

Les Algériens ont pris contact avec des fournisseurs aux Etats-Unis pour équiper leurs hélicoptères, qui restent un outil privilégié de leur lutte anti-terroriste. L'exécutif américain n'a pas encore fait connaître sa position. Ce besoin explique que le ministère algérien de l'intérieur se soit adressé à la France et à la Roumanie – qui en fabrique sous licence française – pour obtenir des hélicoptères (*le Monde* du 16 novembre) dont seront dotées ses forces de sécurité.

Avec la France, il s'agit de la cession d'*hélicoptères Ecureuil*, présentés dans une version – civile – de transport et de liaison même si personne ne se fait d'illusions sur leur destination finale, aux mains des forces algériennes de sécurité qui sauront les transformer. Ce marché continuera d'être honoré par la France. Dans un premier temps, les livraisons portent sur neuf hélicoptères Ecureuil d'occasion et, ultérieurement, elles devraient concerner une vingtaine d'exemplaires du même type, à l'état neuf. Des pilotes et des mécaniciens algériens seront en formation au Luc (Var).

Les discussions avec la Roumanie sont en cours. Selon des sources arabes à Paris, il s'agit d'un troc : l'Algérie se débarrasserait de ses avions de transport Antonov-12 anciens, que l'industrie aéronautique roumaine récupérerait pour les moderniser et les revendrait, le cas échéant, à un pays tiers, en échange de l'achat d'une trentaine d'hélicoptères de transport militaire Puma. Ces hélicoptères sont de conception française. A la suite d'un accord de licence dont la signature date de bien avant la disparition de Nicolae Ceausescu, ils sont fabriqués sur place par le groupe aéronautique roumain IAR qui a totale liberté de les exporter, sans l'avis de la France.

REPÈRES

ITALIE

Un second haut magistrat démissionne

Un second magistrat de renom a démissionné, lundi 12 décembre, moins d'une semaine après le départ du juge Antonio Di Pietro qui menait l'enquête anticorruption « Mains propres ». Arnaldo Valente, président de la section pénale de la Cour de cassation, a quitté la magistrature, lundi, pour protester contre les attaques dont il a fait l'objet dans la presse et de la part des magistrats proches de l'opposition après sa décision de transférer de Milan, d'où était partie l'opération « Mains propres », à Brescia (Nord) un procès touchant le chef du gouvernement, Silvio Berlusconi.

La semaine dernière, le juge Di Pietro, qui devait interroger M. Berlusconi, objet d'une information judiciaire dans une affaire de corruption, avait démissionné, estimant être manipulé à des fins politiques à gauche comme à droite. Sa démission, s'ajoutant à celle de M. Valente, aggrave la tension entre la classe politique et la magistrature, au point que le ministre des relations avec le Parlement, Giuliano Ferrara, a estimé lundi soir : *« Face au rideau de fumée de la calomnie des partis et des juges, rendre la justice est devenu en Italie un acte d'héroïsme »*. - *(AFP.)*

PAYS MUSULMANS

Le septième sommet de l'Organisation de la conférence islamique s'ouvre à Casablanca

Avec la participation de près de vingt-cinq rois et chefs d'Etat, le septième sommet de l'Organisation de la conférence Islamique (OCI), la plus grande institution du monde musulman, devait s'ouvrir mardi 13 décembre à Casablanca. La Bosnie, la mauvaise image de marque de l'islam en Occident, mais aussi l'Afghanistan, l'Irak, la Palestine et les problèmes de développement sont à l'ordre du jour de la réunion de cette organisation qui groupe cinquante Etats, plus l'OLP. Les travaux préparatoires se sont poursuivis dans la nuit de lundi à mardi, en raison de divergences sur deux dossiers, l'Irak et Jérusalem. Bagdad exige que ses efforts en vue d'obtenir la levée de l'embargo international soient explicitement mentionnés dans le projet de résolution finale. Sur la question de Jérusalem, un compromis paraissait avoir été trouvé sur la base d'un texte confiant à la Jordanie la gestion des lieux saints jusqu'à ce que soit reconnue la souveraineté des Palestiniens sur la partie orientale de la ville. – *(AFP.)*

AFRIQUE DU SUD : retour à l'UNESCO. – L'Afrique du Sud a réintégré l'UNESCO, lundi 12 décembre. En 1956, ce pays avait quitté l'organisation des Nations unies pour la culture, celle-ci ayant violemment critiqué l'apartheid. *« C'est un rêve qui se réalise,* a déclaré le directeur de l'UNESCO, M. Mayor. *L'homme* [le président Mandela] *qui a inspiré la lutte de la communauté internationale contre l'apartheid au nom des droits de l'homme* [...] *ramène son pays dans la famille des nations. »* L'UNESCO avait accordé le statut d'observateur aux mouvements de libération sud-africains et décerné, en 1983, son prix Simon-Bolivar à Nelson Mandela, alors détenu. – *(AFP.)*

NAMIBIE : la proclamation des résultats électoraux est retardée. – Une enquête sur un cas possible de fraude retarde la proclamation des résultats définitifs des élections présidentielle et législatives organisées la semaine dernière, a annoncé, lundi 12 décembre, le président de la commission électorale. Il a précisé que le nombre des bulletins dans quatre circonscriptions dépasse le nombre d'électeurs enregistrés. Ces circonscriptions sont situées en pays ovambo, fief, au nord du pays, de la SWAPO (Organisation des peuples du Sud-Ouest africain) qui a remporté les deux tiers des suffrages dans les deux consultations. – *(AFP.)*

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Reproduction interdite de tout article sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33



Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou
133, av. des Champs-Elysées 75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	Voie normale y compris CEE avion
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Pour les autres pays, nous consulter.

Vous pouvez payer par prélèvements mensuels.
Se renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne, tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LE MONDE, code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices.
POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N. Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

401 MQ 01 PP. Paris DTN

Durée choisie :

3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ______ Prénom : ______

Adresse : ______

______ Code postal : ______

Localité : ______ Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

La mort d'Antoine Pinay

Neuf mois de gouvernement, quarante ans de mythe

Antoine Pinay est décédé, mardi 13 décembre, à son domicile de Saint-Chamond (Loire), ville dont il avait été le maire de 1929 à 1977. Doyen des hommes politiques français, il allait avoir cent trois ans le 30 décembre.

■ FRANC LOURD. Le nom de l'ancien président du conseil de la IVe République était attaché à « l'emprunt Pinay » qui remporta, en 1952, un grand succès auprès des épargnants. Ministre des finances en 1958, il contribua, de nouveau, au redressement économique de la France et créa le « franc lourd ». Retiré de la vie politique depuis le début des années 80, « l'homme au chapeau rond » continuait de symboliser le bon sens économique pour une bonne partie de l'opinion. A l'approche de ses cent ans, en décembre 1991, il avait été l'invité de « L'heure de vérité » sur France 2.

■ HOMMAGE. Deux heures à peine après l'annonce du décès, le premier ministre, Edouard Balladur, a rendu un hommage solennel, depuis l'hôtel Matignon, à Antoine Pinay. Auparavant, le RPR avait salué *« l'homme d'Etat »* dont *« l'honnêteté, la rigueur morale et l'action politique méritent la reconnaissance de tous »*.

Peu avant sa disparition, notre collaborateur André Passeron avait rédigé cette biographie de l'ancien président du conseil :

Antoine Pinay est né le 30 décembre 1891 à Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône) dans une famille d'industriels de la chapellerie : son grand-père avait introduit en France la fabrication du chapeau de paille d'Italie. Après des études secondaires chez les pères maristes, au collège Sainte-Marie, à Saint-Chamond, il est appelé sous les drapeaux avec la classe 1911 dans l'artillerie. Un mois après la déclaration de guerre, il est blessé par des éclats d'obus à la poitrine et au bras, blessures qui lui imposent de passer une année à l'hôpital : elles lui vaudront la médaille militaire et la croix de guerre.

Son mariage, en 1917, le fait entrer dans la famille Fouletier, qui possède une tannerie qu'Antoine Pinay développera considérablement. Jusqu'à près de quarante ans, il se consacrera ainsi essentiellement à la gestion de ses affaires. En 1929, il est élu maire de Saint-Chamond, conseiller général en 1934 et président de l'Assemblée départementale en 1949.

La carrière législative d'Antoine Pinay commence en 1936 : il est élu, au second tour, comme radical indépendant, contre le candidat communiste, dans le premier arrondissement de Saint-Étienne. Le nouveau député quitte bientôt le Palais-Bourbon pour le Sénat, en 1938, et s'inscrit au groupe de l'Union démocratique et radicale.

Le portefeuille des travaux publics

Le 10 juillet 1940, Antoine Pinay est l'un des 569 parlementaires qui votent la délégation de pouvoirs au maréchal Pétain. En 1941, il est désigné pour siéger au Conseil national de Vichy. Sa carrière aurait pû s'arrêter là, mais son comportement à la mairie de Saint-Chamond durant l'Occupation, les services qu'il rend aux personnes menacées par la répression allemande – il établit notamment les faux papiers qui permettent à Geneviève de Gaulle, nièce du général, d'échapper à l'arrestation – lui valent d'être relevé de son inéligibilité en 1945. L'année suivante, il est élu à la deuxième Assemblée constituante, puis à l'Assemblée nationale.

En 1948, il entre dans le ministère Queuille comme secrétaire d'État aux affaires économiques. Il revient au gouvernement en 1950 et il y restera jusqu'en 1952 avec le portefeuille des travaux publics, dans les cabinets Pleven, Queuille et Faure.

1952, c'est l'« année Pinay ». Appelé par le président de la République, Vincent Auriol, qui lui confie le soin de former le gouvernement après l'échec de Paul Reynaud et le refus de René Pleven, il affronte l'investiture le 6 mars 1952. On ne lui accorde que peu de chances. Son langage simple, direct, sa volonté de s'en tenir aux questions techniques, conduisent vingt-sept députés du RPF à enfreindre la consigne d'abstention de leur groupe et à lui donner leurs voix. A la surprise quasi générale, Antoine Pinay obtient 324 voix (contre 206) et devient président du conseil. Il forme aussitôt un cabinet restreint (dix-sept ministres), dans lequel il s'attribue le portefeuille des finances. Il gouvernera neuf mois.

C'était alors, pour le grand public, un « homme nouveau » : son allure de Français moyen, son personnage de petit industriel plus soucieux de gérer convenablement les affaires de la « Maison France » que de faire de la « politique », une simplicité de manières et de ton, allaient lui assurer une popularité que n'avaient pas connu ses prédécesseurs. Son petit chapeau rond provoque les quolibets des humoristes mais le rend populaire. *« Les remèdes* – déclarait-il – *ne sont ni de droite ni de gauche : ils n'ont pas d'étiquette parlementaire. Ce sont des mesures à prendre dans un climat de trêve politique. »*

Favorisé par la conjoncture internationale, il saura rétablir un climat de confiance, faire cesser la montée des prix. *« Entre la fiscalité et la confiance, j'ai choisi la confiance »*, déclarera-t-il plus tard. Son programme consiste à assurer les échéances, à agir sur le coût de la vie, à équilibrer le budget. Au lieu d'augmenter les impôts comme l'avait fait Edgar Faure, il mise sur l'épargne, accélère les émissions de bons du Trésor, puis lance un emprunt aux modalités nouvelles (rente à 3,5 % à capital garanti). Pour engager la baisse des prix, il s'adresse notamment aux grands magasins. La méthode de la persuasion obtient quelque succès, mais bientôt il faudra recourir à la contrainte. Pour faciliter le retour en circulation des capitaux thésaurisés ou dissimulés à l'étranger, le gouvernement prend des mesures d'amnistie fiscale.

Dans le domaine social, il institue le système d'indexation des salaires sur les prix, l'échelle mobile.

Antoine Pinay définit ainsi sa politique : *« Je suis M. Consommateur à la tête de quarante-trois millions de Français... Je suis attaché au libéralisme, mais à un libéralisme loyal qui, dans un climat de concurrence saine, doit rechercher sans cesse ses propres techniques et la paix sociale, sans recourir au libéralisme égoïste des coalitions d'intérêts* (...). *Je fais une politique qui veut qu'on ne dépense l'argent que lorsqu'on le possède et qu'on n'en dépense pas plus qu'on en a. »*

Mais le président du conseil doit affronter les crises tunisienne et marocaine. Sa politique de fermeté dans ce domaine s'est accompagnée de projets de réformes qui ont été mal accueillis par les partis intéressés.

A la fin de 1952, l'« expérience Pinay » n'a pas convaincu : la majorité gouvernementale se désagrège. Au cours de la discussion du budget, le 22 décembre, le MRP fait savoir qu'il s'abstiendra dans le vote d'une question de confiance relative à un article de la loi de finances. En fait, les républicains populaires avaient d'autres raisons d'abandonner Antoine Pinay : en particulier, ils n'avaient pu obtenir le dépôt du projet de loi de ratification de la Communauté européenne de défense. Le président du conseil n'attend pas le vote : après avoir constaté la défaillance d'un groupe important de la majorité, il va remettre sa démission à l'Élysée.

Les accords de la Celle-Saint-Cloud

En mai 1953, après la chute de René Mayer, Antoine Pinay est pressenti par le président de la République Vincent Auriol, mais il décline l'offre de constituer le gouvernement. Il voyage à travers le monde, fait une tournée de conférences aux Etats-Unis, préconise une réforme de l'Etat et critique vivement l'attitude de Pierre Mendès France au lendemain du rejet de la CED. Il revient au gouvernement en 1955, comme ministre des affaires étrangères du cabinet formé par Edgar Faure.

A ce titre, il prend la parole aux Nations unies, pour défendre la politique française en Afrique du Nord. Mais l'affaire du Maroc, où le gouvernement a envoyé Gilbert Granval pour reprendre en main la situation, va l'accaparer, tout au long d'un été troublé, émaillé de longues négociations, d'affrontements, d'hésitations.

Partisan de la restauration du sultan Mohamed Ben Youssef, il signe avec lui, le 6 novembre 1955, les accords de La Celle-Saint-Cloud (prévoyant l'indépendance chérifienne « dans l'interdépendance »), qui lui seront longtemps reprochés par la droite nationaliste. Pressenti une nouvelle fois en octobre 1957, il accepte de constituer un gouvernement, mais il n'obtient pas l'investiture de l'Assemblée nationale.

Ministre de la Ve République

Pendant les jours de mai 1958, Antoine Pinay est l'un de ceux qui, après Georges Bidault et avant Guy Mollet, se rendent à Colombey pour demander au général de Gaulle de revenir au pouvoir. Formant son gouvernement, le président du conseil lui confie alors le ministère des finances. Il mettra en pratique les conseils de Jacques Rueff et les principes qui lui sont chers. Mais le représentant du libéralisme orthodoxe se heurte bientôt aux conceptions planistes de MM. Debré et Jeanneney, notamment. S'il soutint la politique gaulliste en Algérie et en Afrique, l'attitude du régime à l'égard de l'Alliance atlantique et de l'Europe ne peut pas avoir son accord : il menace de donner sa démission. En janvier 1960, le président de la République lui offre d'abandonner ses fonctions, qu'il a conservées dans le gouvernement Debré, pour un poste de ministre d'Etat ; il n'accepte pas cette mutation, et c'est la séparation. *« Je laisse une situation économique et financière prospère »*, déclare-t-il en abandonnant la place à Wilfrid Baumgartner le 13 janvier 1960.

Depuis cette date, Antoine Pinay s'est tenu un peu à l'écart de la vie politique. Cependant, plusieurs initiatives discrètes prouvent qu'il ne l'a pas abandonnée. C'est ainsi que le 16 janvier 1962, il a participé au « dîner de l'Alma », en compagnie de Guy Mollet et de plusieurs autres leaders politiques et syndicaux. L'ancien président du conseil est resté en relations avec le Centre national des indépendants, mais ne s'est pas opposé pour autant à la constitution du groupe des Républicains indépendants, sous la houlette de Valéry Giscard d'Estaing. Il n'est intervenu publiquement que pour défendre les libertés des collectivités locales. Peu à peu, cette ligne de conduite a été interprétée, malgré ses dénégations, comme celle d'un éventuel candidat à l'élection présidentielle. Ses amis indépendants souhaitaient publiquement sa candidature, mais lui continuait de se taire, d'observer et d'attendre.

Après l'élection de Georges Pompidou à la présidence de la République, Antoine Pinay, nommé « médiateur » en janvier 1973, critique de temps à autre le gouvernement pour lui reprocher des mesures maladroites qui, selon lui, entravent l'activité des entreprises par des charges fiscales et sociales excessives. Apôtre de l'initiative privée, il part en guerre contre le rôle envahissant de la réglementation administrative.

Il se démet de ses fonctions de médiateur pendant la campagne électorale de 1974, et M. Giscard d'Estaing, sitôt élu, nommera à sa place Aimé Paquet, ancien député républicain indépendant de l'Isère. Sans prendre formellement position en faveur de la candidature de M. Giscard d'Estaing à l'Elysée, Antoine Pinay souligne sans ambiguïté que le choix offert aux électeurs est entre une société de liberté et *« une société de contrainte »*.

De son fauteuil de président du conseil général de la Loire, il continue alors à inciter le gouvernement à lutter davantage contre l'inflation, source essentielle à ses yeux du développement du chômage. Il estime même que si M. Giscard d'Estaing est un *« garçon très brillant »*, il a cependant *« un esprit trop mathématique et ne fait pas assez de psychologie »*. Il prend position en 1976 contre la taxation des plus-values mobilières et immobilières qui *« sème la panique »*.

Le sage que l'on consulte

En 1977, Antoine Pinay renonce à se présenter à la mairie de Saint-Chamond où il a été élu pour la première fois en 1929.

En 1979, il abandonne la présidence du conseil général de la Loire. Il encourage de temps à autre l'action de Raymond Barre, rencontre M. Giscard d'Estaing, mais aussi Jacques Chirac. Lors de l'élection présidentielle de 1981, il ne prend position en faveur de la réélection du président sortant qu'entre les deux tours du scrutin. Depuis le début du septennat de François Mitterrand, Antoine Pinay, qui condamnait la plupart des mesures prises par le gouvernement, notamment les nationalisations, continuait à s'intéresser aux affaires du pays, à voyager fréquemment en France et à l'étranger, mais s'exprimait en public de plus en plus rarement.

Tel un vieux sage, Antoine Pinay était consulté de temps à autre aussi bien par Edouard Balladur que par Pierre Bérégovoy. Il accordait aussi parfois quelques entretiens, jusque pendant sa centième année, son grand âge et sa réputation lui permettant à ces occasions d'utiliser un « parler vrai » qui ne s'embarrassait d'aucune précaution, mais qui n'avait plus guère d'échos.

Le mage de Saint-Chamond

A l'heure où il faut faire grand bruit pour avancer dans la vie politique, où il convient de soigner son image et de la répandre à tous vents médiatiques, le destin d'un homme comme Antoine Pinay paraît d'une singularité inouïe. Quoi ! Ce monsieur tout simple se présente avec les attributs de la dignité la moins ostentatoire : un chapeau noir à bords roulés, les plis du visage qui respirent la sérénité, l'œil sans trop de malice, une moustache basse qui suit bien le pli des lèvres, ni trop fines ni trop gourmandes. Ce petit-bourgeois de province, maire d'une ville de moins de quinze mille habitants, directeur général d'une tannerie, qu'avait-il donc pour incarner une sorte de mythe, au temps de la IVe République, et pour être ensuite consulté comme un sage, comme un mage, par certains des plus hauts responsables de la Ve République ?

Qui se rappelait même qu'il avait été élu député en 1936 ? Comme la plupart des Français, il fait confiance à Pétain en 1940, et lorsqu'il émerge des brumes, le 3 mars 1952, Vincent Auriol lui ayant demandé de dénouer la crise ministérielle après l'échec de la tentative de Paul Reynaud, il a déjà soixante et un an. Pourquoi le président de la République souhaite-t-il qu'il devienne président du conseil, alors que sa carrière comme secrétaire d'Etat aux affaires économiques, dans le premier cabinet Queuille, puis comme ministre des travaux publics, de juillet 1950 à février 1952, est passée comme inaperçue ?

Les Français commencent à dresser l'oreille lorsqu'ils entendent Antoine Pinay, en acceptant sa nouvelle fonction, dire : *« Je désire laisser de côté les problèmes politiques pour m'en tenir aux seules questions techniques. »* Il renchérit dans sa déclaration d'investiture : *« Les remèdes ne sont ni de droite ni de gauche. Ils n'ont pas d'étiquette parlementaire. Le respect des échéances est le premier de mes soucis. »* Tiens, tiens... On n'a pas l'habitude de ce langage-là, de rencontrer un chef de gouvernement considérer que l'on peut gérer la maison de France comme un bon père de famille, qui ne tire pas sur l'avenir des traites qu'il ne peut honorer, qui ne pense pas, « après moi, le Déluge »..., inflationniste.

D'un seul coup, Pinay devient populaire, parce que les citoyens supportent de plus en plus mal le laxisme, la « valse des étiquettes ». Trop, c'est trop. *« Lorsque le franc aura repris sa place, la France aura bientôt repris son rang... »* On bombe le torse. Il y a beau temps que l'on n'avait assimilé le franc à la France. Même le général de Gaulle – qui reprit ce langage en 1958 et appliqua un plan... Pinay-Rueff – n'avait pas osé trancher par la rigueur en faveur de Mendès France contre Pleven après la Libération.

Confiant dans l'épargne

« L'esprit d'économie doit pénétrer non seulement l'Etat mais la nation. » Antoine Pinay aurait dû être beaucoup moins entendu lorsqu'il déclara :

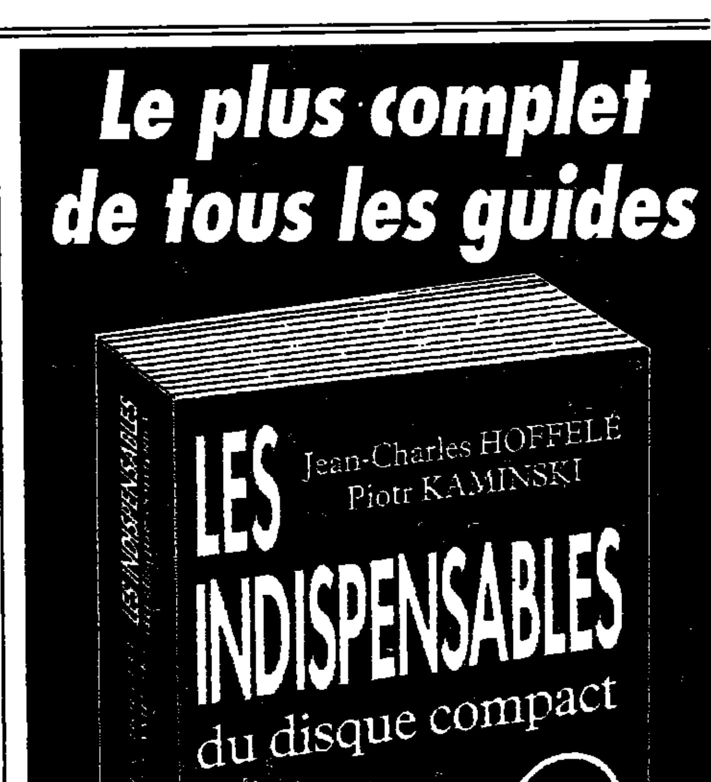
« Il faut rétablir le civisme devant l'impôt. La fraude doit être combattue avec la dernière rigueur. » Mais, en même temps, suprême habilité, il lançait sa fameuse amnistie fiscale, passant l'éponge sur les opérations spéculatives illégales destinées à échapper à l'impôt. Clémence pour le passé, serrage de vis pour l'avenir. Surtout, Antoine Pinay sut rallier les citoyens en proposant de rétablir l'équilibre budgétaire sans impôts nouveaux. Douce musique. *« Entre la fiscalité et la confiance, j'ai choisi la confiance dans l'épargne française. »*

La confiance ! Il l'obtint d'autant mieux que de février à mai 1952 (aidé par la chute des matières premières), l'indice des prix perdit quatre points. L'homme-miracle, enfin. On ne l'oubliera pas. De Gaulle sut parfaitement utiliser son charisme en le nommant ministre des finances en 1958. Une fois de plus, les techniques simples (grand emprunt indexé sur l'or et large amnistie) jouent à plein, et le mariage avec Jacques Rueff pour lancer le plan de redressement de 1958 fut des plus réussis. Depuis Poincaré, on n'avait pas fait mieux !

Du coup, un rite se perpétua : le sage de Saint-Chamond était appelé pour une consultation brève, mais largement rendue publique, lorsqu'un nouveau gouvernement de la droite s'installait. Il apparut même sur les écrans de la télévision au plus fort de la tempête boursière d'octobre 1987, puis à « L'heure de vérité », sur France 2, à l'approche de ses cents ans. Pinay était devenu un porte-bonheur. Celui dont Edouard Herriot disait : *« Cet homme est imbattable : il a une tête d'électeur. »*

PIERRE DROUIN

Le plus complet de tous les guides



Démarche intelligente qui respecte le choix du lecteur. Diapason

Hoffelé et Kaminski ont placé la barre très haut. La somme de tout ce qu'un mélomane doit connaître avant de faire son choix. Lire

la Musique chez FAYARD

La préparation de la campagne dans les états-majors des partis

La décision de Jacques Delors de ne pas se présenter à l'élection présidentielle a provoqué une forte dépression, lundi 12 décembre, au Parti socialiste, qui ne dispose que d'un mois pour désigner un autre candidat. Pierre Mauroy a réaffirmé sa conviction que les socialistes doivent adopter une stratégie orientée vers l'électorat du centre. Michel Rocard garde le silence, tandis que Jack Lang apparaît à certains comme handicapé par son invalidation comme député, en janvier, pour infraction à la loi sur les dépenses de campagne.

■ LA STRATÉGIE COMMUNISTE. Robert Hue, candidat du PCF, qui misait sur le centrisme de M. Delors pour faire campagne en direction des électeurs les plus attachés à la gauche traditionnelle, envisage de revoir sa stratégie après la désignation du candidat socialiste.

■ LE « MOUVEMENT » ET L'« IMMOBILISME ». Jacques Chirac, invité de TF1, lundi 12 décembre, a confirmé sa résolution de mener campagne jusqu'au bout. Alors que M. Delors avait dénoncé, le 11 décembre, l'« immobilisme » d'Edouard Balladur, le maire de Paris s'est référé à une formule du président de la Commission europénne sur la nécessité de « remettre la société en mouvement ».

M. Mauroy appelle les socialistes à rechercher l'appui des électeurs du centre

En langage astronomique, le désistement de Jacques Delors semble avoir laissé les socialistes dans un état de « chaos primitif ». Le désappointement est à la mesure de l'espoir suscité par le président de la Commission européenne. Les militants ont le souffle coupé. Les élus se font du souci pour les élections municipales. L'état-major du parti tente de garder la tête froide.

Personne ne conteste la décision personnelle de M. Delors, mais une partie du PS n'est pas loin, selon le témoignage même d'un deloriste, de la crise de nerfs. Les reproches affleurent qui font craindre une relance brutale et inopportune du débat entre la « première gauche », réaliste, et la « deuxième gauche », impuissante. Les coups de griffe de M. Delors à François Mitterrand ont dérangé.

Sa « théorie du renoncement » est prise pour une provocation. *« La politique*, rappelait, lundi, sur France 3, Laurent Fabius, *consiste à partir d'une situation difficile, de mener le combat. »* Certains proches d'Henri Emmanuelli en sont même à exprimer une certaine forme de soulagement à la pensée de ce qu'aurait pu être la campagne de M. Delors.

Les perspectives ne semblant pas, pour l'heure, plus ouvertes, toute la question est de savoir si le PS sera capable d'éviter le procès en sorcellerie du delorisme afin de se mobiliser face à une droite redevenue sûre d'elle. *« Il faut que notre candidat soit capable de sublimer le PS*, expliquait lundi, sur France 3, Ségolène Royal, présidente de son conseil national, *de saisir l'occasion de la campagne présidentielle pour créer un grand mouvement social-démocrate de l'an 2000 qui permettra d'attirer à lui tous ceux qui sont favorables à des changements profonds. »*

« Il faut être capable d'aller chercher le béret au centre » soutenait, le même jour, Pierre Mauroy.

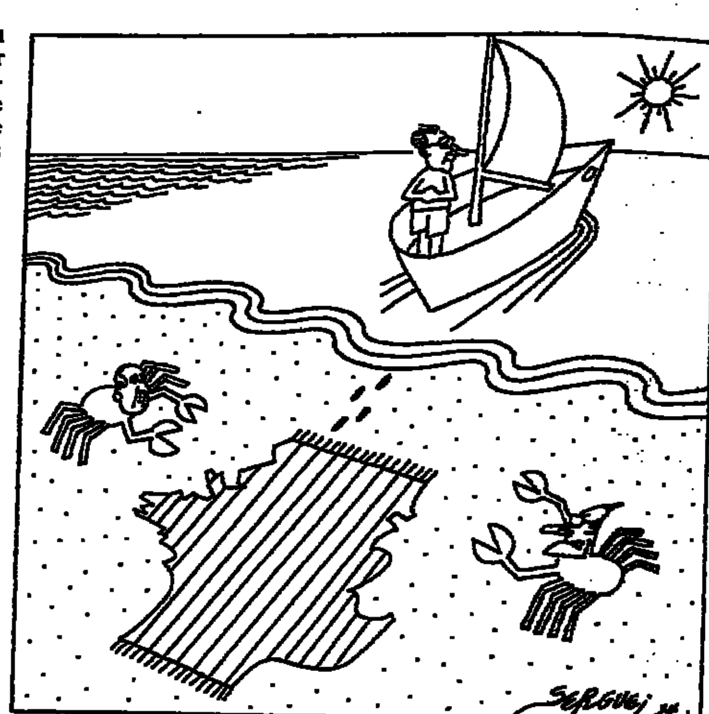
Sur France-Inter, Henri Emmanuelli n'a pas tenu tout à fait le même langage. *« Je souhaite*, affirmait-il, *un candidat socialiste qui parle clair et qui parle socialiste. »* Dans cette quête du candidat de substitution, le PS n'a, pour l'instant, qu'un calendrier : bureau national, ce mercredi 14 décembre ; convocation des premiers secrétaires fédéraux, samedi 17, et convention nationale fin janvier. En réalité, les choses importantes vont se passer entre l'Elysée, la Rue Solférino et les différents candidats possibles.

« Un candidat qui parle socialiste »

Interdire la candidature de Bernard Tapie, qui amenuiserait un peu plus les chances d'une présence au second tour, est devenu prioritaire. Le « chantage » sur la mairie de Marseille semble s'exercer à plein ! La pression paraît être forte, également, sur l'Elysée, pour reconsidérer la possibilité d'une dissolution de l'Assemblée nationale si la droite partait vraiment dans tous les sens.

Les candidats possibles se gardent bien, pour l'instant, de montrer le bout de l'oreille. M. Fabius a dit qu'il ne se sent pas *« en situation de l'être »*. M. Mauroy, sachant les risques qu'il prendrait pour sa mairie de Lille, ne veut pas en parler *« pour le moment »*. Jack Lang laisse dire, mais, refroidie par la « sondamanie » et soucieuse de rester crédible sur le terrain de la morale, la direction PS voit mal un soutien à ce député invalidé. Michel Rocard refuse, pour l'instant, de se remettre dans le jeu, mais ses amis espèrent un « appel d'en bas ». Le nom de Robert Badinter revient. Bref, les effusions deloristes ont laissé place à la confusion socialiste.

DANIEL CARTON



M. Hue assure que « la domination de la droite n'est pas fatale »

Officiellement indifférents au choix du candidat soutenu par le Parti socialiste à l'élection présidentielle, les dirigeants communistes ont réagi diversement, lundi 12 décembre, au refus de Jacques Delors de se lancer dans la course à l'Elysée. *« Nous savons que cette décision est la cause d'une déception pour des millions de gens »*, a affirmé Jean-Claude Gayssot, membre du bureau national, lors d'une conférence de presse organisée à l'occasion de la réunion du comité national. Tout en précisant qu'il ne partageait pas les vues du président de la Commission européenne, M. Gayssot a même jugé la déclaration de M. Delors, dimanche à la télévision, *« impressionnante »*.

Avec la non-candidature de M. Delors, le Parti communiste perd, pourtant, un élément essentiel de son dispositif dans la perspective – décisive pour lui – du premier tour. Depuis plusieurs semaines, en effet, le PCF menait campagne en s'appuyant sur la candidature hypothétique du président de la Commission européenne ; il espérait récupérer, ainsi, une partie de l'électorat de gauche qui pouvait s'inquiéter de la dérive centriste symbolisée par M. Delors. Désormais, il lui faudra trouver d'autres arguments. *« Je préfère que le PS parle à gauche*, a déclaré M. Gayssot, *mais si ses actes ne sont pas en conformité avec son discours, on retombera dans le même schéma. »*

Préparer une véritable alternative de gauche

La direction communiste a aussi relevé que les raisons d'ordre politique invoquées par Jacques Delors – l'absence d'une majorité pour défendre ses idées – venaient confirmer, *a contrario*, sa propre analyse, selon laquelle il faut préparer une véritable alternative de gauche. *« Ce n'est pas par la recherche d'une alliance avec la droite que l'on peut mobiliser et faire gagner la gauche »*, a affirmé M. Hue devant le comité national. *« Bien entendu*, a ajouté le secrétaire national du PCF, *les faiseurs de scénarios tout ficelés, qui, avant-hier, laissaient prévoir le succès providentiel de Jacques Delors, n'ont pas renoncé. Ils annoncent depuis hier soir une domination désormais inexorable de la droite. Il n'est pas forcément recommandé de les croire sur parole. La domination de la droite n'est pas fatale, une alternative de gauche peut exister. »*

Pour la direction du PCF, la situation politique demeure *« très évolutive »*. Comme le rappelle M. Gayssot, coordinateur du comité de pilotage de la campagne de M. Hue, *« il y a quelques mois, la droite allait sans coup férir emporter l'élection présidentielle : puis il y a eu la montée de Delors dans les sondages : depuis* [dimanche soir], *la situation a encore bougé »*. Jusqu'à la fin du mois de janvier, date à laquelle le PS devrait arrêter son choix, M. Hue pourrait demeurer le seul candidat déclaré, à gauche.

Menant sa campagne, depuis un mois déjà, à un rythme soutenu, il va s'employer à en tirer le bénéfice. *« Nous pouvons en surprendre plus d'un et en intéresser beaucoup, si nous nous montrons tels que nous sommes »*, a-t-il dit avec confiance. Aussi, le soir même, sur France 2, M. Hue a-t-il repoussé, sans la moindre hésitation, la proposition de rencontre adressée par le Mouvement des citoyens de M. Chevènement au PS, au PCF, à Radical et aux Verts en vue de *« rechercher une candidature de rassemblement »*. *« La gauche est pluraliste »*, a répondu M. Hue pour justifier la présence de plusieurs candidats au premier tour.

JEAN-LOUIS SAUX

SÉNAT : adoption du projet de privatisation de la SEITA. – *Le* Sénat a adopté, lundi 12 décembre, le projet de loi précisant les conditions de la privatisation de la Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA), présenté par Edmond Alphandéry, ministre de l'économie et des finances. Les groupes de la majorité sénatoriale ont voté « pour » tandis que les socialistes et les communistes ont voté « contre ». Le texte doit maintenant être examiné par les députés. Près des deux tiers des employés de la SEITA se sont mis en grève, lundi, pour protester contre cette privatisation.

DANS LA PRESSE

Les effets du « non » de Jacques Delors

La Libre Belgique (Christophe Lamfalussy) : « [M. Delors] manquera à la France, privée d'un grand débat sur l'Europe. Il manquera surtout à l'Europe, lui que d'aucuns espéraient voir un jour revenir sur la scène européenne, comme un chef d'Etat qui aurait compris, après dix ans passés à Bruxelles, la vraie mécanique de l'Union européenne, ses solidarités et son idéal commun. »

La Repubblica (Bernardo Valli) : « En renonçant à la candidature à la présidence de la République, Delors a ramené la gauche française à la réalité nue... Il est un « ingénieur social ». Il peut réformer la société, mais ne peut créer les conditions pour le faire... Il a représenté pour un moment très bref le rêve irréalisable de beaucoup de Français. »

The Times : « Le retrait de Jacques Delors est bon pour la droite en France, bon pour l'Europe, bon pour la Grande-Bretagne, bon pour sa femme et sa fille et bon pour lui-même (...). M. Delors a délivré un message que d'autres devraient entendre : la vie est plus importante que la politique. »

Le Figaro (Jean-Marie Rouart) : « Imaginer la politique hors du désir du pouvoir, hors d'une incarnation dans l'action, c'est rêver à quelque chose qui n'est pas en elle. Il y a dans le rêve éminemment respectable de Jacques Delors d'une politique de la pureté une part esthétique à laquelle on ne peut être insensible. Mais, à y regarder de plus près, cette position recèle un poison dangereux : rejeter l'action politique tout entière comme immorale. Outre le péché d'orgueil qu'elle implique, cette position fait rejaillir un opprobre sur ceux qui acceptent d'avoir les mains sales. »

Libération (Jean-Michel Helvig) : « Comme jadis pour Pierre Mendès France, il sera certes rappelé [à Jacques Delors] qu'on garde facilement les mains propres quand on ne les plonge pas dans le cambouis. Vieille dialectique qu'[il] dépasse en expliquant que c'est le moteur lui-même qui est en cause. (...) La question demeure de la pertinence d'un système politique qui n'offre pas les voies et moyens d'exercer la médication forte d'un Jacques Delors qui a au moins la force de la franchise, et apparemment les faveurs d'une large partie de l'opinion. (...) Ces questions posées risquent de ne trouver que des réponses évasives dans la foire d'empoigne qui s'annonce à droite et la foire aux vanités qui menace à gauche. »

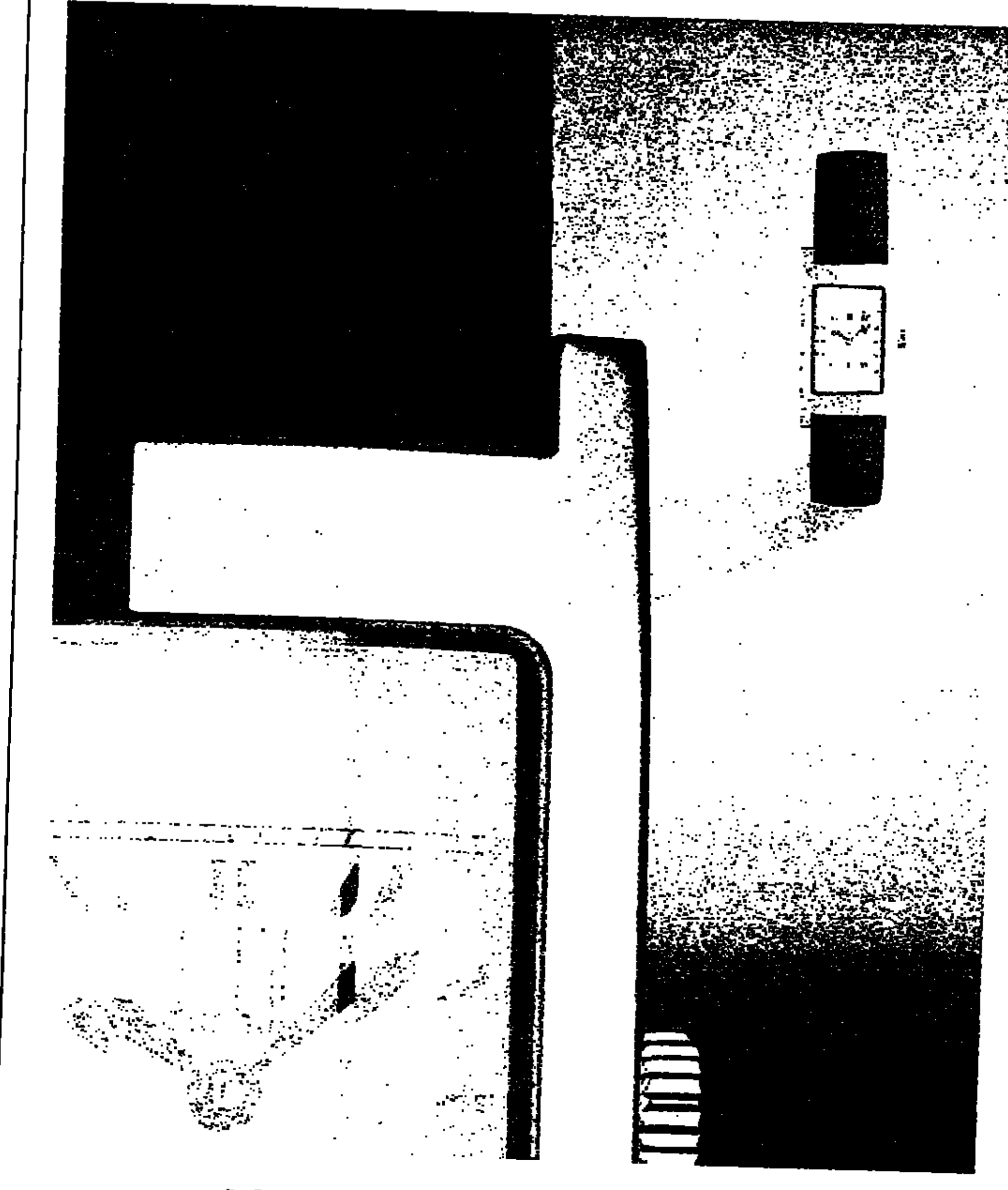
Les Echos (Favilla) : « Il faut dire qu'il faut soit aimer prendre le pouvoir pour le pouvoir ou être passablement inconscient pour ne pas être d'avance découragé face à ce pays dont le florilège des corporatismes partisans et contradictoires semble résolument allergique aux réformes de fond dont il a pourtant grand besoin. »

InfoMatin (Marc Jézégabel) : « Entre le vice et la vertu, il reste une place pour l'action. La politique est un combat. Jacques Delors l'a prouvé à Bruxelles. Renoncer avant d'essayer est aussi une forme dangereuse de découragement politique. Précisément parce que la réforme est une urgence. »

France-Inter (Bernard Guetta) : « La crise de la politique annonce par définition celle de la démocratie. L'urgence est de revaloriser la politique et les hommes qui la font et voilà justement qu'un dirigeant européen de tout premier plan, connu dans le monde entier, déclare qu'aucune vanité présidentielle ne vaut un mensonge aux électeurs, refuse le pouvoir au nom de convictions, ça change. (...) Sur le coup, ça agace, mais cela fera rêver, et c'est toujours dans le rêve que s'est refondée la politique. »

Europe 1 (Alain Duhamel) : « Il y a en France une nouveauté phénoménale derrière ce retrait de Jacques Delors – quelqu'un qui pouvait être président de la République, qui avait des chances d'être élu –, car ce retrait signifie que la politique n'est peut-être pas l'essentiel, et que la présidence de la République n'est peut-être pas aussi importante qu'on le croit. »

ALFRED DUNHILL

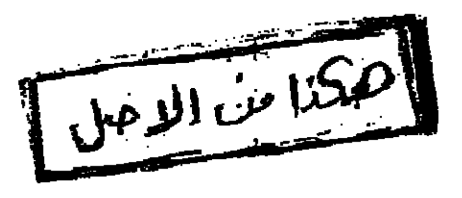


MONTRE DU CENTENAIRE.

Modèle inspiré de montres Dunhill des années 1930 célébrant le centenaire de la maison Alfred Dunhill. Fabriquée en Suisse, son mouvement est mécanique, son boîtier en acier est inoxydable et son verre en saphir est inrayable. Elle est étanche à 30 mètres et bénéficie de la garantie internationale à vie.

15, RUE DE LA PAIX, PARIS ET DISTRIBUTEURS AGRÉÉS. TEL: (1) 44 13 93 93.

Très recherché depuis 1893.



après le refus de M. Delors de se présenter à l'élection présidentielle

M. Chirac tente de profiter de la dynamique du « changement »

Jacques Chirac tente de reprendre la main. Unique candidat déclaré de la majorité à l'élection présidentielle, le maire de Paris veut profiter de l'espace laissé vacant par Jacques Delors, en récupérant la dynamique du changement qu'a suscitée l'hypothétique candidature du président de la Commission européenne (*le Monde* du 13 décembre). Au pessimisme et au fatalisme de M. Delors, l'ancien président du RPR a opposé, lundi 12 décembre, sur TF 1 dont il était l'invité du journal de 20 heures, son propre optimisme et sa détermination.

« La France n'est pas condamnée au déclin », a déclaré M. Chirac, assurant, comme M. Delors, qu'il fallait remettre le pays en marche pour éviter « la *décadence* ». Si le maire de Paris a dit partager le constat de l'homme de Bruxelles sur la mauvaise santé du pays, il a voulu, cependant, rester fidèle à son image de battant. *« Moi, je n'ai pas la même analyse ou le même tempérament, je suis optimiste et déterminé »*, a indiqué M. Chirac, avant de prôner des *« changements profonds, rapides, concertés »*. *« Il faut un vrai changement, sinon nous allons vers un affaiblissement qui s'appelera le déclin, la décadence »*, a-t-il affirmé, en faisant explicitement référence à l'élection présidentielle. *« La France a des atouts considérables et elle les joue mal »*, a-t-il poursuivi, avant d'ajouter : *« Il faut une politique différente de celle que l'on mène depuis dix ans. »*

« On a vu depuis dix ans la volonté politique s'affaiblir et la prise en main du pouvoir par les techniciens. On a vu la spéculation se développer considérablement, la priorité [a été] *donnée aux placements financiers au détriment de l'investissement. On a vu augmenter le nombre des pauvres, des exclus et donc des assistés »*, a déclaré M. Chirac pour qui cette décennie a été celle du *« règne de l'argent fou »*. Pendant cette période, a-t-il ajouté, on a *« oublié les forces vives de la nation, les jeunes, les actifs, ouvriers, techniciens et cadres »* et *« ceux qui empruntent, misent sur l'avenir et investissent »*. *« On en est arrivé à une espèce de cassure de la France en deux ou trois »*, a déploré l'ancien premier ministre.

Assurant qu'il était candidat à l'Elysée *« pour défendre une cause »*, il a défini cette dernière : *« Cette cause, c'est celle de la solidarité et de la cohésion de la France et aussi celle des atouts que possède notre pays et qu'il ne joue pas ou qu'il joue mal. » « Un bon candidat à l'élection présidentielle ressemble à la France et doit bien la connaître, dans ses quartiers bourgeois, dans ses banlieues en révolte ou en sécession, dans les villages de ses campagnes »*, a résumé le député de la Corrèze.

Contrairement à M. Delors, M. Chirac a souligné qu'il ne craint pas d'avoir de problème de majorité parlementaire car, s'il est élu à la présidence de la République, il ne compte pas dissoudre l'Assemblée sortie des urnes en mars 1993. Il a qualifié celle-ci de *« dynamique »* et *« réformatrice »*. Faisant probablement référence aux contributions au débat publiées dans la presse, le maire de Paris a affirmé qu'il refuse de se laisser enfermer *« dans un débat étriqué et conduit, en réalité, seulement par des élites dont on voit bien, quand on fait le bilan de ces dix dernières années, qu'elles ont été au total défaillantes »*.

O. B.

M. Le Pen parie sur un affaiblissement du clivage droite-gauche

Jean-Marie Le Pen, qui estime qu'il y a contradiction à défendre une Europe fédéraliste et à être candidat à l'Elysée, affirme ne pas avoir été surpris *« de la non-candidature »* de Jacques Delors. En fait, il soutient qu'*« il n'y a pas de majorité en France pour une Europe fédérale et mondialiste, défendue tant par les socialistes que par la droite parlementaire »*, et il juge que, par sa décision, Jacques Delors *« fait voler en éclats l'artificiel clivage droite-gauche »*. Cette situation n'est pas pour lui déplaire, lui qui mise sur une multiplicité des candidatures pour pouvoir être présent au second tour.

Profitant de la confusion qui règne tant au sein de la majorité que du côté du Parti socialiste, le président du Front national, candidat à l'Elysée, mène bon train, depuis plusieurs semaines, sa campagne électorale. Selon Bruno Mégret, délégué général du Front national et directeur de campagne de M. Le Pen, *« jamais la situation politique n'a été aussi mouvante »*. La classe politique, qu'il qualifie de *« colosse aux pieds d'argile »*, *« perd sa légitimité avec les affaires et se décompose sous l'effet des divisions provoquées par les ambitions personnelles »*. *« Cette destructuration des forces traditionnelles ouvre le jeu*, affirme-t-il. *La restructuration, impossible hier, paraît aujourd'hui réalisable. »*

Le Front national espère, bien sûr, que cette restructuration se fera autour de lui. Il récuse les sondages et refuse de prendre en compte la candidature possible de Philippe de Villiers. *« Je le crois assez avisé pour ne peut-être pas risquer là un crédit de 12 % aux européennes »*, a déclaré M. Le Pen, au « Grand jury RTL-*le Monde* », le 11 décembre, avant d'ajouter : *« S'il se présente, sa candidature sera surtout faite pour porter préjudice à Jacques Chirac. »*

M. Le Pen compte bien faire son miel de cette ambiance qu'il juge propice. Son état-major de campagne met les bouchées doubles pour lui peaufiner, avant le départ de la vraie campagne, une image de « M. Tout-le-Monde », d'homme respectable, d'*« homme de cœur »*, précise M. Mégret. Une campagne d'affichage le montre souriant, au côté de sa femme, avec le slogan : *« Français passionnément ! »*

Chaque fois qu'il le peut, il explique, comme il l'a fait lors de son passage à l'émission « Objections », sur France-Inter, le 7 décembre, qu'il *« est républicain, démocrate, obéit aux lois et respecte les institutions »*. *Sur le fond*, déclare M. Mégret, *« Jean-Marie Le Pen n'aura qu'à surfer sur l'actualité »* pour entonner ses thèmes favoris : corruption, immigration, sécurité, chômage, auxquels s'ajouteront la famille, les retraites et l'agriculture. Epargné par les affaires, il ne compte pas passer sur les ennuis de ses adversaires et se tient prêt à récupérer le moindre faux pas dans le débat sur la lutte contre la corruption et les mesures qu'ils prendront. Côté immigration, il exploite déjà la crainte d'une arrivée massive de réfugiés algériens et agite, comme toujours, le fantasme d'une *« France colonisée »*.

CHRISTIANE CHOMBEAU

M. Millon « s'effacera dans la minute » si M. Barre est candidat

Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale et candidat potentiel à l'élection présidentielle, a réagi, mardi 13 décembre sur France-Inter, au retrait de Jacques Delors, en estimant qu'il rend légitime *« une candidature européenne, libérale et sociale »* de l'UDF. *« Il serait pour le moins paradoxal que le débat se réduise à un débat entre deux candidats issus du RPR »*, a poursuivi M. Millon. Il a assuré qu'Edouard Balladur est *« un excellent premier ministre de cohabitation »*, avant de regretter *« qu'il n'ait pas engagé les réformes que nous attendions »*.

La veille, sur France 2, M. Millon avait rappelé que *« si Valéry Giscard d'Estaing ou René Monory ne se présentent pas,* [il serait] *candidat »*. Le président du groupe UDF a ajouté à sa liste Raymond Barre : *« S'il juge qu'il doit être présent dans cette compétition présidentielle, je m'effacerai dans la minute, il le sait bien »*, a indiqué Charles Millon.

Par ailleurs, Philippe Séguin, président (RPR) de l'Assemblée nationale, a estimé, lundi sur La Chaîne Info, que le retrait de M. Delors *« est peut-être une mauvaise nouvelle pour la qualité du débat »* : *« Il n'est qu'à constater ce qui se passe depuis que Jacques Delors a annoncé sa décision. On en est revenu aux spéculations sur les hommes et le débat qu'on voyait poindre sur trois sujets essentiels à mon sens, que sont l'Europe d'une part, la République et les institutions en second, et puis tout ce qui est le problème du chômage, de l'exclusion et de la protection sociale, a tendance à s'estomper »*, a assuré M. Séguin. *« Ça m'étonnerait beaucoup que Jacques Chirac ait été d'une grande tristesse hier soir »* après l'annonce de M. Delors, a cependant estimé Philippe Séguin.

L'Europe orpheline

La non-candidature de Jacques Delors aux élections présidentielles françaises n'est pas seulement regrettée par les partis socialistes ou sociaux-démocrates européens.

Plus largement, elle a profondément déçu tous ceux qui en Europe misaient sur le *président sortant* de la Commission européenne pour les difficiles négociations à venir sur l'approfondissement et l'élargissement de l'Union. Ce n'est pas par hasard si, comme le notait, lundi 12 décembre, le Times de Londres, la décision de M. Delors suscitait un grand soulagement parmi les membres du cabinet britannique. *« La perspective de voir le président de la Commission succéder à M. Mitterrand faisait redouter aux eurosceptiques du parti tory une alliance pro-fédérale enthousiaste entre M. Delors et M. Kohl »*, écrit le quotidien conservateur londonien. Dans les milieux bruxellois, on ne cachait pas lundi que Jacques Delors représentait une *« garantie »*. *« Quand je vois le rôle-clé que le président français François Mitterrand et la France ont joué en Europe ces dernières années »*, confiait un commissaire, *« il y a incontestablement un risque de dérapage pour l'Union européenne. Avec Delors, on était sûr que l'Europe reste sur les rails. J'ai le sentiment et la crainte que ce ne sera pas le cas avec les candidats de la droite »*, estimait-il.

Dans le quotidien madrilène *El Pais*, Lluis Bassets écrit que la présence de Delors au palais de l'Elysée aurait été *« une garantie »* pour les réformes que l'Union européenne doit faire ces prochaines années. *« Pour les Espagnols, ce n'est pas une bonne nouvelle. Un pays de taille moyenne comme l'Espagne tire des bénéfices du renforcement de l'Union et souffre à l'inverse chaque fois que les grands Etats prennent le chemin de la coopération intergouvernementale. »*

Le grand quotidien anglais des milieux d'affaires européens, le *Financial Times*, titrait, mardi 13 décembre, sur la baisse des valeurs françaises à la suite de l'annonce de Jacques Delors. Les commentateurs du quotidien estiment toutefois qu'il faut garder la tête froide. *« La sortie de M. Delors de la course présidentielle française diminue la perspective d'un arrangement stratégique entre la France et l'Allemagne en 1996 sur l'Union politique. Mais les eurosceptiques vont voir que cette absence ne va pas diminuer la puissance des forces soutenant la coopération et l'intégration européenne »*, écrit Lionel Barber. *« Bravo, Jacques »*, commente l'éditorial du même quotidien, qui juge positive la décision du président de la Commission, parce que, estime-t-il, elle peut permettre de clarifier le débat sur l'Europe en France.

En Allemagne, où Jacques Delors a toujours été considéré comme un interlocuteur privilégié, le chancelier n'a pas laissé apparaître ses sentiments, bien qu'il ait été mis au courant par Jacques Delors. Le contact très étroit avec Edouard Balladur sera désormais *« approfondi »*, assure-t-on du côté du groupe parlementaire chrétien-démocrate au Bundestag. Karl Lamers, inspirateur et co-auteur du « document de réflexion sur l'avenir de l'Europe » publié le 1er septembre dernier, n'a pas caché sa déception. Mais il ajoute aussitôt : *« Il est intéressant de noter que Jacques Delors, lorsqu'il était candidat potentiel à l'Elysée, recueillait le plus grand nombre de voix dans les sondages, alors qu'il représente l'option d'une Europe fédérale. »*

Mme Veil réaffirme son soutien à M. Balladur

Simone Veil, ministre (UDF) des affaires sociales, de la santé et de la ville, a réaffirmé, lundi 12 décembre, sur Europe 1, son soutien à Edouard Balladur en estimant qu'*« il y a beaucoup de gens qui sont prêts à le soutenir »*. Mme Veil a jugé qu'un face-à-face avec Jacques Chirac est *« possible »*. Elle a souhaité que le premier ministre *« soit candidat rapidement »* et qu'il y ait *« le moins de candidats possible »* à droite. Ancien président du Parlement européen, Simone Veil a également assuré que *« la cause européenne est parfaitement assurée par Edouard Balladur »*. La prise de position de Mme Veil intervient alors que deux députés membres du Parti républicain, Jean-Yves Haby (Hauts-de-Seine) et Hubert Bassot (Orne), ont lancé un « Appel à la candidature d'Edouard Balladur ».

Nicolas Sarkozy, ministre RPR du budget et proche conseiller du premier ministre, a jugé, mardi 13 décembre, sur Europe 1 : *« Si on va à l'élection présidentielle avec une multiplicité de candidatures, je crains qu'on ne donne le sentiment de l'éparpillement et, pour tout dire, du ridicule »*. Enfin, Jacques Baumel, député RPR des Hauts-de-Seine et proche du premier ministre, a estimé, au lendemain du refus de Jacques Delors, qu'il faut aujourd'hui *« montrer à Jacques Chirac que si les facteurs ont changé, le résultat ne lui sera pas plus favorable »* et que *« les voix de Jacques Delors se porteront plus sur M. Balladur que sur M. Chirac »*.

La prévoyance de M. de Villiers

LA ROCHE-SUR-YON

de notre correspondant

Philippe de Villiers, fondateur du Mouvement pour la France, prend ses précautions. Le député européen, qui a assuré qu'il sera candidat à l'élection présidentielle si ses idées ne sont pas représentées, vient d'adresser un courrier à vingt-cinq maires ruraux susceptibles de lui apporter leur parrainage, dans lequel il leur propose de s'engager moralement sur son nom.

« Ce parrainage n'implique en aucun cas l'adhésion à une quelconque formation politique, ni à l'ensemble des valeurs que je défends, assure M. de Villiers. *Pas plus qu'il ne vous engage à prendre une part active et personnelle au déroulement de la campagne. »* Tout candidat à l'élection présidentielle doit être parrainé par au moins cinq cents grands électeurs (maires, conseillers généraux et régionaux, parlementaires) provenant d'au moins trente départements ou territoires d'outre-mer, sans que plus d'un dixième vienne du même département ou territoire.

Excès de prosélytisme ou bévue, M. de Villiers est allé jusqu'à solliciter la signature de Jacques Auxiette, maire socialiste de La Roche-sur-Yon (Vendée).

GASPARD NORRITO

L'affaire des HLM du Gard

La décision de M. Monory sur la demande de levée d'immunité de M. Pradille est contestée

NIMES

de notre correspondant

Les juges d'instruction nîmois Christian Lernould et Jean-Pierre Bandiera se sont déclarés choqués, lundi 12 décembre, par la décision du président du Sénat, René Monory, de ne pas accueillir leur demande de levée de l'immunité parlementaire du sénateur socialiste du Gard, Claude Pradille (*le Monde* du 13 décembre).

Cette requête, destinée à obtenir une seconde mise en examen et le placement en détention provisoire de l'ancien président de l'office d'HLM du Gard et justifiée, disent les juges, par *« d'incessantes créations de faux en écriture publique et subornation de témoins »*, a été rejetée à deux reprises : une première fois, le 7 décembre, par le secrétaire général du Sénat, opposant une fin de non-recevoir aux deux gendarmes nîmois venus lui apporter directement la demande des magistrats instructeurs ; une seconde fois, le 10 décembre, par M. Monory, considérant que la lettre du procureur général de la cour d'appel de Nîmes, jointe par le garde des sceaux à la demande des juges, ne constituait pas une requête différente de la première et ne pouvait donc être jugée recevable.

« Cette demande n'était pas formalisée comme une requête émanant du Parquet général. Il s'agissait, simplement, d'une lettre de transmission accompagnant la demande des juges. Or c'est un usage constant depuis deux cents ans : les demandes de levée d'immunité parlementaire doivent être formulées par les procureurs généraux. Un juge ne peut s'adresser directement au Sénat. Seul le garde des sceaux, qui est garant de la légalité constitutionnelle, en a la possibilité. C'est le principe de la séparation des pouvoirs. Accepter cette requête, c'était ouvrir une brèche délicate », dit-on dans l'entourage du président du Sénat.

L'un des deux juges d'instruction, M. Bandiera, répond : *« Rien dans la Constitution – qui, dans son article 26, fixe les principes généraux de la levée de l'immunité parlementaire –, ni dans le code de procédure pénale, muet à ce sujet, ne dit qu'un juge d'instruction ne peut pas saisir directement le Sénat lorsqu'il est chargé d'un dossier et qu'il souhaite une mise en examen supplétive. »*

« Seul, en fait, ajoute-t-il, *un article du règlement intérieur de l'Assemblée nationale, et non du Sénat, stipule que la demande doit être faite par le procureur général, mais même cet article ne précise pas qu'un juge d'instruction, une fois l'information judiciaire ouverte, ne peut pas faire cette demande. »* M. Bandiera se dit prêt à saisir de ce problème les organisations syndicales de la magistrature.

RICHARD BENGUIGUI

Le prince du « juste milieu »



Une impressionnante étude… Camouflé sous des allures bourgeoises, Louis-Philippe aura bien été, comme Guy Antonetti l'écrit, un prince du XVIIIe siècle, un peu égaré dans une époque qu'il comprenait mal. Ce qui ne l'empêcha pas de servir la France, à sa façon, en assurant la stabilité et en jetant les bases juridiques du libéralisme triomphant.

Eric Roussel, Le Figaro

L'immensité du livre d'Antonetti est sans cesse agrémentée d'une réjouissante causticité.

Eric Deschodt, Le Figaro magazine

l'Histoire chez FAYARD

Dans un climat dominé par la mauvaise humeur des députés

L'Assemblée nationale entame l'examen des textes sur la corruption

L'Assemblée nationale a commencé, lundi 12 décembre, l'examen des trois textes relatifs au financement de la vie politique, au patrimoine des élus et aux marchés publics. De nombreux députés ont exprimé leur exaspération devant ce qu'ils considèrent comme un exercice d'« autoflagellation » des élus face à la corruption.

C'est visiblement la corvée de la semaine : trois jours de séance publique, sous la surveillance du président de l'Assemblée nationale au « perchoir », pour un devoir imposé sur la corruption. La majorité des députés venus, lundi 12 décembre, participer à l'examen des trois textes issus du groupe de travail sur les rapports entre la politique et l'argent, avaient la mine des mauvais jours en écoutant le président de la commission des lois, Pierre Mazeaud (RPR), leur présenter les grandes lignes des propositions qu'il a signées et qui sont destinées, a-t-il expliqué, *« à parfaire le dispositif qui soustraira les élus à la défiance de leurs concitoyens »*.

De ces textes ils sont nombreux à ne pas vouloir, convaincus qu'ils leur ont été imposés, en vrac, par l'insupportable *« pression médiatique »*, la recherche d'*« autopromotion »* de quelques-uns, les *« arrière-pensées »* de quelques autres et l'irresponsabilité de tout le monde. Cette mauvaise grâce a été particulièrement perceptible chez les trois rapporteurs des textes, Raoul Béteille (RPR), Philippe Bonnecarrère (RPR) et Xavier de Roux (UDF), qui, tous, ont accompagné la présentation des propositions dont ils étaient chargés, au nom de la commission des lois, de fortes réserves personnelles, contraignant même M. Mazeaud, à un utile rappel à l'ordre.

Esquissées par les rapporteurs, les critiques ont été beaucoup plus sévères dans la plupart des interventions des députés RPR et UDF. *« On veut construire un mur de la honte, un cordon sanitaire entre les entreprises et les élus »*, s'est exclamé Yvon Jacob, député (app. RPR) d'Ille-et-Vilaine et chef d'entreprise lui-même, en soulignant que l'interdiction du financement par les personnes morales *« accrédite l'idée selon laquelle les députés sont tous corrompus et les entreprises corruptrices »*.

La révolte des « cumulards »

L'hostilité la plus résolue aux propositions de lois est venue d'un drôle de parti, aux contours politiques indéfinis, celui des « cumulards », qui se sent *« montré du doigt, jeté en pâture »* à l'opinion publique. Lundi, Alain Marsaud (RPR, Haute-Vienne) a été le seul orateur de la majorité à regretter publiquement que l'Assemblée ait finalement renoncé, en accord avec tous les groupes politiques, à joindre aux propositions en discussion, celles relatives à une restriction plus sévère des cumuls de mandats. *« C'était le seul message clair que nous pouvions adresser à l'opinion et le seul qu'elle réclame »*, a-t-il souligné.

Le « parti » des cumulards lui a répliqué avec colère, notamment par la voix de deux présidents de conseils généraux, Eric Doligé (RPR, Loiret) et Pierre-Rémy Houssin (RPR, Charente). *« Quelle mouche nous pique, de vouloir coûte que coûte légiférer dans la précipitation, sous la pression dictatoriale des médias ? »* s'est interrogé M. Houssin, *« cumulard et fier de l'être »*. *« On veut laver plus blanc que blanc, alors on met tout le monde dans la même machine à laver, on brasse tout cela et on se donne bonne conscience. Le problème, c'est qu'avec cette manière de procéder, la crasse des 1 %* [de corrompus] *vient ternir la blancheur des 99 % d'autres »*, a-t-il observé.

Dans ce climat d'exaspération manifeste, le ton posé et serein sur lequel s'est exprimé Jean-Pierre Thomas (UDF, Vosges), trésorier du Parti républicain, mis en cause dans les affaires de financement occulte de son parti, a heureusement tranché. Evoquant les rapports entre la politique et l'argent – *« un sujet que je connais malheureusement fort bien »*, a-t-il observé –, M. Thomas a exprimé le vœu qu'*« on ne légifère pas pour six mois, mais pour vingt ou trente ans »*.

« La jeune génération d'élus ne souhaite pas qu'on lui demande seulement de payer les pots cassés du passé et de subir le discrédit qui envahit le monde politique, mais de préparer l'avenir d'une démocratie honnête et économe, qui se donne les moyens de la transparence mais aussi du respect de ses élus », a-t-il ajouté, en présentant plusieurs propositions destinées à encourager le financement de la vie politique par les citoyens et à revaloriser le mandat national.

Les profonds désaccords, et la mauvaise humeur perceptible sur les bancs UDF et RPR, ont eu au moins le don d'enchanter les socialistes et les communistes. Les premiers, après d'étranges contorsions, sont parvenus à faire taire leurs propres divisions sur l'opportunité de ces mesures, pour mieux jouir du spectacle des déchirements à droite. Les seconds, fidèles à leur image d'Epinal de parti de militants, avaient beau jeu de se féliciter de voir, enfin, débattue la question de l'interdiction du financement de la vie politique par les entreprises, qu'ils prônent depuis longtemps.

L'habileté de M. Pasqua

Quant au gouvernement, il a réussi, par la voix de Charles Pasqua, l'exploit de revendiquer sa part de paternité dans ces mesures, tout en émettant des réserves sur certaines des dispositions les plus novatrices, pour la plus grande satisfaction des députés. Le ministre de l'intérieur a ainsi admis le principe de l'interdiction des dons des personnes morales, tout en faisant sien le vœu exprimé par le premier ministre, Edouard Balladur, de mettre *« à l'essai »* ce dispositif pendant trois ans.

« Le caractère absolu de cette interdiction, s'il coupe le lien apparent entre la politique et l'argent, rompt aussi toute une tradition parfaitement honnête, que chaque candidat connaît bien, et qui consiste à associer à sa démarche les commerçants, les artisans, les entreprises de sa commune ou de sa circonscription », a observé M. Pasqua, en déclarant que *« le gouvernement entend pallier, autant que faire se peut, l'abandon de ce financement des entreprises locales, en augmentant à 50 % des plafonds autorisés le remboursement par l'État des dépenses électorales »*.

L'habileté du ministre de l'intérieur a encore été requise juste avant la vote sur la motion de renvoi en commission déposée par Christine Boutin (UDF, Yvelines), procureur enflammé des *« effets pervers »* et *« dangereux »* de la législation proposée. La voix cassée par la fatigue, M. Pasqua a longuement flatté la susceptibilité des députés, exceptionnellement nombreux à cette heure tardive, en déplorant *« qu'on ne débatte de ces affaires qu'à chaud »*.

« J'ai entendu l'indignation des parlementaires. Elle est légitime », a souligné le ministre de l'intérieur. Mais c'était pour mieux asséner, comme à regret, qu'il était trop tard pour reculer et qu'*« il n'y aurait rien de pire, aux yeux de l'opinion publique »*. Sous les applaudissements, les députés – à l'exception de deux d'entre eux, Mme Boutin et M. Balkany (RPR, Hauts-de-Seine) – rejetaient alors sans hésiter cette motion du *« pire »*.

PASCALE ROBERT-DIARD

Selon un rapport de la Cour des comptes

L'intervention des syndicats dans la gestion du Centre national de la fonction publique territoriale empêche toute maîtrise des dépenses

Dans un rapport qui n'a pas encore été rendu public, la Cour des comptes montre que, pendant six années de gestion socialiste, l'intervention des syndicats au conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), établissement chargé de la formation des agents des collectivités locales, a été source de dérapages financiers.

Un rapport de la Cour des comptes va donner du grain à moudre aux parlementaires UDF et RPR qui réclament la totale suppression du paritarisme syndicats-élus au Centre national de la fonction publique territoriale (*le Monde* daté 4-5 décembre). Ce document, qui porte sur les années 1988 à 1993, évoque la gestion de deux présidents socialistes : Jean-Claude Peyronnet, président du conseil général de la Haute-Vienne, et Raymond Vaillant, premier adjoint au maire de Lille.

Désigné par un conseil d'administration paritaire, le président du CNFPT a besoin, *« pour son élection et pour son maintien, du soutien syndical »*, rappelle le magistrat financier qui a rédigé le rapport. Or *« les syndicats sont, par vocation, particulièrement attentifs à l'intérêt des personnels du CNFPT. Leur agrément aux décisions est conditionné par diverses contreparties qui ne vont pas dans le sens d'une maîtrise des dépenses »*, observe-t-il. Les conflits qui opposent élus et syndicalistes sont *« résolus par ce plus grand multiplicateur commun que constituent l'octroi d'avantages et la réduction des contraintes et des contrôles*, continue l'auteur. *Ainsi, les promotions de personnel excessives, mais concernant toutes les sensibilités, l'autonomie complète accordée aux délégations, sans aucune remise en cause de leurs performances et de leur gestion, les multiples avantages concédés au personnel, le régime laxiste des remboursements des frais de séjour, la rémunération incontrôlée des chargés de cours, ont été autant de moyens de réaliser un introuvable consensus »*.

Frais de déplacement abusifs

Bien que, 1989, la Cour ait préconisé une réduction des effectifs au siège du CNFPT, ceux-ci n'ont cessé de croître. *« Les « recommandations » semblent jouer un rôle déterminant dans cette évolution »*, note cette fois la Cour. Le magistrat de la rue Cambon constate encore qu'en formulant des propositions générales sur la formation le conseil national d'orientation, chargé d'assister le conseil d'administration du CNFPT, s'est doté d'un *« embryon de direction »*, ce que le rapport juge *« pour le moins excessif »*. Le président du conseil national d'orientation, permanent national de la fédération Force ouvrière, a mentionné *« abusivement son adresse personnelle dans le Loiret »* pour réclamer le remboursement de ses déplacements dans un véhicule personnel, soit plus de 100 000 francs depuis 1992, alors que dans le même temps il utilisait les services des chauffeurs du CNFPT pour se déplacer entre le siège, sa fédération et son domicile parisien.

Nombre de personnes ont profité des largesses du CNFPT. La Cour des comptes mentionne notamment l'exemple d'un syndicaliste CGT habitant à Montpellier, qui effectuait ses voyages à Paris dans une voiture particulière, alors que le déplacement en avion coûtait moitié prix, ou celui d'un sénateur socialiste, percevant des frais forfaitaires de restauration et d'hôtel, en plus de son indemnité annuelle de délégué. Le directeur général, qui dispose d'un logement gratuit dans le 15e arrondissement de Paris, et l'un de ses adjoints, ont imputé quantité de repas privés sur le budget « fêtes et cérémonies » du CNFPT ou sur les « frais de représentation du président ».

D'anciens cadres continuent d'être rémunérés par l'établissement alors qu'ils travaillent ailleurs : il en va ainsi, notamment, d'un ancien directeur général, devenu directeur de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Université Paris-IV Sorbonne où il ne toucherait pas de salaire, et de deux administrateurs hors classe exerçant des postes de responsabilité dans des fédérations syndicales.

Une cinquantaine de salariés ont touché de l'argent, en sus de leur paie, pour avoir donné des cours. D'autres ont été payés pour des heures fictives d'enseignement. Certains intervenants extérieurs (comme le vice-président du tribunal administratif de Versailles) ont effectué, chaque année, des centaines d'heures de formation pour le CNFPT. Celui-ci n'envoyait aucune notification à leurs administrations, contrairement à ce que prévoit la réglementation sur les cumuls de rémunérations publiques. Bien que le CNFPT ait promis de régulariser un certain nombre de situations, certaines de ses décisions sont susceptibles d'être déférées devant la Cour de discipline budgétaire et financière.

La Cour des comptes constate que la situation financière du CNFPT s'est détériorée : des ponctions opérées sur les excédents cumulés permettaient de combler les déficits annuels. Mais les documents budgétaires présentés par l'établissement ne permettaient pas de déceler cet appauvrissement.

RAFAËLE RIVAIS

Quatre scrutins partiels

Le Front national arrive en tête d'une élection cantonale à Nice

ALPES-MARITIMES : canton de Nice-8 (1er tour).

I. , 15 512 ; V. , 4 531 ; A. , 70,79 % ; E. , 4 454.

Josiane Pastorel, FN, 1 100 (24,69 %) ; Olivier Betati, RPR sout. UDF, c. m. de Nice, 961 (21,57 %) ; Max Cavaglione, div. g., 934 (20,96 %) ; Christian Estrosi, RPR, c.r., 855 (19,19 %) ; Yves Jacomet, RPR, 283 (6,35 %) ; Patrice Mascarello, PC, 277 (6,21 %) ; Jeanne Passemard, div. d., 44 (0,98 %).

BALLOTTAGE

[Pas moins de trois candidat RPR se disputaient l'héritage de Richard Giamarchi (RPR), récemment décédé. La division du mouvement néogaulliste a logiquement profité à la candidate du Front national, qui arrive en tête en améliorant légèrement son score de janvier 1994. Elle sera opposée au second tour à M. Betati, également soutenu par l'UDF. Vice-président du conseil régional, ancien député invalidé au début de l'année pour infraction à la législation sur le financement des campagnes électorales, M. Estrosi, relevé l'an dernier de ses fonctions de secrétaire départemental par la direction du RPR, comptait sur cette élection pour se réimplanter dans ce canton dont il avait été l'élu de 1982 à 1992. Il ne pourra se maintenir au second tour, pas plus que M. Cavaglione, qui améliore pourtant son score.

24 janvier 1994 : I. , 15 621 ; V. , 5 396. , A. , 65,45 % ; E. , 5 306 ; Richard Giamarchi, RPR sout. UDF, 1 763 (33,22 %) ; Josiane Pastorel, FN, c.r., c. m. de Nice, 1 289 (24,29 %) ; Max Cavaglione, div. g., sout. PS et MRG, 882 (16,62 %) ; Jean-Paul Barety, RPR diss. , adj. m. de Nice, 446 (8,40 %) ; Danielle Berahs-Le Goff, Verts , 337 (6,35 %) ; Patrice Mascarello, PC, 317 (5,97 %) ; Jean-Louis Vidal, UDF-P. et R. diss. , 272 (5,12 %).]

LOIRET : canton de Châtillon-sur-Loire (1er tour).

I. , 4 962 ; V. , 2 795 ; A. , 43,65 % ; E. , 2 711.

Jacques Girault, div. g. sout. PS, m. d'Autry-le-Châtel, 966 (35,63 %) ; Claude Pléau, div.d., 566 (20,87 %) ; Jean-Luc Dallenne, s. e., 431 (15,89 %) ; Maurice cauquis, PCF, 329 (12,13 %) ; François Barlier, div. d. sout. UDF et RPR, 284 (10,47 %) ; Daniel Miermont, s.e., 135 (4,97 %).

BALLOTTAGE

[M. Girault tente de succéder au socialiste Jean Roblin, récemment décédé. Il semble en mesure d'y parvenir, même s'il est en recul de quelque 34 points par rapport au score obtenu, il y a deux ans, par le conseiller aujourd'hui décédé. Il affrontera au second tour M. Pléau, qui distance M. Barlier, président de la chambre départementale d'agriculture et officiellement soutenu par l'UDF et le RPR. M. Cauquis maintient le vote communiste à son niveau de 1992.

22 mars 1992 : I. , 5 079 ; V. , 3 599 ; A. , 29,13 % ; E. , 3 219 ; Jean Roblin, PS, c. s. , m. de Châtillon-sur-Loire, 2 244 (69,71 %) ; Guy Macé, FN, 586 (18,20 %) ; René Labbé, PCF, 389 (12,08 %).]

ORNE : canton du Theil (1er tour).

I. , 5 177 ; V., 2 836 ; A. , 45,21 % ; E. , 2 770.

Gilles de Courson, div. d., 1 241 (44,80 %) ; Michel Chobert, div. d., maire de Bellou-le-Trichard, 685 (24,72 %) ; André Barbet, div.d., maire du Theil, 600 (21,66 %) ; Philippe Volcker, Verts, 244 (8,80 %).

BALLOTTAGE

[M. de Courson est arrivé nettement en tête du premier tour de cette élection cantonale partielle. Il semble en mesure de succéder à son père, Guillaume de Courson, démissionnaire après quarante-neuf ans de mandats. Malgré une abstention importante, MM. Barbet et Chobert, deux autres candidats divers droite, sont en mesure de se maintenir au second tour. M. Volcker recule de 14 points par rapport à 1992, alors que la gauche est absente de ce scrutin.

22 mars 1992 : I., 5 093 ; V., 3 567 ; A., 29,96 % ; E., 3 263 ; Guillaume de Courson, RPR, c. s. , 2 003 (61,38 %) ; Philippe Volcker, Verts, 725 (22,21 %) ; Hervé Rousseau, FN, 353 (10,81 %) ; Jean Guyot, PC, 182 (5,57 %).]

HAUTE-SAVOIE : canton de Chamonix-Mont-Blanc (1er tour).

I., 9 572 ; V., 3 902 ; A. , 59,23 % ; E., 3 737.

Michel Charlet, c. s., div.d., m. de Chamonix, 2 136 (57,15 %) ; Jean-Claude Charlet, s. e., 1 082 (29,14 %) ; Paul Mirmont, éco., 374 (10,00 %) ; Ivano Ghirardini, rég., 75 (2,00 %) ; Marc Rabet, s.e., 70 (1,87 %).

BALLOTTAGE

[L'élection de M. Charlet, en mars, avait été annulée par le tribunal administratif de Grenoble pour dépassement du plafond des dépenses de campagne. M. Charlet a fait appel auprès du Conseil d'Etat, ce qui a eu pour effet de suspendre l'application de la peine d'inéligibilité pour un an décidée à son encontre par le tribunal administratif, puis il a donné sa démission sans attendre, afin de provoquer une nouvelle élection. Sa tactique s'est révélée payante, puisqu'il recueille dès le premier tour une confortable majorité. Seule la faible participation l'empêche de retrouver son siège (il n'a pas recueilli les suffrages d'au moins un quart des électeurs inscrits). Son homonyme et principal adversaire, Jean-Claude Charlet, améliore son score, sans pour autant être en mesure de remonter son handicap. Dans ce canton de montagne, le score du candidat écologiste reste supérieur à 10 %.

20 mars 1994 : I. , 9 611 ; V. , 5 188 ; A. , 46,02 % ; E., 5 031 ; Michel Charlet, c. s., RPR diss. , c. m., 1 722 (34,22 %) ; Jean-Claude Charlet, s.e., 1 154 (22,93 %) ; René Secrétant, RPR, 852 (16,93 %) ; Christophe Peray, Verts sout. GE, 510 (10,13 %) ; Floréal Dablanc, PC, c. m., 487 (9,67 %) ; Christophe Prudhomme, FN, 206 (4,09 %) ; Ivano Ghirardini, ext. g., 100 (1,98 %).]

L'INFO RÉFÉRENCE

J.M. LEFEBVRE



J.P. DEFRAIN



18 H - 18 H 30 :
LE JOURNAL

18 H 30 - 19 H :
CONTROVERSE



TOUT CONNAÎTRE C'EST BIEN
TOUT COMPRENDRE C'EST MIEUX

Les suites de l'affaire des écoutes téléphoniques effectuées par la cellule de l'Elysée

Gilles Ménage s'en prend à la presse après le suicide du capitaine Guézou

Les premiers éléments de l'enquête en recherche des causes de la mort, ordonnée par le procureur de Bobigny, semblaient confirmer, mardi 13 décembre, le suicide du capitaine Pierre-Yves Guézou, ancien gendarme de la cellule antiterroriste de l'Elysée, retrouvé pendu à son domicile de Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis) (*le Monde* du 13 décembre). Une autopsie devait être pratiquée dans la journée. Selon le témoignage de sa famille, l'officier en retraite, qui venait d'apprendre sa mise en examen dans l'affaire des écoutes de la cellule élyséenne, se serait montré « particulièrement affecté» durant le week-end.

Son avocat, Mᵉ Caroline Toby a estimé que le capitaine Guézou, victime d'un « acharnement procédurier », « ne supportait pas d'être, depuis un an, la cible d'une campagne de presse ». Critiquant également la presse – et *le Monde* en particulier –, l'ancien directeur du cabinet du président de la République, Gilles Ménage, aujourd'hui président d'EDF, lui aussi mis en examen, a déclaré qu'*« une fois de plus se trouve posée la question de la mise en cause publique de citoyens présumés innocents et dans l'impossibilité d'assurer leur défense »*.

Mort d'un homme seul

Au petit matin, comme tous les jours, le capitaine de gendarmerie Pierre-Yves Guézou est sorti de chez lui pour aller travailler. Ce lundi 12 décembre, son épouse n'a pas entendu le bruit habituel du portail se refermant derrière lui. C'est ainsi qu'elle a prévenu son gendre et que celui-ci, inquiet, est sorti à son tour pour le chercher. Le capitaine Guézou s'était pendu, dans l'appentis qui jouxte le petit pavillon, à quelques mètres de sa famille encore endormie, sans avoir laissé, semble-t-il, le moindre mot qui puisse expliquer son geste.

Aux premiers enquêteurs, ses proches ont indiqué qu'il l'avaient vu très déprimé durant le week-end, ressassant les conséquences qu'aurait pour lui la mise en examen qu'il venait de recevoir comme un coup du sort, une marque d'infâmie à laquelle il ne s'attendait pas, même si elle découlait de la simple logique judiciaire (*le Monde* daté 11-12 décembre).

A plusieurs de ses amis, en effet, Pierre-Yves Guézou avait confié au cours des derniers mois avoir reçu l'assurance qu'il ne serait pas poursuivi, sans préciser de qui émanait cette promesse. On imagine, dès lors, l'effet produit par la réception, jeudi 8 décembre, de la notification de mise en examen expédiée l'avant-veille par le juge d'instruction sur un homme avant tout soucieux de préserver son nom, son grade et son honneur, traînant depuis un an et demi son appartenance à la « cellule » comme un boulet, comme une tâche sur sa carrière de gendarme irréprochable. *« Guézou était un homme doux et loyal*, estimait lundi soir un ancien gendarme qui l'avait bien connu. *Comme les autres, ce passage à l'Elysée l'a entraîné dans une spirale. Comme les autres, il avait fini par se croire protégé, intouchable, alors qu'au fond, il avait gardé une âme de sous-off... »*

Le « Groupe des isolés »

De fait, Pierre-Yves Guézou était encore adjudant-chef lorsqu'il fut muté, en mai 1983, au sein des Services techniques de la gendarmerie, dans un groupe au nom prémonitoire, le *« Groupe des isolés »*. Il était en fait affecté au Groupement interministériel de contrôle (GIC), le centre des écoutes téléphoniques gouvernementales. Souffrant de difficultés cardiaques, Guézou avait eu un malaise au cours d'une mission *« de terrain »*, quelques années plus tôt : cet emploi sédentaire constituait pour lui une reconversion d'autant plus honorable qu'elle était annonciatrice de promotions. C'est Jean-Louis Esquivié, alors lieutenant-colonel, qui l'avait présenté à Christian Prouteau, fondateur et chef de la cellule antiterroriste de l'Elysée.

Accrédité au GIC, Guézou possèdera l'accès libre aux souterrains des Invalides, le cœur de l'espionnage d'Etat, où il rédigera les synthèses des écoutes téléphoniques commandées par la cellule. *« Je transcrivais les conversations dès qu'elles tournaient autour du terrorisme ou autour de la sécurité du chef de l'Etat »*, indiquait-il au juge Jean-Paul Valat, qui l'interrogeait, le 25 mai, à titre de témoin. Prisonnier de ses contradictions, Guézou ajoutait qu'il se rendait *« automatiquement tous les jours »* au siège du GIC, que c'était bien Christian Prouteau qui lui en avait donné l'ordre la première fois, mais que personne ne lui avait demandé de rédiger de telles synthèses, et que *« les transcriptions dactylographiées arrivaient à la Cellule de l'Elysée »*. *« J'en ai vu dans le bureau de Christian Prouteau »*, consentait-il simplement à préciser.

Plus personne ne peut aujourd'hui sérieusement contester que ces transcriptions, publiées par la presse et versées au dossier du juge Valat, constituent la preuve de surveillances téléphoniques bien réelles, ni que ces écoutes furent commandées par les hommes de l'Elysée en 1985 et 1986, et qu'une *série de personnalités diverses*, parmi lesquelles figurent des avocats, des politiques et des journalistes, en furent les victimes. Les deux enquêtes effectuées tant par la commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNIS), présidée par Paul Bouchet, que par le juge Jean-Paul Valat, ont mis en lumière le détournement de procédure utilisé par la cellule de l'Elysée afin d'espionner les « cibles » choisies, au prix d'une extension fort contestable de la notion de sécurité de l'Etat. La cellule, écrivait ainsi Paul Bouchet dans le rapport annuel de la CNCIS, qui rendait partiellement compte de ses investigations, *« disposait d'un contingent de vingt lignes dont il semble que la surveillance ait échappé à tout contrôle réel »* (*le Monde* du 27 janvier).

L'attention des gendarmes de l'Elysée se concentrait sur les protagonistes de l'affaire des Irlandais de Vincennes, arrêtés en 1982 dans des circonstances illégales par les hommes de la cellule, sous la conduite du capitaine Paul Barril, alors bras droit de Christian Prouteau . Avocats, témoins, journalistes, informateurs furent ainsi espionnés, et jusqu'au capitaine Barril lui-même, jugé incontrôlable par ses anciens frères d'armes...

Pierre-Yves Guézou fut le complice, au moins à son corps défendant, de ce véritable détournement de pouvoirs. L'adjudant-chef fut, dans le même temps, nommé lieutenant, puis affecté officiellement, le 1ᵉʳ août 1985, à l'Etat-major particulier du président de la République, et détaché à la cellule. C'est là, au troisième étage de l'immeuble du 2, rue de l'Elysée, que celui que ses compagnons surnommaient *« Gaël »*, ancien du service informatique de la direction de la gendarmerie, devint rapidement l'usager principal des ordinateurs par un ingénieur d'IBM à la demande du colonel Esquivié. Les familiers des lieux l'y verront souvent, vêtu d'un éternel blouson de cuir et pianotant sur son clavier, entrant en mémoire les informations parues dans la presse ou recueillies par la cellule sur le terrorisme dans le monde.

Serviable, *« Gaël »* était toujours prêt, rapportent les témoins, à mettre son *« tempérament d'archiviste »* à la disposition du premier venu, supérieur ou journaliste... Pour le reste, tout se passe comme si, tout à son devoir et à sa discipline, il avait fini par oublier quel rôle était le sien dans les sous-sols des Invalides, tant cet espionnage quotidien était devenu routinier, à l'abri de ses noms de code et de ses procédures administratives.

« Voyez mes chefs »

« Ça ne m'intéressait pas de savoir qui était écouté, pouvait-il ainsi déclarer au juge d'instruction *(...) Christian Prouteau le sait peut-être. Mon rôle était secondaire.»* Un an plus tôt, après la publication des premiers comptes-rendus d'écoutes sur notre collaborateur Edwy Plenel, il lâchait simplement, au téléphone : *« Je n'ai rien à dire. Voyez mes chefs. Je leur ai toujours obéi »* (*le Monde* du 9 mars 1993). Successivement questionnés par le juge, les principaux membres de la cellule, se sont montrés un peu plus précis. Jean-Louis Esquivié : Avant de demander une écoute, il fallait *« en parler à Christian Prouteau »*. Christian Prouteau : *« Quand nous avions besoin de faire poser une écoute, nous nous adressions à Gilles Ménage. »* Gilles Ménage : la cellule *« n'aurait pas eu le pouvoir de réaliser* (les écoutes) *elle-même, mais seulement de les demander. »* Justifiant la demande d'écoutes visant l'avocat des Irlandais de Vincennes, Mᵉ Antoine Comte M. Ménage est allé jusqu'à expliquer, le 23 décembre 1993, que *« devant la mise en cause des plus hautes autorités de l'Etat,* [il se] *devait de réunir des informations »*...

Ainsi la chaîne des responsabilités est-elle apparue clairement au magistrat, qui a adressé, le 6 décembre, cinq avis de mise en examen pour *« atteinte à l'intimité de la vie privée »* à Christian Prouteau, Jean-Louis Esquivié, Pierre-Yves Gilleron, Gilles Ménage et Pierre-Yves Guézou, replongeant les cinq hommes dans un souvenir qu'ils s'efforcent désespérément d'oublier. Après la dissolution de la cellule, en 1988, ses anciens membres ont repris le cours de leurs carrières respectives. Christian Prouteau est devenu préfet, aujourd'hui sans affectation mais avec un bureau à la présidence de la République. Jean-Louis Esquivié a été promu général, et nommé à la tête des écoles de la gendarmerie. Pierre-Yves Gilleron, reconverti dans la sécurité privée, conseille le président du Congo. Gilles Ménage est devenu président d'EDF et on l'a aperçu, durant l'été, au premier rang des invités de Charles Pasqua, à *l'Heure de vérité*.

Pierre-Yves Guézou, lui, est resté en poste à l'Elysée jusqu'en 1991, continuant à pianoter sur son ordinateur, ne se signalant qu'en deux dernières occasions : un accident de la circulation au volant d'une voiture officielle de la présidence, et plusieurs entretiens avec le chef de l'Etat en personne, lorsque celui-ci, au plus fort du mouvement de contestation des gendarmes, durant l'été 1989, voulut mesurer la réalité du malaise. Promu capitaine à son départ en retraite, *« Gaël »* a continué à assurer le secrétariat de la Société nationale des anciens et amis de la gendarmerie (SNAAG), pour ne pas rester inactif. Après avoir reçu son avis de mise en examen, il s'est entretenu au téléphone avec son avocat, Mᵉ Caroline Toby, *« sans rien laisser paraître de particulier »*, nous a déclaré cette dernière. Il devait la rappeler en début de semaine afin d'obtenir un rendez-vous, avant son autre rendez-vous, avec la justice. Lundi 12 décembre, aux premières heures du jour, le capitaine Pierre-Yves Guézou, 51 ans, l'ancien du *« groupe des isolés »*, est mort en homme seul.

HERVÉ GATTEGNO

Le communiqué de Gilles Ménage

Nous publions le texte intégral du communiqué diffusé lundi 12 décembre par Gilles Ménage, ancien directeur du cabinet du président de la République :

La mort du capitaine Guézou me bouleverse. Mes premières pensées vont à sa femme, à sa fille et à tous ses proches dont je partage la douleur et le chagrin et auxquelles j'adresse mes condoléances émues et affectueuses.

J'atteste le dévouement et la haute conscience professionnelle du capitaine Guézou, officier issu du rang à la carrière exemplaire. Je lui rends l'hommage qui lui est dû car il avait un sens élevé de son devoir et du service de l'Etat.

Le capitaine Guézou a été très profondément affecté par les articles le mettant en cause depuis plusieurs mois. L'article du *Monde* publié samedi 10 décembre ajoutait inutilement la dérision à l'opprobre alors qu'il n'avait pas pu prendre connaissance du dossier de l'instruction le concernant et qu'il ne pouvait y répondre.

Une fois de plus se trouve posée la question de la mise en cause publique de citoyens présumés innocents et dans l'impossibilité d'assurer leur défense.

Depuis plus d'un an, nombreuses ont été dans ce dossier les indiscrétions orientées, les informations tronquées. Toutes allant dans le même sens.

Cet état de fait m'a conduit à déposer plainte pour violation du secret de l'instruction auprès du parquet du tribunal de grande instance de Paris dès le 5 janvier 1994.

Aujourd'hui, on mesure de façon dramatique les effets de ce que j'ai dénoncé en soulignant les dangers du non-respect de la règle édictée par le code de procédure pénale de prescription de trois ans des délits.

Effectuer des poursuites sur des faits prescrits et vieux de plus de dix ans ne peut que conduire à une mauvaise administration de la justice ; le contexte général a profondément changé, certains des acteurs ne sont plus là ; les moyens et les preuves permettant à la défense de faire valoir ses droits ont en partie disparu. Chacun sait que le dossier d'aujourd'hui est en partie construit à partir de documents falsifiés établis bien après les faits présumés.

En toutes circonstances, c'est le devoir du parquet de faire constater l'irrecevabilité de poursuites effectuées en violation flagrante du code de procédure pénale.

Responsabilités

De 1982 à 1986, la présidence de la République a effectué des écoutes téléphoniques. Disposant d'un contingent permanent de vingt lignes, pris sur celui du ministère de la défense, la cellule dite anti-terroriste a ainsi violé l'intimité privée de personnes qui n'avaient rien à voir, ni de près ni de loin, avec le terrorisme. Tels sont les faits, d'ores et déjà établis par les enquêtes de la presse tous titres confondus.

Les responsables, directs ou indirects, de ladite cellule ont d'ailleurs reconnu que celle-ci procédait à des écoutes téléphoniques tout en niant que des journalistes ou des avocats en aient été victimes. Autant que l'on sache, depuis que la Vᵉ République existe, c'est la première fois que l'Elysée se trouve officiellement mis en cause pour de telles pratiques.

Qu'un jour, un tribunal sanctionne ou non ces pratiques est une autre affaire. *Le débat juridique* est ouvert, non sans obstacle en raison de l'invocation par les protagonistes du « secret défense ». En procédant à des *mises en examen*, le juge d'instruction a opté pour un débat contradictoire permettant à la défense d'avancer ses arguments. C'est dans l'ordre des choses et nul ne saurait prédire l'issue de ce dossier ni le sens du jugement s'il intervient.

Le suicide du capitaine Guézou a soudain donné un tour tragique à cette affaire d'Etat. Son geste appelle le silence et le respect. Il est pour le moins mal venu de tenter de l'exploiter au service d'une cause dont il appartiendra à la seule justice d'apprécier la légalité.

J.-M. C.

Aux assises des Bouches-du-Rhône

Les non-dits du procès des cliniques marseillaises

Alors que l'avocat général, François Badie, devait prononcer, mardi 13 décembre, son réquisitoire, deux semaines de débats n'ont toujours pas éclairé le mystère qui entoure les assassinats de Léonce Mout, directeur de la Polyclinique de Marseille-Nord, et du docteur Peschard, maire du septième secteur municipal de Marseille.

AIX-EN-PROVENCE

de notre envoyé spécial

Dans la lumière tamisée de la belle et immense salle des pas perdus du palais de justice d'Aix, Mirabeau statufié dédaigne de regarder l'entrée de la cour d'assises. D'un geste noble, il pointe une autre direction. Faut-il y voir un signe, pour ceux qui chercheraient des solutions simples à un procès compliqué ?

Qui a tué Léonce Mout, le *directeur de la Polyclinique de* Marseille-Nord, le 18 mai 1988 ? Roger Memoli a avoué le meurtre en 1990. Mais il dit aujourd'hui qu'il n'y est pour rien, qu'il a profité *du crime pour* escroquer 100 000 francs à Marc Galeazzi, l'ancien directeur administratif, qui voulait se débarrasser de son patron. Marc Galeazzi, lui, dit qu'il n'y est pour rien, mais que, en fait, c'est Jean Chouraqui, candidat au rachat de la Polyclinique, qui lui a demandé *« de faire intimider Mout »* et que Memoli s'est proposé pour arranger cela. Jean Chouraqui, à son tour, dit qu'il n'y est pour rien. *D'ailleurs, il n'y* a plus guère que la seule déclaration de Galeazzi pour l'impliquer dans cette affaire. Aucun lien matériel n'a pu être formel*lement établi entre lui et* Galeazzi. Alors, qui a tué Mout ?

De même, qui a tué Jean-Jacques Peschard, le maire du septième secteur municipal de *Marseille, le 16 janvier 1990* ? Roger Memoli a avoué le meurtre également en 1990. Mais il dit aujourd'hui qu'il n'y est pour rien : c'était bien une *« bousculade »*, dit-il, que lui avait commanditée le docteur Armand Gallo, ami de Jean Chouraqui et conseiller municipal colistier du docteur Peschard. Une bousculade qui a mal tourné. De son côté, Armand Gallo a toujours dit qu'il avait bien commandité une *« bousculade »* et ne cesse, depuis cinq ans, de dire qu'il n'a *« jamais voulu la mort de Peschard »*. Ce que les parties civiles ne veulent pas croire. Mais alors qui a tué Peschard ? Et pourquoi ?

Au procès des cliniques, où l'on ne sait plus trop qui manipule qui, il y a ces questions auxquelles on n'a pas pu répondre clairement et d'autres, qui ont miraculeusement échappé à l'audience. Qui était, par exemple, Léonce Mout, ce septuagénaire très soucieux de sa sécurité, qui faisait blinder les vitres de sa voiture et de son bureau ? Qu'était cette polyclinique surdimensionnée qui *continuait de tourner bien alors* que les deux tiers de ses lits étaient vides ? Et comment Léonce Mout pouvait-il enregistrer 4 millions de francs de *pertes moins* d'un *an avant* sa mort, et s'acheter dans le même temps pour 6 millions de francs de bons de capitalisation, dont 1,5 million et demi payé en espèces ?

L'énigme Chouraqui et la haine policière

Et qui était Jean-Jacques Peschard, parachuté en 1989 par Robert Vigouroux dans ce septième secteur municipal ? Le docteur Peschard était à un poste-clé. Il bénéficiait d'une délégation tournante en matière d'urbanisme. Certains de ses amis politiques sont venus dire tout le bien qu'ils pensaient de lui. D'autres ont dit qu'il suscitait des convoitises, y compris dans son propre entourage. Antoinette Guillem, adjointe écologiste à la mairie de Marseille, a fait état d'agissements douteux de l'ancien maire. Et la brigade financière a dit ne pas avoir réussi à identifier l'origine de 300 000 francs versés sur l'un de *ses comptes en* 1985.

On a enfin parlé à l'audience d'un rendez-vous important pour le docteur Peschard qui aurait dû avoir lieu dix jours après son assassinat. On a même évoqué des menaces de mort, et l'on a parlé de ces *retraits massifs et précipités* – trois fois 100 000 francs – qu'il aurait effectués dans les jours qui ont précédé l'assassinat, sans donner d'explication réellement valable.

Cela dit, une énigme demeure, qui semble être la clé de l'affaire : la cible Chouraqui. Pourquoi cet homme, qui se bâtissait un empire *via* les cliniques, a t-il attiré sur lui, sans que le procès ait encore pu clairement l'expliquer, tant de haine et d'acharnement de la part des policiers ? Une bonne dizaine de témoins sont venus répéter qu'il leur avait fallu *« résister »*, *« insister »* pour que le nom de Jean Chouraqui ne soit pas inscrit dans les procès-verbaux de leurs auditions. *Et puis, jetant le* trouble – puisque Jean Chouraqui n'est pas mis en cause par l'accusation dans le dossier Peschard –, une sœur du docteur Peschard, spécialement venue des Etats-Unis pour le procès, s'est attachée à brosser un portrait très peu flatteur de l'empereur *« Chou »*.

Il y a là comme une haine de clan, étrangère aux verités dévoilées par le procès. *« L'affaire des cliniques a un goût d'imparfait*, a fort justement observé lundi dans sa plaidoirie Mᵉ Gaston Molland, avocat de la famille Peschard. *Nous ne saurons probablement jamais la vérité. »*

JEAN-MICHEL DUMAY

SOCIÉTÉ

En Moselle

Un officier est placé en détention pour voie de fait sur un subordonné

Un lieutenant du 13e régiment de dragons parachutistes (RDP), stationné à Dieuze (Moselle), ayant demandé à un appelé du contingent de se taper la tête contre un arbre à la suite d'une mauvaise manipulation de son arme, a été placé en détention à Metz pour voie de fait envers un subordonné par le juge d'instruction chargé du dossier.

METZ

de notre correspondant

A la fin de la semaine dernière, au cours d'une séance d'entraînement au tir, un appelé de dix-neuf ans commet une erreur de manipulation avec une arme. Plusieurs coups sont tirés, mettant en danger ses camarades. Son chef de section lui demande alors d'aller se frapper la tête contre un arbre. Cet ordre est donné sur le ton de la boutade, affirme la hiérarchie. Pour des raisons encore inexpliquées, le jeune, qui porte un casque, applique l'ordre à la lettre, se jetant contre un arbre. Il s'effondre avant de se plaindre de douleurs à la nuque. Grièvement touché, il est évacué vers un hôpital de Nancy où son état est jugé sérieux. Il risque de rester paralysé des membres inférieurs.

Quelles raisons ont poussé le jeune appelé à agir ainsi ? L'enquête, avec l'audition des témoins, devra le dire. Pour le colonel Fleury, chef de corps, rien ne laissait présager un tel accident qu'il qualifie de *« coup du hasard »*. Le jeune, originaire de l'Isère, était bien intégré depuis plusieurs mois dans cette formation particulière, qui dépend du commandement des opérations spéciales (COS) et qui est chargée notamment des actions de commandos en profondeur sur les arrières de l'ennemi. Il envisageait de s'engager dans l'armée. Son geste a beaucoup ému la garnison de Dieuze. Pour sa part, le lieutenant, apprécié de ses hommes, jugé rigoureux et compétent selon ses supérieurs, est, note le colonel Fleury, un officier *« qui fait parfaitement son boulot »*.

JEAN-LOUIS THIS

Au tribunal de Marseille

Le Sporting Club de Toulon et sa caisse noire

Le procès des malversations financières du club de football professionnel du Sporting Club de Toulon-Var (SCTV) s'est ouvert, lundi 12 décembre, devant la sixième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Marseille. Parmi les neuf personnes qui comparaissent, le principal accusé est Rolland Courbis, quarante et un ans. On reproche à cet ancien manager du SCTV, actuel entraîneur du Toulouse Football Club, des délits de faux, usage de faux et abus de confiance. Il est soupçonné d'avoir détourné une somme de 13,6 millions de francs à l'occasion de transferts de joueurs.

MARSEILLE

de notre correspondant régional

« Les détournements ? Quels détournements ? » Volubile, truculent et finassier, Rolland Courbis n'a pas son pareil pour tordre le cou au vocabulaire juridique et exprimer sa vérité. *« La caisse noire à Toulon ? C'était simplement pour économiser l'URSSAF et défiscaliser les joueurs...* » Le président Guy Richarté tire lui-même les conclusions de cette argumentation. *« En somme,* résume-t-il, *vous êtes responsable fiscalement mais non coupable pénalement !... »*

« Manager conseil de football »

En octobre 1990, l'affaire du Sporting Club de Toulon – aujourd'hui modeste équipe de Nationale 1 – avait été le point de départ des affaires récentes qui ont éclaboussé le football professionnel français. Elle avait permis de mettre en évidence un système fondé sur de fausses facturations et de multiples irrégularités faisant intervenir des intermédiaires de complaisance agissant le plus souvent sous le couvert de sociétés étrangères fictives. L'une des conséquences directes avait été le lancement d'une enquête sur l'Olympique de Marseille et le passage au crible des comptes de neuf clubs professionnels.

A l'origine de la découverte des malversations présumées du SCTV, un examen de la situation fiscale d'un modeste retraité EDF de Marseille, Raphaël Di Francia, soixante-neuf ans. A l'instigation de son « ami et voisin » Rolland Courbis il s'était mué en « manager conseil de football » et avait émis à ce titre plusieurs fausses factures d'honoraires concernant le transfert de plusieus joueurs. Le produit de ces fausses factures, destiné à fournir des liquidités au club, avait transité sur des comptes bancaires ouverts, à son nom, à Monaco et Marseille. Les aveux spontanés de M. Di Francia allaient permettre au juge d'instruction Jean-Pierre Zanoto – relayé ultérieurement par Frédérique Gaissot – de mettre au jour une série de pratiques frauduleuses orchestrées par Rolland Courbis avec la complicité principale du directeur administratif du club toulonnais, Eric Goiran, trente-huit ans.

Des écrans bancaires à l'étranger

Le SCTV avait notamment eu recours à de fausses conventions signées avec des sociétés intermédiaires, dont certains dites de « droit d'image », permettant de régler des dessous-de-table aux joueurs. Dans certains cas, le club toulonnais avait « fabriqué » de fausses lettres à en-tête de clubs étrangers. Ces diverses opérations portaient sur le transfert du SCTV vers d'autres clubs français ou de clubs étrangers vers le club toulonnais de nombreux joueurs parmi lesquels David Ginola, Pascal Olmeta, Bernard Casoni, Bernard Pardo, Joseph-Antoine Bell, ou encore Peter Bosz, Milos Bursac ou Gyorgy Bognar.

Ere « artisanale »

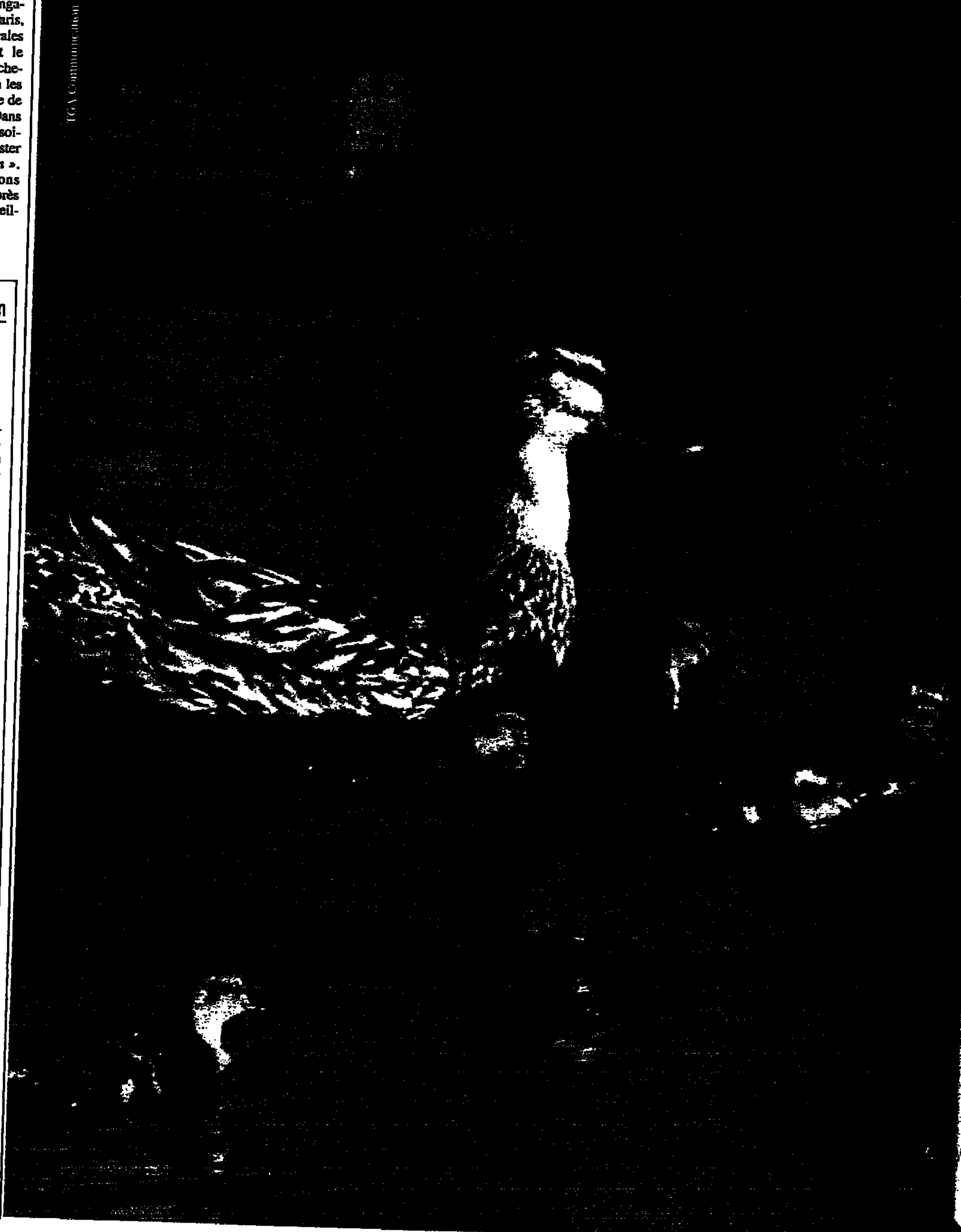
Après l'ère « artisanale » des « pépés » faux facturiers, le système s'était perfectionné et fonctionnait avec un double et même triple écran bancaire à l'étranger. *Via* cinq comptes différents numérotés et codés à la banque Handlow International au Luxembourg, l'argent revenait sur les comptes ouverts à Monaco et à Toulon par la richissime comtesse Maria Luisa Rizzoli, compagne de Rolland Courbis.

Pour la défense, qui a fait citer divers *« témoins d'ambiance »* venus expliquer la folie des grandeurs qui s'était emparée des clubs français après la création du club *« milliardaire »* du Matra Racing au début des années 80, le SCTV et Rolland Courbis ont simplement dû épouser les mœurs footballistiques de l'époque. *« Au grand Matra c'était normal, au petit Toulon c'était malhonnête »*, s'emporte Courbis qui ajoute : *« C'est comme ça, il fallait recruter net d'impôts et donc se débrouiller pour trouver des solutions. »*

Alors que Rolland Courbis dément tout enrichissement personnel, l'accusation a chiffré à 13 670 000 francs le montant des détournements qu'il aurait commis à son profit dont 10 971 000 francs *« provenant des transferts des joueurs et ayant crédité les comptes bancaires de Mme Rizzoli »*. Selon Courbis, sa compagne et lui détenaient des créances de plusieurs millions de francs sur le club, arriérés de salaires ou avances. Mais il n'a jamais pu en apporter la preuve pas plus que celle du versement de primes occultes aux joueurs que la plupart ont affirmé – *« par crainte des foudres du fisc »*, suggère Courbis – ne jamais avoir touchées. Une partie des faux honoraires de Di Francia a par ailleurs donné lieu à des chèques remis à l'encaissement par Courbis au casino de Beaulieu...

GUY PORTE

PRISONS : poursuite du mouvement des surveillants. – Les discussions engagées, lundi 12 décembre, à Paris, entre les organisations syndicales de l'Entente pénitentiaire et le ministère de la justice, se sont achevées, sur une *« cassure »*, selon les syndicats. Aucune nouvelle date de rencontre n'a été envisagée. Dans un communiqué diffusé dans la soirée, la Chancellerie affirmait rester *« ouverte à toute discussion »*. Cette rupture des négociations intervient plus de deux mois après le début du mouvement des surveillants, le 7 novembre.



ENVIRONNEMENT

Une manifestation à Castellane contre la secte du Mandarom

« Prédateur de l'âme et de l'environnement ! »

CASTELLANE (Alpes-de-Haute-Provence)

de notre envoyé spécial

On dirait un mauvais *remake* des trompettes de Jéricho : *« M. Bourdin, retranché dans votre hideux lotus, vous êtes un prédateur de l'âme et de l'environnement ! »*, lance de son camion sono Robert Ferrato, le bouillant Marseillais qui, depuis vingt ans, défend le site des gorges du Verdon. *« M. Ferrato, vous parlez, la haine vous habite »*, psalmodie le haut-parleur du Mandarom, tandis que les « chevaliers du lotus d'or » font la ronde au pied de la statue géante du gourou en agitant des clochettes. Puis cela frise le western : *« Bourdin, sors de là si tu es un homme et rends-moi ma petite-fille ! »*, lance Alain Delcourt, le grand-père de la petite Cynthia (sept ans), dont les parents vivent au « monastère ». Mais Gilbert Isidore Bourdin, *« messie cosmoplanétaire »*, n'est pas un homme. Il ne sortira pas de son camp, aujourd'hui gardé par des miradors.

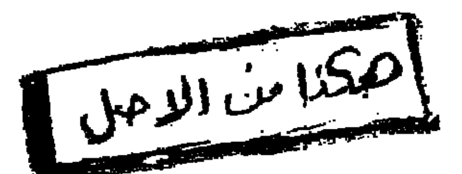
Ce dimanche 11 décembre, ils sont venus à près de cinq cents de Nice, de Marseille, d'Hyères, de Draguignan, répondant à l'appel d'un « collectif des citoyens pour la défense des valeurs républicaines », où dominent les bannières politiques (PS, PCF, les Verts, Parti occitan). Rassemblés d'abord sur la grand-place de Castellane, ils ont reproché au maire (UDF), Michel Carle, d'avoir accordé en 1992 un permis pour la construction d'un « temple pyramide » de 5 000 mètres carrés et de 33 mètres de haut. Même si, entre-temps, la tragédie suisse du Temple solaire a fait changer le maire d'avis à l'égard de la secte, il a préféré ne pas paraître ce dimanche, non plus qu'aucun élu de droite, à l'exception notable du maire de Saint-Julien-du-Verdon, Roger Reybaud. Mais ce retraité de la Marine a des raisons très personnelles de s'opposer à la secte du Mandarom. Il est convaincu que le monastère cosmoplanétaire est un faux nez pour espionner le Centre d'essais acoustiques du lac de Castillon...

Après avoir laissé leurs véhicules au bord de la route, sur ordre de la maréchaussée, les manifestants ont cheminé cinq kilomètres à pied derrière le camion sono, en une étrange procession laïque étirée dans les collines aux échos de Barbara *(L'Aigle noir)* et de Ferrat *(Que la montagne est belle)*. A l'horizon, un minuscule hameau, le charmant village de La Baume, et, dominant le lac du Castillon, un vilain étalage de statues hétéroclites, éclatantes de blancheur sous le soleil. De près, le « monastère » révèle ce qu'il est – et n'aurait jamais dû être dans ce site superbe .

« Comment a-t-on pu laissé construire des horreurs pareilles alors qu'on nous fait tant d'histoires pour la couleur d'un barbecue ? », s'interroge un Grassois. *« Nous, les Gitans, on nous interdit le stationnement, et eux, on les laisse défigurer définitivement un site ! »*, tonne Guy-Pierre Geneuil, secrétaire du comité Rom international. La réponse, ce sont les paysans du lieu qui la donnent : *« S'ils n'étaient pas venus là il y a vingt-cinq ans, le village serait mort. »* Un éleveur de moutons donne même son explication du « scandale » actuel : *« Une querelle de voisinage entre moines et culs nus »*, le camp de naturistes en contrebas du monastère. Une secte, le Mandarom ? *« Des gens très gentils »*, répètent les voisins à l'unisson...

ROGER CANS





La lutte contre l'immigration irrégulière

M. Pasqua annonce une hausse de 30 % des reconduites à la frontière depuis janvier

Charles Pasqua a déclaré, lundi 12 décembre, que sa politique de lutte contre l'immigration irrégulière *« se traduit d'ores et déjà dans les faits ».* Ouvrant un colloque sur le droit de l'immigration à l'Assemblée nationale, le ministre de l'intérieur a affirmé que le nombre d'étrangers « éloignés » du territoire pour situation irrégulière avait crû de 30 % pendant les dix premiers mois de 1994 par rapport à la même période de 1993. M. Pasqua a précisé qu'il avait, au cours de ces dix mois, prononcé 945 arrêtés d'expulsion (soit une hausse de 66,4 %) et augmenté de 15 % le taux de refus de séjour opposé aux étrangers dans les préfectures durant le premier semestre. Ces chiffres reflètent une augmentation nette du nombre de décisions d'éloignement forcé mais une relative stagnation de l'efficacité du système : seules 20 % des reconduites à la frontière sont réellement exécutées.

Familles disloquées, couples « mixtes » séparés, malades du sida placés de force dans un avion, Algériens tétanisés par une « invitation à quitter la France », Bosniaques en situation précaires, Tsiganes roumains livrés à Bucarest... Les temps sont âpres pour les étrangers qui ne passent pas dans les mailles serrées des lois Pasqua et Méhaignerie sur l'immigration et la nationalité. Près d'un an après leur mise en œuvre, ces textes votés peu après l'arrivée de M. Balladur à Matignon se concrétisent par la multiplication de deux types de situations désastreuses.

La précarité des couples mixtes

Des étrangers, ni régularisables ni expulsables, vivent un blocage juridique total. D'autres sont séparés de leur conjoint ou de leurs enfants et mis légalement dans un avion pour cause d'application aveugle des textes. Avec des résultats communs : droits de l'homme malmenés, conséquences sociales incalculables, mais de superbes statistiques de « reconduites à la frontière » (1).



Les « succès » annoncés le 12 décembre par Charles Pasqua font suite à l'application de la nouvelle législation et au renforcement de la « Police de l'air et des frontières (PAF) » érigée en une « Direction centrale du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi clandestin » (DICCILEC). Pour l'essentiel cependant, l'efficacité redoublée de cette « machine à éloigner » découle de l'application d'un accord confidentiel franco-algérien. Ce texte oblige les autorités algériennes à accepter les ressortissants que leur renvoie la France, même s'ils ont fait disparaître leurs passeport (*le Monde* du 22 octobre). Cette stratégie des « gros bras » se révèle probablement dissuasive à l'égard de certains candidats à l'immigration. On lui doit aussi l'affaiblissement des diatribes de l'extrême droite sur un sujet qui était son pain béni. Mais l'application conjuguée des lois sur l'immigration et la nationalité – conçues comme complémentaires dans la répression – a de graves conséquences humaines.

Parmi les « ni régularisables, ni expulsables », il y a principalement des étrangers en situation irrégulière qui se trouvent être des parents d'enfants français ou des conjoints étrangers de Français. Les premiers ne peuvent être expulsés car leurs enfants sont français. Mais la loi Pasqua ne permet pas leur régularisation. Elle pose en effet la condition d'un séjour régulier au moment de la demande, et non plus seulement au moment de l'entrée en France, pour toute délivrance de carte de résident.

Quant aux couples « mixtes », ils vivent dans une précarité totale lorsque le visa de séjour ou la carte provisoire du conjoint étranger a expiré. Seule solution proposée : le retour au pays afin de solliciter un nouveau visa. Un scénario qui relève généralement du piège tant est longue, éprouvante pour le couple, et hautement incertaine cette démarche.

Parfois, une convocation pour « examen de situation » attire l'étranger à la préfecture. Il est immédiatement placé en rétention, puis mis dans le premier avion. Conséquence, le gonflement de toutes les catégories d'illégaux, exclus du droit au travail légal, à la couverture sociale et aux aides publiques. La loi s'apparente, d'autre part, à une bombe à retardement pour les enfants entrés en France après l'âge de six ans en dehors de la procédure très lourde de regroupement familial, à qui une carte de résident ne peut désormais plus être attribuée, et qui pourraient donc être expulsés à dix-huit ans.

D'autres situations dramatiques découlent de l'application mécanique des nouveaux textes (*lire ci-contre*). Lorsqu'elles sont rendues publiques, ces situations soulèvent parfois l'indignation, provoquant campagnes de mobilisation et interventions officielles. Plus que jamais, les avocats, les associations antiracistes et de défense des droits de l'homme sont submergées de dossiers. Souvent, la presse devient l'ultime recours des étrangers en panne de droit. Des situations de détresse inextricables sont soumis quotidiennement au *Monde*. Un mécanisme pervers est à l'œuvre : des dossiers prétendument sans issue se débloquent après publication, entraînant des injustices et une incompréhension supplémentaires. Comme s'il ne valait pas mieux une application humaine de la loi à la grande loterie des interventions en haut lieu et des indignations médiatiques

PHILIPPE BERNARD

(1) Un arrêté de reconduite à la frontière, pris par le préfet, concerne un étranger en situation irrégulière n'ayant pas commis d'autre infraction. Un arrêté d'expulsion, est pris par le ministre de l'intérieur si la présence d'un étranger *« constitue une menace grave pour l'ordre public »* (notamment si un délit de droit commun ou un crime a été commis).

Cette année encore, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a fait une famille heureuse.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie apporte aujourd'hui des solutions et des financements qui permettent de concilier le développement des activités économiques et la protection de l'eau et de l'environnement.

4 milliards de francs :
En 1994, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a investi 4 milliards de francs pour contribuer à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions dans les 25 départements du bassin Seine-Normandie.

Dans cet esprit, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a créé le concours "Eau pure, eau propre" qui récompense chaque année les collectivités locales et les industriels ayant amélioré les performances de leurs stations d'épuration.

Les Lauréats du Concours "Eau pure, eau propre" 1994 :

Champagne Moët et Chandon *Pressoir de Courtemont-Varennes (Aisne)* - Compagnie IBM France *Corbeil (Essonne)* - Costil *Pont-Audemer (Eure)* - Elvir S.A. *Condé sur Vire (Manche)* - Essilor *Joinville le Pont (Val de Marne)* France Glaces Findus *Beauvais (Oise)* - Guérin Rocton *Jouy (Eure et Loir)* - Hydro Aluminium Expal *Luce (Eure et Loir)* - Isomat S.A. *Saint Vaast La Hougue (Manche)* Viandes du Contentin *Coutances (Manche)*.

Les Communes de Barneville-Carteret *(Manche)* - Boran sur Oise *(Oise)* - Broglie *(Eure)* Cany Barville *(Seine Maritime)* Courville sur Eure *(Eure et Loir)* Exmes *(Orne)* - Gevrolles *(Côte d'Or)* - Mitry-Mory *(Seine et Marne)* - Quevreville La Poterie *(Seine Maritime)* - Saint Georges sur Baulche *(Yonne)* - Vic sur Aisne *(Aisne)* - et Vincelles *(Yonne)*.

Les Syndicats Intercommunaux du Nord de la Mogne *Station de Buchères (Aube)* - de Valmont *Station St-Pierre en Port (Seine Maritime)* - du plateau du Thelle *Station du Mesnil en Thelle (Oise)* - de Tilly sur Seules *Station de Tilly et Fontenay (Calvados)* - du Centre Ornain *Station de Tronville en Barois (Meuse) - et le District du* Pays de l'Ourcq *(Seine et Marne)*.



De l'eau et des idées.

Les orphelins de Fleury-les-Aubrais

ORLÉANS
de notre correspondant

Les visages de Richelda, six ans, et de Chéryl, douze ans, ont perdu toute trace de gaieté. Depuis le 22 octobre, elles n'ont plus revu leur mère, Kondi, mise de force dans un avion à destination du Zaïre, à la suite d'une mesure de reconduite ordonnée par le préfet du Loiret. Une famille de quatre enfants brisée, deux fillettes placées à la DDASS : à Fleury-les-Aubrais, un grand nombre de gens estiment que la machine à expulser a dérapé en frappant une famille en voie d'intégration.

Kondi Lusiete, une Zaïroise de trente-cinq ans, croyait pourtant avoir fait le plus dur du chemin. Arrivée en France en 1981 avec son compagnon et deux enfants, elle a déposé un dossier à l'OFPRA pour obtenir le statut de réfugié. Chéryl est née en 1982, puis Kondi a connu un nouveau compagnon, Véké Diwambaka, trente-cinq ans, lui aussi demandeur d'asile zaïrois, entré en France en 1982. Tous deux se sont installés à Fleury-les-Aubrais. Richelda est née en 1988 de cette union, et les deux aînés fréquentent une section « sports-études » dans un lycée de Chartres.

En 1990, Kondi voit sa demande d'asile rejetée. Celle de Véké est également repoussée, alors que celle de son premier compagnon, qui vit dans la région parisienne, est acceptée. L'espoir renaît, en 1991, lorsque le gouvernement de Michel Rocard décide une régularisation exceptionnelle des « déboutés du droit d'asile ». Mais le couple ne remplit pas les conditions pour en bénéficier. Véké a été condamné, semble-t-il, pour une conduite sans permis avec délit de fuite. Kondi n'est pas non plus régularisée.

A partir de 1992, ils sont sans papiers, interdits de travail et privés d'allocations. Le 19 octobre dernier, Chéryl, douze ans, rentre du collège. Des inscriptions ont été badigeonnées sur les volets de la maison : *« Honte ici squatt zaïrois ».* Un bout de papier est scotché sur la porte : *« Je suis allée voir papa à la garde à vue. »* La police vient d'interpeller Véké, puis sa compagne, pour séjour irrégulier. Un inspecteur surgit et emmène Chéryl au commissariat d'Orléans. Sa mère est là, la petite Richelda sur ses genoux. Les deux petites sont alors conduites à la Maison de l'enfance toute proche.

Le 22 octobre, Kondi est transférée à Roissy, puis mise de force dans un avion à destination du Zaïre. Trois jours plus tard, Véké Diwambaka est embarqué à son tour dans un avion. Il se rebelle et blesse un policier. Le 24 novembre, il est condamné à six mois de prison ferme et dix ans d'interdiction du territoire par le tribunal de Bobigny et incarcéré à Fleury-Mérogis. A Fleury-les-Aubrais, l'émotion est grande. Toutes tendances confondues, le conseil municipal s'indigne des conditions de cette interpellation et demande le retour de la mère. *« Pourquoi leur avoir permis de s'intégrer si c'était pour en arriver là ? »* , s'indigne le Père Jacques Buecher, curé de Fleury-les-Aubrais et membre du comité de soutien.

Pour le préfet du Loiret, l'éloignement forcé a été décidé en raison de *« l'accumulation d'entorses à la réglementation : identités multiples, refus répétés du statut de réfugié par l'OFPRA et situation irrégulière après confirmation du tribunal administratif »*. Pourtant, ajoute-t-il, *« je garde les yeux fixés sur cette affaire pour, un jour, je l'espère, trouver une solution »*.

RÉGIS GUYOTAT

INTÉGRATION : François Mitterrand fête les dix ans de SOS-Racisme. – François Mitterrand a assisté, lundi 12 décembre, à la soirée organisée pour le dixième anniversaire de SOS-Racisme, en présence de plus d'un millier de personnes. Le président de la République a découpé un immense gâteau en compagnie du président de SOS-Racisme, Fodé Sylla, et de son cofondateur Harlem Désir, pendant que les jeunes scandaient : *« Nous sommes tous des enfants d'immigrés. »* Parmi les convives se trouvaient Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, mais surtout des socialistes comme Julien Dray, Henri Emmanuelli, Lionel Jospin, Jean-Louis Bianco et quelques communistes dont Robert Hue, Charles Fiterman et André Lajoinie.

ENQUÊTE

L'indépendance ambiguë d'« Al Ahram »

Nationalisé en 1960, le grand quotidien égyptien aimerait bien échapper au surnom de « Journal officieux »

LE CAIRE
de notre envoyé spécial

Dans le hall du journal, une foule d'ouvriers, d'hommes cravatés, de femmes vêtues à l'occidentale, d'autres voilées, montrent leur carte d'identité et prennent leur badge dans un geste machinal. Trois téléphones sonnent, l'huissier est débordé. Dehors, les voitures roulent à toute vitesse sur une autoroute suspendue tandis que, au-dessous, un vieux tramway soulève un nuage de sable clair. Un minaret de mosquée, une chapelle arménienne, un palmier écorché. Des piétons pressés se bousculent, s'apostrophent, traversent au dernier moment.

On imagine les bruits de klaxon, la sueur, les fumées, mais ici, dans le hall, à travers la façade vitrée d'Al Ahram, tout semble aplani, amorti, presque feutré. Une reproduction de Toutankhamon voisine en majesté aux côtés d'une exposition (allemande) consacrée à la pollution. Les téléphones sonnent, les ascenseurs brillent. La rue du Caire s'est engouffrée dans le journal, presque assagie, modifiée par cet endroit aux allures de ministère.

Au quatrième étage, dans le labyrinthe sophistiqué du laboratoire photo qui permet d'accéder aux chambres noires sans pousser une porte – *« ils ont le même à Life »* –, Emad Abdel Hadi raconte *« son »* Sinaï, un de ces *« coups top secret »* qu'organise la police avec des reporters choisis. *« Tu te pointes au ministère, tu ne sais rien, mais une fois l'entrée franchie, tu montes dans un fourgon, tu ne peux plus repartir, c'est l'aventure... »*

Emad s'est retrouvé, ainsi, embarqué à 4 heures, passant d'un bus à une Jeep, d'oasis en oasis, dans un de ces commandos où l'on parle à voix basse, où l'on marche à quatre pattes à travers des plantations – *« je réalisais qu'on était sur le Sinaï »* – cherchant à encercler les gardiens, à déjouer leur attention, à exécuter le scénario. Arrestations, destruction de plantes, d'arbres, *« des hectares de pavot »*. Emad a fait des photos. Il a trouvé ça *« sympa »*.

La salle de rédaction est un immense plateau, un peu vieillot avec ses pupitres en bois. A l'entrée, un huissier note discrètement le nom, l'heure d'arrivée et de départ de chaque journaliste. *« A la fin du mois, le chef de service reçoit un relevé des présences. On n'a pas d'horaires, mais il faut être là »*, explique un reporter. Le correspondant de Beni-Souef, une petite ville de province, est venu apporter un « sujet » : la naissance d'un bébé sans nez, avec un œil, *« mort étouffé »*, dixième enfant d'un mariage consanguin.

Une chroniqueuse au regard déterminé

Une autre journaliste vient de lire dans *The Independent* un article sur le *« syndrome du combattant du Golfe »* qui met en cause des laboratoires médicaux américains : des soldats envoyés au Koweït auraient mal supporté leurs vaccins et souffriraient, depuis, de dérèglements hormonaux. Comme la journaliste est loin de trouver farfelue l'hypothèse selon laquelle le virus du sida serait apparu un jour, par accident, dans l'un de ces laboratoires, elle se demande si elle ne va pas tenter un papier « Sida, syndrome du Golfe », *« tout en restant prudente, c'est évident »*...

Afkhar, elle, est fatiguée. Dans son bureau personnel, à l'écart de la très relative agitation du plateau, la chroniqueuse au regard déterminé et aux larges épaules balance sa coiffure de femme battante au-dessus de sa pile de courrier, de journaux. Chargée de suivre les faits et gestes du président Hosni Moubarak depuis 1976, elle revient d'une visite officielle en Italie. *« Malgré ses ennuis, Berlusconi était bien. »*

Afkar écrit ce qu'elle voit, ce qu'elle veut : *« A la conférence de Casablanca, le premier ministre israélien Rabin avait une attitude très grossière, il ne respectait pas les gens, je l'ai dit. »* Sur la présidence, le gouvernement ? Afkhar s'étonne de la question : *« Ici, un rédacteur en chef ne peut pas critiquer le gouvernement. S'il le fait, aucun lecteur ne croira que c'est de sa propre initiative. Il pensera que c'est venu du gouvernement lui-même, ou de plus haut. »* Par exemple, pour un ministre de la défense que tout le monde savait corrompu, il a fallu faire preuve de psychologie. *« Comme il était très aimé du président, celui-ci a pris son temps, il l'a écarté en douceur. Nous, on a essayé de dire la vérité, petit à petit, de façon voilée. »*

Assis dans son box, sur le plateau, où il a accroché trois photographies de son mariage, le jeune fait-diversier Ahmed Nabil est content. Il se sent de plus en plus assuré. Bien sûr, il a été présenté par lettre officielle auprès des ministères, mais le plus important pour lui a été de cultiver des relations d'amitié, de confiance avec des policiers, des magistrats. Grâce à l'une de ses sources, il a sorti l'« affaire des orphelinats », où il raconte qu'un enfant a été retrouvé mort dévoré par des rats, puis un mois plus tard que huit fillettes se sont échappées d'une institution après avoir endormi leur surveillante avec des somnifères.

Le ministère de la santé a tenté d'étouffer l'affaire, Ahmed l'a sortie contre vents et marées. Même si sur la lutte contre *« le terrorisme »*, c'est-à-dire contre l'islamisme armé, le jeune investigateur se contente de simples communiqués : *« On barre le mot ministère et on les publie presque à la lettre près. Nous sommes obligés. Normal, c'est la sécurité de l'Etat : si le journaliste publie un truc faux, vous imaginez les dégâts... »*

Un jour, Ahmed est allé en reportage à Manchyet-Nasser, un quartier-bidonville. C'était la fin de l'année scolaire, les résultats avait été affichés, et trois mille familles s'étaient spontanément rassemblées devant l'école dont le taux de réussite oscillait entre 3 % et 6 %. Les parents, qui s'étaient sacrifiés pour payer à leurs enfants des cours particuliers, se lamentaient devant les résultats. *« Je paie cher, et les enfants ratent tout ! »*, s'exclamaient les pères. Les mères pleuraient. Il y eut des mouvements de colère.

Moubarak sur huit colonnes

Ahmed a raconté : *« Le papier a eu un tel retentissement que le ministère de l'éducation nous a imposé un démenti avec de faux résultats. »* Le jeune homme se souvient d'avoir lu le démenti publié dans son journal tout en possédant la liste des vrais chiffres : *« C'était dur d'avoir la vérité entre les mains. »*

Depuis sa création en 1875, *Al Ahram* a toujours été proche du pouvoir, qu'il ait été détenu par l'occupant britannique, la maison royale ou le conseil de la révolution. Les frères Sélim et Béchir Takla, deux chrétiens syro-libanais installés à Alexandrie, avaient réalisé leur ambition de bâtir un grand journal écrit dans une langue arabe parfaite, ouvert sur l'actualité internationale, à la pointe de l'information et des débats d'idées, fasciné par les écrivains, capable d'offrir sa « une » à un poème d'Ahmed Chawqui, le *« Victor Hugo égyptien »*, d'encourager les peintres en leur achetant des tableaux – le journal a perpétué cette tradition et possède une imposante collection – et d'être finalement indépendant, prudent, respecté, miroir de l'establishment.

Nationalisé en 1960, *Al Ahram* fut repris en main par Mohamed Hassenein Heykal, à la fois journaliste, ami, confident et conseiller de Nasser, qu'il avait rencontré en 1948 dans les tranchées de Palestine alors qu'il était jeune reporter. Considéré, après le Raïs, comme l'homme le plus puissant d'Egypte, Heykal cultiva avec brio une ambiguïté d'acteur occulte et d'observateur engagé. Il sut réunir, au sein de sa rédaction, les meilleurs intellectuels – écrivains, hommes politiques, journalistes – en une sorte de « front » couvrant le champ des obédiences et des sensibilités de la société égyptienne. Certains y virent une habileté d'homme de presse dans un régime à parti unique ou une mise en tutelle orchestrée par l'un des plus précieux serviteurs du chef d'Etat.

Toujours est-il qu'*Al Ahram* accrût son prestige. La richesse éditoriale fut incontestable, reflétant, à condition de pouvoir les décrypter, les forces et les tensions qui traversaient le pays. Heykal obtint de Nasser que les informations d'une quelconque importance fussent réservées en exclusivité à son quotidien. Sa chronique hebdomadaire, sur une pleine page, intitulée « En toute franchise », révélait le tempérament d'une plume qui, jouissant de la confiance absolue de son protecteur, ne ménageait guère les corps de l'Etat, les pouvoirs établis, la classe politique.

Sa liberté de ton ne survécut pas à l'arrivée d'Anouar El Sadate. *El Ahram* rayonnait dans le monde arabe, mais son dirigeant se retira dans la vallée du Nil pour cultiver ses orangeraies. Sadate, Moubarak. L'apparition du multipartisme et des journaux d'opposition mirent fin à cette situation paradoxale d'un journal unique, tout à la fois soumis et rebelle.

Assis au milieu de la salle de rédaction, les douze chefs de service et rédacteurs en chef tiennent leur réunion de 13 heures pour décider de la manchette. Le président est aujourd'hui en déplacement à Louxor. *« Aujourd'hui, c'est pas compliqué »*, commente un journaliste. Moubarak aura un titre sur huit colonnes. *« C'est notre condition de pays sous-développé »*, ironise un rédacteur. *« La « une » est toujours faite pour la présidence et le gouvernement, le journalisme est à l'intérieur »*, commente un autre.

Un article parlera du scandale des importations de viandes avariées, un autre de l'augmentation des amendes sanctionnant les infractions du code de la route. Le service des sports prend partie en faveur des clubs de football contre l'Etat dans la renégociation des droits de transmission à la télévision. Un journaliste économiste voudrait rassurer le public sur le chapitre des privatisations en expliquant que les repreneurs ne pourront pas licencier avant trois ans.

Sur un ton calme et assuré, Salama Ahmed Salama, l'un des patrons les plus respectés de la rédaction pour son franc-parler à l'égard des dirigeants du régime voudrait convaincre qu'*El Ahram* a gardé sa tradition de neutralité – bienveillante à l'égard du pouvoir – dans le traitement de l'information et la diversité d'opinions développées dans les deux pages réservées aux journalistes-écrivains.

« Si nous sommes absolument opposés à toute forme d'utilisation de la religion pour justifier les crimes et la violence, nous ne pouvons pas ignorer le point de vue de certains islamistes modérés. L'Egypte se cherche, et on voit ce que la force comme seule réponse a produit en Algérie. Il est plus raisonnable de faire émerger les modérés dans un dialogue public. Dans nos colonnes, les débats sont houleux, mais si l'on réussit à isoler les islamistes modérés des extrémistes, ils perdront leurs racines, leur influence dans la société », parie Salama Ahmed Salama.

« L'étage de Mme Tussaud »

Au sixième étage, celui justement des « journalistes-écrivains » que le journal rétribue mensuellement sans obligation de présence – et qui a vu défiler les plus grands de la littérature égyptienne, Tewfiq El Hakim, Youssef Idriss et Naguib Mafouz jusqu'à son agression –, l'« homme de gauche » Mohammed Sid-Ahmed, tempère cette liberté : *« J'appelle cet endroit l'étage de Mme Tussaud. On est là comme des figures de cire, on nous tolère pour la respectabilité, mais aujourd'hui encore, il faut savoir écrire une analyse modérée, équilibrée, écrire entre les lignes. »*

Lutfi El Kholi, marxiste « critique », dénonce, dans ses éditoriaux, *« la corruption structurelle du régime, les réformes économiques faites sur le dos de l'homme de la rue »* et contemple l'incongruïté de la cohabitation au sein du même journal entre des articles hagiographiques et ses propres écrits : *« Le régime est intelligent, il donne la liberté d'écrire à quelques écrivains et il peut dire, comme ça, qu'il n'y a pas de censure. »*. Il reconnaît des limites à sa capacité d'indignation : *« Je pourrais théoriquement me battre pour le respect des droits de l'homme, la suppression de la peine de mort, mais pour être honnête, je me sens incapable de défendre directement ou indirectement les terroristes qui sont justement des criminels contre les droits de l'homme. »*

Fami Rouedy, l'un des islamistes modérés qui se prêtent au jeu des éditoriaux dans les colonnes d'*Al Ahram*, admet que l'exercice est acrobatique : *« Ils voudraient que je condamne la violence des islamistes extrémistes et pas celle de l'Etat. Je m'y refuse. »*

Cet ancien journaliste d'*Al Ahram*, converti à l'islamisme après plusieurs années passées au Koweït, se contente donc de revendiquer prudemment le droit de sa famille politique à se constituer en parti politique, à se présenter aux élections et à s'exprimer légalement. *« Ça passe, ça passe pas. Je dis peut-être le cinquième de que j'ai à dire, mais plutôt que d'écrire librement dans un journal d'opposition à faible audience, je préfère ce petit espace. Même avec un message limité,* Al Ahram *a une telle influence... »*

« Plus de cent ans d'existence, et Al Ahram *sera toujours* Al Ahram ! », se réjouit le responsable commercial Alama Ali Ghoneim, qui, sous l'égide d'Ibrahim Nafie, l'actuel directeur, a fait du journal une formidable machine à capter le marché publicitaire. Les publi-reportages – ce qui ne va pas sans susciter des grincements de dents au sein de la rédaction – renforcent encore la position de leader du quotidien en matière de petites annonces, au point qu'un mort qui n'a pas son nom dans les avis d'obsèques d'*Al Ahram* *« n'est pas mort »*, a-t-on coutume d'ironiser en Egypte.

Diversifiant ses publications, imprimeur des journaux d'opposition, distributeur de la presse étrangère, actionnaire principal d'une entreprise de stylos, l'empire d'Etat décline à l'infini sa puissance dans le domaine de l'écrit. Reste *« le combat quotidien »* de Salama Ahmed Salama : convaincre le pouvoir politique de jouer la transparence tout en ayant confiance, *« grignoter chaque jour un peu d'indépendance et imposer des traditions journalistiques qui tendent vers le progrès »*. Faire taire ceux qui surnomment *Al Ahram* : *le « Journal officieux »*.

Quand on l'envoie prendre des photos dans les tribunaux d'exception, le reporter Emal Abdel Abdi aime bien faire des plans rapprochés des accusés, capter leurs expressions, raconter la peur, leur misère. Il trouve que leurs visages sont des *« interrogations »*.

DOMINIQUE LE GUILLEDOUX

Prochain article :
« The Times of India » saisit par la fièvre du marketing.

A la une

26 pages, 25 piastres (soit 35 centimes)

La dernière édition, imprimée à 2 heures du matin, est destinée aux lecteurs du Caire. La première (bouclée à 20 heures) et la seconde (à 23 heures) sont acheminées par train et par avion vers la Haute-Egypte, le delta d'Alexandrie, et les pays arabes. Une édition internationale est imprimée par satellite à Londres, Francfort et New-York. Diffusion globale : 1,1 million d'exemplaires.

Mort de 4 "terroristes", arrestation de 24 autres, démenti du ministère de l'intérieur de l'information donné par RMC-Moyen-Orient sur un vol de stocks d'armes à Quéna : la sécurité intérieure et les affaires militaires font l'objet de communiqués officiels et rien d'autre.

Rendez-vous quotidiens, inamovibles, encadrés et en bas de page les deux "features", deux sujets développés : l'un sur les inondations, les tornades et les intempéries aux Etats-Unis, aux Philippines, à Sri-Lanka et en Erythrée ; l'autre sur le "chemin de croix" de John Major avec son Parlement.



Al Ahram, littéralement "les Pyramides", fondé le 27 décembre 1875 par Sélim et Bichara Taqla, deux chrétiens syro-libanais "pour aider les autorités khédiviales et le peuple". Dès son premier numéro, *El Ahram* consacrait un tiers de ses colonnes à la politique étrangère. C'est le seul journal qui a survécu, depuis sa création, aux différents régimes

A la une : Le président Hosni Moubarak inaugure à Louxor de nouveaux sites archéologiques et rend visite aux victimes des inondations qui ont sévi cet automne en Haute-Egypte. Chaque déplacement officiel du chef de l'Etat fait l'objet d'une manchette sur 8 colonnes et d'une page spéciale à l'intérieur du journal. Egalement à la une, le voyage de Mme Moubarak au Maroc. La Bosnie et une rencontre Arafat-Pérès à Bruxelles y sont aussi largement développées.

La Banque nationale d'Egypte assure la promotion de la privatisation des Cimenteries Portland, "l'une des plus prestigieuses d'Egypte et du Moyen-Orient". La réussite d'*Al Ahram*, ces dernières années, est d'avoir su capter un formidable marché publicitaire.

La presse en Egypte

● Sept quotidiens (2,8 millions d'exemplaires, il s'agit là d'une estimation). Au même rang qu'*Al Ahram*, un deuxième journal, dit *« officieux »*, *Al Akhbar* rencontre un succès grandissant, notamment grâce à un ton moins complaisant à l'égard du régime et un caricaturiste, parfois cruel. Seuls, *Al Ahrar*, proche des islamistes, et *Al Wafd*, d'inspiration libérale, sont des journaux d'opposition. Ils ont respectivement un tirage de 50 000 et de 400 000 exemplaires.

● Une vingtaine d'hebdomadaires, parmi lesquels on trouve les publications des partis politiques, y compris le journal des écologistes. Le plus en vu est *Rose Al Youssef*, publication de la *« gauche officieuse »*.

● Les 400 rédacteurs d'*Al Ahram* gagnent 30 % de plus que leurs confrères, soit 300 livres égyptiennes mensuelles (450 F) pour un débutant. Ils bénéficient des services d'une centrale d'achat. Tous les journalistes bénéficient d'une réduction de 50 % sur les vols d'*Egypt Air*.

QUI MENACE LA LIBERTÉ D'ÉCRIRE ?

« Les tribunaux d'exception »,
répond l'éditorialiste Mohamed Sid-Ahmed

« Voici presque quinze ans, Moustapha Amin, fondateur de l'hebdomadaire Akhbar-El-Yom, *disait que, pour les rédacteurs en chef des journaux égyptiens, un seul lecteur comptait : le président. La nouvelle qui était susceptible de lui plaire devenait la manchette. Celle qui allait lui déplaire était supprimée.*

» Rien n'a fondamentalement changé depuis, même si la presse d'opposition a souvent le ton haut. Le pire ennemi de la liberté d'écrire, c'est de toujours devoir postuler que le journaliste n'est pas indépendant ; que, face à l'événement, il ne lui est pas autorisé d'être un juge objectif ; que les favoris de la presse sont ceux qui se mettent délibérément au service d'une institution, en premier lieu l'Etat, mais aussi un parti, une autorité. La liberté de la presse, n'existe que dans la mesure où ce jeu est devenu plus subtil.

» Car, aujourd'hui, la presse d'opposition est « libre » : elle dénonce certains abus, constitue une espèce d'épée de Damoclès propre à décourager certains excès, en fin de compte propre à servir le régime. Cette presse est « légitime » et elle est la consécration du pluralisme dans la mesure où elle répond à une distribution des rôles propres à mieux isoler les oppositions illégitimes, violentes, notamment les extrémistes islamistes. Mais il existe des sujets épineux, presque tabous : la corruption en haut lieu, la torture, les entorses aux droits de l'homme atteignant un seuil critique avec l'intensification de la campagne contre les organisations terroristes se réclamant d'un islam pur et dur. Quand la presse d'opposition outrepasse ces limites, des procès peuvent lui être intentés, au besoin devant des tribunaux d'exception. A ce titre, des journalistes d'opposition ont été interpellés, voire parfois internés. »

* *
*

Editoraliste à *Al Ahram* depuis 1969, spécialiste des questions diplomatiques, Mohamed Sid-Ahmed est l'auteur du livre *Quand les canons se seront tus*, qui présentait, en 1977, une stratégie pour la paix israélo-palestinienne. Marxiste « ouvert », d'une lucidité peu appréciée durant les années Sadate, Mohamed Sid-Ahmed, qui a passé deux ans dans les geôles du roi Farouk et cinq dans celles de Nasser, a longtemps été écarté des colonnes de son journal. Il y est réapparu en 1985, tenant une chronique hebdomadaire.

Le nuage de Rennes

Les services météorologiques du monde entier ont traqué un polluant inoffensif lâché volontairement entre Bretagne et Bulgarie

Par deux fois, à trois semaines d'intervalle, un gigantesque nuage de polluant a balayé toute l'Europe d'ouest en est. Issu, dans les deux cas, du même endroit de la banlieue de Rennes, dimanche 23 octobre, puis lundi 14 novembre, le panache a pu être détecté jusqu'en Bulgarie. Dans le monde entier, les services météorologiques ont mobilisé leurs ordinateurs et leurs modèles mathématiques les plus *performants* afin de tenter d'en prévoir la course et de prévenir à temps les services de sécurité des régions concernées...

Catastrophe industrielle ? Non : le « polluant », qui ne présentait absolument aucun danger pour l'homme ou pour l'environnement, avait été émis volontairement. Il s'agissait, en fait, d'un exercice en vraie grandeur destiné à tester l'efficacité des outils mis au point par les chercheurs pour améliorer les procédures d'alerte face à un nouveau Tchernobyl éventuel ou à une pollution chimique majeure. Dix-huit pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest, ainsi que le Canada, Israël, le Japon, la Russie et les Etats-Unis ont participé à cette expérience, baptisée ETEX (European Tracer Experiment), organisée par la Commission européenne, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Tout le monde se souvient des rennes abattus, du lait ou des salades retirés du marché, de la crainte qui, en 1986, saisit la population de la quasi-totalité de l'Europe face à l'avancée du « nuage de Tchernobyl ». A l'Ouest, ces frayeurs étaient rarement justifiées, mais les responsables de radioprotection eurent d'autant plus de mal à en convaincre les gens qu'ils ne firent pas toujours preuve d'une « transparence » irréprochable. A l'Est, en revanche, on s'aperçut un peu tard que la contamination ne se trouvait pas toujours là où on l'attendait. Au gré des vents et de la pluie, les poussières radioactives se déposèrent en Ukraine, Biélorussie et (dans une moindre mesure) en Russie de façon très irrégulière, en « peau de léopard », selon les termes des spécialistes. Certaines zones éloignées de plusieurs centaines de kilomètres du lieu de l'explosion furent plus polluées que d'autres toutes proches de la centrale accidentée.

L'utilisation des données de Tchernobyl

Pour leur permettre de mieux maîtriser ce genre de situation, les météorologistes ont mis leurs « modèles » mathématiques à la disposition des experts en radioprotection et en pollution atmosphérique. Ces programmes informatiques sont constitués d'un ensemble très complexe d'équations qui tentent de rendre compte du fonctionnement de la gigantesque machine *thermodynamique* que constitue l'atmosphère. Chargés sur des ordinateurs surpuissants et alimentés avec les relevés effectués la veille par les stations météo du monde entier, ils permettent aujourd'hui de prévoir le temps jusqu'à cinq jours avec une précision assez satisfaisante.

Il « suffit » d'y intégrer d'autres équations qui rendent compte du comportement d'un gaz dans des conditions de vent, de température et d'humidité données pour pouvoir, en principe, prévoir la trajectoire d'un nuage de polluant de composition connue. Météo-France a, ainsi, développé, à la fin des années 80, un modèle numérique baptisé MEDIA, qui simule le transport atmosphérique du polluant en fonction des données météorologiques et fournit, en temps réel, des valeurs de concentration de ce polluant dans l'air à des distances pouvant atteindre *plusieurs milliers de kilomètres* du point d'émission.

Cette réalisation, menée en coopération avec l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN), a valu à Météo-France d'être désigné comme « centre mondial de prévision des transports de polluants » par l'OMM et l'AIEA. Plus d'une vingtaine de modèles similaires au MEDIA de Météo-France ont été développés dans le monde. Leur mise au point constitue, évidemment, un enjeu considérable pour la santé des populations et la vie économique en cas d'accident majeur. A condition que l'on puisse leur faire confiance...

Pour tenter d'en vérifier l'efficacité, la Commission européenne, l'OMM et l'AIEA ont imaginé, il y a quelque années, d'utiliser *a posteriori* les données recueillies sur le nuage de Tchernobyl. Mais cette étude internationale révéla bien vite ses limites. Il était, en effet, très difficile de se forger un jugement sûr à partir d'un cas de pollution unique. Cet exemple était, de surcroît, imparfait dans la mesure où la composition du « nuage » de Tchernobyl ainsi que les conditions exactes de son émission ne sont pas connues avec précision. Enfin, il était impossible de juger de la qualité de la réponse des modèles en « temps réel » et de l'efficacité des transmissions en travaillant à partir de données passées !

C'est pour lever toutes ces incertitudes que l'expérience ETEX fut décidée en 1992. Le « nuage » serait, cette fois, bien réel, le matériel comme les hommes seraient mis dans les conditions d'une « vraie » catastrophe. *« Nous avons choisi des gaz du type PFC (perfluorocarbone)*, explique Marcel Zéphoris, ingénieur de recherche à Météo-France. *Outre leur totale inocuité, ils présentent, pour nous, de nombreux avantages. Leur densité, très proche de celle de l'air, leur permet de parcourir de grandes distances sans monter trop haut ni descendre trop vite. Ils sont très stables, mais n'ont aucune action chimique sur l'atmosphère. Enfin, ils sont très facilement détectables par nos instruments. »*

Un total de 9 000 mesures

Cinq kilos de PFC ont été largués dans la banlieue de Rennes, à raison de 8 à 10 grammes par seconde pendant 12 heures. Le panache ainsi formé, très vite étalé sur plus de 800 kilomètres par les vents d'ouest, a pu être détecté au-dessus de la Bulgarie. Comme pour un véritable accident, les centres de calcul responsables des vingt-cinq modèles testés ignoraient, avant le début de l'expérience, le lieu d'émission et la composition du gaz. Seule entorse à la réalité : leurs prévisions devaient être transmises dans les meilleurs délais non pas aux autorités des régions concernées mais au centre de recherche communautaire européen d'Ispra (Italie), chargé de la coordination de toute l'opération.

Parallèlement, 170 stations météo réparties sur toute l'Europe (dont 27 en France), équipées pour la circonstance de capteurs spéciaux hypersensibles (1), effectuaient, pendant six jours, un total de 9 000 prélèvements d'air. Trois avions-laboratoires (2) recueillaient, pour leur part, quelque 800 échantillons dans le nuage, entre 300 et 1 200 mètres d'altitude. La même opération fut menée deux fois, le 23 octobre et le 14 novembre, avec deux gaz de composition légèrement différente.

Une année entière sera nécessaire au centre d'Ispra pour dépouiller et analyser toutes ces données. Les chercheurs disposeront alors d'une base expérimentale extrêmement précise qui leur permettra d'affiner leurs programmes informatiques. Un outil particulièrement précieux. Tous ces modèles de prévison sont, en effet, fondés sur le même principe. La différence se fait sur la manière de traiter les équations et sur le type de données prises en compte. *« Les choix effectués ont une influence directe sur la rapidité de réponse et sur la précision »*, explique François Bompay, ingénieur de recherche à Météo-France. Plus le modèle est précis, plus il est lent. Le bon dosage ne peut donc se déterminer qu'à l'usage, au travers d'expériences de type ETEX.

Les premières estimations semblent montrer que MEDIA s'est bien comporté. Mais, même si les analyses d'Ispra confirment, l'an prochain, l'efficacité du modèle français, beaucoup de progrès restent à faire. Pour l'instant, en effet, les premières prévisions ne sortent des ordinateurs qu'à l'issue de trois heures de calcul. *« Avec le vent de 70 kilomètres/heure enregistré lors des expériences ETEX, cela ne permettait pas d'alerter à temps les personnes vivant à moins de 200 kilomètres du lieu de l'accident »*, reconnaît Marcel Zéphoris.

JEAN-PAUL DUFOUR

(1) Développés par le laboratoire national de Brookhaven (Etats-Unis) et perfectionnés par l'Institut pour l'environnement du centre de recherche communautaire européen d'Ispra (Italie), ces capteurs sont capables de détecter une concentration de 1 millionième de milliardième de ppv (partie par unité de volume d'air).

(2) Un Hercules du British Met Office, un Stemme Motorglider de la Swiss MetAir et un Dornier 228 du service *météorologique* allemand.

Des « modèles » inadaptés aux composés chlorés

L'accident survenu, vendredi 2 décembre, en gare de triage d'Avignon, s'est, heureusement, terminé sans drame (*le Monde* du 6 décembre). Mais on n'est pas passé très loin de la catastrophe. La moindre étincelle lors des opérations de relevage du wagon accidenté aurait pu entraîner un début d'incendie. La combustion des 70 000 litres de chlorure de *vinyle contenus dans la citerne* aurait alors provoqué le dégagement de gaz extrêmement nocifs (notamment du phosgène utilisé comme gaz de combat !).

La technique testée lors de l'expérience ETEX aurait-elle été utile dans ce cas ? Probablement non. Tout d'abord parce que les fumées chargées en chlore que dégage un tel incendie sont très lourdes. Elles n'auraient pas parcouru autant de chemin.

Les modèles utilisés sont, en outre, mal adaptés à ce type de pollution. Ils sont, en effet, étudiés pour le suivi de nuages radioactifs composés surtout de particules en suspension dans l'air, et donc chimiquement *inertes par rapport à l'atmosphère*. Ce n'est pas le cas des vapeurs chlorées. Les réactions complexes entre le chlore et les gaz atmosphériques modifient considérablement le comportement du « nuage ». Mais il est difficile de les prendre en compte sans alourdir le modèle au point de le rendre beaucoup trop lent.

L'homéopathie efficace ?

Une étude publiée par l'hebdomadaire britannique « The Lancet » relance la polémique sur une pratique qui alimente toujours de vives passions

La question, récurrente, de l'efficacité thérapeutique objective et reproductible de la pratique homéopathique est l'une des plus passionnantes de celles que peuvent, en cette fin de siècle, soulever de manière conjointe la médecine, la biologie, la psychologie, la physicochimie et les sciences statistiques. Peut-on imaginer qu'un milieu très hautement dilué (au point qu'on sait qu'il ne peut pas *matériellement* contenir les traces moléculaires d'une substance physiologiquement active) pourrait, introduit dans un organisme souffrant, corriger tout ou partie de manifestations pathologiques ? Si oui, comment comprendre ? Comment, surtout, faire la part de l'effet placebo, cet effet thérapeutique d'ordre psychologique lié à la prescription de tout médicament ?

L'équipe du docteur David Reilly avait déjà conduit ces dernières années deux études tendant à laisser penser que la réponse positive à un traitement homéopathique n'était pas due à l'effet placebo. Ces travaux demeuraient toutefois controversés et cette *équipe* a, *cette fois*, entrepris, en collaboration avec un autre groupe (travaillant indépendamment) de statisticiens de l'université de Glasgow, une troisième étude (1).

Inexplicable mais reproductible

Celle-ci a été conduite en double aveugle et de manière randomisée (2) avec un grand luxe de précautions méthodologiques. Elle a porté sur vingt-huit personnes vivant en Écosse et souffrant de crises d'asthme allergique le plus souvent déclenchées par des poussières de maison. Un groupe recevait durant quatre *semaines* une médication homéopathique spécifique et l'autre, dans les mêmes *conditions*, une substance placebo d'apparence identique. Différentes analyses ont cherché à mesurer l'impact de ces médications sur les symptômes asthmatiques : auto-analyse par les patients, à partir d'une *« échelle visuelle analogue »* sur laquelle le malade situait quotidiennement son handicap, tests de la fonction respiratoire. Les malades pouvaient toutefois – point déterminant – continuer à suivre leurs traitements habituels.

« Cette étude confirme les résultats des deux précédentes que nous avions menées sur ce thème, écrivent les auteurs. *Les effets de l'homéopathie sont différents de ceux du placebo. »* L'analyse groupée de ces trois études (menées au total sur 202 personnes) permet selon eux de mettre en évidence que la supériorité de la médication homéopathique (33 % d'amélioration en moyenne, contre 10 % pour le placebo) apparaît à partir de la seconde semaine et qu'elle est statistiquement *significative*.

« Nos résultats nous conduisent à conclure que l'homéopathie diffère du placebo de manière inexplicable mais reproductible », concluent David Reilly et son équipe. Dans un bref et peu banal éditorial, le *Lancet* s'interroge. Soit quelque chose « cloche » – mais quoi ? – dans les essais cliniques habituellement conduits avec la plus grande rigueur méthodologique, soit les effets de l'homéopathie sont différents de ceux du placebo. Tout en qualifiant d'*« absurde »* le principe de haute dilution homéopathique et en postulant qu'un artefact encore invisible conduit à mettre en évidence un phénomène qui n'existe pas réellement, la célèbre revue britannique estime qu'il y a là un « challenge » à relever. Qui osera ?

JEAN-YVES NAU

(1) *Is Evidence for Homeopathy Reproductible ?* (*Lancet* 1994 ; 344 : 1601-06). Ce travail est signé par une équipe dirigée par David Reilly (Glasgow Royal Infirmary).

(2) La randomisation (francisation du mot anglais *random*, ou hasard) des effets cliniques consiste à tirer au sort les malades qui entreront dans l'un ou l'autre groupe. Le double aveugle (ou double insu) signifie que ni le médecin ni le patient ne savent, jusqu'à la fin de l'essai, quelle est la nature du traitement prescrit. Ces deux éléments sont indispensables à l'évaluation objective de l'efficacité d'un *traitement*.

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur de la gestion
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction
Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu
conseillers de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction
Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

459F

5 JOURS EN ANGLETERRE, CA DONNE ENVIE D'EMMENER LES AMIS.


RICHARD PEYRAT & ASSOCIES

459F 1 VOITURE ALLER RETOUR 5 JOURS MAXIMUM JUSQU'À 9 PERSONNES.

SEALINK vous permet d'emmener vos amis, soit pour vivre Noël selon la tradition anglaise, soit pour faire du shopping (les soldes approchent!), ou simplement faire la fête. Au départ de Calais, Dieppe ou Cherbourg, l'Angleterre à ce prix là, c'est déjà un cadeau. Cette offre est valable du 19 Novembre 1994 au 08 Janvier 1995. Pour en bénéficier, demandez à votre agent de voyages préféré et dans les agences SEALINK de taper le code **SOLD** sur son terminal ESTEREL.

Et aussi :
556F par personne* au Royal Sussex Hôtel** sup.
Valable du 01/11/94 au 31/03/95.
Le tarif comprend :
la traversée maritime Aller/Retour
1 voiture + 2 personnes et
l'hébergement pour 2 nuits en
chambre double avec petit déjeuner.
*Base 1 voiture + 2 personnes.



LANCE LES PONTS SUR LA MANCHE.

ILE-DE-FRANCE

Une décision de la juridiction administrative

Le choix de l'équipe chargée de construire le Grand Stade de Saint-Denis devra être confirmé par le traité de concession

Le tribunal administratif de Paris a rejeté, lundi 12 décembre, un référé déposé par l'architecte Jean Nouvel, candidat malheureux pour la construction du Grand Stade à Saint-Denis pour « excès de pouvoir ». Cette ordonnance indique toutefois que le choix d'Edouard Balladur ne sera rendu définitif que par la signature du traité de concession, toujours prévue pour janvier 1995.

C'est pour ne pas avoir été associé, depuis le 5 octobre, à l'élaboration du projet définitif du Grand Stade destiné à accueillir la phase finale de la Coupe du monde de football en 1998 que Jean Nouvel – architecte écarté du chantier par le choix d'Edouard Balladur en faveur du projet Macary-Zublena-Constantini-Regembal (MZCR) et du consortium Bouygues-Dumez-SGE – a engagé un « recours pour excès de pouvoir » contre la décision du premier ministre. Il estime qu'il y a « violation du principe d'égalité entre les concurrents », puisque seuls les responsables du projet MZCR travaillent depuis deux mois à la mise au point du dossier de concession pour l'ouvrage lui-même et son exploitation.

Or le calendrier de la construction du Grand Stade offre un délai suffisant pour que le choix d'Edouard Balladur soit éventuellement remis en question. C'est pour cette raison que Jean Nouvel n'a pas désarmé : dans un recours gracieux déposé le 1er décembre, il demande au premier ministre de revoir sa décision avant la fin de l'année. Jean Nouvel, que le jury du concours avait placé en tête en juillet, promet, dans le cas contraire, de révéler toutes les « mauvaises raisons » pour lesquelles ses concurrents ont été désignés.

Curieusement, le rejet par le tribunal administratif de Paris du recours déposé par l'architecte a donné satisfaction à l'ensemble des acteurs de ce nouveau rebondissement, y compris Jean Nouvel : ce dernier estime avoir réussi à démontrer que le choix de M. Balladur n'est pas définitif. L'ordonnance du tribunal indique, en effet, que la désignation par le premier ministre du projet MZCR ne constitue qu'un *« acte préparatoire à la décision* [de choisir] *le groupement d'entreprises auquel sera accordé le traité de concession »*.

De son côté, la délégation interministérielle à la Coupe du monde de football 1998 s'est réjouie, dans un communiqué, de cette ordonnance qui *« réaffirme le pouvoir de libre décision de l'Etat »*. François Kosciusko-Morizet, délégué interministériel, estime que le dossier sera au point, comme prévu, dans le courant de janvier 1995, c'est-à-dire dans un *« délai record »* pour un ouvrage de cette taille. Il confirme cependant que *« tant que le contrat de concession n'est pas signé avec l'équipe choisie, l'Etat peut revenir vers les autres concurrents »*.

L'emplacement précis du stade, les enquêtes publiques sur l'aménagement des dessertes et des parkings, la codification des pénalités sur d'éventuels retards font l'objet d'ultimes mises au point. Entre-temps, les bâtiments existants sur le site du Cornillon, retenu pour la construction du Grand Stade, ont été démolis, le sol a été dépollué, la Ville de Paris a délibéré sur les conditions dans lesquelles elle cède son terrain, les ZAC sont en cours d'élaboration. Le montant définitif de la subvention de l'Etat sera fixé dès qu'un accord interviendra entre les fédérations sportives et l'exploitant pressenti.

CHRISTOPHE DE CHENAY

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir de mercredi 14 décembre.

AU NOM DU CHRIST. Film ivoirien de Roger Gnoan M'Bala, v.o. : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

AUX BONS SOINS DU DOCTEUR KELLOGG. Film américain d'Alan Parker, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

CONSENTEMENT MUTUEL. Film français de Bernard Stora : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

GETTYSBURG. Film américain de Ronald F. Maxwell, v.o. : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-56)

L'ILE ÉTOILÉE. Film coréen de Kwang-Su Park, v.o. : Le Quartier Latin (ex-Utopia), 5e (43-26-84-65)

LITTLE NEMO. Film américain de Masami Hata et William Hurtz, v.f. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

PETIT PAPA BASTON. Film américain de Terence Hill, v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

UN INDIEN DANS LA VILLE. Film français d'Hervé Palud : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

L'affaire des fausses factures et le débat budgétaire

Les socialistes demandent que la Ville de Paris se porte partie civile et soumette ses marchés à des audits

Evoquant l'affaire des fausses factures, au cours du débat, lundi 12 décembre, au Conseil de Paris sur le budget 1995, Bertrand Delanoé, président du groupe socialiste, a demandé que la mairie se porte partie civile. Il a suggéré, en outre, que les appels d'offres et les concessions de la ville, ainsi que l'ensemble des marchés de l'Office des HLM soient soumis à des audits. Jean Tiberi, premier adjoint de Jacques Chirac, n'a pas écarté la première suggestion mais a refusé toute investigation.

Tout est en ordre ou presque dans la maison de Jacques Chirac. Pour la dix-huitième fois depuis son entrée à l'Hôtel de Ville, la majorité du Conseil de Paris a adopté, lundi 12 décembre, le budget de la ville, ou tout ou moins sa partie principale, celle qui concerne la commune.

Les budgets annexes ou complémentaires, comme celui du département, de la préfecture de police, du bureau d'aide sociale et d'autres plus modestes, ont été votés dans la nuit ou devaient l'être au cours de la seconde journée de la session, mardi 13 décembre.

Comme à l'accoutumée, seule la chétive opposition (22 conseillers sur 163) a voté contre. Les gros bataillons de la majorité RPR-UDF ont marché comme un seul homme. Il n'y eut que deux francs-tireurs, le député UDF Georges Mesmin, conseiller du seizième, et Alain Dumait, élu du deuxième arrondissement (non-inscrit) pour s'abstenir.

Les comptes 1995 de la capitale ne prêtent guère à de grandes envolées tant ils sont austères et tout empreints d'une modestie électorale (*le Monde* du 12 décembre).

On ne peut à la fois annoncer aux Parisiens qu'ils vont subir une nouvelle hausse de 5 % de leurs impôts locaux (portant la hausse totale à 40 % en quatre ans) et leur promettre de grandioses réalisations. Il n'est déjà pas facile de leur expliquer que ces ponctions successives sont le fruit de la solidarité. Celle de Paris avec les villes et les banlieues moins favorisées, celle des Parisiens performants avec les exclus vivant à présent devant leurs portes.

Gens de bonne compagnie

Pour défendre ce budget « d'assistante sociale », Jacques Chirac avait besoin de tout son monde : Jean Tiberi, premier adjoint bien sûr, mais aussi Alain Juppé, le grand financier de Paris, Roger Romani, le questeur, et Jacques Dominati, le patron des alliés UDF. Même Jacques Toubon, accouru en coup de vent de son ministère de la culture, était à son pupitre. Il ne manquait qu'Edouard Balladur, qui, signe des temps, ne vient plus se montrer une petite heure dans l'assemblée municipale comme il y a quelques mois.

Le Conseil a, quant à lui, été divisé en trois groupes : au centre, l'énorme marais chiraquien, dont les orateurs félicitent rituellement le maire, quoi qu'il propose. A gauche, les voltigeurs de l'opposition, qui estiment que, justement, pour les Parisiens de modeste condition la municipalité n'en fait jamais assez. A droite – et c'est nouveau – deux élus, MM. Mesmin et Dumait, qui jugent que leurs ex-amis en font trop et que Paris ne peut secourir *« toute la misère du monde »*. Mais ces deux-là, à propos desquels Alain Juppé a prononcé le mot de *« réactionnaires »*, sont restés isolés. Fouettée par un renouveau de confiance après le renoncement de Jacques Delors, la majorité chiraquienne semble faire bloc derrière le maire.

Tout se serait donc déroulé dans l'ordre si l'affaire des fausses factures n'avait inspiré, tout de même, quelques remarques aux chefs des groupes de l'opposition. Bertrand Delanoé (PS), appuyé par le communiste Henri Malberg, a estimé que si la ville a subi des malversations il serait opportun qu'elle se porte partie civile. Puis il a suggéré que l'on confie à des inspecteurs des finances, assistés d'inspecteurs de l'équipement, trois audits : l'un sur la fiabilité des estimations faites par les fonctionnaires municipaux lors des appels d'offres, l'autre sur les concessions de services municipaux et de parkings, le troisième sur l'ensemble des marchés passés par l'OPAC depuis dix ans.

Fidèle à sa stratégie d'opposition constructive, le président du groupe socialiste n'a mis dans son propos aucune acrimonie. Quant à Henri Malberg, il n'a parlé que des « affaires », sans même citer l'OPAC et pour affirmer qu'il ne voulait pas laisser se développer *« une campagne malsaine contre les partis politiques, sans lesquels il n'y a pas de démocratie »*. Cette intervention bienséante lui a immédiatement valu l'approbation d'Alain Juppé. Bref, on était entre gens de bonne compagnie et, manifestement, personne ne souhaitait ouvrir la boîte de Pandore.

D'ailleurs, lorsque arriva le moment de répondre aux suggestions, le maire s'éclipsa pour laisser, comme d'habitude, son premier adjoint, Jean Tiberi, expliquer la position de la ville dans « cette affaire ». Celle-ci peut se résumer en trois points : *« La mairie*, a affirmé M. Tiberi, *n'a rien à cacher mais les élus ont le devoir de ne pas se prêter à des démarches politiciennes dont le seul but est de mettre en cause la probité et l'honneur des fonctionnaires de la ville. »* Actuellement, a encore expliqué en substance, M. Tiberi, rien ne justifie une constitution de partie civile, mais si la ville avait subi un préjudice, elle défendrait ses intérêts. Enfin, toujours selon M. Tibéri, les audits sont inutiles car sur les marchés de travaux de la ville, sur ceux de l'OPAC, sur les estimations faites par les services et sur les concessions accordées, la transparence et le contrôle de légalité ont toujours été la règle.

Alain Juppé, qui, de 1983 à 1986, a présidé lui-même la commission d'appels d'offres, a apporté sa caution personnelle au sérieux de cet organisme. Puis, ayant répondu de façon technique, et sur un ton fort courtois, aux critiques budgétaires de l'opposition, il a pu recevoir les hommages émus de Jean Tiberi et de la majorité. C'est en effet la dernière fois que l'élu du dix-huitième arrondissement présente un budget parisien. Des applaudissements d'une longueur inusitée ont salué sa *« sortie »*. Le Conseil de Paris était décidément, ce lundi de décembre, une assemblée d'excellente compagnie.

MARC AMBROISE-RENDU

Six milliards de francs par an

La Ville de Paris passe chaque année environ quatre mille cinq cents marchés, représentant 6 milliards de francs. La plupart font l'objet, au préalable, d'un appel d'offres. Les réponses des entreprises sont examinées par une commission dite des appels d'offres (CAO) qui se réunit deux fois par mois, le jeudi, à l'Hôtel de Ville. Elle comprend huit membres. L'Etat est représenté par un receveur des finances et un fonctionnaire de la direction de la concurrence, la ville, par six élus, dont trois RPR (Emile August, délégué aux affaires juridiques et conseiller du onzième arrondissement : René Béguet, délégué au domaine municipal et conseiller du dix-huitième ; Paul Aurelli, délégué à l'intégration et conseiller du vingtième), deux UDF (Claude Martin, président de la commission, délégué aux bâtiments municipaux et premier adjoint au maire du onzième ; Patrick-Olivier Picourt, conseiller du septième), et un socialiste (Yvette Davant, conseiller du dix-huitième). Les commissaires statuent sur la recevabilité légale des offres, les transmettent aux services techniques pour examen, entendent les avis des rapporteurs et choisissent les offres qui seront retenues. La légalité des marchés est ensuite contrôlée par un bureau de la préfecture de Paris. En 1993, celui-ci a engagé des actions contentieuses à l'encontre de quatre d'entre eux.

M. A.-R.

Le Monde
GRAND JEU
« LA COURSE AUTOUR DU MONDE »
du 5 décembre au 15 janvier 1995 inclus
Gagnez
Un tour du monde
pour 2 personnes
Paris-Los Angeles-Papeete-Nouméa-Singapour-Paris
avec JET TOURS
Jouez sur :
3615 LEMONDE
et
36-68-70-20
... et des abonnements d'un an au journal *le Monde*, des montres, des tee-shirts et des albums reliés du 50e anniversaire du *Monde*.

A Argenteuil

M. Montdargent, refondateur ou « autocrate » ?

Plus que jamais, l'union est un combat à Argenteuil (Val-d'Oise), où le maire Robert Montdargent (PC refondateur) avait « invité » ses concitoyens, lundi 12 décembre, à rencontrer tous les partis de gauche. Mais seuls le Parti communiste, des mouvements d'extrême gauche et des associations proches du maire avaient répondu à l'invitation, déclinée par l'Entente démocratique d'Argenteuil, qui regroupe les élus socialistes et les écologistes (Verts et Génération Ecologie). Menée par le conseiller municipal Manuel Valls, jeune premier secrétaire rocardien de la fédération socialiste du Val-d'Oise, l'Entente a distribué des tracts à l'entrée de la salle Jean-Vilar où avait lieu le débat, pour dénoncer *« l'exercice autocratique du pouvoir »* de M. Montdargent. C'est aussi pour cause de *« déficit démocratique »* que le conseiller général communiste d'Argenteuil-Ouest, Roger Ouvrard, qui a toujours exprimé la ligne dure du PCF, s'est désolidarisé de la politique du maire en abandonnant, en juin, le poste de premier adjoint qu'il occupait depuis 1959. Un rapprochement – paradoxal – entre sa position et celle des socialistes n'est d'ailleurs pas tout à fait exclu.

Sur l'estrade, la majorité de l'équipe municipale était toutefois représentée aux côtés du maire contesté, qui a plaidé pour la solidarité et *« l'union de toute la gauche dès le premier tour »*. La réunion de lundi, qui a attiré près de quatre cents personnes, doit déboucher sur la création d'un comité d'initiative locale et sur l'élaboration d'une liste pour les élections municipales. Le conseiller général d'Argenteuil-Est, Christian Jeudy, a fait savoir que la plupart des élus communistes et apparentés entendaient, comme lui, *« soutenir le bilan de l'équipe municipale mais pas forcément le maire »*.

***« L'important,* a-t-il dit, *est de garder la ville à gauche, même si l'image du maire est contestée ; il faut se battre jusqu'au bout pour l'union. »* Actuellement, cinq élus communistes et sept socialistes n'approuvent pas les orientations du premier magistrat de la ville. La section locale du PCF ne s'est pas encore déterminée : *« Le débat existe dans nos rangs depuis plus de quatre mois »*, explique Roger Ouvrard. Les fédérations communiste et socialiste doivent se rencontrer le 15 décembre pour évoquer les situations litigieuses du Val-d'Oise, dont celle d'Argenteuil. Robert Montdargent affirme, lui, que *« la section locale du Parti communiste a organisé un sondage en novembre à Argenteuil qui, dans tous les cas de figure, donne la liste Montdargent gagnante »*.**

FRÉDÉRIQUE LOMBARD

Une enquête de Médecins du monde dans le 20e arrondissement. – Alerté par l'association de quartier La Bellevilleuse, des membres de Médecins du monde sont allés examiner les trente-sept enfants qui résident 10, rue Denoyez. *« Les résultats sont extrêmement alarmants »*, estiment les responsables. Sur seize enfants qui ont subi des tests, quinze sont atteints de saturnisme, sans compter les cas d'anémie, de convulsions, les retards de croissance et les accidents *« dus aux conditions d'insalubrité et de délabrement des logements »*.

LA POSTE PARTENAIRE vous propose
L' ALBUM ANNIVERSAIRE DU *MONDE*
200 pages pour se souvenir d'hier et d'aujourd'hui
DU 5 AU 31 DÉCEMBRE 1994 DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTES DE PARIS



100 F

Sur fond de crise économique

La guerre des chefs fait rage au « Spiegel »

Rudolf Augstein, fondateur du « Spiegel » et directeur de l'hebdomadaire, cherche à imposer un nouveau rédacteur en chef. La rédaction, qui détient avec les autres catégories de salariés du journal 50 % du capital, veut un droit de regard sur sa direction.

BONN

de notre correspondant

Depuis le lancement de *Focus*, hebdomadaire d'information générale à la mise en page aérée et aux articles courts, par le groupe Burda de Munich, voici quelques mois, le prestigieux hebdomadaire allemand *Spiegel* est en crise. Pour la première fois cet automne, son tirage est tombé à plusieurs reprises en dessous de la barre du million d'exemplaires. Et, depuis quelques semaines, un conflit ouvert est engagé entre la rédaction du *Spiegel* et Rudolf Augstein (soixante et onze ans), fondateur du titre et directeur de la publication – il possède 25 % du capital du magazine –, qui cherche à imposer un nouveau rédacteur en chef. Mardi 6 décembre, Rudolf Augstein a exigé le renvoi de Hans Werner Kilz, âgé de cinquante-trois ans, qui occupe ce poste.

« Un journalisme de l'Audimat »

L'argument avancé : la parution, la veille, d'un éditorial favorable à l'envoi de Tornado allemands en Bosnie. Rudolf Augstein se plaint de ne pas avoir été prévenu, et conteste le contenu de l'article au nom de la tradition pacifiste du *Spiegel*. Ce serait un prétexte. L'éditorial n'a pas été signé par Hans Werner Kilz mais par Olaf Ihlau, nouvellement nommé directeur du bureau de Bonn.

Rudolf Augstein se base sur l'inquiétante baisse de la diffusion enregistrée au cours des derniers mois (80 000 exemplaires en moins par rapport à l'an dernier) pour exiger le départ de Hans Werner Kilz, unique rédacteur en chef depuis le mois de juillet dernier. Parmi les plus mauvaises ventes récentes, on note un numéro avec Soljenitsyne en couverture, un autre sur la « mort des forêts », et un troisième sur l'« homme-mémoire »... Les jeunes trouvent *Focus* plus attrayant.

A cause de ce magazine, dont le tirage dépasse désormais les 500 000 exemplaires par semaine, mais aussi de la concurrence télévisée, les recettes publicitaires, qui représentent plus de la moitié des recettes du *Spiegel*, ont chuté de 20 % en 1993 et devraient subir une baisse du même ordre cette année. Les bénéfices du *Spiegel*, estimés à 80 millions de deutsche marks en 1993, vont être réduits de moitié en 1994. Les participations aux bénéfices des journalistes, qui pouvaient atteindre jusqu'à 70 000 deutschmarks par an (plus de 210 000 francs !), seront elles aussi divisées par deux. *« Nous allons faire des économies partout où c'est possible, et éviter de louer des hélicoptères en reportage »*, explique un directeur de rubrique.

Rudolf Augstein veut remplacer Hans Werner Kilz par Stefan Aust, âgé de quarante-huit ans, qui est responsable de Spiegel TV, un programme d'informations et de reportages télévisés diffusé sur les chaînes du groupe Bertelsmann (qui possède 25 % des parts du *Spiegel* à travers sa filiale de presse Gruner & Jahr). *« La majorité de la rédaction refuse de se voir imposer Stefan Aust »*, dont le nom est associé pour beaucoup d'entre eux à un *« journalisme de l'Audimat »*, explique un journaliste du *Spiegel*. Reste que la rédaction ne paraissant pas en mesure de s'opposer au départ de Hans Werner Kilz, il faudra lui trouver un successeur.

LUCAS DELATTRE

En proposant un rapprochement entre la CLT, Canal Plus et Bertelsmann

Havas veut jouer les fédérateurs de l'audiovisuel européen

De la torpeur préélectorale qui tombe progressivement sur le monde des affaires, Pierre Dauzier, PDG d'Havas, a surgi comme un météore, lundi 12 décembre, pour prôner dans les colonnes du journal *Libération* un rapprochement stratégique entre la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), Canal Plus et le groupe allemand Bertelsmann. L'idée que Pierre Dauzier *« travaille à un rapprochement entre la CLT et Canal Plus »* a d'autant plus surpris le monde médiatique que les passerelles sont plutôt minces entre Canal Plus (allié au groupe allemand Bertelsmann) et la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion. L'un s'est développé dans la télévision financée par la publicité et l'autre dans la télévision à péage. Leurs expériences ne se recoupent guère.

Légèrement agacée par les propos d'un de ses principaux actionnaires – Havas est associé à la Générale des eaux et à la Société générale au sein d'un pacte qui lui donne le contrôle du capital de la chaîne cryptée –, la direction de Canal Plus a refusé, lundi 12 décembre, de se livrer au moindre commentaire. Toutefois, elle n'a pas nié avoir rejeté une proposition de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion de monter en commun un bouquet de chaînes de télévision diffusées en numérique sur l'Europe.

La proposition de la CLT était certes vague, mais le refus de Canal Plus de partager son savoir-faire a créé un malaise. Notamment chez Havas, actionnaire important de l'un et de l'autre. Le groupe dirigé par Pierre Dauzier tire une bonne partie de ses bénéfices de la réussite de Canal Plus, tandis qu'une part essentielle de son chiffre d'affaires et de ses résultats provient du contrat qui assure à Havas et jusqu'à l'an 2000 toute la régie publicitaire de la CLT. Si Canal Plus persiste à vouloir définir seul sa stratégie, Havas aura fait la preuve de son impuissance d'actionnaire. Pierre Dauzier devra en outre renoncer à toute velléité de jouer les *holdings de tête* d'une *multinationale européenne*.

Les volontés fédératrices d'Havas ont toutefois le mérite de poser publiquement la question des alliances dans l'audiovisuel européen. Ne pouvant supporter seul les investissements que nécessite la numérisation de l'image qui bouleverse actuellement l'audiovisuel mondial, chaque groupe est aujourd'hui entré dans une phase de négociation active avec tous les autres. TF 1 discute avec Canal Plus et avec la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion, qui elle-même tente de nouer alliance avec Canal Plus... Chacun mesurant le risque d'une alliance de la CLT avec un géant américain.

YVES MAMOU

Le cinquantième anniversaire de la FNPF

M. Balladur veut créer un « partenariat nouveau » entre les entreprises de presse et l'Etat

« Les liaisons dangereuses entre le pouvoir politique, le pouvoir économique et la presse sont autant de menaces pour la liberté de la presse », a déclaré le premier ministre, Edouard Balladur, lundi 12 décembre, lors du cinquantième anniversaire de la Fédération nationale de la presse française (FNPF), dans les salons du Conseil d'Etat. *« Mais il est une nouvelle résistance qui s'impose à la presse. Celle qui doit lui permettre, dans un monde où toutes les institutions, les entreprises, les collectivités produisent de l'information, de résister à l'information toute faite. »* Le premier ministre souhaite établir *« un partenariat nouveau »* en matière économique entre les entreprises de presse et l'Etat. *« Il est important dans notre pays d'avoir une presse plus forte, plus robuste économiquement et financièrement. »* M. Balladur souhaite réformer *« le régime économique »* de la presse : *« Tous les efforts doivent être faits pour que dans notre pays les entreprises de presse écrite quotidienne soient capables de vivre par elles-mêmes. Mais les efforts de l'Etat n'exonèrent pas toutes les parties prenantes des efforts qu'elles doivent faire elles-mêmes. »* *« Votre aide*, a ajouté Jean Miot, président de la FNPF, à l'adresse du premier ministre, *ne se justifie que dans un seul cas, le maintien du pluralisme, qui est le devoir de l'Etat, comme il est du devoir de notre Fédération de le défendre. »* Dans un message à la FNPF, le président de la République François Mitterrand a remarqué de son côté que *« la presse écrite comme la presse audiovisuelle sont, pour la première fois dans notre histoire, indépendantes du pouvoir politique, sans réserve, sans exception et sans restriction »*.

EN BREF

« FRANCE-ANTILLES » : deux journalistes licenciés en grève de la faim. – Deux journalistes licenciés de *France-Guyane*, journal du groupe *France-Antilles* de Philippe Hersant, sont en grève de la faim depuis lundi 5 décembre. Ian Hamel, chef de l'agence de Cayenne, et Frédéric Farine, coordinateur du service des sports, protestent contre leur licenciement, qu'ils jugent *« illégal et abusif »*. Devant l'absence de réponse du siège régional, les deux journalistes devaient se rendre, mardi 13 décembre, à Paris pour protester auprès de Philippe Hersant. Cette grève de la faim s'inscrit dans un mouvement de protestation de plusieurs journalistes qui s'élèvent contre le *« non-respect des lois sociales »* par la direction. – *(Corresp.)*

MULTIMÉDIAS : accord de production et de diffusion entre France Télévision et France Télécom. – France Télévision et France Télécom ont signé, lundi 12 décembre, un accord de *« coopération »* sur le développement en commun de services interactifs et sur les nouvelles technologies audiovisuelles (numérique). Cet accord-cadre permettra aux deux sociétés de travailler à des projets de chaînes thématiques ou de paiement à la séance (Multivision) et à la production de films de cinéma et de programmes de télévision interactifs. France Télévision Interactive devrait être créée dans les prochains jours avec Télédiffusion de France (TDF), filiale de France Télécom, le groupe Hachette, et le constructeur de téléviseurs Thomson.

SKI ALPIN : la Coupe du monde

La FIS, une fédération à responsabilité très limitée

Alberto Tomba a gagné, lundi 12 décembre à Sestrières, le premier slalom de l'histoire de la Coupe du monde de ski alpin disputé en nocturne. L'Italien, crédité du meilleur temps dans les deux manches, a devancé le Suédois Thomas Fogdoe et l'Autrichien Michael Tritscher. Sixième place pour le Français Sébastien Amiez. Les caprices de la météo perturbent toujours la suite du calendrier.

Six millions de francs, trois cents projecteurs juchés sur quarante-cinq piliers, cinquante canons à neige : la station italienne de Sestrières ne s'était rien refusé pour inonder sa piste du Kandahar de blanc, de milliers de lux. Histoire de remonter le moral à une Coupe du monde qui en a bien besoin. Si la neige s'est enfin décidée à tomber sur les Alpes, le calendrier reste très sérieusement perturbé par la douceur du temps. Ainsi, après avoir affronté le grand froid d'Amérique du Nord, les femmes ne savent pas où poser leurs skis en Europe. Peut-être à Val-d'Isère qui pourrait accueillir les épreuves annulées de Morzine des 20 et 21 décembre ?

Les caprices du temps ne sont pas les seuls avatars qui perturbent la Coupe du monde. Celle-ci a demandé une décharge civile aux 30 000 athlètes, amendement indispensable à la licence internationale qui leur octroie de disputer des compétitions organisées par la FIS en ski alpin, combiné nordique, biathlon ou saut à ski. Ils ont été invités à signer une circulaire dans laquelle ils reconnaissent et acceptent les risques encourus dans leur métier. Cette décharge, déjà demandée aux concurrents par la fédération américaine lorsqu'ils courent aux Etats-Unis, a provoqué la rébellion des Italiens ou des Allemands qui refusent de signer. Les Suisses et les Français calment les esprits avec malice. Dans les deux pays, la décharge n'a pas de valeur juridique.

Tous regrettent d'avoir été mis au pied du mur, informés deux semaines avant le début de la saison, et menacés de ne pouvoir disputer les courses en l'absence de paraphes. *« Nous y pensons depuis longtemps, après quelques accidents dont celui de Nathalie Bouvier à Furano, en 1991*, proteste Christian Steudler, chef du ski alpin à la FIS, l'un des initiateurs de cette décharge. *L'assurance qui couvrait les épreuves de la FIS s'est retirée à la fin de la dernière saison. Le successeur, un assureur suisse, a exigé que nous inscrivions cette clause de reconnaissance de risque dans le nouveau contrat »*.

Un calendrier absurde

Les travaux ont été accélérés après la mort d'Ulrike Maier lors de la descente de Garmisch-Partenkirchen le 30 janvier (*le Monde* du 1er février). Le compagnon de la skieuse a entamé des poursuites judiciaires contre la FIS. Bien que le parquet allemand ait conclu à un simple accident de course, la FIS entend se prémunir d'éventuelles poursuites civiles.

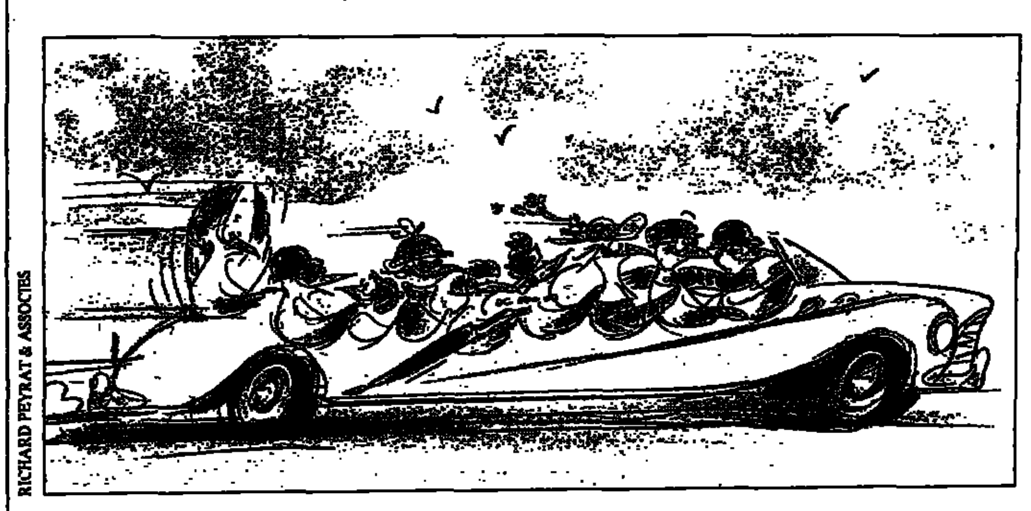
Le cirque blanc n'en continue pas moins. A la veille des Jeux olympiques de Lillehammer, en février 1994, hommes et femmes avaient grogné sur un calendrier absurde qui les transbahutait de station en station sitôt la ligne d'arrivée franchie. La FIS avait promis de l'air frais. Et des respirations en cas de difficultés météorologiques. Avant d'être chahuté par la météo, le calendrier de la saison 1994-1995 était affligé, à peu de chose près, des mêmes défauts que celui de 1993-1994, où l'absurdité avait atteint des sommets. Sans compter que, cette année, les skieurs sont invités à un rendez-vous mondial, les Championnats du monde de Sierra-Nevada (Espagne), du 30 janvier au 12 février. *« Nous avons une saison chargée*, a expliqué Marc Hodler, président de la FIS depuis quarante-trois ans. *Il faut satisfaire tout le monde, slalomeurs et descendeurs qui veulent leur part d'épreuves »*. Envolées les propositions françaises, norvégiennes et de tous les fabricants, ce rêve d'une Coupe du monde calquée sur la formule 1. Selon ce projet, hommes et femmes se seraient retrouvés en une dizaine de Grands Prix, au risque de décevoir la vingtaine de stations qui organisent des courses cette saison, surtout dans les fiefs de la FIS, la Suisse et l'Autriche.

Le milieu regrette les télévisions qui s'enfuient, préférant le professionnalisme à l'artisanat. En France, les chaînes généralistes n'investissent que dans les Championnats du monde. On grogne contre le congrès de Rio, en juin 1993, où Marc Hodler fut réélu à la quasi-unanimité et par acclamation. Des nations comme la Belgique ou la Mongolie, peu réputées pour leurs champions de descente, bloquèrent toute velléité de changement. Elles risquaient de perdre leurs ressortissants engagés dans la Coupe du monde.

Curieusement, les fabricants, dont les vingt-quatre principales marques injectent plus de 50 millions de dollars dans la Coupe du monde en matériel et en assistance technique, ne parviennent pas à secouer cette torpeur du ski alpin, ni à se faire entendre, ni même à revendiquer une bribe de pouvoir. En janvier 1994, ils s'étaient réunis en un groupement d'intérêt économique et avaient juré que cette fois, après des années de concurrence et de tergiversations, ils n'hésiteraient plus à créer leur propre circuit. Une petite année après, l'association a disparu. Seuls les discours d'intention subsistent comme un espoir. Les plus pessimistes y verront un constat d'impuissance.

BÉNÉDICTE MATHIEU

ET MEME DE RESTER PLUS LONGTEMPS, 10 JOURS 859F



859F 1 VOITURE ALLER RETOUR DE 6 A 10 JOURS JUSQU'À 9 PERSONNES.

Les cadeaux continuent chez SEALINK pour les petits veinards. Profitez des charmes de l'Angleterre : le célèbre Christmas pudding, le traditionnel shopping, la frénésie bon-enfant des soldes, ou pour revoir des amis ou des parents que vous n'avez pas vus depuis longtemps. Restez *jusqu'à 10 jours, l'aller-retour n'est qu'à 859F.* Cette offre est valable du 19 Novembre 1994 au 08 Janvier 1995 au départ de Calais, Dieppe ou Cherbourg. Pour en bénéficier, demandez à votre agent de voyages préféré et dans les agences SEALINK de taper le code **SOLD** sur son terminal ESTEREL.

Et aussi : 818F par personne* au Grafton Hôtel**** Valable du 26/12/94 au 03/01/95. Le tarif comprend : la traversée maritime Aller/Retour 1 voiture + 2 personnes et l'hébergement pour 2 nuits en chambre double avec petit déjeuner.
*Base 1 voiture + 2 personnes.



LANCE LES PONTS SUR LA MANCHE.

DANSE

« LE LAC DES CYGNES », à l'Opéra-Bastille

Difficile d'être une femme fatale

Rares sont les rôles ambivalents dans le répertoire du ballet classique. Comment le profane peut-il savoir que l'héroïne du très célèbre *Lac des cygnes* est un chef-d'œuvre de perversité où l'ange cache la garce ? Difficile pour une danseuse de l'Opéra de Paris, entraînée depuis l'enfance à incarner les purs esprits, de passer de la peau d'Odette, la maman, à celle d'Odile, la putain. De quitter le tutu blanc immaculé pour enfiler le tutu noir du vice.

Elisabeth Platel, nommée étoile en 1981 à l'issue d'une représentation de *Giselle*, est une Odile peu crédible. Elle ne se joue pas assez de l'amour que lui porte le Prince Siefried. Sa séduction ne distille pas assez de cruelle indifférence. Il faut de la chair dans l'interprétation pour que la danse classique soit autre chose qu'une technique éblouissante vide, pour que les arguments des ballets prennent vie. Le soir de la première, ni Elisabeth Platel ni Charles Jude ne nous ont éblouis. Ils pensaient trop à bien danser, n'habitant pas leurs personnages. Le très élégant Jude manquait pourtant d'assurance dans ses sauts. Et Platel, l'irréprochable, n'avait pas sa sûreté habituelle dans les réceptions.Seul Kader Belarbi, dans le rôle de Rothbart, le mentor manipulateur d'Odette/Odile, avait, ce soir-là, des semelles de vent. Le danseur étoile développe une tout autre énergie.

Que dire du corps de ballet ? La perfection même. Une joie à danser qui efface d'un coup les réticences que l'on peut avoir envers les rôles principaux.

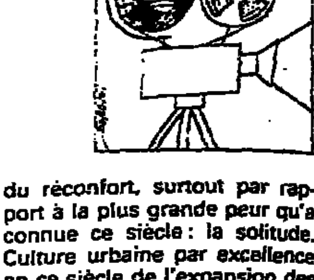
Ce *Lac des cygnes* est donné dans la version signée, en 1984, par Rudolf Noureev, alors directeur de la danse à l'Opéra Garnier. Les décors sont d'Ezio Frigerio. Brigitte Lefèvre, administratrice de la danse, a souhaité conserver la distribution que le Russe, à l'époque, avait élue. Pietragalla (les 22, 24 et 26) et Carole Arbo (les 15, 17 et 20) sauront probablement camper une Odette/Odile, plus troublante. Signalons que la superbe Russe Altinaï Assylmouratova dansera le rôle-titre, les 28 et 30 décembre.

DOMINIQUE FRÉTARD

▶ « Le Lac des cygnes » sera dansé les 13, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 décembre 1994. Opéra Bastille. Tél. : 44-73-13-00. Location FNAC. De 50 à 370 F.

LA BOBINE DU SIÈCLE

Puissance du cinéma



par Wim Wenders

A la question « Comment le cinéma a marqué le siècle ? », j'ai d'abord envie de répondre en enlevant le point d'interrogation, et en le remplaçant par un grand point d'exclamation. « Et comment il a marqué le siècle ! » Il n'a pas été simplement une nouvelle invention, il a été *l'invention* par excellence. Bien sûr, ce siècle est également celui de la voiture, de l'avion, de la bombe atomique, de l'ordinateur et du voyage dans l'espace. Mais il a été avant tout le siècle de l'image animée. L'image photographique était le principal héritage légué par le dix-neuvième siècle. Personne ne le savait alors. La photo n'avait pas encore révélé son potentiel, et le cinéma n'était qu'une attraction foraine. Les trains, les automobiles et les aéroplanes semblaient marquer un progrès nettement plus important, de même que les nouvelles armes et autres moyens de tuer inventés avant et pendant la première guerre mondiale.

Comme personne ne les prenait vraiment au sérieux, les images animées ont eu le temps de croître et de développer leur grammaire, leur vocabulaire et leur pouvoir de séduction sur les masses. Et tout d'un coup, elles étaient exactement cela : une culture de masse aux proportions inouïes.

Le cinéma combinait tous les attraits du théâtre, de la variété, de l'opéra, de la peinture, des magazines, de la littérature populaire et de la photographie – tout cela à la fois, et encore tellement plus. Les images animées concentraient les besoins, les espoirs, les désirs, les souhaits et les fantasmes des gens. Elles les faisaient rire ou pleurer, penser ou oublier, ou rêver. En somme, elles étaient puissantes.

Et leur pouvoir a continué de s'accroître considérablement. Au fil du siècle, raconter des histoires avec des images animées est devenu l'une des plus grandes industries de la planète. A l'approche du prochain millénaire, ce sont les images qui sont devenues les armes les plus dangereuses. Elles ne seront bientôt plus de nature photographique : les images du futur seront incontestablement électroniques et digitales. Mais ce chapitre appartient déjà à l'histoire du prochain siècle. Le nôtre a été marqué et façonné par le cinéma.

Comment est-il devenu aussi puissant ? Avant tout, les films offraient des repères. Grâce à eux, les gens savaient *mieux* où ils habitaient, et où les autres habitaient. Les films offraient aussi un moyen d'identification, et montraient *comment* vivre, proposant des comportements modèles, à une époque où les grandes institutions, des gouvernements aux Églises, n'avaient plus d'exemples à offrir, ou insistaient sur des clichés passés.Les films offraient du réconfort, surtout par rapport à la plus grande peur qu'a connue ce siècle : la solitude. Culture urbaine par excellence en ce siècle de l'expansion des villes, les films présentent une nouvelle expérience de solidarité dans ces banlieues inhospitalières : être ensemble avec d'autres, dans l'obscurité, pour rire ou pleurer ou retenir son souffle. Lorsque les enfants ont peur d'aller se coucher, ils ont besoin d'histoires pour se sentir protégés, apaisés. Les films offraient cette protection à tout être humain, de toute classe et de tout âge. Quoi qu'il arrivât au dehors, pauvreté, guerre ou solitude, pendant toute la durée du film on s'évadait pour vivre ailleurs, là où il n'y avait pas de guerre.



« Le Mécano de la General », Buster Keaton, 1926

Les films ont encore sauvé et préservé la réalité physique des choses de ce siècle. Grâce à eux, tout est devenu plus durable, pour ainsi dire. Ils ont même offert l'apparence d'immortalité, réalisant ainsi un rêve auquel l'humanité tend depuis toujours. Les films dépassaient la vie. Ils ont ainsi créé une « réalité de seconde main », préparant le terrain à la télévision, à la réalité virtuelle et à la future culture visuelle interactive. Car s'ils ont offert des repères, des moyens d'identification et du confort, ils ont aussi provoqué la détérioration de la relation fondamentale de l'homme avec la réalité. Avant les images animées, la réalité n'était pas remise en question, sauf par quelques philosophes. Aujourd'hui, le critère de réalité est ce qui semble réel, non plus ce qui est réel.

J'ai visionné tout ce qui a été tourné à Berlin à la fin de la deuxième guerre mondiale, notamment par les armées russes et américaines. Les Russes tournaient en 35 mm, en noir et blanc, alors qu'ils avançaient et prenaient la ville rue par rue. A l'évidence, de nombreux plans ont été filmés plusieurs fois, après que les participants eurent répété. L'image célèbre du soldat soviétique qui descend le drapeau nazi du Reichstag a été refaite et refaite, pendant toute une journée. Cette prise très réaliste est complètement mise en scène.

En revanche, sitôt arrivés à Berlin, les Américains ont filmé en 16 mm et en couleur. Ils ont fait des travellings le long des boulevards détruits, d'une manière documentaire. Mais ces prises donnent aujourd'hui l'impression d'avoir été enregistrées dans des studios hollywoodiens. Il n'y a eu aucune mise en scène, et pourtant on croirait facilement l'inverse. Le film qui était fidèle à la réalité a l'air factice, alors que celui qui est factice a l'air terriblement réel.

L'apparence a pris le pas sur la vérité, au point de faire paraître la réalité inadéquate. Aujourd'hui, les gens ne préfèrent pas seulement le film à la réalité, ils ajustent la réalité au cinéma.

MUSIQUES

LA BOHÈME, DE PUCCINI, au Grand Théâtre de Genève

Un mélo libre et essentiel

GENÈVE

de notre envoyée spéciale

Puccini fait encore pleurer. Surtout lorsque Mimi rend son dernier souffle au milieu d'un plateau envahi de boutons d'or, mer immense d'irréalité sur laquelle vogue, 3mètres sur 3, la petite chambre de ses amours, pauvre radeau de la Méduse.

Samedi 10 décembre, on sortait son mouchoir pour cette *Bohème* venue d'Anvers jusqu'au Grand Théâtre de Genève. On riait aussi aux astuces de ces enfants farceurs que sont le metteur en scène Robert Carsen et le décorateur Michael Levine (déjà complices pour *le Songe d'une nuit d'été* acide de Britten à Aix-en-Provence), sous des lumières aussi contrastées que la vie, signées Jean Kalman.

On retrouvait avec bonheur ces tableaux vus comme en rêve, la neige en papier crépon, les copains sortant d'une trappe-boîte à malices, la mansarde minuscule, les six pianos plantés comme des objets trouvés au milieu du Café Momus. Et puis Musette métamorphosée en Louise Brooks dans *Loulou* de Pabst, Marcello en tombeur alcoolo et jaloux, le Quartier latin un soir de bal des « Quat-z'arts », les gueules de bois au petit matin place Denfert, l'immense nappe dorée frémissante au dernier souffle de la petite brodeuse, et les copains privés de leur mascotte phtisique s'égaillant sur le plateau soudain vide, comme si le courant dramatique s'était coupé, comme si l'espace scénique avait changé de densité.

Personne n'avait montré avec autant de liberté, sans le moindre souci de pittoresque, hors temps, hors contexte, ces enfants de la bohème parisienne, volés par les librettistes de Puccini aux feuilletons d'Henri Murger. Ils sont jeunes, beaux, pauvres, gais, artistes, sans abri, libres, la mort les guette, ils s'aiment. Sur cette trame inexistante, éternelle, Robert Carsen a bâti de vraies scènes de théâtre, faites de gestes banals, de détails innombrables, à peine remarquables, avec si peu d'accessoires qu'on ne garde en mémoire que l'essentiel : la bouteille de vin qui passe de main en main, les bourrades amicales, Rodolphe regardant ailleurs lorsque Mimi trépasse. Et, ultime économie de ce mélo riche en ellipses, ses deux cris de désespoir sans le moindre commentaire musical.

Deux distributions se succèdent en alternance à Genève, qui mériteraient, par la beauté des visages, par la justesse du plus petit geste, d'être fixées par des caméras. Que la Mimi de Mary Mills ne fasse pas regretter celle de Mirella Freni, que le Rodolphe de Marcus Jérome ne force jamais ses aigus comme a pu le faire un Carreras, peut sembler incroyable. Mais la qualité, l'homogénéité de cette distribution sans grands noms est d'une incontestable vérité. La recette du miracle est pour une part entre les mains du chef d'orchestre, Mark Elder. Sans être un styliste de grande classe, cet excellent artisan britannique obtient de l'Orchestre et des Chœurs de la Suisse romande ce *nec plus ultra* auquel Toscanini, créateur de l'ouvrage, aspirait déjà : les quintuples pianissimos auxquels Puccini, dans son pessimisme viscéral, ne croyait peut-être même pas.

ANNE REY

▶ Grand Théâtre de Genève, tous les jours, à 20 heures jusqu'au 23 décembre (relâche le 18). Tél. : 19-41-22-311-22-18. De 100 à 150 francs suisses. Le cycle Puccini de Robert Carsen continue avec *Madame Butterfly*, direction musicale Silvio Varviso. A Gand, du 16 au 27 décembre ; à Anvers, du 5 au 27 janvier. Opéra de Flandres, tél. : 19-32-3-231-07-84.

EN BREF

LETTRES : mort de l'écrivain Jabra Ibrahim Jabra. – L'écrivain irakien d'origine palestinienne Jabra Ibrahim Jabra est mort à Bagdad lundi 12 décembre. Il était âgé de soixante-quatorze ans. Considéré, selon l'agence officielle irakienne, comme *« le meilleur traducteur de Shakespeare en arabe »*, critique littéraire, essayiste, il était aussi l'auteur de plusieurs romans, dont *A la recherche de Walid Masud*, qui s'interrogeait, à travers la disparition d'un habitant de Bagdad, sur l'identité et la mémoire palestiniennes (traduit par France M. Douvier, Lattès, 1988). Chez Albin Michel avait paru *le Premier Puits* (traduit par Leila El Masri et Jocelyne Laâbi, 1993), et les éditions Syros viennent de publier *les Chanteurs dans l'ombre* (dans une traduction d'Aline Syboni-Ismaïl).

PIANO : un marchand numismate parisien vainqueur du Concours des grands amateurs. – Joël Holoubeck a remporté, dimanche 11 décembre, le premier prix du sixième concours international des grands amateurs de piano devant soixante candidats originaires de France, Grande-Bretagne, Danemark, Suisse, Argentine et Japon. Ce pianiste amateur a reçu le prix de 10 000 francs du jury des musiciens. Le jury de la presse et le public, réunis à la Maison de la Radio, ont également décerné à Joël Holoubeck la première place. Geoffroy Vauthier, un élève ingénieur, a reçu le deuxième prix, John Higham, un restaurateur britannique installé dans le Périgord, le troisième, et Jean-Pierre Salmona, un médecin-cardiologue de Bourg-la-Reine, le quatrième.

RECTIFICATIF : les Rencontres de la photographie africaine de Bamako. – Une coupe a rendu incompréhensible la dernière phrase du premier paragraphe de l'article « Fixer une mémoire qui se perd », consacré au Festival de Bamako (*le Monde* du 13 décembre). Il fallait lire : *« Une quinzaine d'expositions, de projections, stages et débats étaient pilotés par deux photographes français, Françoise Huguier et Bernard Descamps. »*

CONCERTS

MERCREDI 14 DÉC. 20 heures
AUDITORIUM DU LOUVRE
CONCERT DE NOËL
Il Giardino Armonico
C. Ph. E. BACH, VIVALDI, TORELLI
MANFREDI, CORELLI
Places : 130 F, 100 F (Jeunes). 40-20-52-29

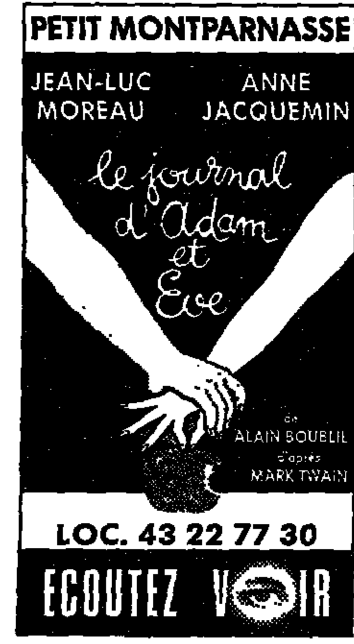
MER. 14, JEU. 15 DÉC. 20 h 30
VEN. 16 DÉC. 20 h 30
SALLE PLEYEL
ORCHESTRE DE PARIS
Dir. : Wolfgang SAWALLISCH
Sergej STADLER, violon
Heinrich SCHIFF, violoncelle
Gerhard OPPITZ, piano
BEETHOVEN
90 F à 320 F - Tél. : 45-63-07-96

DIM. 18 DÉC. 11 h 30
THÉATRE DU CHATELET
DIMANCHE 11 h 30
CYCLE BEETHOVEN
O. CHARLIER, violon
B. ENGERER, piano

LUNDI 19 DÉCEMBRE – 20 h
THÉATRE DU CHATELET
Ensemble
InterContemporain
Dir. : David Robertson
VARESE, ZAPPA, HERVÉ

LUNDI 23 JAN. 20 h 30
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES
Gala du CNEA
Comité National pour l'Education Artistique
LVO POGORELICH
MOUSSORGSKY, CHOPIN
80 F à 290 F - 40-52-50-50
Loc. Théâtre, FNAC, VIRGIN

PETIT MONTPARNASSE
JEAN-LUC MOREAU
ANNE JACQUEMIN



LOC. 43 22 77 30
ECOUTEZ VOIR

Le Monde du cinéma
Tél. : 36-68-03-78

ORCHESTRE DE PARIS
SEMYON BYCHKOV
Directeur musical
Cycle Beethoven - Wolfgang Sawallisch
avec le concours du
Mercredi 14 et jeudi 15 décembre – 20h30
Vendredi 16 décembre – 20h30
Wolfgang Sawallisch direction
Sergej Stadler violon
Heinrich Schiff violoncelle
Gerhard Oppitz piano
BEETHOVEN
Egmont, ouverture
Triple concerto en do majeur
Symphonie n° 2 en ré majeur
PLEYEL : (1) 45 63 07 96 • 3615 code THEA puis OP
ECOUTEZ VOIR

LES NOCES DE FIGARO
du 7 au 15 janvier
46 14 70 00

صكتا من الاهل

La mort confisquée de Madame Grès

Suite de la première page

Toutes les pistes, il est vrai, étaient brouillées. Sa fille unique Anne Grès, âgée de cinquate-cinq ans, a mystérieusement entretenu le mirage. Du 13 septembre au 27 novembre, à New-York, une importante rétrospective, organisée par Richard Martin et Harold Koda, conservateurs au Costume Institute du Metropolitan Museum, rendait un hommage à Madame Grès. Aux Etats-Unis, on l'appelle encore « *Great Grès* » en hommage à celle qui a fait du drapé un art.

Dans une lettre datée 4 octobre 1994, sa fille, Anne, écrivait au *Women's Wear Daily*, la bible quotidienne de la mode aux Etats-Unis, qui consacrait, à l'occasion de cette exposition, un article à sa mère : « *Je vous remercie de votre lettre du 22 septembre, que j'ai soumise à ma mère. Très touchée de l'intérêt qui lui est témoignée, elle m'a chargé de vous donner les réponses aux questions que vous avez bien voulu lui poser...* » En deux pages, cette dernière semblait alors se féliciter, par l'intermédiaire de sa fille, « *des compliments de Monsieur Saint Laurent* », évoquait « *ses souvenirs les plus forts* », suivi d'un commentaire sur la mode actuelle jugée « *gaie, colorée, fantasque* ». Le tout, terminé par : « *Merci de m'avoir permis de m'exprimer, merci de ne m'avoir pas oubliée* ». L'exposition mettait en scène dans un superbe décor, près de quatre vingt robes de Madame Grès prises dans les collections du musée ou prêtées par des clientes américaines : « *Mes souvenirs les plus forts sont les hommages que m'ont rendus ceux qui reconnaissent mon travail et la façon dont j'ai toujours fait mon métier...* », écrivait encore la prétendue Madame Grès.

Les mannequins en bois « cassés à la hache »

Rencontrée il y a quelques jours dans sa maison du Midi, où elle demeure depuis juin 1994, avec son fils, âgé de treize ans, ses trois chiens Louloute, Clochard, Igor, son chat Ouistiti, et ses deux perroquets, Anne Grès affirmait que sa mère se trouvait dans une maison de repos. Elle en taisait le nom, visiblement troublée. Parlant de Madame Grès, tantôt à l'imparfait, tantôt au présent, sa fille disait : « *Maman est absente. Elle ne sait plus qui je suis. Elle se repose, elle écoute de la musique. C'est comme si on avait pris un morceau de cerveau et qu'on l'avait jeté à la poubelle. Je ne veux pas qu'on la voie. Ce serait la trahir. Elle ne porte plus son turban...* »

La question est là : pourquoi sa fille a-t-elle caché la mort de sa mère ? « *Ce qui me fait le plus souffrir, c'est de ne pas exister* », affirme Anne Grès, cheveux teints acajou, jean et petit pull marin moulé sur un buste d'adolescente. D'un naturel bohème et souriant, elle s'adonne à la peinture et à la brocante, après s'être inscrite en vain, à l'ANPE. « *Les gens de la profession, je les emmerde. Madame Grès, c'est la Bosnie de la Couture. A part Pierre Cardin, et Hubert de Givenchy qui ont essayé de l'aider, ils l'ont tous lâchée. Sa mort ? Personne ne saura. Sauf les gens qui l'aiment.* »

C'est en 1987, qu'a lieu, au 1, rue de la Paix à Paris, la liquidation de la maison Grès, après deux ans de loyer impayés : « *On a cassé le mobilier et les mannequins de bois à la hache. Les toiles et les robes sont parties dans des sacs-poubelles. Cela à été une véritable mise à sac* », affirme Anne Grès. En un jour, trois étages sont entièrement vidés. « *Personne n'a bougé* », déplore-t-elle. « *J'avais interdit à Julio, le chauffeur, de conduire ma mère. Elle est venue. Je la revois, dans sa petite robe noire. On aurait dit un fantôme. Ce jour là, elle s'est rendue compte qu'on lui avait volé sa vie.* »

C'est en 1990, qu'Anne quitte Paris, avec sa mère et son fils, pour Saint-Paul-de-Vence (Alpes-Maritimes), où la famille possède une maison, située le long des remparts est. Un an plus tard, Madame Grès est placée dans une maison de retraite des Alpes-Maritimes, à 335 francs par jour, spécialisée dans la pathologie mentale de la sénescence. Établissement dont elle est retirée par sa fille, pour des raisons qui restent obscures. Elle a finalement été placée, en août 1993, dans la maison où elle meurt trois mois plus tard.

Des mystères demeurent : officiellement, toutes les archives de la maison Grès ont disparu. Mais un fonds d'environ cent robes a été vendu par Anne Grès à Olivier Rometti, commissaire de la rétrospective « Grès, l'énigme d'un style », à la Villa de Noailles, à Hyères (Var), en 1992, et aujourd'hui hors de France. Depuis, les robes, ont été dispersées à Drouot, principalement par l'Étude Néret-Minet. « *Je les ai vendues, avec les bijoux et les meubles, pour faire vivre ma mère.* » C'est encore le cas d'un manoir breton, de la maison de Saint-Paul-de-Vence. « *Avec maman, on était complices dans les mauvais coups. Dépenser de l'argent, par exemple...* » Au delà d'un éventuel imbroglio financier, cette mort « confisquée », révèle un réel drame psychologique. « *Maman n'a jamais supporté que je grandisse. Elle n'avait pas compris que lorsque le cocon s'ouvrirait, le choc serait plus dur...* »

Ainsi est morte celle qu'Edmonde Charles-Roux, a un jour défini comme « *un dictateur déguisé en souris* » (1), la plus mystérieuses des figures de la mode parisienne, avec Cristobal Balenciaga, l'un des rares qu'elle admirait, d'ailleurs. Entrée dans la couture, comme on entre en religion, elle devint « Madame Grès », célèbre et marginale de son vivant, une petite femme à l'aspect fragile, cachant sous une voix douce, un tempérament de fer : « *Elle a quelque chose de tendu et d'intense qui m'a tout de suite étonnée* », raconte l'écrivain Célia Bertin, dès 1956 (2). Yeux noirs, front haut, Mademoiselle, comme on l'appelait au 1, rue de la Paix, ne recevait personne. « *Petite, mince, habillée d'une robe de lainage gris avec un tricot chamois par dessus, les manches légèrement remontées sur des bras minces, elle a l'aspect d'une monitrice de l'école du dimanche.* » Sa maison a d'ailleurs l'austérité d'un pensionnat, miroirs en plus : pas de boutique d'accessoires, pas d'ornement, mais des murs crème, des meubles de bois clair, un grand tapis cloué.

« *Son goût du secret est tel qu'il faut plus de ruses pour lui faire avouer qui est elle que pour soutirer une confidence un chef de la Mafia* », disait Edmonde Charles-Roux. Elle a tout caché. Et ses robes semblent contenir l'une de ses expressions favorites : « *Taisez vous...* » Elle a toujours dissimulé sa date de naissance exacte, prenant soin de ne jamais confier son passeport, même lorsqu'elle voyageait en groupe. Chanel avait exagéré la pauvreté de sa famille : Grès, sa richesse. Se disant issue d'une famille d'industriels, elle aurait en fait grandi, dans le milieu modeste de la petite bourgeoisie de Sucy-en-Brie (Val-de-Marne).



D. R. In « l'Enigme d'un style », éd. L'or des îles.

Madame Grès en 1948

Germaine Krebs voulait être sculpteur, puis ballerine. Elle fera ses débuts comme modiste, avant de s'installer dans un trois-pièces de la rue de Miromesnil, à Paris (VIIIe), sous le nom d'Alix Barton, puis d'entrer en 1934 comme modéliste dans une maison du faubourg Saint-Honoré. Ses premiers modèles identifiés sont des tenues de sport et de ville (les manteaux sans couture), mais c'est en virtuose de la robe du soir, que cette ennemie des mondanités, imposera son style.

Elle sera ainsi la première à utiliser le jersey de soie, spécialement tissé pour elle, qu'elle drape savamment sur le corps. Dans la grande vogue néo-classique, elle connaît ses premiers succès sous le nom d'Alix, signant notamment les costumes pour *la Guerre de Troie n'aura pas lieu*, de Jean Giraudoux, créée au théâtre de l'Athénée à Paris en 1935.En 1937, ses créations, présentées à l'Exposition universelle dans la capitale française, obtiennent le premier prix de la Haute couture. En désaccord avec ses associés, elle abandonne sa griffe, pour ouvrir sa propre maison en 1942, sous l'étiquette Grès, anagramme du prénom de son mari, Serge Czerefkov, un peintre russe qu'elle a épousé en 1937 mais qui bien vite quitte la France pour la Polynésie française, d'où il oubliera de revenir.

Sur la période de l'Occupation, là encore Madame Grès brouille les pistes : la légende veut que sa maison de couture ait été fermée par les Allemands, six mois après son ouverture en 1942, pour avoir présenté, des robes de soirée bleu, blanc, rouge. Mais on dit aussi que les causes de la fermeture sont liées à des tissus, visiblement achetés au marché noir. A la Libération, elle continue à travailler selon des règles bientôt anachroniques, même si ses robes séduisent par leur modernité.

Pour être l'une première à présenter des shorts en haute couture, à pousser l'érotisme jusqu'à l'extrême, à force de découpages, de fentes, elle demeure très conservatrice en matière d'éducation. Au sein de sa maison, elle exerce le pouvoir absolu, refusant tout conseil, pour finalement céder, comme beaucoup de créateurs, aux flatteries du premier venu. A l'opposé d'un Dior, qui dès 1948 développe une politique de contrats de licence, Madame Grès refuse d'apposer son nom sur des modèles autres que des robes de haute couture, dont l'execution très savante, pli par pli d'un millimètre (jusqu'à 300 heures de travail), augmente le déficit de la maison. Certaines clientes sont même habillées à vie, et gratuitement. Elle finit par se résoudre à signer un parfum, en 1959, du nom de « Cabochard », puis un autre, « Cabotine ». Elle accepte de lancer un prêt à porter en 1980, qui n'aura que deux saisons, et même des foulards, puis des cravates. La chute commence. Elle cède l'activité des parfums, la plus rentable, en 1982. La somme est réinvestie dans sa maison de haute couture, qu'elle finit par vendre à Bernard Tapie, en 1984. Madame Grès a quatre-vingt-un ans, et, escortée par son redoutable pékinois, Musig, elle refuse d'abandonner une once de son pouvoir, avec par ailleurs, une dignité d'une autre époque : « *Moi, Monsieur, je suis dans les musées, vous n'y serez jamais* », aurait-elle dit elle un jour de colère, à Bernard Tapie. Par respect pour Mademoiselle, les ouvrières refuseront de mettre au point les prototypes de prêt-à-porter. La fidélité est totale : elle a su, avec son personnel de toujours, se montrer d'une incomparable générosité, offrant, à telle Première d'atelier, un bracelet en or, et payant à telle autre, les frais d'enterrement de son mari.

Madame Grès ne boit pas, ne fume pas, ne sort pas. « *C'est la Fée Mélusine cherchant à se faire passer pour nonne, c'est une abbesse roulant en Mercedes* », a noté Edmonde Charles-Roux, qui suppose, en 1966, que la toile d'Ingres, accrochée dans son salon, *le Jugement de Béatrice Cenci*, est à l'origine de l'éternel turban, porté par Mademoiselle. Difficile d'imaginer que ce personnage à l'allure si austère, et à l'appétit d'oiseau, aime autant le mobilier Haute époque, les tableaux du dix-septième hollandais, les bijoux, les voitures de luxe. Elle se rend aux Puces en imperméable troué, et en Daimler. Elle fait tendre sa Jaguar bleu marine de cache-sièges en vison. Elle a une télévision dans sa voiture, qu'elle ne regarde jamais. « *Elle arrivait rue de la Paix, avec son balluchon plein de toiles à mannequin* », se souvient avec émotion une Première d'atelier, Jeanine Caville. Elle dessine peu. Elle est la seule à mettre, elle-même, ses toiles au point, à les épingler sur un mannequin de bois. « *On faufilait, on réglait les modèles sur les jeunes filles. Ensuite, le travail commencait. On drapait, pli par pli, toujours avec des aiguilles rondes. On allait lui présenter les modèles. On faisait la queue en silence, devant le studio. Elle était très impressionnante. Sur la fin, moins.* »

Une petite voiture noire va bientôt remplacer la Jaguar. La griffe est rachetée, en 1988, pour 10 millions de francs par le groupe japonais Yagi Tsusho Limited. Le contrat ne prévoit pas de verser des royalties à Madame Grès. Spécialisé dans l'importation de textiles européens, le groupe diffuse sous la griffe un prêt à porter de luxe créé depuis deux saisons par Frank Lloyd Klein, couturier de vingt-sept ans. Avec des bureaux à Osaka et à Paris, la société a déjà, depuis 1988, signé seize contrats de licence : on peut trouver au Japon du linge de maison, des ceintures, et bien sûr les inévitables « slippers » chaussons de bain griffés Grès.

« *Elle n'en fait qu'à sa tête* », dit la publicité Cabochard. Les parfums eux, appartiennent depuis 1989, à Altus, filiale de la Financière des manufactures, dépendant du Crédit lyonnais. Le succès est là : 110 millions de chiffre d'affaires pour 1993, dont 15 % de profit net. L'Asie est l'un des plus gros marchés pour les parfums Grès. Là encore, Madame Grès ne touche pas de royalties. Des bruits circulent quant à l'intention de Yogi de revendre la société. L'exposition de New-York, aurait été financée par la société nipponne, dans le but de faire remonter la cote.

La disparition de ce « *corsaire timide* » épaissit encore l'énigme d'un personnage dont l'histoire est celle d'une terrible revanche : « *Mon seul désir était de creer des robes qui devaient impressionner le monde.* » Sa maison est située dans l'immeuble qui a servi de décor au film de Jules Dassin : *Du Rififi chez les hommes*. Epongeant les dettes de ses proches, elle va payer toute sa vie, avec la peur d'être prise en faute. En 1974, pour exécution fautive de contrat, elle est condamnée à payer 10 millions de francs à son concessionnaire américain. Elle paiera cash.

Une grâce statuaire

A côté, les questions semblent secondaires. Bernard Tapie a t-il réellement « coulé» Madame Grès ? Les témoignages contradictoires d'Yves Mouclier (le fils de Jacques Mouclier, qui gère aujourd'hui l'organisation du Carrousel de la mode), directeur des licences chez Grès pendant deux ans, et de la fille de Madame Grès, quant à l'organisation de la maison, jettent le trouble. Pourquoi personne n'a levé le petit doigt en 1987 lors de la liquidation ? « *Il est très difficile de réussir et encore plus de gagner à chaque fois* », admettait Madame Grès. « *Et si l'on veut réaliser quelque chose dans sa vie, il est nécessaire de sacrifier, peu ou prou des amitiés.* » Son passé ne l'intéressait guère. Elle employait même une certaine énergie à l'effacer. En 1980, elle décide de racheter, pour les « brûler », les stocks du seul ouvrage de référence jamais paru sur son œuvre (éditions de l'école Bunka au Japon). Il est vrai que cette publication avait servi de caution culturelle à la commercialisation de sa griffe au Japon. Elle annulera même, à la dernière minute, une rétrospective organisée par le Musée de la mode et du costume.

Un autre mystère demeure. Quel était le sens de son obsession ? « *Il ne suffit pas de rechercher des effets de silhouette*, disait Madame Grès. *Dès que l'on a trouvé quelque chose de caractère personnel et unique, il faut l'exploiter à fond et en pousuivre la réalisation sans s'arrêter, et jusqu'au bout.* » Ses robes dégagent une grâce statuaire, presque abstraite. Betty Granella, ancien mannequin, entré dans la maison en 1969, et aujourd'hui directrice de la boutique Grès, raconte : « *Tout se passait en silence. Elle détestait qu'on bouge. On défilait, comme dans un sanctuaire.* »

Il est frappant de voir l'intérêt que suscite en cette fin de siècle, une attitude si radicale, dans un univers, où, soumis à l'urgence, les créateurs ont perdu leurs repères. Outre Yves Saint Laurent, les stylistes Roméo Gigli, Jean Paul Gaultier, Martin Margiela, Rei Kawakubo ont visité l'exposition du MET à New-York. « *J'ai toujours pensé que la vie est une lutte interminable, et j'étais convaincue que si j'abandonnais cette lutte, la vie m'abandonnerait* », disait Mademoiselle.

LAURENCE BENAÏM

(1) *Le Figaro littéraire*, 5 février 1968.
(2) *Haute Couture, Terre inconnue*, Hachette, 1956.

▶ **Marie-Ange Horlaville, déjà réalisatrice d'un documentaire consacré à « l'Incroyable Madame Grès » (diffusé sur TV5 le 16 décembre, à 8 h 30, 13 heures, 19 heures), prépare pour la télévision, un nouveau film sur Madame Grès.**

Secret d'amour

« J'ai d'abord cherché à la protéger. Tous ceux qui ont profité d'elle auraient encore trouvé le moyen de briller à ses dépens. Ils auraient dit : « Ah ! je l'ai beaucoup aimée, je l'ai bien connue. » Voilà comment Anne Grès, jointe mardi 13 décembre au téléphone, justifie plus d'un an de silence sur la mort de sa mère qu'elle nous avait cachée dix jours plus tôt. *« C'est un secret d'amour. »* Elle avance d'autres raisons : *« Maman a encore une sœur aînée, et je ne tenais pas à ce qu'elle apprenne cette nouvelle. Et puis je n'avais pas, à l'époque, de quoi payer une tombe digne d'elle. Avec mon fils, j'ai mangé des spaghettis pendant six mois...*

» Les gens de la mode ? Je vais les envoyer promener ! Comme il faut... Personne n'a cherché à l'aider hormis quelques vraies amies comme la duchesse d'Orléans ou Christine Gouze-Raynal. Tout en se laissant enivrer par les rencontres et la vie parisienne, elle n'était pas dupe des gens qui virevoltaient autour d'elle.

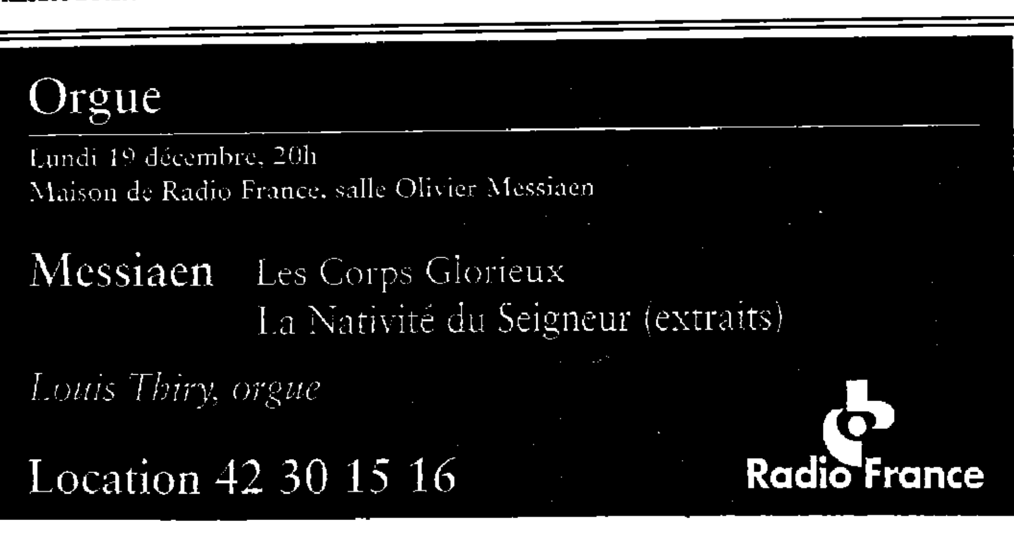
» Maman est partie dans le silence, comme elle a toujours vécu. Je ressens pour elle beaucoup de tendresse et de pitié. Le jour où papa est parti, elle a porté cette blessure avec elle, elle n'a été heureuse que dans son travail et les petits bonheurs simples : son chien, les antiquaires...

» Elle avait une vie à la fois immense et, en même temps, toute rétrécie par son travail. J'ai toujours respecté ce qu'elle voulait, c'est un personnage qui vous imposait les choses. Un jour, elle a décidé de mourir en refusant de s'alimenter. Je n'ai pas voulu d'acharnement thérapeutique, elle était très pudique, elle ne supportait pas qu'on s'occupe de son corps.

» De toute façon, elle avait tout perdu en perdant sa maison de couture. »

L. B.

MOZART / OLMI / VINCENT
NANTERRE AMANDIERS
LES NOCES DE FIGARO
du 7 au 15 janvier
46 14 70 00
ECOUTEZ VOIR



MUSIQUE
THÉATRE DE LA VILLE
PARIS
80 F
VEN. 16 DEC. 18H
ZHU XIAO-MEI
piano
HAYDN - MOZART - SCARLATTI - SCHUMANN
2 PL. DU CHATELET 42 74 22 77

CHRONOLOGIE

Novembre 1994 dans le monde

Les chiffres entre parenthèses indiquent la date du numéro du *Monde* où est rapporté l'événement cité.

INTERNATIONAL

1. – CAMBODGE : Le co-premier ministre Hun Sen confirme que les trois otages occidentaux (un Français, un Britannique et un Australien), enlevés le 26 juillet par les khmers rouges à Kampot, ont été tués par leurs ravisseurs aux alentours du 27 septembre (2 au 5, 6-7)

1. – ALGÉRIE : Un attentat à la bombe, condamné le jour même par l'ex-Front islamique du salut (FIS), coûte la vie à cinq jeunes scouts et en blesse dix-sept autres dans un cimetière de Mostaganem (ouest du pays) où ils participaient aux cérémonies du 40e anniversaire du déclenchement de la guerre de libération nationale. Le 2, les forces de sécurité mettent hors de combat les membres d'un commando islamiste retranché dans un immeuble du quartier Télemly au centre d'Alger (quatorze morts). Le 5, un Français est retrouvé égorgé à Bouira (sud-est d'Alger) (3, 4, 8, 15).

2. – ÉGYPTE : Plus de trois cents personnes trouvent la mort à la suite de pluies diluviennes dans la province d'Assiout (400 km au sud du Caire) (4).

4. – SOMALIE : En raison de l'insécurité et de l'absence de progrès dans le processus de paix, le Conseil de sécurité de l'ONU, par la résolution 954, décide de mettre un terme au mandat de la mission des Nations unies en Somalie (ONUSOM) et de retirer, d'ici au 31 mars 1995, quinze mille « casques bleus » déployés dans ce pays (6-7).

4-6. – ITALIE : Les pluies sur le Piémont provoquent les inondations les plus graves depuis 1913 et la mort de plus de soixante-trois personnes (7 à 12).

6. – ALBANIE : 53,8 % des électeurs votent « non » lors du référendum sur le projet de Constitution (8 au 11).

8. – ÉTATS-UNIS : Pour la première fois depuis quarante ans, les élections à mi-mandat présidentiel (*midterm*) donnent au parti républicain la majorité à la chambre des représentants, avec 230 sièges contre 204 aux démocrates qui perdent également la majorité, obtenue en 1986 au Sénat, avec 47 sièges contre 53 aux Républicains (10, 11, 18).

8. – RWANDA : Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 955 instituant un tribunal international chargé de poursuivre, juger et condamner les responsables du génocide au Rwanda. (10).

8-9. – SOMMET FRANCO-AFRICAIN : Inaugurant le XVIIIe sommet franco-africain à Biarritz – le dernier auquel il participe – François Mitterrand souhaite que *« ceux qui auront la charge des affaires du pays »* après lui préservent la force du couple franco-africain. Une grande partie des débats porte sur l'idée de création d'une force inter-africaine de prévention des conflits (8 à 11).

9. – SRI-LANKA : Le premier ministre, Chandrika Kumaratunga, dont le Parti de la liberté (SLFP) est sorti vainqueur des élections législatives du 16 août, remporte l'élection présidentielle avec environ 60 % des voix face à son principal adversaire, le leader du Parti national unifié (UNP), Srima Dissanayake, veuve de l'opposant tué le 23 octobre dans un attentat. Le 14, sa mère, Sirima Bandaranaïke, prête serment comme premier ministre pour la troisième fois, l'ayant déjà été de 1960 à 1965 et de 1970 à 1977 (9, 11,13-14, 15).

10. – IRAK-KOWEIT : En présence du ministre russe des affaires étrangères, Andreï Kozyrev, le Parlement irakien, puis le conseil de commandement de la révolution (CCR) présidé par Saddam Hussein, reconnaissent l'indépendance du Koweït. Le 14, le Conseil de sécurité de l'ONU, à l'instigation des Etats-Unis, reconduit les sanctions économiques imposées à l'Irak depuis quatre ans (11, 16).

10. – PROCHE-ORIENT : Le roi Hussein de Jordanie est le deuxième chef d'Etat arabe, après le président égyptien Anouar el Sadate en novembre 1977, à fouler officiellement le sol d'Israël, pour échanger avec le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, les instruments du traité de paix signé le 26 octobre entre les deux pays. La Jordanie et l'Etat juif établissent des relations diplomatiques le 27. (11, 12, 29).

11. – GAZA : Un attentat-suicide dans la bande de Gaza cause la mort de trois soldats israéliens. Il est revendiqué par le Djihad islamique et condamné par l'Autorité palestinienne, qui fait procéder à de nombreuses arrestations de militants islamistes. Le 18, devant la mosquée Palestine de Gaza, des policiers palestiniens ripostent aux jets de pierres de manifestants en tirant sur la foule (quatorze morts et au moins deux cents blessés). Le 22, M. Arafat et les mouvements islamistes parviennent à un accord pour réduire la tension et pour former une commission d'enquête commune (12, 13-14, 15, 19,20-21, 22, 23).

12. – ITALIE : Plus d'un million de personnes manifestent à Rome contre le projet de budget 1995 de M. Berlusconi. Le 20, lors des élections municipales partielles, le « cavaliere » essuie une défaite cuisante, son mouvement, Forza Italia, s'effondrant à 8 %, contre 30 % des suffrages lors des européennes de juin. Le 22, une enquête est ouverte contre M. Berlusconi à propos d'une affaire de corruption d'agents de la brigade financière (15, 16, 18, 19, 22 au 24, 26).

13. – SUÈDE : les électeurs approuvent par référendum, par 52,2 % des voix contre 49,6 %, l'adhésion de leur pays à l'Union européenne (UE) (15).

15. – ALLEMAGNE : Pour la cinquième fois consécutive, Helmut Kohl est réélu chancelier d'Allemagne, dès le premier tour de scrutin par 338 des 672 députés du Bundestag, une voix de plus que la majorité absolue requise (16, 17, 30).

16. – RÉPUBLIQUE D'IRLANDE : Les travaillistes ayant à leur tête Dick Spring, ministre des affaires étrangères, annoncent leur départ du gouvernement. Le 17, le premier ministre, Albert Reynolds, présente sa démission, évitant l'adoption probable d'une motion de censure contre son gouvernement de coalition en place depuis deux ans. Le 19, Berthie Ahern lui succède à la tête du Fianna Fail (18, 19, 22).

19. – MOZAMBIQUE : Selon les résultats officiels, le chef de l'Etat sortant, Joaquim Chissano, remporte l'élection présidentielle des 27, 28 et 29 octobre avec 53,3 % des voix contre 33,7 % à Afonso Dhlakama, chef de la Résistance nationale du Mozambique (RENAMO). Son parti, le Front de libération du Mozambique (FRELIMO) au pouvoir depuis plus de 20 ans, n'obtient que 44,3 % des suffrages contre 37,7 % à la RENAMO aux élections législatives (22).

20. – ANGOLA : En dépit de la poursuite des combats, le gouvernement de Luanda et l'Union nationale pour l'indépendance de l'Angola (UNITA) signent à Lusaka (Zambie) un accord de paix destiné à mettre un terme à dix-neuf ans de guerre civile. Un cessez-le-feu est proclamé le 22. (9 à 14, 19, 22, 24).

21. – JAPON : Après la chambre basse le 2, la chambre haute adopte à la quasi unanimité la nouvelle loi électorale. (4, 23).

21-22. – ALGÉRIE : Critiqué par les autorités algériennes qui ont refusé de participer aux travaux, le « colloque pour l'Algérie » organisé à Rome par la communauté catholique Sant'Egidio, réunissant l'opposition algérienne et des représentants du FIS, approuve un document en sept points qui marque un premier pas vers le dialogue (19, 20-21,23, 24).

27. – URUGUAY : L'ancien chef de l'Etat uruguayen, Julio Maria Sanguinetti (1985-1990), candidat du Parti colorado (libéral) remporte l'élection présidentielle avec 31,36 % des voix, devançant Alberto Volonte, candidat du Parti blanco (centriste, au pouvoir), crédité d'environ 30 % des suffrages contre 29,3 % pour le candidat de la gauche, Tabare Vazquez (27-28, 29, 30, II/XII).

27-28. – NORVÈGE : 52,2 % des Norvégiens refusent par référendum l'adhésion de leur pays à l'Union européenne (UE). Le taux de participation, 88,84 %, est le plus élevé jamais atteint en Norvège (30).

29-30. – SOMMET FRANCO-ALLEMAND : Le 63e sommet franco-allemand – le dernier auquel participe M. Mitterrand – se tient à Bonn (30, I,II XII).

La bataille de Bihac

Après l'offensive conjointe des forces gouvernementales bosniaques et des forces croates (HVO) lancée le 28 octobre, les séparatistes serbes passent à la contre-attaque, le 9 novembre, dans la région de Bihac, enclave musulmane en Bosnie occidentale et « zone protégée » de l'ONU depuis juin 1993, qui est prise en étau, à l'ouest, entre les forces serbes de la République de Krajina (RSK) autoproclamée en Croatie et, à l'est,les forces serbes bosniaques.

Le 11, les Etats-Unis annoncent qu'ils ne participeront plus, à compter du 13, au contrôle de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie.

Le 18, pour la première fois l'aviation serbe de Croatie utilise des bombes au napalm contre les populations civiles de Bihac. Le 19, avec l'assentiment du président croate, Franjo Tudjman, le Conseil de sécurité de l'ONU vote à l'unanimité la résolution 958 autorisant les avions de l'OTAN à lancer des frappes sur le territoire de la Croatie. Le 21, une trentaine d'avions de l'OTAN bombardent la base serbe d'Ubdina, en Croatie. Poursuivant leur offensive sur Bihac, les Serbes bosniaques bloquent tous les mouvements des « casques bleus » sur les territoires qu'ils contrôlent, retenant en otages 400 d'entre eux.

Le 24, le général Rose, patron des « casques bleus » en Bosnie, annonce que les Serbes bosniaques sont entrés dans les faubourgs de Bihac.

Le 26, le Conseil de sécurité adopte une « déclaration présidentielle » qui condamne les violations de la « zone de sécurité» de Bihac où la Croatie menace d'intervenir le 27.

Le 30, le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, se rend à Sarajevo où Radovan Karadzic, le chef des Serbes bosniaques refuse de le rencontrer (du 4 au 30, I et II/XII).

FRANCE

3. – Philippe Séguin, dans un entretien au *Monde,* estime que le débat présidentiel est *« bloqué, occulté, dévoyé ».* Il évoque la nécessité d'un débat sur la *« nationalisation, au moins partielle »* de la Lyonnaise et de la Générale des Eaux (3, 4).

3. – Renault : La privatisation partielle (action au prix de 165 francs) attire 1,092 million d'actionnaires (4, 5, 11, 17).

10. – Vie privée et déontologie : La parution dans *Paris-Match,* le 10, de photographies de la fille naturelle de François Mitterrand, sans l'assentiment du président de la république, est condamnée par l'ensemble de la classe politique ; cette publication, qui se fonde sur le livre du journaliste Philippe Alexandre *Plaidoyer impossible pour un vieux président abandonné par les siens,* lance le débat sur la déontologie des médias à l'égard de la vie privée des hommes publics (4, 5, 6-7).

3. – Plan : Le rapport de la commission du Plan, présidée par Alain Minc, sur « les défis économiques et sociaux de l'an 2000 » définit le « nouveau contrat social » et l'Europe monétaire (5).

4-6. – Le Mouvement des radicaux de gauche (MRG) réuni en congrès ordinaire et extraordinaire au Bourget, change de nom – il devient Radical – et reconduit Jean-François Hory à la présidence (4, 8).

5. – Sida : Selon le rapport sur l'indemnisation des hémophiles contaminés par le virus du sida, cinq milliards de francs ont été versés, depuis 1992, à près de quatre mille victimes de contaminations (5).

8. – Quatre-vingt quinze personnes sont interpellées dans le Val-de-Marne et à Paris, sur commission rogatoire du juge d'instruction Jean-Louis Bruguière – soixante-dix-sept sont mises en examen le 12 – cette filière de soutien aux islamistes algériens est la plus importante jamais demantelée en France (8 au 11, 13-14, 15).

10. – Affaires : Jérôme Monod, PDG du groupe, rend publique dans la *Tribune-Desfossés,* la suspension par La lyonnaise des eaux de tout financement aux partis politiques (10 au 12, 13-14, 15, 16).

12. – Michel Roussin, ministre de la coopération, mis en cause dans l'affaire des fausses factures de la région parisienne instruite à Créteil par le juge Eric Halphen, au titre de ses anciennes fonctions de directeur de cabinet de Jacques Chirac, maire de Paris, présente sa démission : il est remplacé par Bernard Debré (9, 12, 13-14).

12. – L'intervention de CRS dans une fête d'adolescents à Amiens dans le local d'une association d'enfants de harkis, provoque des affrontements avec la police dans le quartier de la Briquetterie au nord de la ville. Le 15, le préfet d'Amiens, Michel Desmet admet la bavure (15, 16, 18).

13. – Sports : Michael Schumacher, sur Benetton-Ford, devient à Adelaïde (Australie), le premier champion du monde allemand des pilotes de l'histoire de la Formule 1 (15).

13. – la nouvelle gare TGV-RER de Roissy reliera le réseau aérien mondial de compagnies desservant Roissy au réseau TGV et à la ligne B du RER (1).

14. – Mort de Denise Masson (quatre-vingt-huit ans), islamologue, traductrice du Coran en français (15).

15. – Affaires : Après la perquisition du siège du PR le 10 à Paris, le *Monde* révèle qu'Alcatel AG, filiale suisse d'Alcatel, a effectué un virement de 3,2 millions de francs sur un compte luxembourgeois ouvert par Alain Cellier, proche de Gérard Longuet (15, 16).

15. – Jeunesse : Edouard Balladur présente vingt-neuf mesures à partir des 1 539 000 réponses à son questionnaire, portant notamment sur la citoyenneté (17).

16. – Jacques Médecin, extradé d'Uruguay, arrive en France le 17. Il est incarcéré à la maison d'arrêt de Varces (Isère). Le 18, il est mis en examen pour cinq délits différents dont abus de confiance et corruption passive (19).

19. – Bull : Le coup d'envoi de la privatisation est donné avec la parution du décret au *Journal Officiel* qui fixe les modalités de l'appel d'offres (21, 28).

19. – Le *Journal officiel* publie les comptes des 142 partis et groupements politiques pour 1993, déposés devant la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques : les dons des entreprises (personnes morales) représentent 13 % des recettes des principales formations politiques (20-21).

18. – Conflits sociaux : Le mouvement de grève des gardiens de prison sur les conditions de travail, commencé le 7 à Fleury-Mérogis touche 56 des 183 établissements pénitentiaires le 18. Les salariés de GEC-Alsthom, en grève depuis le 24 octobre sur le site de Bourgogne et le 2 novembre à Belfort, votent à 54,56 %, le 22, la reprise du travail à Belfort après avoir obtenu des augmentations salariales, la fin de la grève étant effective le 29 tandis que le conflit continue sur d'autres sites. Le 23, FO et la CGT organisent une journée nationale d'action pour « défendre le service public ». Le 27, 6 000 proviseurs de lycées et principaux de collèges publics manifestent pour la première fois à Paris pour la « revalorisation morale et financière » de leur fonction (19, 20-21, 22 au 25, 28, 29, 30).

20. – Philippe de Villiers lance à Paris le « Mouvement pour la France » (MPF), son nouveau parti (19, 20).

20. – Sports : Laurent Bourgnon bat, à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), le record de Florence Arthaud dans la course « la Route du rhum » en 14 jours, 6 heures, 28 mn (22).

21. – Pierre Guichet, PDG d'Alcatel-CIT, mis en examen pour escroquerie par Jean-Marie d'Huy, juge d'instruction à Evry (Essonne), présente sa démission de PDG (23).

21. – Mort d'André Jeanson, ancien président de la CFDT de 1967 à 1970 (24).

21-22. – Le vote – Dans le cadre du projet de loi Méhaignerie sur la justice – dans la nuit du 21 au 22, par les députés de l'amendement d'Alain Marsaud (RPR) et de Philippe Houillon (UDF), qui interdit la publication de toute information relative à une personne *« faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire »,* renforçant le secret de l'instruction pour garantir la présomption d'innocence, suscite l'indignation du monde judiciaire et politique (23 au 25, 27-28, 29, 30, II/XII). **23. – Le plan « Génome et santé »** sur le développement des thérapies géniques en France est rendu public (24).

23. – Taslima Nasreen, en France jusqu'au 3 décembre, est l'invitée d'honneur d'une « Marche du siècle » sur France 3, consacrée à la liberté d'expression (24, 25, 27-28, 29).

24. – Corruption : le groupe de travail sur la corruption constitué par Philippe Séguin avec l'ensemble des groupes de l'Assemblée nationale le 6 octobre, rend public un plan contre la corruption qui comprend dix-huit propositions de loi (24, I/XII).

24. – Laïcité : L'exclusion confirmée par le rectorat de Lille des huit lycéennes du lycée Faidherbe et celle de six élèves à Mantes-la-Jolie porte à soixante-dix le nombre de jeunes filles portant le foulard islamique exclues de leur établissement scolaire depuis la publication le 20 septembre de la circulaire Bayrou (26, 30).

23-26 – Edouard Balladur, se rend le 24 à Mayotte : il assure aux Mahorais qu'ils seront « consultés démocratiquement » sur leur avenir avant l'an 2000. Le 25 et le 26, il se rend à Saint-Denis-de-la Réunion (25, 26, 27-28, 29).

28. – le doyen Charles Debbasch, ancien président de la Fondation Vasarely, est mis en examen pour abus de confiance dans l'enquête sur le patrimoine du peintre (27-28, 29).

29. – Toxicomanie : Remettant en cause la distinction entre drogues licites et illicites, le rapport du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) relance le débat sur la dépénalisation des drogues (I/XII, II/XII)

30. – Bernard Tapie : le tribunal de commerce place quatre sociétés du groupe Bernard Tapie en redressement judiciaire avec un gel des procédures jusqu'au 30 mai 1995 (23, 25, 27-28, 30, I/XII, II/XII).

30. – Chômage : en octobre, le chômage a diminué de 0,5 % en données corrigées (I/XII).

La pré-campagne présidentielle

Le 4 novembre, Jacques Chirac, en déplacement dans le Nord-Pas-de Calais, déclare officiellement dans un entretien au quotidien régional *la Voix du Nord,* sa candidature à l'élection présidentielle. Le 6, sa proposition, à « 7 sur 7 », sur TF1, d'organiser un nouveau référendum en France avant le passage à la monnaie unique (1997-1999) relance le débat sur l'Europe et provoque un affaiblissement du franc par rapport au mark.

Le 7, Edouard Balladur, à Pau, évoque la « possibilité » d'organiser des « primaires pour désigner un candidat commun de la majorité au premier tour des élections présidentielles », relançant la polémique sur une candidature unique dans la majorité.

Le 8, le livre de Jacques Delors, *l'Unité d'un homme,* est publié. Le 9, Charles Millon déclare sur RTL qu'il se présentera si les *« candidats naturels »* de l'UDF, Valéry Giscard d'Estaing et René Monory y renoncent. Michel Rocard publie un texte dans *le Nouvel Observateur* (daté 10-16 novembre) *« Pourquoi je vote Delors ».*

Le 12, la « réunion de famille » exceptionnelle du RPR sur la pelouse de Reuilly à Paris est marquée par l'absence de MM. Balladur, Séguin et Pasqua. M. Chirac quitte sa fonction de président du RPR, dont il confie l'intérim à Alain Juppé.

Le 14, M. Delors déclare, sur Europe 1, que s'il décide de ne pas se présenter, il fera connaître sa décision *« avant Noël ».* Le soir, interrogé en direct de Bruxelles par France 2, il précise *« si je suis candidat, ce sera par devoir ».* Le lendemain, dans un entretien publié dans *le Monde,* il expose ses conceptions pour *« remettre la société en mouvement ».* M. Balladur dans un « point de vue » au *Monde « Mieux associer les citoyens »,* propose des réformes des institutions politiques.

Le 18, Alain Juppé, publie dans *le Monde* un point de vue *« Repenser l'Europe ».* A Liévin (Pas-de-Calais), le congrès extraordinaire du parti socialiste se déroule, du 18 au 20 en l'absence de MM. Delors et Rocard tandis que François Mitterrand rend hommage aux 42 victimes de la catastrophe de la mine de Liévin le 27 décembre 1974. Le 20, Henri Emmanuelli, confirmé dans ses fonctions de premier secrétaire du PS par 87,57 % des votants, déclare à M. Delors que *« c'est son devoir »* de se présenter.

Le 20, M. Pasqua, invité au « 20 heures », sur TF1, lance un appel aux élus locaux pour organiser les « primaires » alors que ce mécanisme est contesté pour des raisons juridiques et constitutionnelles. Pour la première fois, un sondage réalisé du 17 au 21 par BVA pour France 2, *Paris-Match* et Europe 1, donne M. Delors vainqueur au second tour d'une élection présidentielle contre M. Balladur. Le 28, M. Delors, dans *Der Spiegel* expose ses thèses sur l'Europe, suivi, le 30, par M. Balladur dans les colonnes du *Monde* dans un point de vue *« Pour un nouveau traité de l'Elysée »* (du 5 au 30).

CULTURE

3. – Exposition Pierre Puget, sculpteur et architecte à Marseille, sa ville natale, pour le tricentenaire de sa mort (4).

8. – Mort de Sam Francis, peintre abstrait américain (9).

19. – Rétrospective André Derain au Musée d'Art moderne de la Ville de Paris (19).

23. – Sortie du film *Veillée d'armes,* de Marcel Ophuls : une « histoire du journalisme en temps de guerre ».

24. – Première rétrospective en France de l'Allemand Kurt Schwitters (1887-1948), peintre, sculpteur, poète, typographe, architecte, au Centre Georges Pompidou (24).

30. – Sortie d'un CD de cinquante-six titres inédits des Beatles (25).

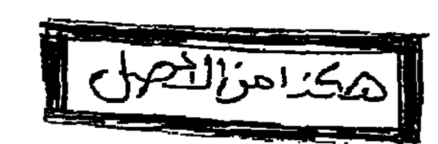
30. – M. Toubon annonce la création du Centre de Chaillot pour le patrimoine monumental et urbain au Palais du Trocadéro à Paris en 1997 (II/XII).

30. – Guy Debord, né en 1931, écrivain, cinéaste, fondateur de l'Internationale situationniste, théoricien de la « société du spectacle », se donne la mort (III/XII).

Les Prix littéraires

Femina : Olivier Rolin pour *Port-Soudan* (Seuil) ; Femina étranger : Rose Tremain, écrivain britannique pour *le Royaume interdit* ; Goncourt : Didier Van Cauwelaert pour *Un aller simple* (Albin Michel) ; Renaudot : Guillaume Le Touzé pour *Comme ton père* (Editions de l'Olivier) ; Médicis : Yves Berger pour *Immobile dans le courant du fleuve* (Grasset) ; Médicis étranger : Robert Schneider pour *Frère sommeil* (Calmann-Lévy) (3, 15, 16, 23, 25).

Dossier réalisé par Brigitte Camus-Lazaro



CARNET

Mort de l'architecte Henry Bernard

Le « père » de la Maison de la radio

Henry Bernard, qui fut notamment l'architecte de la Maison de Radio-France, le « palais gruyère », est mort, à Paris, samedi 10 décembre. Il était âgé de quatre-vingt-deux ans.

Ce Grand Prix de Rome (1938), né à Abbeville en 1912, domina, avec quelques confrères, l'urbanisme des années 50 et 60. Au lendemain de la guerre, il se fait la main à Caen, largement détruite par les bombardements. Dès 1950, il propose un plan pour le quartier de la Défense, aux portes de Paris, avec une grande avenue triomphale ponctuée de barres parallèles. Dix ans plus tard, il en présentera une nouvelle mouture, sur le même principe.

En 1965, son *Paris majuscule* est une véritable charte pour l'aménagement de la capitale. Une capitale qu'il voit résolument « tournée vers l'avenir », plantée de tours diposées aux points stratégiques – c'est-à-dire sur les points faibles du maillage parisien : front de Seine du XVe arrondissement, secteur Italie, gare Montparnasse, porte de la Chapelle. Henry Bernard sera entendu. C'est d'ailleurs à lui qu'on fait appel pour dessiner le plan de masse du Grenoble olympique, en 1967. En 1970, il sera consulté pour le réaménagement des Halles de Paris, qui allaient disparaître. Architecte, il signa la nouvelle préfecture du Val d'Oise, à Cergy-Pontoise, en forme de pyramide renversée.

Mais il restera surtout, aux yeux de la postérité, comme le père d'un bâtiment symbole de son époque : la Maison de la radio édifiée quai de Passy – devenu avenue du Président-Kennedy –, sur les bords de la Seine. Lors de l'inauguration, en 1963, le général de Gaulle salua ce « *mariage réussi de l'art et de la technique* ». Construite à l'emplacement d'une ancienne usine à gaz, la Maison de la radio repose sur 756 piliers de béton ancrés à 17 mètres de profondeur. Sa forme ronde répond à la triple exigence du maître d'ouvrage, la Radiodiffusion Télévision française : produire des programmes, les lier les uns aux autres et les diffuser.

Un premier anneau extérieur rassemble les studios et les salles de concerts (dont une de mille places, d'une superficie de 11 750 m², un studio de musique de 7 000 m², et une « salle de variétés télévisées » de 7 800 m²) ; un deuxième anneau intérieur permet de loger les régies et les centres de diffusions (9 kilomètres de couloirs bordés de « cellules » modulaires) ; au centre se dresse le « donjon » de 70 mètres de haut qui renferme la mémoire de la Maison de la radio : ses archives.

Autres attributs d'une modernité sans faille : une façade en panneaux d'aluminium et une climatisation assurée par une source d'eau à 27 degrés, puisée à plus de 500 mètres de profondeur. En outre, l'édifice permet de regrouper 2 500 employés – journalistes et personnel administratif – jusque-là dispersés dans une vingtaine d'immeubles. On ironisa sur le dédale de ses couloirs identiques et son incompréhensible batterie de trente ascenseurs. Pourtant, l'énorme bâtiment circulaire (500 000 mètres cubes, 2 hectares au sol), qui avait couté 103 millions de francs (environ 650 millions de francs 1994), fut adopté par les Parisiens : une enquête le prouva à l'époque. D'ailleurs, il s'inscrivit très vite dans le paysage sous le nom de « palais gruyère ». En dépit de la diversité de ses occupants, l'édifice a bien résisté au temps. En mai 1968, on verra les grévistes tourner inlassablement autour de la maison, qui se montra plus solide que les murailles de Jéricho. Même si, dix ans après sa construction, un historien de Paris, Jacques Hillairet, lui assignait un terme, avec beaucoup de précision : « *La tour centrale s'enfonce de 3 centimètres par an dans le sol et on a calculé qu'elle aura disparu sous terre dans 2 100 ans.* »

EMMANUEL DE ROUX

Décès

– Chambéry. Paris. Tresserve.

Mme et M. Jean Rolley,
M. et Mme Henri Barlet,
M. et Mme René Barlet,
Leurs enfants et petits-enfants,
Tous leurs parents et alliés,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Jules BARLET,
née Antoinette Blanc,

survenu dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

Ses funérailles religieuses ont été célébrées dans l'intimité familiale.

– Le docteur Odette Bermann,
née Brutus,
son épouse,
Laurence Bermann, magistrat,
sa fille,
ont le regret de vous faire part du décès du

docteur André BERMANN,
commandeur de la Légion d'honneur,
FAFL 1940-1945.

Une messe sera célébrée en la chapelle du Val-de-Grâce, le vendredi *16 décembre 1994*, à 9 heures, où l'on se réunira.

Ni fleurs ni couronnes.

Selon la volonté du défunt, son corps sera incinéré au crématorium du Père-Lachaise, dans l'intimité familiale.

« *Le disparu, si l'on vénère sa mémoire, est plus précieux et plus puissant que le vivant.* »
Antoine de Saint-Exupéry,
Citadelle.

Cet avis tient lieu de faire-part.

11, rue de Bassano,
75116 Paris.

– J.-Cl. Mauss, dit Maus,
Antoine Mauss,
Mme Lucien Dreyfus,
ont la tristesse de faire part du décès, à l'âge de *quatre-vingt-onze ans*, de

Mme René MAUSS,
née Adèle Noémie Lévy,
médaille de vermeil de la Ville de Paris,
officier du mérite civique,
docteur en droit,

en y associant le souvenir de

René Pierre MAUSS,

assassiné à Auschwitz le 4 février 1944,

et de son fils,

Philippe MAUSS
(1929-1980),
conseiller à la Cour des comptes.

Les obsèques auront lieu mercredi 14 décembre 1994. Réunion à 11 h 30, entrée principale du cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

122, rue de Réaumur,
75002 Paris.
2, rue Moncey,
75009 Paris.

– Anne S. Larsen Persitz,
son épouse,
Ludovic, Benjamin et Léonard,
ses enfants,
Hélène Persitz,
sa mère,
Michel et Sophie Persitz
et leurs enfants, Jonathan et Simon,
Tous ses proches et ses amis,
ont la douleur de vous faire part du décès de

Daniel PERSITZ,
HEC 1973,

survenu en son domicile le mardi 6 décembre 1994.

Ses obsèques ont eu lieu au cimetière parisien de Bagneux, le jeudi 8 décembre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, quai des Célestins,
75004 Paris.
26, rue Erlanger,
75016 Paris.
3, avenue Jacqueminot,
92190 Meudon.

– M. Marcel Landowski,
chancelier de l'Institut,
secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des beaux-arts,
M. Bernard Zehrfuss,
secrétaire perpétuel,
Et tous les membres de l'Académie des beaux-arts,
ont la tristesse de faire part du décès de leur confrère,

M. Henry BERNARD,
membre de l'Institut,
officier de la Légion d'honneur,
officier dans l'ordre national du Mérite,
commandeur des Arts et des Lettres,

survenu le 10 décembre 1994, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

Une messe sera célébrée le mardi 20 décembre, à 9 heures, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

23, quai Conti,
75006 Paris.

– Le président Roger Saubot,
Le conseil d'administration
Et les membres de l'Académie d'architecture,
ont le grand regret de faire part du décès de

M. Henry BERNARD,
architecte,
ancien président et membre de l'Académie d'architecture,
officier de la Légion d'honneur,
officier dans l'ordre national du Mérite,
commandeur des Arts et des Lettres,

survenu le 10 décembre 1994, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

Une messe sera célébrée le mardi 20 décembre, à 9 heures, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

9, place des Vosges,
75004 Paris.

(Lire ci-contre.)

– Mme Jacques Raphaël-Leygues,
son *épouse*,
Blanche et Marc Demaret
et leurs enfants, Calixte, Bruno et Albin,
Lucile et Bernard Borie
et leurs enfants, Virginie, Baptiste et Violaine,
ses enfants et petits-enfants,
Mlle Françoise Raphaël-Leygues,
M. et Mme Gilles Raphaël-Leygues
et leurs enfants,
Mme veuve Claude Raphaël-Leygues
et ses enfants,
ses sœur, frère, belles-sœurs,
neveux et nièces,
ont la très grande douleur de vous faire part du décès de

Jacques RAPHAËL-LEYGUES,
commissaire général de la marine (c.r.),
ancien ambassadeur de France,
vice-président honoraire de l'Assemblée nationale,
commandeur de la Légion d'honneur,
grand officier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945 et TOE,
médaille des Evadés,
grand officier de l'ordre national de la Côte-d'Ivoire,

survenu le 11 décembre 1994, en son domicile.

Le service religieux sera célébré le mercredi 14 décembre, à 11 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, Paris-7e.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

6, avenue Frédéric-Le Play,
75007 Paris.
1, place de l'Amiral-Courbet,
47300 Villeneuve-sur-Lot.

(Lire page 6.)

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94

– Mme Paul Flicoteaux,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mlle Elizabeth Flicoteaux,
Ses neveux Carniol,
Les familles Flicoteaux, Fleurot, Tual, Bernet-Rollande, Chaumié, Moirot,
ont la tristesse de faire part de la mort de

M. Paul FLICOTEAUX,
magistrat militaire,
ancien élève de Saint-Cyr
promotion « Roi Alexandre »,

survenue le 12 décembre 1994 à Paris.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église du Bon-Pasteur, 177, rue de Charonne, Paris-11e, le jeudi 15 décembre, à 15 heures.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse.

– On nous prie d'annoncer le décès, à Strasbourg, du

médecin général
Fritz VOSSELMANN,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur dans l'ordre national du Mérite,
croix de guerre des TOE.

Les obsèques ont eu lieu à Strasbourg, sa ville natale.

Mme Marthe Vosselmann,
3, rue Sainte-Elisabeth,
67000 Strasbourg.

Anniversaires

– Il y a six ans, le 14 décembre 1988, disparaissait

Robert CORNEVIN.

Sa famille et ses très nombreux amis associent à son souvenir celui de son petit-fils,

Pierre CORNEVIN,

décédé accidentellement le 13 novembre 1994, à l'âge de vingt-huit ans.

– Il y un an, le 14 décembre 1993,

Patrice COUFOURIER

nous a quittés.

Il aimait la vie, passionnément.

Son sourire nous accompagne.

– Il y a quarante ans, mourait un être d'élite, une authentique résistante,

Jeanne SEBASTIEN,
survivante du camp de Ravensbrück.

Que son souvenir et son exemple *restent dans nos cœurs à jamais.*

– Il y a trente ans que

Alexandre SINANY

nous a quittés.

A ceux qui se souviennent de lui et de sa femme,

Marie
(† 1990),

une pieuse pensée est demandée en ce jour anniversaire.

Communications diverses

– « *Beurs ? Juifs ? S'assimiler sans disparaître* », avec A. Ghayet, le jeudi 15 décembre 1994, à 20 h 30, au Cercle Bernard-Lazare, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
45-66-77-13

ÉCHECS : les 31es Olympiades à Moscou. – Après la onzième des quatorzes rondes prévues, l'équipe A de Russie, tenante du titre et emmenée par le champion du monde de la Professional Chess Association Garry Kasparov, a pris seule la tête des 31es Olympiades d'échecs qui se déroulent actuellement à Moscou. La Russie B, composée de joueurs juniors, la talonne à un demi-point. Quatre équipes se partagent la troisième place *ex-aequo* : l'Angleterre, la Bosnie-Herzégovine, les Pays-Bas et l'Estonie. A trois rondes de la fin de ces Olympiades, l'équipe de France, classée à la 25e place, n'a plus aucune chance de bien figurer au classement final.

LE NOËL DE "PÉLIKAN" AUX ENFANTS DE BOSNIE...

Le Pélikan, association humanitaire, recense sur place depuis plus de deux ans, collecte et distribue directement : vivres, vêtements et médicaments aux victimes de la guerre (réfugiés, orphelins, blessés) dans l'EX-YOUGOSLAVIE.

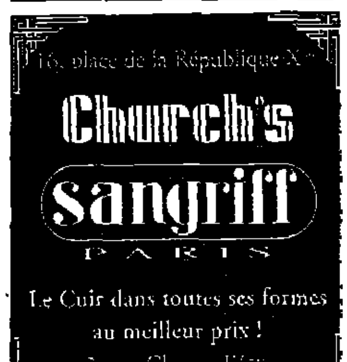
Le prochain convoi partira le 21 décembre 1994 en Bosnie-Herzégovine et apportera des colis de Noël aux enfants réfugiés dans des camps.

Si vous souhaitez participer à cette opération, merci de nous adresser un colis type de la poste, contenant l'un ou l'ensemble des éléments suivants : ▪ vêtement et/ou jouet ▪ friandises ▪ brosse à dents, dentifrice et savon.

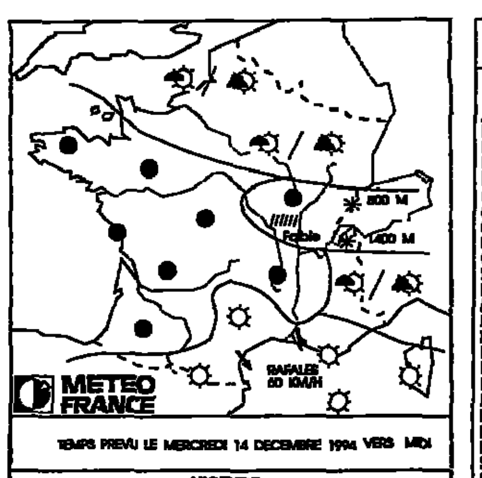
Inscrire directement sur le colis : F pour fille, G pour garçon ou M pour mixte, et âge approximatif.

Adresser vos colis et dons :

Le Pélikan, 5 rue Lallier 75009 Paris. Tél. (1) 42 22 65 39
N° de compte : CIC-062104 588 60 Paris
Association Loi 1901, J.O. N° 1857 du 16.12.92.



MÉTÉOROLOGIE



Mercredi : beaucoup de nuages. – Au nord de la *Seine jusqu'à l'Alsace, le ciel sera couvert au lever* du jour, avec encore quelques pluies, avant le retour des éclaircies en matinée. De la Basse-Normandie, au nord de la Bretagne et à la Franche-Comté, la couverture nuageuse sera épaisse le matin, amenant *quelques pluies, et se déchirera lentement l'après*-midi. Quelques flocons sont attendus sur les Vosges et le Jura au-dessus de 700 mètres. Sur les Pyrénées, le Massif Central et le pourtour méditerranéen, après la dissipation des brumes de vallée, le voile de nuages n'entamera pas l'impression de beau temps. Mistral et tramontane souffleront jusqu'à 80 km/h en rafales. Sur les Alpes, le ciel sera voilé avec quelques flocons sur la Haute-Savoie jusqu'à 600 mètres en soirée. Sur le reste du pays, les brumes matinales laisseront place à un ciel très nuageux, offrant localement quelques trouées.

Côté mercure, les températures minimales seront encore douces, de 6 à 10 degrés sur la moitié nord et de 6 à 13 degrés sur la moitié sud, mais jusqu'à 0 degré sur les Alpes, le Massif Central et les Pyrénées. L'après-midi, la fraîcheur se fera sentir puisque les températures seront celles du matin sur la moitié nord tandis qu'elles s'étageront de 7 à 16 degrés sur *la moitié sud. La fraîcheur s'accentuera nettement* jeudi.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



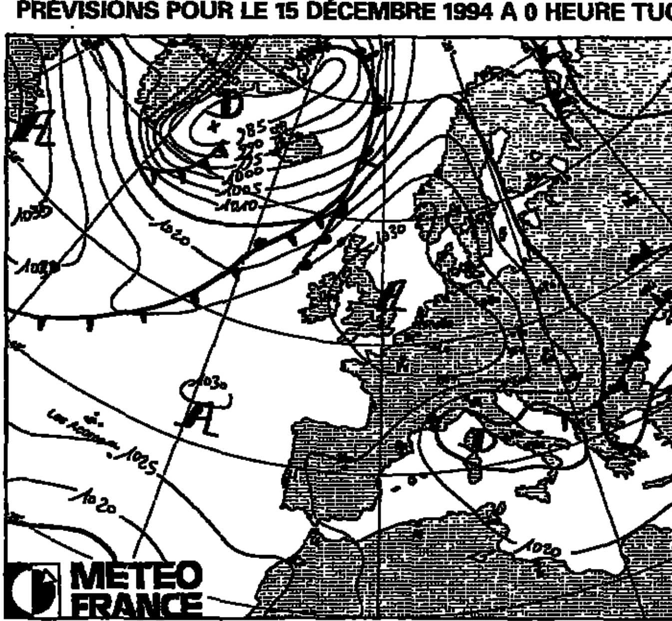
TEMPÉRATURES
maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	18/10
BIARRITZ	13/8
BORDEAUX	13/8
BOURGES	13/8
BREST	14/9
CAEN	14/7
CHERBOURG	14/9
CLERMONT-FER.	9/5
DIJON	12/8
GRENOBLE	8/6
LILLE	13/10
LIMOGES	12/1
LYON, BRON	11/8
MARSEILLE	17/8
NANCY	12/9
NANTES	15/9
NICE	17/9
PARIS	15/8
PAU	12/5
PERPIGNAN	17/5
POINTE-A-PITRE	31/23
RENNES	14/11
ST-ETIENNE	10/6
STRASBOURG	12/9
TOULOUSE	10/6
TOURS	15/10
ÉTRANGER	
ALGER	20/3
AMSTERDAM	13/11
ATHÈNES	17/9
BANGKOK	34/25
BARCELONE	19/9
BELGRADE	15/2
BERLIN	13/9
BRUXELLES	13/11
COPENHAGUE	11/7
DAKAR	31/22
DUBLIN	12/8
GENÈVE	7/5
ISTANBUL	11/9
JÉRUSALEM	13/6
LE CAIRE	19/11
LISBONNE	18/10
LONDRES	15/11
LOS ANGELES	14/8
LUXEMBOURG	11/7
MADRID	19/2
MARRAKECH	22/8
MEXICO	20/10
MILAN	12/-3
MONTRÉAL	-12/-18
MOSCOU	-7/-7
NAIROBI	23/14
NEW-DELHI	21/7
NEW-YORK	-2/-5
PALMA-DE-MAJ.	19/5
PÉKIN	2/-5
RIO-DE-JANEIRO	-/-
ROME	17/4
HONGKONG	26/16
SÉVILLE	21/9
SINGAPOUR	31/25
STOCKHOLM	2/-4
SYDNEY	26/20
TOKYO	13/10
TUNIS	20/11
VARSOVIE	11/8
VENISE	6/4
VIENNE	14/10

Valeurs extrêmes relevées entre le 12-12-1994 à 6 heures TUC et le 13-12-1994 à 6 heures TUC

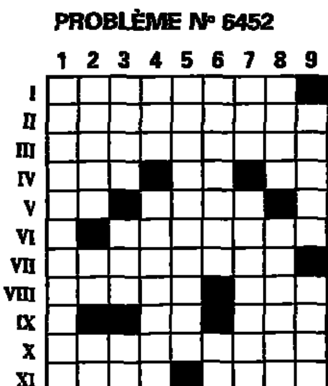
TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 15 DÉCEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6452



HORIZONTALEMENT

I. Battue par celui qui est frappé. – II. Quand elle est grande est souvent mordue. – III. Peut être assimilé à un joli patelin. – IV. Un mot qui fait avancer. Bout de bois. Quartier de Coutances. – V. Matière dont sont formés des œufs. A des feuilles découpées. – VI. Pour le réaliser, il faut avoir la monnaie. – VII. Bien ennuyé. – VIII. Ville de l'Inde. Nourrit un dieu. – IX. Terme musical. Circulent à l'étranger. – X. Qui n'ont donc pas écrit pour la postérité. – XI. D'un auxiliaire. Ancien lieu d'aisance.

VERTICALEMENT

1. Une petite chose qu'on ne veut pas partager. – 2. Fut courtois autrefois. Un fruit épelé. Comme parfois un propriétaire. – 3. Peut prouver qu'on n'a pas bien emballé. Gravée quand elle est forte. Parmi les règles. – 4. Qui n'a pas été baptisé. Peuvent être dues au retrait des eaux. – 5. Sont déconseillés à ceux qui sont bêtes à manger du foin. – 6. Hôtesses. Pas annoncé. – 7. Pas décorés. Fis des réserves. – 8. Victime d'une tromperie. Communs dans les landes. – 9. Se montre très pénétrant. Rivière.

Solution du problème n° 6451

Horizontalement

I. Chéquiers. – II. Augures. – III. Laie. Nues. – IV. Ducasse. – V. Idées. – VI. Go. Es. Râ. – VII. Réception. – VIII. Allier. Ce. – IX. Adler. – X. Haie. Sari. – XI. Eger. Asie.

Verticalement

1. Calligraphe. – 2. Hua. Doel. Ag. – 3. Egide. Claie. – 4. Queue. Eider. – 5. Ur. Csepel. – 6. Iéna. Stresa. – 7. Esus. Ras. – 8. Escroc. Ri. – 9. Suse. Anerie.

GUY BROUTY

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT
ARTS
Le Monde et SPECTACLES

Amplifiées par la conjoncture américaine

Les incertitudes politiques accroissent les difficultés des places financières européennes

L'ensemble des marchés ont été affectés, lundi 12 décembre, par le climat politique. En France, après le renoncement de Jacques Delors à la candidature à l'élection présidentielle. En Italie, où le malaise politique a entraîné la lire à son plus bas niveau historique. Ce malaise européen a été amplifié par la vigueur de la conjoncture américaine et par ses effets induits, lesquels devraient être confirmés par la publication à venir des statistiques concernant l'inflation.

■ ITALIE. Alors que Silvio Berlusconi devait répondre, mardi 13 décembre, devant les juges italiens de l'accusation de *« corruption »*, la loi de finances italienne pour 1995 doit franchir une nouvelle étape en passant devant l'assemblée pleinière au Sénat avant de revenir devant la Chambre des députés d'ici à la fin de l'année.

Les incertitudes politiques en Europe et la conjoncture américaine (la vigueur de la reprise qui implique quelques dangers et les déboires subis par des collectivités locales) ont singulièrement pesé, lundi 12 décembre, sur l'ensemble des marchés qu'ils soit de changes, de taux ou d'actions. En France, où sans que l'on puisse réellement lui attribuer tous les *« maux »*, le renoncement de Jacques Delors à la candidature à l'élection présidentielle a sensiblement brouillé, lundi 12 décembre, la visibilité à moyen terme des opérateurs sur l'ensemble des marchés. En Italie, où l'instabilité politique a entraîné la lire italienne à son plus bas niveau historique, sans que celui-ci soit jugé réellement définitif. Aux Etats-Unis, enfin, où les problèmes du comté d'Orange sur les marchés d'instruments dérivés et la tension sur les taux à long terme liée à l'attente de la publication de plusieurs statistiques, notamment sur l'inflation contribuent au pessimisme des opérateurs.

En France, le retrait du *« plus européen des candidats »* a pesé tout au long de la journée sur le franc, le marché obligataire et celui des taux à court terme. Selon un analyste de Forex Finance, les investisseurs redoutent désormais une confusion en France après le retrait de M. Delors, qu'ils tenaient pour un pro-européen, partisan de la stabilité monétaire. Selon lui, les opérateurs craignent désormais une multiplicité des candidatures qui aggraverait les incertitudes sur l'issue de l'élection.

Lundi, dès le début de matinée, le franc subissait quelques attaques. Après avoir plongé à un plus bas de 3,4405 francs pour 1 deutschemark, il devait toutefois se stabiliser autour 3,4380 francs. Lundi en fin de journée, il s'échangeait à 3,4375 francs face au mark, contre 3,4320 francs en clôture vendredi soir. En évoluant sous ce seuil, c'est-à-dire sous la *« barre »* psychologique des 3,44 francs pour 1 deutschemark, les opérateurs ne manifestent pas trop d'inquiétude.

Vers de nouveaux records

Cette dernière, en revanche, a régné sur la lire italienne. Après un léger raffermissement au cours de la semaine passée, elle s'était de nouveau affaiblie à l'annonce que Silvio Berlusconi serait entendu, mardi 13 décembre, par les juges enquêtant sur la *« corruption »*. Lundi, en fin d'après-midi, la lire est tombée à 1 040,2 pour 1 deutschemark, soit le cours le cours le plus bas de son histoire. Le précédent record à la baisse datait du 25 novembre, à 1 038,70 lires pour 1 deutschemark. Mis à part les effets de l'audition de Silvio Berlusconi, la devise italienne avait déjà subi quelques attaques au cours de la matinée après les appels à la démission du gouvernement lancés dimanche par le président du groupe Olivetti, Carlo De Benedetti. Selon Paul Rodriguez, analyste à la Banque Natwest Markets, l'instabilité politique italienne pourrait entraîner la devise à de nouveaux records à la baisse à 1 045 pour 1 deutschemark avant la fin de l'année, avant d'atteindre la barre symbolique des 1 050 courant janvier.

Si la situation était jugée préoccupante sur le marché des changes et surtout sur la lire, elle l'était également sur les marchés obligataires. Sur le marché des taux à long terme, le contrat notionnel du MATIF échéances décembre a chuté de 90 centièmes à 112,28, entraînant dans son sillage, une fois n'est pas coutume, le Bund allemand, qui reculait de 0,61 % en fin de journée. Cela étant, le vif recul des marchés obligataires européens n'est pas essentiellement dû à l'absence de visibilité créée par le retrait de la canditature de Jacques Delors. Le recul du marché américain, notamment en raison des inquiétudes suscitées par les pertes importantes subies par le comté d'Orange dans le marché sur les produits dérivés a également contribué au malaise. Le rendement des bons du Trésor à 30 ans, s'est tendu à 7,91 % contre 7,85 % vendredi soir.

Coté actions, l'ensemble des places européennes ont baissé : Londres a abandonné 1,17 %, Paris 0,91 % et Francfort, 0,17 %. Le record à la baisse a été affiché par Milan, avec un recul de 3,27 %. Dans ce contexte, les opérateurs estiment désormais que les chances de voir la traditionnelle reprise de fin d'année s'estompent de plus en plus.

F. Bn.

La faillite du comté d'Orange en Californie relance la polémique sur les marchés dérivés

Les fameux instruments financiers dérivés, tant décriés en raison de leur caractère spéculatif, viennent de réapparaître brutalement sur le devant de la scène. Coïncidence, en l'espace d'une semaine, le comté d'Orange, en Californie, s'est placé sous la protection de la loi américaine sur les faillites, et les gouverneurs des banques centrales des dix plus grands pays industriels réunis dans le cadre du Comité de Bâle viennent de publier deux études sur les conséquences du développement des marchés dérivés.

Quel rapport peut-il y avoir entre le comté d'Orange, situé près de Los Angeles, et le Comité de Bâle ? Tout simplement la mise en faillite du comté californien, le 6 décembre, à la suite de pertes considérées aujourd'hui comme supérieures à 2 milliards de dollars (près de 11 milliards de francs) sur des opérations financières à base de produits dérivés. L'ancien trésorier démissionnaire du comté, Robert Citron, avait utilisé des prêts à court terme pour prendre des positions spéculatives sur les taux d'intérêt américains à partir de contrats à terme.

Vendredi 9 décembre, le comté n'a pas pu honorer le remboursement d'une émission obligataire de 110 millions de dollars. Le gouverneur de Californie a ordonné, samedi 10 décembre, une enquête sur le fonds d'investissement du comté. Parallèlement, Merrill Lynch, première firme de courtage américaine et conseiller du comté, fait l'objet d'une enquête de la SEC (Security and Exchange Commission). La SEC a déclaré qu'elle suivait avec attention cette affaire mais qu'elle n'avait *« aucun droit pour déterminer les politiques d'investissement des comtés »*.

Un des plus riches des Etats-Unis

La mésaventure du comté d'Orange, un des plus riches des Etats-Unis, a fait baisser le dollar, chuter les obligations américaines et inquiète Wall Street. D'autres pertes pourraient être rendues publiques dans les prochaines semaines. En tout, 187 municipalités, écoles publiques et autres hopitaux californiens ont investi 7,8 milliards de dollars sur un total de 20 milliards aux côtés du comté d'Orange dans le fonds d'investissements incriminé. Un autre comté, celui de Walworth dans le Wisconsin, a été placé sous surveillance par l'agence de notation financière Moody's à la suite de pertes de l'ordre d'1 milliard de dollars sur les produits dérivés. Le comté de San-Diego a reconnu également que la valeur de ses investissements avait chuté de 358 millions de dollars, pour moitié à la suite d'opérations avec des dérivés.

Une nouvelle fois, les instruments financiers dérivés et leur fantastique développement sont sur la sellette. Les transactions annuelles sur les produits dérivés ont explosé et représentaient, en 1992, tous marchés confondus, près de 18 000 milliards de dollars (près de 100 000 milliards de francs), selon la Banque nationale suisse. Les volumes d'échanges se sont encore nettement accrus au cours des deux dernières années. Ces contrats à terme et autres options d'achat et de vente sont utilisés par les établissements financiers et les entreprises pour se prémunir contre les évolutions des changes, de taux d'intérêt ou des matières premières. Ils *« dérivent »* en ce sens que leur valeur dépend étroitement de celle des devises, des titres ou des cours des matières premières auxquels ils sont liés.

Série noire

Leur avantage est d'utiliser le principe de l'effet de levier. La valeur d'une option ou d'un contrat à terme augmente bien plus rapidement que celle des titres, monnaies et matières premières dont ils dérivent. Une mise de fonds modérée peut entraîner des gains considérables... à condition d'être investie à bon escient. Car la réciproque est aussi vraie. Les pertes sont à la mesure des gains : considérables. L'utilisation de ces produits toujours plus sophistiqués à des fins spéculatives et non pas de protection de portefeuilles sur un marché devenu gigantesque et incontrôlable a déjà coûté très cher à de nombreuses sociétés.

L'accident financier dont est victime aujourd'hui le comté d'Orange est loin d'être un cas isolé. Depuis le début de l'année, on peut même parler de véritable série noire. En janvier, la société allemande Metallgesellschaft a annoncé avoir perdu plus d'1 milliard de dollars sur ses opérations avec des contrats à terme de produits pétroliers. En mars, le fonds d'investissement Askin Capital Management (2 milliards de dollars) est liquidé après d'énormes pertes consécutives à des opérations dérivées sur des hypothèques. En avril, le lessivier Procter and Gamble révèle une perte de 102 millions de dollars. En juin, c'est l'État de Floride qui révèle avoir perdu 175 millions de dollars.

Il y a deux mois, Procter and Gamble décidait d'attaquer en justice Bankers Trust, septième banque américaine et numéro un des produits dérivés. Le lessivier reproche à la banque de l'avoir trompé sur le risque lié à certains produits dérivés. Bankers Trust proteste de son innocence et licencie plusieurs responsables. En accord avec la Réserve fédérale, Bankers Trust vient d'accepter de rendre ses opérations sur produits dérivés plus transparentes et mieux contrôlées (*le Monde* du 7 décembre).

Face à ces risques, les banques centrales et les institutions internationales paraissent un peu impuissantes en dépit des multiples études et recommandations. Tour à tour, le Fonds monétaire international, un ensemble d'experts baptisé « groupe des trente », sous l'égide du Congrès américain et les institutions de la Communauté européenne se sont préoccupés de l'expansion sans contrôle de ces produits financiers. Le Comité de Bâle a, de son côté, publié la semaine dernière une synthèse de ses recommandations et une étude sur les conséquences du développement des dérivés.

Les gouverneurs des banques centrales distinguent les évolutions de marché dites « normales » et les périodes de tensions. Dans le premier cas, l'effet des marchés dérivés sur les politiques monétaires et les économies est jugé insignifiant. En revanche, dans les périodes agitées, les dérivés amplifient les évolutions de marché. Il importe, souligne le Comité, *« que les banques centrales prennent de grandes précautions pour que leur politique ne laisse pas s'installer le doute, mais au contraire permette d'anticiper le maintien d'un environnement non-inflationniste »*. Du côté des recommandations : *« Les autorités de contrôle doivent continuer à mettre l'accent sur la nécessité pour les banques d'adapter et d'améliorer leurs systèmes de gestion des risques »*, écrit le comité.

« Un risque du système »

Les autorités de tutelle craignent avant tout ce qu'elles appellent dans leur jargon un *« risque de système »*. C'est-à-dire la théorie des dominos appliquée aux établissements financiers engagés sur les marchés dérivés : la défaillance d'un seul entraînerait la faillite de tous. Un scénario-catastrophe pas forcément absurde au regard des engagements hors bilan des banques américaines. Ils atteignaient l'an dernier 1 923 milliards de dollars pour Bankers Trust et 1 731 milliards de dollars pour JP Morgan, à comparer à des capitaux propres de respectivement 4,5 et 9,9 milliards de dollars.

ÉRIC LESER

Le Sénat examine le projet de budget du gouvernement de Silvio Berlusconi

Très controversée, la loi de finances italienne pour 1995 franchit une nouvelle étape, mardi 13 décembre, en arrivant en assemblée plénière au Sénat, où elle devrait être discutée et – en principe – adoptée, avant de retourner, pour une décision définitive, devant la Chambre des députés, d'ici à la fin de l'année. Les discussions s'ouvrent le jour même où le président du conseil, Silvio Berlusconi, doit être interrogé à Milan pour répondre de l'accusation de *« corruption »*.

ROME

de notre correspondante

La crise politique qui s'est précipitée ces derniers jours avec les menaces de la Ligue du Nord, alliée la plus récalcitrante de M. Berlusconi, de faire « exploser » à brève échéance la majorité gouvernementale, a déjà eu des répercussions néfastes sur la lire, qui, lundi 12 décembre, s'échangeait à un nouveau record à la baisse de 1 042 lires pour 1 deutschemark.

Avant même le début des travaux au Sénat, une véritable bataille de chiffres divise opposition et majorité. La loi de finances 1995, qui prévoyait, sans augmenter la pression fiscale, de réduire le déficit public d'environ 50 000 milliards de lires (165 milliards de francs), peut-elle encore maintenir ses engagements, après les amendements intervenus à la Chambre, et surtout l'accord syndicats-gouvernement du 1er décembre sur la réforme des retraites (*le Monde* du 3 décembre) ? M.Berlusconi a beaucoup cédé sur cette dernière mesure qui devait apporter quelque 6 000milliards d'économies, acceptant qu'elle soit l'objet d'un projet de loi dissocié du budget, ce qui permettra la réforme de fond nécessaire. Par ailleurs, un des principaux amendements imposés à la Chambre par la Ligue et les progressistes à propos de la revalorisation de certaines pensions va creuser encore le manque *« à économiser »* d'environ 2 000milliards.

« Plan d'austérité-bis »

A cela s'ajoutent les premiers fonds, non prévus à l'automne bien sûr, qui doivent être débloqués pour les victimes des inondations survenues en novembre dans le nord du pays. Enfin, l'augmentation de 1 % des taux d'intérêts depuis l'été, dans le cas d'un pays dont les finances publiques sont grevées par une politique d'endettement massif, se traduit par une surcharge supplémentaire d'environ 10 000 milliards sur le service de la dette.

Résultat, clament les oppositions, les promesses gouvernementales de réduction du déficit budgétaire sont fallacieuses. Dans le meilleur des cas, le « trou » atteindra 30 000 milliards de lires (100 miliards de francs). Et 50 000 milliards dans la pire des hypothèses. *« Terrorisme des chiffres ! »*, rétorque le ministre du Trésor, Lamberto Dini, qui estime les calculs de l'opposition malhonnêtes. Selon le ministre, toutes les dépenses et le manque à gagner supplémentaire cités ne doivent pas être portés exclusivement sur les comptes de 1995, mais *« étalés dans le temps »*. M. Dini est convenu qu'au printemps il faudrait faire les comptes et qu'*« un plan d'austérité*-bis » serait peut-être à envisager. Cela signifie, comme l'ont évoqué d'autres ministres, de nouvelles taxes en perspective, contrairement aux promesses électorales. Les experts du Fonds monétaire international (FMI) qui étudiaient l'état de l'économie italienne ont remis, lundi, leur copie au ministre du Trésor. D'après les informations qui ont filtré, la loi de finances, dans le contexte d'instabilité politique, leur est apparue de peu de consistance, surtout après la dissociation de la réforme des retraites et du budget, et les mesures d'austérité insuffisantes.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Attirées par un pays où la croissance dépasse 6 %

Les entreprises françaises cherchent à développer leurs liens avec l'Australie

CANBERRA

de notre envoyée spéciale

Dans le sillage du CNPF, invité officiel du gouvernement australien, vint-cinq entreprises françaises (parmi lesquelles GDF, EDF, Chargeurs réunis, Pechiney, la Générale des eaux,la Lyonnaise des eaux et Alcatel) ont achevé le 9 décembre une visite de quatre jours dans le pays à l'occasion d'une conférence sur le commerce (National Trade and Investment Outlook Conference, NTIOC) organisée à Melbourne et où la délégation française faisait figure de seul participant européen.

A cette occasion, les dirigeants français qui se sont également rendus à Sydney et à Canberra, soucieux de développer la coopération et le volume des échanges entre les deux pays, se sont dit impressionnés par les bonnes performances dont peut se targuer l'économie australienne depuis quelques mois : 9,1 % de chômage contre 11 % il y a à peine deux ans, 6,4 % de croissance – un record au sein des pays de l'OCDE – et une inflation pour le moment maintenue en dessous de 2 %. Un paysage qui devrait attirer de nouveaux investisseurs français.

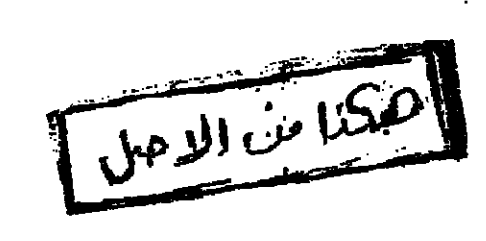
Aujourd'hui, la France est le dixième fournisseur et le huitième investisseur étranger dans le pays (avec une dominante dans les secteurs minier et du tourisme). Sa position s'est déjà considérablement améliorée depuis quelques années : contre 80 sociétés françaises implantées en Australie en 1987, il y en a près de 190 aujourd'hui. La balance commerciale est d'ailleurs tout à fait favorable à la France qui exporte pour plus de 6 milliards de francs en Australie et importe des produits australiens à hauteur d'à peine 3,5 milliards. Mais globalement les échanges restent marginaux : 0,4 % des exportations et des importations totales françaises alors que, semble-t-il, les produits australiens pourraient facilement se tailler une place plus importante sur le marché français.

FLORENCE DE CHANGY

Avec 89 % des votants

Jean Gandois est élu président du CNPF

Jean Gandois a été élu, mardi 13 décembre, président du CNPF par l'assemblée générale de l'organisation patronale. Agé de 64 ans, l'ancien président de Pechiney, qui demeure président du groupe sidérurgiste belge Cockerill-Sambre, succéde ainsi à François Perigot, qui dirigeait le CNPF depuis 1986. Le 14 novembre le conseil exécutif du CNPF avait émis un avis favorable à la candidature de M. Gandois – avec 25 voix contre 10 à Jean-Louis Giral, président de Desquennes et Giral, et un bulletin nul – ce qui avait entraîné le retrait immédiat de son concurrent. Mardi 13 décembre, 446 membres de l'assemblée générale, qui compte 536 grands électeurs, ont pris part au vote, soit un pourcentage de 84 %. M. Gandois a obtenu 395 suffrages, soit 89 % des votants.



هكذا من الأصل

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Selon une étude de l'INSEE

Paris continue à attirer les emplois au détriment des villes de l'arc Nord-Est

Comment les emplois voyagent-ils sur le territoire ? Quelles villes et quelles régions bénéficient le plus des transferts, et les pôles déjà dynamiques ont-ils tendance à accroître leur potentiel et leur attractivité ? L'INSEE tente de répondre à ces questions dans une étude, publiée mardi 13 décembre, sur la « *métropolarisation* » des emplois, processus qui conduit une ville à perdre des personnes actives au profit d'une agglomération plus importante (souvent éloignée) qui *en a déjà davantage*. C'est, en termes clairs, l'illustration économique de la boulimie et de la peau de chagrin ou de la concentration et de l'assèchement.

Les salariés et, surtout, les cadres occupant des fonctions stratégiques ont tendance à quitter les villes en déclin ou en faible croissance pour trouver du travail dans des endroits réputés plus dynamiques. Les déséquilibres géographiques, démographiques et économiques s'aggravent dans ce mouvement d'agglutination accentuée des emplois. Un constat sans appel au moment où le Parlement achève l'examen du projet de loi de développement du territoire.

Entre 1982 et 1990, un quart des 394 aires urbaines étudiées par l'INSEE ont gagné des actifs au détriment des trois quarts restant. Sur ces 93 villes gagnantes, Paris et sa couronne immédiate s'approprient la moitié du flux, en « empochant » 109 870 actifs nouveaux sur 206 350. Toulouse vient – très loin – en deuxième position, suivie de Nice et de la zone Grasse-Cannes-Antibes. Les villes attractives sont dans la moitié sud ou dans les Alpes du Nord. Des cités moyennes, comme Thonon-les-Bains, Annecy, Bayonne, tirent bien leur épingle du jeu.

Lourd écot à la crise industrielle

A contrario, l'arc nord-est a payé un lourd écot à la crise industrielle qui frappe ces régions depuis dix ans. Valenciennes a perdu 9 700 actifs au profit d'autres villes, soit exactement ce dont s'enrichissait Lyon, « *seule ville, à part Paris, qui, par sa taille, son dynamisme et son environnement, semble en mesure de rivaliser avec des métropoles étrangères comme Barcelone, Milan, Hambourg ou Munich* », note l'INSEE. A Brest, très handicapée par sa position excentrique et par le relatif déclin des industries militaires, la saignée a été redoutable car 4 864 personnes actives habitant l'aire urbaine de Paris en 1990 résidaient dans le port du Ponant en 1982, alors que, dans le sens inverse, on n'enregistre que 2 177 actifs.

Quand on considère les flux au détriment de Paris, seules 4 villes gagnent plus de 1 000 actifs : Toulouse, Cannes-Grasse-Antibes, Nice et Annecy. Des capitales régionales ayant une bonne image, comme Rennes ou Nantes, ne bénéficient que très peu de ce phénomène de métropolarisation. Le même constat vaut pour Strasbourg, pourtant « capitale » européenne. Des chefs-lieux régionaux comme Limoges, Besançon, Amiens, Clermont-Ferrand ou Poitiers ne sont même pas cités par l'INSEE, ce qui pose la question de leur capacité à organiser *des contrepoids aux grandes* métropoles.

Sur les 56 villes bénéficiaires dans leurs échanges d'emplois avec la capitale, 52 sont localisées dans le sud du pays. Outre Paris, Lille est le pricipal « exportateur » d'emplois vers ces régions attractives, parce que ensoleillées. C'est ce que l'on appelle l'héliotropisme.

FRANÇOIS GROSRICHARD

10 villes gagnantes, 10 villes perdantes

Nombre d'actifs: 15 500 / 3 000

Dunkerque, Lille, Lens, Valenciennes, Le Havre, Rouen, Brest, Le Mans, Paris 109 870 Emplois gagnés, Nancy, Annemasse, Lyon, Annecy, Saint-Étienne, Bordeaux, Nice, Montpellier, Toulouse, Toulon, Cannes-Grasse-Antibes

Gain d'actifs / Perte d'actifs

Source : INSEE

Cette carte montre l'extraordinaire pouvoir d'attraction *de l'agglomération parisienne. Paris gagne sept fois plus d'emplois que Toulouse. Les villes du sud sont privilégiées.* A contrario, les pertes sont mieux partagées même si *les villes du nord et du nord-est*, et des grands ports (Brest, Dunkerque, le Havre, Rouen) ont payé un écot particulièrement lourd à la crise.

COMMERCE EXTÉRIEUR

A la veille du départ de trois de ses membres

L'AELE s'interroge sur son avenir

Les sept pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) devaient se réunir, mardi 13 et mercredi 14 décembre à Genève, pour étudier l'avenir de l'Association après l'adhésion à l'Union européenne de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à compter du 1er janvier 1995. Avec ces « défections », l'AELE ne comptera plus que quatre membres – la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein.

Réduite à une peau de chagrin, l'Association a-t-elle encore sa raison d'être ? « *L'AELE a perdu de son importance* », constatait dans nos colonnes, le chef du département suisse des affaires étrangères, Flavio Cotti (*le Monde* du 3 décembre 1994). « *L'AELE n'est pas morte mais sa portée est limitée* », admet, de son côté, un fonctionnaire de la Commission européenne.

A l'origine, lors de son entrée en vigueur en 1960, l'Association a été conçue à l'initiative de la Grande-Bretagne pour contrecarrer la construction européenne. Les pays membres ont alors progressivement aboli entre eux les droits de douane et signé des accords bilatéraux de libre-échange avec la CEE. Mais l'édifice n'a pas résisté à l'attraction exercée par la Communauté. Le Royaume-Uni et le Danemark en 1972, le Portugal en 1985 et, dans quelques jours, l'Autriche, la Suède et la Finlande ont préféré prendre le train de l'Union en marche. Cela n'empêche pas, néanmoins, l'AELE d'envisager un élargissement. La Slovénie a demandé l'ouverture de négociations sur son adhésion. La réunion de Genève va être l'occasion pour l'Association d'étudier les possibilités de renforcer les relations avec les pays de la Communauté des Etats indépendants (*CEI*) avec qui existent déjà des liens commerciaux.

Lors de cette conférence, les ministres devraient faire le point également sur l'Espace économique européen (EEE), entré en vigueur le 1er janvier 1994. Cet espace qui regroupe les membres de l'Union européenne et ceux de l'AELE – hormis la Suisse et pour l'instant le Liechtenstein – consacre la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services, sauf pour l'agriculture et la pêche, sur l'ensemble de son territoire. Le mardi 20 décembre aura lieu un conseil de l'EEE avec, à l'ordre du jour, un éventuel allègement de ses structures.

A. Pu.

CONJONCTURE : Les prix sont restés stables en novembre. – L'indice des prix à la consommation en France est resté stable en novembre par rapport à octobre, selon les statistiques provisoires publiées, lundi 12 décembre, par l'INSEE. Hors tabac, les prix ont même baissé de 0,1 %. Sur un an (novembre 1993-novembre 1994), la hausse s'élève à 1,6 %. La stabilité des prix en novembre s'explique principalement par la chute des prix des produits frais (– 5,1 %) alors que ceux du tabac ont augmenté de 5,4 %. Les prix des produits manufacturés du secteur privé ont baissé de leur côté de 0,1 %, en raison notamment du début des soldes dans l'habillement.

INDUSTRIE

En raison de défaillances techniques

IBM suspend la livraison des micro-ordinateurs équipés de la puce Pentium d'Intel

Quelques semaines après la révélation d'un défaut affectant le résultat de certaines divisions avec de nombreuses décimales dans les ordinateurs personnels (PC) hauts de gamme équipés du nouveau processeur Pentium de Intel, le géant informatique a décidé de stopper les livraisons de micro-ordinateurs équipés de cette puce-vedette.

« *Intel outside* » ?, Intel sur la touche ? Intel, le tout puissant fabricant américain de microprocesseurs a coutume de signaler la présence de ses produits dans les ordinateurs par l'autocollant « *Intel inside* »,c'est à dire « *Intel à l'intérieur* ». Lundi 12 décembre, IBM, son principal client, a modifié à sa manière le slogan.

Le géant informatique a décidé de stopper ses livraisons de micro-ordinateurs équipées du Pentium, la puce vedette d'Intel, qui est au processeur ce que le moteur douze cylindres est à l'automobile. Il y a deux semaines, Intel avait reconnu que ce microprocesseur comportait un défaut. Or, selon IBM, qui cite les travaux de ses services de recherche, les erreurs dues au défaut du Pentium « *sont plus fréquentes qu'estimé précédemment* ». Il considère que la fiabilité de ses machines est désormais menacée. Les financiers américains ont réagi immédiatement : sitôt le communiqué d'IBM diffusé, l'action Intel, cotée au second marché, chutait à 58,50 dollars, perdant instantanément 4,25 dollars par rapport à sa précédente cotation.

Cette annonce publique est un camouflet pour Intel. La décision n'est sans doute pas exempte d'arrière-pensée. Une formidable bataille s'est engagée autour de la nouvelle génération de microprocesseurs, de véritables chefs d'œuvre de miniaturisation. Leur vitesse de fonctionnement croît sans cesse. Ils doivent pouvoir faire tourner des systèmes d'exploitation et des applications (multimédia, gestion de bases de données) qui demandent des puissances de calcul de plus en plus grandes.

Fort effet d'échelle

Dès lors, leur coût de conception est extraordinairement élevé. Fini le temps où un fabricant d'ordinateurs pouvait produire les quelques milliers de puces nécessaires à ses besoins. A cause des effets d'échelle considérables dans cette industrie, les ventes doivent se chiffrer en millions d'unités pour permettre à leur concepteur d'amortir les frais et de dégager une rentabilité.

Ces dernières années, l'univers de l'ordinateur personnel a été dominé par le tandem Intel-Microsoft. Le premier a équipé les PC de sa série 86 (les 286, 386, 486) dont le Pentium est aujourd'hui l'héritier. Le second a *fourni les systèmes d'exploitation* DOS, puis Windows. De donneur d'ordres, les fabricants d'ordinateurs sont devenus dépendants de leurs fournisseurs. Intel a pu ainsi imposer aux constructeurs qui souhaitaient s'en équiper un embargo pour l'annonce de machines équipées de Pentium. Le feu vert – unanimement respecté par les constructeurs – a été levé au printemps 1993. Intel s'est donné quelques mois pour écouler ses stocks de 486. En fixant une date unique, le fabricant de puces s'est assuré également d'un formidable effet de masse.

De fait, Intel fait largement la politique commerciale de ses clients. C'est peu dire que cette dépendance est mal vécue. Pour ne pas s'abandonner au seul bon vouloir d'Intel, IBM, allié à Apple et Motorola, a mis un second fer au feu. Les trois partenaires ont développé une puce concurrente – le PowerPC – dont ils souhaitent équiper les micros, les serveurs et les stations de travail. De son coté, Digital Equipement a mis au point une autre puce, le processeur Alpha.

Les analystes en sont convaincus : dans le monde de la micro, un seul « moteur » finira par réellement s'imposer. Client d'Intel, IBM est devenu avec son Power PC l'un de ses plus redoutables concurrents. Cette guerre engage des centaines de millions de dollars. Tous les coups y sont permis. Voilà qui peut expliquer la large publicité donnée par « Big Blue » aux erreurs de calcul du Pentium. Et l'exaspération d'un Intel, qui estime la décision d'IBM « *injustifiée* ».

CAROLINE MONNOT

Une question de fréquence

Le Pentium est le dernier microprocesseur fabriqué par la firme américaine Intel. Ce circuit intégré est trois fois plus complexe que le processeur Intel 486 qu'il a remplacé dans les ordinateurs personnels (PC) hauts de gamme. Il incorpore des améliorations concernant les algorithmes du calcul en virgule flottante (opérations comportants de nombreuses décimales). C'est précisément dans ce domaine qu'un défaut s'est introduit dans le processus de fabrication. L'exactitude des résultats s'en trouve affectée, selon Intel, uniquement « *pour certaines divisions rares* ». Les tests auraient montré que, dans un cas sur neuf milliards, l'erreur se situe « *entre la quatrième et la neuvième décimale* ».

Le défaut fut détecté au cours de l'été 1994 par le fabricant qui dit avoir, depuis, corrigé l'erreur. Mais les microprocesseurs déjà fabriqués n'ont pas été retirés du marché. Intel a préféré traiter directement avec les utilisateurs concernés, estimant que le défaut n'était susceptible d'entraîner une erreur qu'« *une fois tous les vingt-sept mille ans en moyenne* » en utilisation normale. Un article publié par un mathématicien américain dans une revue spécialisée a cependant amené Intel à reconnaître publiquement l'existence de ce défaut le mois dernier (*le Monde* daté 27-28 novembre).

IBM, qui dit refléter « *l'inquiétude croissante* » de ses clients, affirme qu'Intel a sous-estimé l'impact du problème. Selon des tests conduits par la division recherche de la multinationale, les erreurs dues au défaut peut apparaître tous les vingt-quatre jours sur un ordinateur personnel employant le programme « Spreadsheet » (un tableur) quinze minutes par jours. La fréquence pourrait atteindre vingt erreurs par jour sur les serveurs de réseau IBM PC500.

IBM a donc préférer cesser les livraisons de ses ordinateurs concernés. « *Des solutions provisoires* » sont étudiées avec les clients qui peuvent néammoins, s'ils le désirent, recevoir le matériel qu'ils avaient commandé. « *Nous travaillons avec Intel pour aider à la résolution du problème du Pentium* », ajoute-t-on chez IBM.

SOCIAL

Echec des négociations sur l'aménagement du tempsde travail dans les banques

L'AFB contrainte de revoir sa copie

Le projet d'aménagement du temps de travail concocté par l'AFB (Association française des banques) a toutes les chances d'être mort-né. Cet accord, dérogatoire au sacro-saint décret de 1937, devait notamment permettre aux banques membres de l'AFB d'ouvrir six jours sur sept et d'élargir la plage horaire d'ouverture des guichets de 7 h 45 à 19 h 30 (*le Monde* du 29 novembre). Des réductions d'horaires sans perte de salaire pour le personnel volontaire et des créations de postes servaient de contrepartie. C'est l'absence de chiffrage sur ce dernier point qui semble être la cause de ce second échec. Une première série de négociations s'était déroulée au printemps, sans succès.

Déjà refusé par les syndicats SNB-CGC, CFTC, FO et CGT, le projet d'accord ne peut recevoir sa validation que de la seule CFDT, qui n'a pas encore donné sa réponse. La date butoir est fixée au 15 décembre. La centrale syndicale a pris la décision de consulter l'ensemble de ses sections locales. *Alors que le dépouillement n'est* pas encore totalement terminé, la tendance qui se dégage est, d'ores et déjà, très clairement en faveur du « non ». Dans ces conditions, la CFDT devrait annoncer son refus de signer l'accord dès que les résultats définitifs seront connus. Ce nouvel échec rend caduc le projet de l'AFB et va obliger les parties à se revoir pour un nouveau cycle de négociations.

A. B.-M.

Rencontres entre le premier ministre et les syndicats

Edouard Balladur propose un sommet social au printemps

Edouard Balladur a entamé une série de consultations avec les syndicats afin de préparer la présidence française de l'Union européenne qui prend effet au 1er janvier 1995. Le premier ministre a reçu, lundi 12 décembre, séparément à Matignon, les responsables de la CFTC, de la CFE-CGC et de la CFDT. Selon Alain Deleu, président de la CFTC, Edouard Balladur a déclaré que la France proposerait la tenue en février ou mars d'une « *convention* » des quinze ministres des affaires sociales pour faire le point sur la lutte pour l'emploi, la formation des jeunes et la protection sociale dans l'Union européenne. Pour le premier ministre, cette convention, « *constatant les disparités de situation qui existent en Europe dans ce domaine-là* », devrait recommander la mise en place d'une « *méthode pour le dialogue social* ».

Selon Marc Vilbenoît, président de la CFE-CGC, M. Balladur a aussi proposé qu'un bilan de l'application en France du volet social du traité de Maastricht soit réalisé d'ici à la fin de l'année, afin de « *fixer les caps de la présidence française* ». Le premier ministre n'a pas précisé la forme que prendrait l'élaboration de ce bilan.

Enfin, Nicole Notat, secrétaire général de la CFDT, a proposé l'organisation au niveau européen d'un « *sommet du dialogue social* » pendant la présidence française. Ce sommet devrait faire « *un bilan de ce qui a été fait sur le plan social, des obstacles et des freins* » depuis le traité de Maastricht, « *et peut-être dessiner quelques perspectives soit de négociations, soit de directives* ».

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SICAV
COEXIS

• Orientation : obligations françaises ; moyen terme
• Durée de placement : 2 à 3 ans
• Valeur liquidative au 30.11.1994 : 1 534,29 F

Assemblée Générale

Les actionnaires de la Sicav Coexis sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 10 janvier 1995 à 14 h 30, 23 Place de Catalogne - 75014 Paris.

Cette Assemblée Générale aura principalement pour objet d'arrêter les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1994.

Pour tout renseignement complémentaire, les actionnaires peuvent s'adresser à leur agence habituelle du Crédit Agricole.

Chaque jour le cours de COEXIS sur
■ SICAVÉCOUTE Tél. : 36.68.56.55 ■ Code : 61 (3 unités par mn)



MÉDIA-FINANCE

VIE DES ENTREPRISES

Déréglementation du transport aérien

TAT, AOM et Air Liberté vont concurrencer Air Inter

Bernard Bosson, ministre des transports, a annoncé, lundi 12 décembre, l'ouverture à la concurrence, dès le 1er janvier, des lignes Orly-Toulouse et Orly-Marseille (*le Monde* du 13 décembre). C'est un tournant capital pour Air Inter jusque-là en situation de monopole. Seule la ligne Orly-Nice est desservie par AOM, filiale d'Altus Finance, ce qui a donné lieu à un accroissement des fréquences et du confort mais pas à une baisse des prix.

Air Inter va donc accueillir deux concurrents sur Orly-Marseille avec TAT et AOM et sur Orly-Toulouse avec TAT et Air Liberté. Le ministre n'a pas retenu EAS, la compagnie de Francis Lagarde. Il a suivi en cela l'avis défavorable du Conseil supérieur de l'aviation marchande (CSAM). Soulignant la situation financière très dégradée de cette compagnie et la non-communication d'informations financières pour 1994 et 1995, le CSAM a même proposé que la licence d'exploitation d'EAS soit transformée en licence temporaire jusqu'au 27 février, en attendant des informations complémentaires.

Euralair, également candidate à la desserte des deux lignes, reste dans l'expectative. Elle n'a rien obtenu dans l'immédiat et son sort est renvoyé à une prochaine réunion du CSAM. La délivrance d'une autorisation d'exploitation de la liaison Orly-Toulouse à cette compagnie nécessite des éléments complémentaires sur ses hypothèses d'activité et ses perspectives financières en 1995, estime le ministère. Cette décision a déclenché l'indignation d'Alexandre Couvelaire, le PDG de cette petite compagnie. Il est vrai que pour 1993, Euralair était le candidat qui a présenté les meilleurs résultats financiers avec des pertes limitées à 14 millions de francs.

Dans ce contexte, M. Couvelaire a annoncé qu'il fournirait, dès le 13 décembre, au ministère des transports les éléments démontrant sa capacité à exploiter la ligne Orly-Toulouse et qu'il attend une réponse immédiate. L'arrivée de concurrents sur les lignes les plus rentables d'Air Inter met fin à un long affrontement où l'on a vu intervenir la Commission de Bruxelles et la Cour de justice européenne, à la suite d'une plainte de TAT European Airlines, en septembre 1993. Le ministère des transports avait cherché à gagner du temps pour différer l'arrivée de la concurrence et ne souhaitant initialement ouvrir ces deux lignes qu'en avril 1995 et 1996.

M. L

Préavis de grève le 14 décembre

La SNCF prévoit 4 800 suppressions de postes en 1995

Le mot d'ordre de grève à l'occasion de l'examen du budget 1995 par le conseil d'administration de la SNCF, mercredi 14 décembre, devrait donner lieu à de faibles perturbations. Seule à ce jour, la CFDT a déposé un préavis, les autres organisations se réservant pour l'examen du contrat de plan. La direction de la SNCF prévoyait, mardi 12 décembre, de faibles perturbations limitées, en Ile-de-France, à la banlieue desservie par les gares de Lyon et Montparnasse, et dans les régions dépendant de Toulouse, Nantes, Bordeaux, Lyon et Montpellier.

La situation financière de la SNCF en 1995 reste très mauvaise. Les prévisions portent le déficit à environ 9 milliards de francs avec une amélioration de l'excédent brut d'exploitation qui passerait de 6,6 milliards en 1994 à 9,1 milliards en 1995. Le chiffre d'affaires devrait passer de 54 à 57,4 milliards de francs l'année prochaine. Les investissements atteindront près de 18 milliards dont treize pour le réseau principal et cinq pour l'Ile-de-France. L'endettement de la SNCF continue de progresser et devrait atteindre à la fin de l'année 1994, 156 milliards, soit près de trois fois le chiffre d'affaires.

Les suppressions de postes, sujet sensible pour les syndicats, se poursuivent en 1995, avec 6 800 départs programmés et 2 000 embauches (particulièrement en Ile-de-France), soit 4 800 emplois en moins contre 6 000 en 1994. En 1995, la SNCF prévoit une croissance importante du trafic des grandes lignes de l'ordre de 8 % liée à l'Eurostar, à la reprise et à un plan de reconquête des voyageurs. La SNCF table sur une poursuite de la croissance du trafic de marchandises, de l'ordre de 5 %.

M. L

Changement à la présidence du directoire

Roussel-Uclaf conforte son autonomie au sein de l'ensemble pharmaceutique de Hoechst

« Il faut un commandement unique tout en gardant l'autonomie des deux structures s'occupant de la pharmacie chez Hoechst ». Ce principe d'Edouard Sakiz, président du conseil de surveillance de Roussel-Uclaf, s'est vérifié avec la démission soudaine d'Ernst Günter Afting de la présidence du directoire et son remplacement par Jean-Pierre Godard, également responsable de la pharmacie chez Hoechst (*le Monde* du 13 décembre).

Les dirigeants de Roussel-Uclaf avaient averti leur actionnaire allemand, voici un an, lorsqu'il avait renforcé sa participation : pas question d'être absorbé dans les activités pharmaceutiques du groupe et de perdre son identité. Une solution originale avait été trouvée, consistant en un échange de dirigeants. Ernst Günter Afting, responsable de la pharmacie de Hoechst, devenait président du directoire et cédait son siège à Jean-Pierre Godard, 57 ans, membre du directoire de Roussel-Uclaf, dont le nom était souvent évoqué pour la présidence.

Quelques mois après, un constat s'imposait : la greffe avait pris en Allemagne pour M. Godard, mais ce fut un rejet en France pour M. Afting. *« Il ne parlait pas la langue »*, dit-on pudiquement au siège parisien du laboratoire pour évoquer sa démission brutale. En conséquence, c'est un homme de Roussel-Uclaf qui prend la tête de ces deux entités de même taille et partagera son temps entre Romainville en région parisienne et Francfort. L'autonomie du laboratoire français sort de fait renforcée en matière de recherche et développement. Néanmoins, M. Godard va constituer et présider une direction opérationnelle commune, chargée de mettre en commun des moyens plus efficaces et de mobiliser l'ensemble des disponibilités en cas d'acquisition dans la santé humaine. Si des regroupements de filiales ont lieu dans de nombreux pays pour réduire ses coûts fixes, le grand dessein pour 1995 est de se renforcer aux Etats-Unis. L'ensemble Hoechst Roussel Pharma y réalise moins de 10 % de son chiffre d'affaires, qui est globalement de 8 milliards de DM (27,6 milliards de francs). Il se classe au vingt-sixième rang de l'industrie pharmaceutique avec 1 % du marché. Après avoir remis à flot cette filiale, l'objectif est de procéder à une acquisition, un vœu déjà exprimé en juin lors de la présentation des comptes.

DOMINIQUE GALLOIS

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CONTENTIEUX

GAZ DE FRANCE assigne l'association « Chauffage Fioul » devant le tribunal de Nanterre. – Gaz de France a annoncé, lundi 12 décembre, avoir assigné l'Association Chauffage Fioul devant le Tribunal de grande instance de Nanterre en raison de diverses actions contrevenant au *« fondement des règles régissant la publicité comparative et mensongère et du droit de la concurrence »*. GdF reproche à l'association Chauffage Fioul des distributions de documents, notamment à Sofia Antipolis, dans le cadre d'une campagne nationale de publicité intitulée Chaleur Fioul, lancée dans le courant de 1994. Les autres faits incriminés sont la distribution de documents publicitaires par l'intermédiaire d'installateurs grossistes des régions Centre et Normandie, un spot publicitaire diffusé cent douze fois en cours d'année et à l'occasion de la Foire de Paris.

COOPÉRATION

MOBIL ET REPSOL échangent des stations-service entre la France et l'Espagne. – Mobil et Repsol ont conclu un accord d'échange de stations-service entre la France et l'Espagne qui devrait prendre effet au premier trimestre de 1995 après l'obtention du visa de l'administration française. Au terme de cet accord, annoncé lundi 12 décembre, Mobil va acquérir sept nouvelles stations-service, dont une double, dans le sud de l'Espagne, renforçant ainsi sa pénétration sur le marché espagnol. La société espagnole Repsol intégrera à son réseau dix-huitstations-service nouvelles dans le sud de la France, ce qui lui permet de renforcer sa présence dans les principales zones urbaines de cette région.

ACQUISITION

KNP-BT acquiert un fabricant polonais de carton ondulé. – La division carton ondulé du groupe néerlandais KNP-BT, un des géants européens de la papeterie et des systèmes graphiques, a annoncé, lundi 12 décembre, un accord sur l'acquisition du fabricant polonais d'emballages en carton ondulé Expac Fabryka Tekury i Opakawan. Les détails financiers de l'opération n'ont pas été rendus publics. Dans un communiqué, le groupe néerlandais indique qu'Expac établi à Pruszcz, près de Gdansk, dispose d'une capacité de production d'environ 25 000 tonnes par an, avec près de 250 employés. Le communiqué précise qu'il est prévu de pousser la capacité de production à 40 000 tonnes par an. Avec cette acquisition, KNP-BT effectue sa première percée sur le marché du carton ondulé en Europe centrale. – *(AFP.)*

TRAFIC

ATR : la France maintient les vols des avions. – La Direction générale de l'aviation civile (DGAC) a indiqué, lundi 12 décembre, qu'elle maintient, après l'accident de l'ATR 72 du 31 octobre près de Chicago, les autorisations de voler de ces appareils. Dans une note d'information, la DGAC *« estime que, en l'absence de fait nouveau, il n'y pas de raison de modifier les limitations diffusées par la « Consigne de navigabilité » du 25 novembre 1994 »*, laquelle enjoint aux pilotes de passer en vol manuel dans certaines conditions de vol, notamment *« aussi longtemps qu'un dépôt de glace est observé sur l'avion »*. Les autorités américaines avaient annoncé, vendredi 9 décembre, l'interdiction totale de vol de ces appareils.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SICAV
ÉLICASH

• Orientation : monétaire franc
• Durée de placement : quelques jours à 3 mois
• Valeur liquidative au 30.11.1994 : 846 658,07 F

Assemblée Générale

Les actionnaires de la Sicav Élicash sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 10 janvier 1995 à 10 h 30, 23 Place de Catalogne - 75014 Paris.

Cette Assemblée Générale aura principalement pour objet d'arrêter les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1994.

Pour tout renseignement complémentaire, les actionnaires peuvent s'adresser à leur agence habituelle du Crédit Agricole.

Chaque jour le cours d'ÉLICASH sur
SICAVÉCOUTE Tél. : 36.68.36.35 Code : 12



à 300 m du métro MAIRIE DE ST-OUEN
Géant OCCASIONS TOUTES MARQUES NEUBAUER
L'hypermarché du véhicule d'occasion !
Votre voiture, nous l'avons !
● demander M. MERCIER
49.33.60.90
Quelques exemples parmi 300 voitures en stock.
309 GL PROFIL 6 CV, an. 92 ... 40 500 km
CORSA CITY 3 P, an. 94 ... 13 180 km
MONDEO 1.8 CLX, an. 94 ... 20 120 km
205 XL, an. 92 ... 44 000 km
XM SENSATION 2.0, an 92 ... 29 960 km
ZX FURIO, an. 93 ... 43 900 km
JS COMBI SUPER D, an. 94 ... 13 200 km
ESPACE RN 7 Places, an. 93 ... 31 520 km
TOYOTA COROLLA GLI 6 CV, an. 93 ... 24 580 km
ALFA 33 1.5 ie, an. 93 ... 24 000 km
HONDA CIVIC VEI, an. 94 ... 19 900 km
306 XRD, an. 94 ... 11 400 km
229, bd. Anatole-France 93200 ST-DENIS

René Benchemoul HABILLEUR
HOMMES FORTS
48-87-69-95

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS 12 décembre ▼ Vif repli

La décision de M. Jacques Delors de ne pas se porter candidat pour l'élection présidentielle a créé un certain malaise lundi 12 décembre à la Bourse de Paris, qui souffrait également de la faiblesse des marchés obligataires et du dollar. En recul de 0,46 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 a très vite renoué avec la hausse pour afficher un gain de l'ordre de 0,30 % avant de déraper et afficher une perte de 0,91 % à 1 919,32 points. Le montant des échanges a atteint 3,2 milliards de francs environ.

La décision de M. Delors a surpris les milieux financiers qui, pour la plupart, – si l'on en croit notamment les derniers sondages effectués auprès des chefs d'entreprise – n'étaient pas hostiles à cette candidature. *« Ce retrait risque d'exacerber les affrontements à droite notamment au sujet de la construction européenne »*, a estimé un gestionnaire.

Pour une fois, le marché obligataire a entraîné vers le bas son homologue allemand, constataient encore des boursiers. Le MATIF a fini la journée sur une perte de 0,90 % à 112,28 pour le contrat échéance décembre. Le Bund allemand reculait de plus de 0,60 %.

NEW-YORK, 12 décembre ▲ Reprise technique

Wall Street a bénéficié d'achats de couverture lundi 12 décembre, après avoir été déprimée en milieu de séance par la décision d'IBM de stopper ses livraisons de micro-ordinateurs basés sur le microprocesseur défectueux d'Intel, le Pentium. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 27,26 points, soit 0,74 %, à 3 718,37 points. Quelque 286 millions d'actions ont été échangées.

Les valeurs cycliques, comme Alcoa et International Paper, dont l'évolution est liée à celle de l'économie, ont mené la reprise, selon Mace Blicksilver, analyste chez Crédit lyonnais Securities. Mais le marché dans son ensemble reste faible, le secteur technologique notamment restant affecté par l'annonce par IBM que les erreurs dues au défaut du Pentium *« sont plus fréquentes qu'estimé précédemment »* par Intel.

Les opérateurs attendent par ailleurs la publication à partir de mardi des chiffres de l'inflation pour novembre aux Etats-Unis. Certains craignent que ces statistiques n'encouragent la Réserve fédérale (Fed) à relever ses taux directeurs dès la réunion du 20 décembre du comité de l'Open Market.

VALEURS	Cours du 9 déc.	Cours du 13 déc.
Alcoa	78 7/8	80 1/4
Allied Signal Inc.	32	31 7/8
American Express	28 3/4	29 1/2
ATT	49	48 7/8
Bethlehem Steel	17 5/8	17 5/8
Boeing	46 7/8	47 3/8
Caterpillar Inc.	50 7/8	51 5/8
Chevron	42 7/8	43 3/8
Coca-Cola	50	49 7/8
Disney Corp.	42 5/8	42 1/2
Du Pont de Nemours	53 7/8	53 7/8
Eastman Kodak	45 5/8	45 3/4
Exxon	61 5/8	62
General Electric	47	47 3/8
General Motors	37 1/4	37 1/4
Goodyear Tire	32 7/8	32 3/4
IBM	71 1/2	70 5/8
International Paper	72	73
Morgan (J.P.)	58	58 3/8
McDonnell Douglas	143	142 1/2
Merck and Co.	37 3/8	37 3/4
Minnesota Mining	51 1/2	52 3/4
Philip Morris	58 3/8	58 3/4
Procter & Gamble	62	62
Sears Roeb. and Co.	43 7/8	44 1/2
Texaco	61	62 1/2
Union Carbide	27 7/8	28
United Tech.	58 1/8	58 3/4
Westinghouse El.	12 1/8	12 1/4
Woolworth	13 3/4	13 7/8

LONDRES 12 décembre ▼ Net recul

La Bourse de Londres a fortement baissé lundi 12 décembre avec le marché à terme et après la publication des prix de gros. L'indice Footsie des cent plus grandes valeurs a clôturé en baisse de 33,9 points, soit 1,1 %, à 2 943,4 points. Quelque 574 millions de titres ont été échangés contre 605,8 millions vendredi.

Les statistiques des prix de gros ont montré une progression plus forte que prévu des prix des matières premières utilisées dans l'industrie en novembre (+0,7 % contre 0,3 % attendu). Sur un an, ils ont augmenté de 7,9 %, la plus forte hausse depuis mars 1993. Le marché attend la publication des chiffres de l'inflation et du chômage mercredi, des ventes de détail jeudi et du solde budgétaire vendredi. Plusieurs indicateurs économiques américains doivent également être publiés cette semaine, donnant une indication sur le futur niveau des taux d'intérêt des deux côtés de l'Atlantique.

Du coté des valeurs, les spéculations d'offres publiques d'achat ont agité les banques d'affaires, après le projet d'alliance annoncé la semaine dernière par S. G. Warburg (+10 pence à 793) et Morgan Stanley. Kleinwort Benson a gagné 16 pence à 553.

VALEURS	Cours du 9 déc.	Cours du 12 déc.
Allied Lyons	5,45	5,32
BP	4,04	4,01
BTR	2,80	2,79
Cadbury	4,17	4,19
Glaxo	6,26	6,23
GUS	5,06	5,05
ICI	7,43	7,33
Reuters	4,65	4,55
RTZ	8,23	8,11
Shell	6,84	6,80
Unilever	10,86	10,73

TOKYO, 13 décembre ▼ Baisse

Le marché a clôturé en baisse mardi 13 décembre, mais au-dessus de ses plus bas niveaux de la séance, des achats de fonds d'investissement ayant soutenu les cours en fin de journée. Au terme des transactions, l'indice Nikkei a perdu 99,62 points, soit 0,53 %, à 18 875,48 points. Au plus bas de la séance, l'indice était tombé à 18 822,56 points.

VALEURS	Cours du 12 déc.	Cours du 13 déc.
Bridgestone	1 530	1 540
Canon	1 700	1 690
Fuji Bank	2 050	2 050
Honda Motors	1 710	1 680
Matsushita Electric	1 580	1 570
Mitsubishi Heavy	712	715
Sony Corp.	5 380	5 400
Toyota Motors	2 080	2 070

CHANGES

Dollar : 5,4180 ▼

Mardi 13 décembre, en milieu de matinée, le dollar reculait à 5,4180 francs sur le marché des changes parisien contre 5,4230 francs la veille en fin de journée (cours indicatif de la Banque de France). Le deutschemark s'échangeait à 3,4437 francs, contre 3,4377 francs lundi soir (cours BdF).

FRANCFORT	12 déc.	13 déc.
Dollar (en DM)	1,5771	1,5731

TOKYO	12 déc.	13 déc.
Dollar (en yens)	100,26	100,17

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (13 déc.) ... 5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (12 déc.) ... 5 9/16 %

BOURSES

PARIS

	9 déc.	12 déc.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 936,99	1 919,32
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 324,55	1 312,70
Indice SBF 250	1 282,34	1 271,33

NEW-YORK (indice Dow Jones)

	9 déc.	12 déc.
Industrielles	3 691,11	3 718,37

LONDRES (indice « Financial Times »)

	9 déc.	12 déc.
100 valeurs	2 977,30	2 943,40
30 valeurs	2 293,30	2 265,90

FRANCFORT

	9 déc.	12 déc.
Dax	2 028,33	2 024,82

TOKYO

	12 déc.	13 déc.
Nikkei Dow Jones	18 975,10	18 875,48
Indice général	1 503,78	1 498

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,4165	5,4175	5,4118	5,4138
Yen (100)	5,4029	5,4067	5,4520	5,4578
Ecu	6,5507	6,5574	6,5479	6,5568
Deutschemark	3,4421	3,4437	3,4452	3,4482
Franc suisse	4,0649	4,0688	4,0815	4,0872
Lire italienne (1000)	3,3027	3,3054	3,2744	3,2787
Livre sterling	8,4616	8,4660	8,4529	8,4595
Peseta (100)	4,1040	4,1058	4,0806	4,0842

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	6	6 1/8	6 1/4	6 3/8	6 13/16	6 15/16
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	2 1/4	2 3/8	2 7/16	2 9/16
Ecu	6 1/8	6 1/4	6 3/8	6 1/2	6 1/2	6 5/8
Deutschemark	5 1/2	5 5/8	5 1/2	5 5/8	5 9/16	5 11/16
Franc suisse	3 7/8	4	4 1/8	4 1/4	4 3/8	4 1/2
Lire italienne (1000)	8 15/16	9 3/16	9 1/4	9 1/2	9 13/16	10 1/16
Livre sterling	6 3/16	6 5/16	6 3/8	6 1/2	6 15/16	7 1/16
Peseta (100)	7 13/16	7 15/16	8 1/16	8 3/16	8 1/2	8 5/8
Franc français	5 1/2	5 5/8	5 7/8	6	6 1/4	6 3/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 13 DÉCEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 5,50

Cours relevés à 11 h 15
CAC 40 : −0,44 % (1910,85)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
153,50	EDF-GDF 3%	6250	6230	−0,32
48,25	B.N.P. (T.P)	1020	1021	+0,10
58,35	Cr.Lyonnais(T.P.)	979	977	−0,20
82,85	Renault (T.P.)	1845	1846	+0,05
101,52	Rhone Poulenc(T.P)	2010	2020	+0,50
79,01	Saint Gobain(T.P.)	1180	1180	—
45,89	Thomson S.A (T.P)	1075	1075	—
18	Accor 1	581	580	−0,17
24	Air Liquide 1	713	709	−0,56
15	Alcatel Alsthom 1	461,10	460,40	−0,15
10	Alcatel Cable 1	442,20	437,90	−0,97
14	Alspi 1	370,20	370,20	—
12	AGF-Ass.Gen.France	224	222	−0,89
5	Axa 1	256,20	255	−0,47
70,10	Bail Invest. 1	920	915	−0,54
10	Bancaire (Cie) 1	544	539	−0,92
18	Bque Colbert C2#	110,50	113	+2,26
16	Bazar Hot. Ville 2	550	548	−0,36
17,50	Berger (M) 2	1230	1219	−0,89
20	BIC 1	672	669	−0,45
4	BIS 1	324	319	−1,54
3	B.N.P. 1	259,70	259,10	−0,23
22	Bollore Techno.1	460	451	−1,96
61	Bongrain 1	2811	2820	+0,32
5,50	Bon Marche (Ae) 1	870	852	−2,07
11	Bouygues 1	555	550	−0,90
25	Canal + 1	857	855	−0,23
7	Cap Gemini Sogeti1	175	174,10	−0,51
4	Carnaudmetalbox 1	183,80	182,30	−0,82
42	Carrefour 1	2229	2228	−0,04
5	Casino Guichard 1	149,70	149,60	−0,07
5,25	Casino Guich.ADP 1	123,90	123	−0,73
9,40	Castorama Dl (Li)1	685	684	−0,15
15	Caumartin Part(M)2	418	—	—
4,30	C.C.F. 1	225,20	221,50	−1,64
2,40	CCMX(ex.CCMC) Ly 2	63	61,30	−2,70
25	Cegid (Ly) 1	440	435	−1,14
7,50	CEP Communication1	468	463,50	−0,96
10	Cerus Europ.Reun 1	95,90	95,35	−0,57
20	Cetelem 1	1005	997	−0,80
34	CGIP 1	1210	1207	−0,25
14	Chargeurs 1	1224	1235	+0,90
5	Christian Dior 1	420	415	−1,19
17,50	Ciments Fr.Priv.B1	233	234,50	+0,64
6,60	Clarins 1	475	471	−0,84
7	Club Mediterranee1	444	441,20	−0,63
—	Coflexip	237	237	—
22	Colas 1	903	905	+0,22
7,50	Comptoir Entrep. 1	210	—	—
28	Comptoir Modar. 1	1296	1293	−0,23
20	CPR Paris.Reesc. 1	362,20	362	−0,06
37,50	Cred.Fon.France 1	800	792	−1
11	Credit Local Fce 1	402,80	402,70	−0,02
10	Credit Lyonn.CIP 1	450,50	442	−1,89
28	Credit National 1	412,50	412	−0,12
3	CS(ex.CSEE)1	372	376	+1,08
26	Damart 1	5550	5540	−0,18
15,50	Danone (ex BSN) 1	751	747	−0,53
7	Dassault-Aviation1	431,10	430	−0,26
4,80	Dassault Electro 1	370	370	—

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
40	De Dietrich 1	2801	2791	−0,36
6,50	Degremont 1	429,20	420,60	−2
—	Dev.R.N-P.Cal/Li 2	65,50	66,40	+1,37
—	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	53	54,40	+2,64
4	DMC (Dollfus Mi)1	316	314,40	−0,51
11	Docks France 1	666	663	−0,45
3	Dynaction 1	145,20	145	−0,14
11	Eaux (Gle Des) 1	520	517	−0,58
15	E.B.F 1	885	885	—
10	Ecco 1	654	656	+0,31
22,70	Eiffage 1	851	836	−1,76
13	Elf Aquitaine 1	375,10	373	−0,56
30	Eridania Beghin 1	730	727	−0,41
10	Essilor Intl 1	751	740	−1,46
10,80	Essilor Intl ADP 1	479	485	+1,25
25	Esso 1	717	720	+0,42
48	Eurafrance 1	1731	1735	+0,23
0,60	Euro Disney 1	8,75	8,80	+0,57
10,75	Euro RSCG W.W 1	564	556	−1,42
16	Europe 1- 1	1640	1610	−1,83
—	Eurotunnel 1	22,45	22,20	−0,67
12	Filipacchi Medias1	967	999	+3,31
7,80	Finextel 1	108,10	108,90	+0,74
11	Fives-Lille 1	480	480	—
35	Fromageries Bel 1	4800	4800	—
11	Galeries Lafayet.1	2180	2190	+0,46
4	GAN 1	280	278	−0,71
7	Gascogne (B) 1	501	500	−0,20
55	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	1830	1830	—
8	Geophysique 1	311	312	+0,32
10,50	G.F.C. 1	394	409	+3,81
8,50	Groupe Andre S.A 1	517	520	+0,58
17	Groupe De La Cite1	769	768	−0,13
7,50	GTM-Entrepose 1	400,10	405	+1,22
20	Guilbert 1	458	452	−1,31
24	Guyenne Gascogne 1	1392	1381	−0,79
8	Havas 1	425,10	425,50	+0,09
7	I.D.I.A 1	158	158,50	+0,32
10,50	Imetal 1	534	526	−1,50
16	Immeubl.France 2	418,90	419,90	+0,24
2	Immob.Phenix 1	51,90	51,50	−0,77
1	Ingenico 1	91,25	91,30	+0,05
36	Interbail 1	374	370,10	−1,04
23,50	Intertechnique 1	480	—	—
25	Jean Lefebvre 1	344	340	−1,16
30,30	Klepierre 1	575	570	−0,87
10	Labinal 1	711	706	−0,70
9	Lafarge Coppee 1	390,50	386,30	−1,08
2,50	Lagardere (MMB) 1	128,70	128,10	−0,47
4,10	Lapeyre C1	285	282	−1,05
7	Lebon 2	298	289	−3,08
28,50	Legrand 1	6460	6450	−0,15
45,60	Legrand ADP 1	4410	4383	−0,61
8	Legris indust. 1	333,80	332	−0,54
70,50	Locindus 1	888	871	−1,92
5	LVMH Moet Vuitton1	855	854	−0,12
11	Lyonnaise Eaux 1	487,30	485	−0,47

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
14,70	Marine Wendel 1	363,50	359	−1,24
2,50	Matra-Hachette 1	120	117,50	−2,08
4	Metaleurop 1	80,40	79,90	−0,62
—	Metrologie Inter.1	13,95	13,60	−2,51
1,50	Michelin 1	190,90	189,60	−0,68
4	Moulinex 1	100,20	96,50	−3,69
40	Navigation Mixte 1	980	970	−1,02
5,20	Nord-Est 1	136,50	136,40	−0,07
—	Nordon (Ny) 2	436	422	−3,21
4,40	NRJ # 1	520	500	−3,85
—	Olipar 1	10,50	10,55	+0,48
10,80	Oreal 1	1112	1109	−0,27
12	Paribas 1	379,20	377,70	−0,40
9,50	Pechiney CIP 1	367	367,10	+0,03
5	Pechiney Intl 1	159	158,20	−0,50
4,70	Pernod-Ricard 1	315	314,50	−0,16
10	Peugeot 1	760	758	−0,26
21,20	Pinault-Prin.Red.1	943	941	−0,21
6,50	Plastic-Omn.(Ly) 1	589	576	−2,21
6	Poliet	373	370	−0,80
18,30	Primagaz 1	873	870	−0,34
8,50	Promodes 1	1001	1002	+0,10
4	Publicis 1	415	403,60	−2,75
10	Radiotechnique 1	504	501	−0,60
4,60	Remy Cointreau 1	192	191	−0,52
—	Renault 1	179	178,50	−0,28
10	Rexel 1	705	701	−0,57
2,40	Rhone Poulenc A 1	124,50	124,80	+0,24
1,20	Rochette (La) 1	58,05	58	−0,09
12,50	Roussel Uclaf 1	631	625	−0,95
95	Rue Imperiale(Ly)1	3660	3575	−2,32
12	Sade (Ny) 1	168	—	—
28,50	Sagem 1	2669	2650	−0,71
14,50	Saint-Gobain 1	617	615	−0,32
35	Saint-Louis 1	1447	1439	−0,55
30	Salomon (Ly) 1	2150	2150	—
17	Salvepar (Ny) 2	420	412	−1,90
24	Sanofi 1	247,70	247,30	−0,16
25	Sat 2	1999	1995	−0,20
13	Saupiquet (Ns) 1	1215	1215	—
7	Schneider 1	382,70	380,20	−0,65
1,50	SCOR S.A 1	119,20	120	+0,67
8,30	S.E.B.1	530	526	−0,75
19	Sefimeg 1	382	380	−0,52
13,10	Selectibanque 1	161	158,20	−1,74
25	SFIM 2	887	887	—
5	SGE 1	209,50	208,90	−0,29
9	Sidel 1	1095	1095	—
28,76	Simco 1	455	455	—
7,50	S.I.T.A 1	690	696	+0,87
22	Skis Rossignol 1	1990	1925	−3,27
9	Sligos 1	389	388,50	−0,14
18	Societe Gale A 1	598	590	−1,34
—	Sodecco (B) 2	41	40	−2,44
—	Sodero (Ns) 2	29,50	28,10	−4,75
22	Sodexho 1	880	876	−0,45
2,30	Sogenal (Ny) 2	185	185	—

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
33	Sommer-Allibert 1	1690	1670	−1,18
34,45	Sophia 1	403	409	+1,49
38	Sovac 1	413	408	−1,21
17	Spie Batignolles 1	281	279,50	−0,53
22	Strafor Facom 1	620	616	−0,65
8,28	Suez 1	258,10	256	−0,81
3,24	Synthelabo 1	207,20	209	+0,87
—	Technip S.A. 1	257	257	—
6	Thomson-CSF 1	161	158,30	−1,68
7,50	Total 1	316,80	316,80	—
3	UAP 1	144,50	143,10	−0,97
10	UFB Locabail 1	431	426	−1,16
3,54	UGC DA (M) 1	181	176	−2,76
8	Ugine S.A 1	384,80	373,30	−2,94
25	UIC 1	308	303	−0,98
22	UIF 1	440,10	438	−0,48
73,40	UIS 2	226	224	−0,88
26	Unibail 1	478	481,50	+0,73
10	Union Assur.Fdal 1	577	573	−0,69
1,60	Valeo 1	286	282,50	−1,32
6,30	Vallourec 1	261,50	256	−2,10
9,50	Via Banque 1	387	384	−0,78
7,50	Worms & Cie 1	257,70	255	−1,05
9	Z Gr.Zannier (Ly) 1	154,80	154,90	+0,06
29	Zodiac 1	2500	2480	−0,80
56	Elf Gabon 1	1030	1005	−2,43
0,69	ABN AMRO Holding 1	186	185,70	−0,16
0,20	American Barrick 1	115,50	116,60	+0,95
1,82	American Express 1	155	159,50	+2,90
3,77	Anglo American 1	290	288	−0,69
9,39	Amgold 1	520	521	+0,19
1,46	A.T.T. 1	265,50	264,80	−0,26
1,85	Banco Santander 1	216	219,90	+1,81
28,55	B.A.S.F. 1	1052	1052	—
28,24	Bayer 1	1165	1177	+1,03
0,57	Blenheim Group 1	21,10	21,75	+3,08
1,79	Buffelsfontein 1	46,55	47,40	+1,83
1,03	Chase Manhattan 1	190,40	192,60	+1,16
20,42	Daimler Benz 1	2484	2489	+0,20
0,80	De Beers 1	116,50	117,50	+0,86
42,27	Deutsche Bank 1	2401	2421	+0,83
34,54	Dresdner Bank 1	1389	1378	−0,79
1,99	Driefontein 1	74,50	75,80	+1,74
2,07	Du Pont Nemours 1	290,10	291,60	+0,52
1,82	Eastman Kodak 1	247	247,40	+0,16
0,10	East Rand 1	6,75	6,85	+1,48
0,15	Echo Bay Mines 1	56,80	57,25	+0,79
3,13	Electrolux 1	267	—	—
2,25	Ericsson 1	286,40	284,20	−0,77
3,31	Exxon Corp. 1	334,90	335,40	+0,15
1,19	Ford Motor 1	141	140,90	−0,07
2,58	Freegold 1	74,80	76,20	+1,87
0,13	Gencor Limited 1	17,90	18,10	+1,12
1,58	General Electric 1	251,10	256,20	+2,03
8,89	General Motors 1	204,80	201,50	−1,61
14,14	Generale Belgique1	355	356,50	+0,42
0,43	Grd Metropolitan 1	32,50	32,30	−0,62

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
0,33	Guinness Plc 1	36,20	36,15	−0,14
0,25	Hanson Plc 1	20,50	20	−2,44
0,33	Harmony Gold 1	42,60	44,15	+3,64
1,32	Hewlett-Packard 1	514	—	—
0,25	Hitachi 1	52,10	51,70	−0,77
17,98	Hoechst 1	1060	1067	+0,66
1,11	I.B.M 1	382	383,70	+0,45
0,68	I.C.I 1	62,70	62,60	−0,16
2,19	I.T.T. 1	440	434	−1,36
0,73	Ito Yokado 1	279,50	280,10	+0,21
0,28	Matsushita 1	84,70	84,25	−0,53
0,27	Mc Donald's 1	152	154,10	+1,38
1,37	Merck and Co 1	199,60	203,10	+1,75
2	Minnesota Mining 1	280,10	—	—
0,18	Mitsubishi Corp. 1	89,45	89,95	+0,56
3,70	Mobil Corporat. 1	449,50	458,90	+2,09
2,95	Morgan J.P. 1	313,30	314,50	+0,38
65,03	Nestle SA Nom.1	5030	5000	−0,60
0,72	Nippon MeatPacker1	71,10	—	—
2,34	Norsk Hydro 1	201	199,10	−0,95
34,53	Petrofina 1	1537	1535	−0,13
3,65	Philip Morris 1	307,70	310,10	+0,78
1,14	Philips N.V 1	155,50	157	+0,96
0,26	Placer Dome Inc 1	167,80	167,20	−0,36
1,57	Procter Gamble 1	330,20	—	—
7,13	Quilmes 1	256,90	265	+3,15
2,21	Randfontein 1	52,20	52,40	+0,38
1,28	Rhone Poul.Rorer 1	209	215,20	+2,97
8,68	Royal Dutch 1	570	574	+0,70
0,76	R T Z 1	71	69,25	−2,46
—	Saatchi & Saatchi1	12,85	12,85	—
0,68	Sega Enterprises 1	304	306	+0,66
1,96	Saint-Helena 1	43,55	45,15	+3,67
1,58	Schlumberger 1	277,20	276,30	−0,32
—	SGS Thomson Micro.	120	120	—
0,94	Shell Transport 1	58,20	57,80	−0,69
33,16	Siemens 1	2032	2060	+1,38
1,15	Sony Corporation 1	289,60	288,40	−0,41
0,19	Sumitomo Bank 1	95,20	—	—
1,14	T.D.K 1	252	250,40	−0,63
1,15	Telefonica 1	68,65	69,05	+0,58
0,22	Toshiba 1	38	37,50	−1,32
3,40	Unilever 1	595	598	+0,50
2,25	Unit.Technologie 1	315,10	320	+1,56
9,13	Vaal Reefs 1	445	451	+1,35
5,11	Volkswagen A.G 1	1380	1371	−0,65
3,93	Volvo (act.B) 1	100	99	−1
3,48	Western Deep 1	211,40	211,60	+0,09
0,36	Yamanouchi 1	106,40	106,90	+0,47
—	Zambia Copper 1	4,30	4,25	−1,16
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	104,98	0,962
CEPME 8,5% 88 CB	101,30	3,842
CEPME 9% 89 CA#	103,94	2,860
CEPME 9% 92-06 TSR	104,60	4,285
CFD 9,7% 90 CB	108	8,285
CFD 8,6% 92 CB	—	7,220
CFF 10% 88-98 CA#	107,46	1,425
CFF 9% 88-97 CA#	103,10	1,751
CFF 10,25% 90 CA#	110,20	7,968
CLF 8,9% 88 CA#	103,61	4,852
CLF 9%88-93/98 CA#	103,19	7,767
CNA 9% 4/92 CB	—	5,499
CRH 8,6% 92-93 CB	—	3,935
CRH 8,5% 87-88 CA#	101,85	6,590
EDF 8,6% 88-89 CA#	103,15	7,092
EDF 8,6% 92 CA#	102,12	5,843
Em.Etat10,26%86 CA	103,76	7,758
Emp.Etat 6%7/93 CA	98,68	2,466
Finansder 9%91CB#	104,31	8,419
Finansd.8,6%92 #CB	102,06	7,549
Floral9,75% 90 CA#	106,45	3,793
OAT 8,70%5/95 CA#	101,01	4,815
OAT 9,8% 1/96 CA#	103,13	8,511
OAT 8,50% 8/97CA #	102,20	3,982
OAT 9,90%12/97 CA#	105,97	—
OAT 88-98 TME CA	100,60	5,786
OAT 9/1998 TRA	—	1,348
OAT 9,50%88-98 CA#	105,34	4,451
OAT TMB 87/99 CA	99,35	5,121
OAT 8,125% 99 CA#	101,50	4,487
OAT 8,50%90/00 CA#	103,03	6,055
OAT 9/00 TRA CA	103,40	1,982
OAT 10% 5/00 CA#	108,44	5,479
OAT 01 TME CA	100,20	5,786
OAT 8,5%11/02 CA #	102,97	0,419
OAT 8,50% 19 CA #	100	1,141
OAT.8,50%92-23 CA#	99,59	5,403
PTT 11,2% 85 CB#	103,85	0,497
SNCF 8,8% 87-94CA	101,85	7,570
Lyon.Eaux 6,5%90CV	887	—
	—	—
	—	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	455	445
Bains C.Monaco 2	663	662
B.N.P.Intercont.2	286	288
Bidermann Intl	118	—
B T P (la cie) 2	19,50	19,55
Cambodge	942	—
Carbone Lorraine 2	625	603
CBC 1	237	237
Centenaire Blanzy	385	—
Ceragen Holding	30	—
Champex (Ny)	21	—
CIC Un.Euro.CIP 1	340	320
C.I.T.R.A.M. (B)	4050	—
Cpt Lyon Alem.2	396,30	395,50
Concorde-Ass Risq2	870	—
Gpe Valfond ex.CMP	18	—
Credit Gen.Ind.	32	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Derblay	425	—
Didot Bottin	650	—
Eaux Bassin Vichy	2520	—
Ecia 1	724	703
Ent.Mag. Paris	3750	—
Eridania Beghin CI	870	—
[illegible]	130,50	130,50
Finalens	340	—
F.I.P.P.	125	—
FNAC 2	3040	3040
Fonciere (Cie)	515	—
Fonciere Euris	212	—
Foncina	445	—
France I.A.R.D	455	—
France S.A 1	819	850
From. Paul-Renard	2850	—
Gaumont 1	306	300
Genefim	185	185
Gevelot	1065	—
G.T.I (Transport)2	420	419
Immobail 2	315	—
Immobanque 2	860	860
Im.Marseillaise 2	5800	—
Invest.(Ste Cle.)	1500	—
Lille Bonnieres	1525	—
Locafinanciere	450	—
Louvre 1	214,80	201,50
Lucia	68,60	—
Machines Bull	22,10	—
Monoprix ex.Uniprix	180,20	—
Metal Deploye	489	—
Mors 2 #	16,60	16,60
Navigation (Nle)	99	—
Origny-Desvroise	1257	—
Monoprix a echang.	1500	—
Paluel-Marmont	378	—
Pap.Clairefont(Ny)	880	—
Parfinance 2	197	193
Paris Orleans	241	—
Piper Heidsieck	750	—
Porcher	235,30	—
Promodes (CI)	709	—
Rochefortaise Com.	189	—
Rosario 2	200	—
Rougier #	807	801
S.A.F.I.C Alcan	300	—
Saga	500	—
Salins du Midi 2	442	438,50
Savoisienne M.	157,50	—
Sific 2	680	680
S.I.P.H.	180,80	—
Sofal	380	—
Soffo	270,10	—
[illegible] act.a reg.	75	—
Sofragi	3753	—
Soudure Autogene	1050	1050
Sovabail	404	—
Taittinger 1	2421	2420
Tour Eiffel	282	—
Elyo(ex.Ufiner) 2	300	291
Vicat 2	518	517
Virax	126	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	718	—	Noranda Mines	95,10	—
Akzo Nobel Nv	600	—	Pfizer Inc.	402	402,20
Alcan Aluminium	130,30	—	Ricoh Cy	45,10	—
Arbed	829	—	Robeco	339	337,10
Asturienne Mines	135,80	—	Rodamco N.V.	149,10	150
Banco Pop. Espanol	669	—	Rolinco	343	342
Banque Reg.Inter.	37490	—	Saipem SPA	8,40	—
Chrysler Corp.	264,80	—	Sema Group Plc	34,10	—
C.I.R SPA	5,20	—	SKF Aktiebolaget	92,10	—
Commerzbank AG	1100	—	Tenneco Inc.	217,40	—
Dow Chemical Co.1	349,10	346,50	Toray Ind.	37	—
Fiat Ord.	10,20	—	West Rand Cons.	8,66	—
G.B.L.(Brux.Lamb.)	630	—		—	—
Gevaert	226	—		—	—
Glaxo Holdings Plc	52,60	—		—	—
Goodyear T.& R.Cy.	186	—		—	—
Honeywell Inc.	155,80	—		—	—
Johannesburg Cons.	129,10	—		—	—
Kubota Corp.	36,60	—		—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	183	—	Olivetti Priv.	8,10	—
Bque Hydro Energie	343	—	Oreal (Ci)	998	—
BIE	80	—	Partic.Percier *	206	—
Benedictine* nom.	4125	—	Rorento	254,70	—
Blanzy-Ouest*	999	—	Safaa	215	—
Brasseries Maroc	285,10	—	St-Dominique(Fin)*	151,50	—
Calciphos*	98,20	—	St Gobain Embal.*	1750	—
Canadian Pacifique	75,50	—	Schlumberger Ind.*	573	—
CGH Cogeahor ech.*	7	—	SEPR *	1020	—
Coparex Inter.*	500	—	SPR "B" nom.	253	—
Cr.Universel (Cie)	400	—	Waterman *	1300	—
Cycnos	5,80	—		—	—
C.E.A.C.*	115	—		—	—
Fiat Fce nom.	142	—		—	—
Table France*	300,10	—		—	—
Lecteurs Monde *	178,50	—		—	—
Off.Com.Pham. *	909	—		—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—	Idianova	89	—
Boiron (Ly) 1 #	450	450	Immob.Hotel. 2 #	283	281
Boisset (Ly)#	288,70	—	Int. Computer #	148,50	—
C.A. Paris IDF 1	886	888	IPBM 2	88,50	89
Calberson	352	—	M6-Metropole TV 2	326	328,80
Cardif SA 1	756	750	N.S.C Schlum.2 Ny	1003	966
CEBEP #	166	—	Rallye(Cathiard)Ly	161,30	163
CFPI	255,10	—	Sarbo 2	489	485
C.N.I.M 1	888	—	Sylea 2	461,20	460
Codetour	245	—	Sotec (Ly)	172	—
Creeks	187,50	—	Sopra 2	290	286,50
Dauphin OTA	278	—	TF1-1	509	511
Devanlay 2	950	950	Thermador Hold(Ly)	382	382
Labor.Dolisos	175	—	Unilog 2	249	255
Editions Belfond	90	—	Viel et Cie #	194	194
Europ Propulsion 2	279	279,50	Vilmorin et Cie#2	377	375
Finabail 2	130,50	130		—	—
Finacor 2	143,10	145		—	—
GLM S.A.	399	—		—	—
Gravograph	175	—		—	—
I.C.C. 2	182	182		—	—

Sicav (sélection) 12 décembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34256,71	34256,71
Actimonétaire D	30730,30	30730,30
Améri-gan	7864,74	7592,25
Amplia	107188,99	107188,99 ◇
Amplitude Monde D	730,89	708,83
Antigone Trésorerie	789158	789158
Arbitr. Court Terme	8729,38	8729,38
Associc Première	34590,22	34590,22
Associc	1144,09	1144,09
Atout Amérique	98,83	95,84
Atout Asie	101,95	99,46
Atout Emergent	1000,50	971,38 ◆
Atout Futur C	536,42	523,34
Atout Futur D	528,31	515,42
Aurecic	1519,87	1475,60
Avenir Alizes	1885,94	1848,96
Axa Capital	207,07	201,04 ◆
Axa Court Terme	9678,31	9678,31 ◆
Axa Cro.Ex.Or.Inve.	988,46	959,67
Axa.Ep.Fr.Ex Agaparg.	874,85	849,37 ◆
Axa Europe	129,16	125,40
Axa Investiments	114,88	111,53
Axa NPI	151,29	146,88 ◆
Axa Ob.Fr.Extrans.	154,39	149,89 ◆
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	142,20	138,06
Axa Prem.Ex.Agapre.	119,81	116,32 ◆
Axa Sél.Ex.Dr.Sele.	156,62	152,06
Axa Valeurs PER	152,79	148,34
Cadence 1	1041,07	1030,76
Cadence 2	1030,88	1020,67
Cadence 3	1020,70	1010,59
Capimonétaire	7469,40	7461,94
Capiobig.	7408,42	7335,07
Capitacic	1536,71	1514
Cicamonde	1166,19	1132,22
Coexis	1559,89	1530,02
Comptevalor	4228,66	4223,33 ◆
Crédit Mutuel Capital	1488,51	1439,72
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	785,23	785,23
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	97,84	95,22
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	95,43	92,88
Créd.Mut.Ep.J	20818,57	20818,57
Créd.Mut.Ep.long.T	213,84	208,12
Créd.Mut.Ep.Monde	1138,33	1108,84
Créd.Mut.Ep.Quatre	1082,08	1053,12
Dieze	1583,24	1553,72
Drouot France	992,41	963,50
Drouot Sécurité	225,90	219,22
Ecocic	1188,66	1152,10
Ecupar	129,50	125,73 ◆
Ecur. Actions futur.	195,36	190,64 ◆
Ecur. Capicourt	208,93	208,43 ◆
Ecur. Capitalisation	198,35	198,39 ◆
Ecur. Distrimonétaire	10073,48	10073,48 ◆
Ecur. Expansion	293373,39	292204,48 ◆
Ecur. Géovaleurs	2708,24	2629,36 ◆
Ecur. Investissement	163,66	158,89 ◆
Ecur. Monepremière	10130,98	10130,96 ◆
Ecur. Monétaire	11810,09	11810,09 ◆
Ecur. Trésorerie	290,60	290,60 ◆
Ecur. Trimestriel	1943,11	1923,87 ◆
Elanciel D	122,82	119,24
Elicash	848183,26	848183,26 ◇
Emergence Poste D	102,53	99,54
Energie	343,59	328,01
Eparcic	4371,94	4371,94
Epercourt-Sicav	203,98	203,47 ◆
Epargne-Unie	1458,03	1414,76
Eafi Cash capi.	9453,29	9453,29 ◆
Eurco Solidarité	1192,83	1180,23

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Eurocic Leaders	1229,19	1193,39
Eurodyn	1399,80	1365,66
Euro Gan	7882,95	7579,76
Fonsicav	17546,94	17511,92 ◆
France-gan	13384,44	12869,65
France Garantie	263,15	262,62 ◆
France Obligations	460,76	456,20
Francic	505,06	490,35
Francic Pierre	117,53	114,11
Francic-Regions	1421,96	1380,54
GAN Rendement	5065,46	5030,16
Gestilion	17780,73	17780,73
Horizon	1515,74	1471,59 ◆
HLM Monetaire	16865,35	16865,35 ◆
Indicia	1134,80	1108,22 ◆
Indust.Fse.Court.T.	1798,60	1787,65
Intensys D	107,62	107,35
Interepar	105211,78	102147,36 ◆
Interobig.	5652,77	5596,60
Intersélection Fce.	546,56	535,84
Japacic	179,10	173,88
Jeunepargne	331,24	328,34
Latitude C	2692,12	2688,09
Lion Association	11402,04	11402,04
Lion Institution	35831,34	35741,89
Lionplus	1177,87	1154,58
Lion Trésor	2181,06	2159,47
Livret Bourse Inv.	605,66	588,02
Livret Portefeuil.	782,70	759,90
Méditerranée	215,97	209,68
Mensuel CIC	10123,76	10023,52
Monedem	82579,49	82579,49
Moné-Dis	10079,41	10079,41 ◇
Moné.J.	10790,33	10790,33 ◇
Monévalor	49597,98	49597,98
Mutualité dépôts	16332,71	16300,11
Natio Court Terme	39159	39045
Natio Court Terme2	345178	345178
Natio Epargne	21332,96	21121,74
Natio Ep. Capital	13138,01	13007,93
Natio Ep. Croissance	1949,79	1911,56
Natio Ep. Obligations	206,42	202,37
Natio Epargne Retraite	128,12	125,61
Natio Epargne Trésor	9322,64	9304,03
Natio Epargne Valeur	481,92	471,59
Natio France Index	1049,60	1029,02
Natio Immobilier	1260,40	1235,76
Natio Inter	1697,88	1664,57
Natio Monétaire	9989,71	9989,71
Natio Opportunités	145,36	142,51
Natio Patrimoine	1452,04	1423,57
Natio Perspectives	1206,78	1183,12
Natio Placements	71050,56	71050,56
Natio Revenus	1019,85	1009,75
Natio Sécurité	11306,04	11306,04
Natio Valeurs	928,14	909,94
Nippon-Gan	7031,18	6760,75
Nord Sud Dévelop.	1988,29	1904,45 ◆
Oblicic-Mondial	3008,65	2862,22
Oblicic-Régions	1083,03	1067,82
Oblitalor	3297,18	3235,71
Oblig. ttes cat.	207,59	204,52
Oblilion	1630,75	1614,60
Oblisécurité Sicav	15629,07	15629,07 ◆
Obliys D	514,42	506,82
Oraction	1489,72	1453,39
Parvalor	612,02	600,02
Plénitude D	150,84	146,45
Poste Croissance C	3252,43	3249,18
Poste Gestion C	39058,84	39058,84

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Première Oblig. C	11708,28	11708,28
Première Oblig. D	10897,93	10892,48
Prévoy. Ecureuil	98,27	98,29 ◆
Pri/Associations	35270,51	35270,51
Proficius	921,58	904,48
Rentacic	163,82	161,40
Revenus Trimestr.	5185,60	5134,25
Revenu-Vert	1131,98	1110,67
St Honoré Vie & Santé	1149,27	1039,56
St Honoré Bons du Tr.	13455,40	13325,47
St Honoré Invest.	944,03	901,22
St Honoré Pacifique	807,26	770,55
St Honoré Real	18007,05	17935,31
Sécuricic	2071,70	2071,70
Sécuri-Gan	13190,22	12931,59
Sécuritaux	1663,98	1663,98
Sensivalor	31695,92	31695,92 ◆
SEVEA	106,15	103,56 ◆
SFI-CNP Assur	721,84	703,58
S.G. France opport. C	1462,88	1434,20
S.G. France opport. D	1449,58	1421,14
S.G. Monde opport. C	981,89	962,64
S.G. Monde opport. D	981,89	962,64
Sicav Associations	2200,81	2200,81 ◆
Sicav 5.000	486,13	473,12
S.I. Est	1312,72	1274,49 ◆
Sivafrance	773,63	752,92
Sivam	432,42	420,85
Sivarente	213,81	209,62
Sivintar	511,13	497,45
Sogenfrance C	1359,21	1323,74
Sogenfrance D	1283,82	1258,65
Sogépargne	297,91	294,96
Sogevar	1112,47	1090,66
Sogintar	1584,93	1553,85
Soleil Investissements	675,01	649,05
Solstice D	2284	2278,30
State Street Act. Eur.	12029,38	11727,20 ◆
State Street Act. Frce.	11596,15	11313,32 ◆
St. Str. Act.Japan	1482,38	1446,23 ◆
State Street Emer. Mts	1878,99	1814,83 ◆
St.Street OAT Plus	12476,37	12352,84 ◆
Stratégie Actions	968,95	931,68
Stratégie Rendement	1614,45	1563,63
Synthesis	13036,83	12761,21
Techno-Gan	6477,05	6227,93
Thésora D	785,85	778,07
Trésor Plus	1541,39	1528,12
Trésor Trimestriel	1005,71	995,75
Trésoricic	158105,94	158105,94
Trilion	5154,67	5088,52
Uni-Associations	125,01	125,01 ◇
Uni-Foncier	1290,74	1258,26
Unifrance	613,48	598,50
Uni-Garantie C	1418,08	1391,64
Uni-Garantie D	1321,45	1296,81
Uni Régions	1498,50	1462,85
Univer	279,41	279,41 ◇
Univers Actions	1560,51	1522,45
Univers Obligations	1947,14	1910,83
Valorg	2395,67	2393,28
Valreal	32020,61	32013,69
Winterthur St-Honoré	248,98	238,64
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 12/12	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,4240	5,4230	5,10	5,70
Ecu	6,5585	6,5620	—	...
Allemagne (100 dm)	343,1900	343,7700	331	355
Belgique (100 F)	16,6905	16,7245	16,10	17,20
Pays-Bas (100 fl)	306,4400	307,0100	295	317
Italie (1000 lires)	3,3235	3,3155	3,05	3,62
Danemark (100 krd)	87,7100	87,7700	83	93
Irlande (1 iep)	8,3050	8,3310	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,4585	8,4865	8	8,85
Grèce (100 drachmes)	2,2245	2,2270	1,95	2,45
Suisse (100 f)	404,6300	408,0700	392	416
Suède (100 krs)	72,1000	71,9900	67	77
Norvège (100 k)	78,8600	78,9200	73	82
Autriche (100 sch)	48,7550	48,8430	47,20	50,30
Espagne (100 pes)	4,1000	4,1070	3,80	4,40
Portugal (100 esc)	3,3550	3,3600	2,95	3,65
Canada (1 $ can)	3,9185	3,9153	3,60	4,20
Japon (100 yens)	5,4105	5,4187	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 12/12
Or fin (kilo en barre)	65400	65550
Or fin (en lingot)	65800	65650
Napoléon (20f)	379	379
Pièce Fr (10 f)	420	—
Pièce Suisse (20 f)	379	380
Pièce Latine (20 f)	378	380
Souverain	475	480
Pièce 20 dollars	2580	2500
Pièce 10 dollars	1502,50	1502,50
Pièce 5 dollars	610	—
Pièce 50 pesos	2450	2455
Pièce 10 florins	392	395

LA BOURSE SUR MINITEL

36-15

TAPEZ LE MONDE

PUBLICITÉ FINANCIÈRE
✆ 44-43-76-26

Matif (Marché à terme international de France)
12 décembre 1994

NOTIONNEL 10 % — Nombre de contrats estimés : 153 611				CAC 40 A TERME — Volume : 23 341			
Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94	Cours	Janvier 95	Février 95	Déc. 94
Dernier	111,52	111	112,28	Dernier	1936	1969	1927
Précédent	112,44	111,62	113,18	Précédent	1950	1959,50	1942

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

MARDI 13 DÉCEMBRE

TF 1

13.35 **Feuilleton :** **Les Feux de l'amour.**
14.30 **Série : Côte Ouest.**
16.15 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
16.45 **Club Dorothée.** Huit ça suffit ; Les Infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 **Sport : Football.** Eliminatoires Euro 96 : Azerbaïdjan-France, en direct de Trabzon (Turquie).
19.50 **Le Bébête Show** (et à 1.30).
20.00 **Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.**
20.45 **Cinéma : Le Provincial.** ■ Film français de Christian Gion (1990).
22.30 **Les Films dans les salles.**
22.40 **Téléfilm :** **Cauchemar en haute mer.** De Christian Duguay.
0.20 **Magazine :** **Je suis venu vous dire.** Invités : Bernard-Henri Lévy, Ségolène Royal, Marc Jolivet.

FRANCE 2

13.50 **Série : Un cas pour deux.**
14.55 **Série :** **Dans la chaleur de la nuit.**
15.45 **Tiercé, en direct d'Enghien.**
15.55 **Variétés :** **La Chance aux chansons.** Opérettes folies, le retour de Jane Rodhes.
16.45 **Des chiffres et des lettres.**
17.15 **Série : Le Prince de Bel-Air.**
17.40 **Série : La Fête à la maison.**
18.10 **Jeu : Que le meilleur gagne.**
18.50 **Studio Gabriel** (et à 19.25). Invités : Richard Berry, Anne Brochet, Franck Tenot, Richard Anthony, Kenny G.
19.20 **Flash d'informations.**
19.59 **Journal. Invité : Bernard Tapie ; Météo.**
20.55 **Cinéma :** **Les Granges brûlées.** ■■ Film français de Jean Chapot (1973).
22.35 **Magazine : Ça se discute.** Présenté par Jean-Luc Delarue. Comment peut-on prédire l'avenir ? 2. Voyance et divinations.
0.05 **Journal, Météo et Journal des courses.**
0.40 **Magazine : Le Cercle de minuit.**

FRANCE 3

13.05 **Magazine : Vincent à l'heure.** Invité : Darry Cowl.
14.40 **Série : La croisière s'amuse.**
15.35 **Série : Magnum.**
16.30 **Les Minikeums.**
17.40 **Magazine : Une pêche d'enfer.** Invitée : Chantal Ladesou.
18.20 **Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** *Allons-nous être heureux ?*, de Pierrette Fleutiaux.
18.55 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Jeu : Fa si la chanter.**
20.35 **Tout le sport.**
20.50 **Animaux et artistes en piste.** Les meilleurs moments du Festival international du cirque de Massy.
22.25 **Météo et Journal.**
22.55 **Documentaire :** **Les Cinq Continents.** Les Apprentis-Sorciers : déserts en Europe, de Patrick Benquet.
23.45 ▶ **Les Cavales de la Nuit.** L'Age mûr, de Sarah Taouss-Matton ; 0.35, Les Derniers Hommes chevaux de Calcutta, de Nicolas Miard ; 1.30, Le Village au cimetière, de Thierry Compain.

M 6

13.20 **Téléfilm :** **Enquête dangereuse.** De Michael Miller.
16.00 **Magazine : Allô Cauet.**
16.25 **Variétés : Hit Machine.**
16.55 **M 6 Kid.** Conan l'aventurier ; 20 000 lieues dans l'espace.
17.55 **Série : Booker.**
19.00 **Série : Code Quantum.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Les Mamans cool.**
20.35 **Magazine : Grandeur nature.** Le parc national de Manyara. Les seigneurs des fleuves. L'oiseau rose.
20.50 **Série : Docteur Quinn, femme médecin.** Un conte de Noël. Le Cirque.
22.30 **Téléfilm : Délit de fuite.** De Peter O'Fallon.
0.05 **Six minutes première heure.**
0.15 **Série :** **Hongkong Connection.** Les Yeux d'Angel.
1.45 **Magazine : Culture pub.**

CANAL +

13.40 **Cinéma :** **Noblesse oblige.** ■■■ Film britannique de Robert Hamer (1949).
15.20 **Magazine : 24 heures** (rediff.).
16.15 **Le Journal du cinéma.**
16.20 **Cinéma : Jeux d'adultes.** □ Film américain d'Alan J. Pakula (1992).
17.55 **Surprises.**
18.00 **Canaille peluche.** Les Razmoket.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 **Ça cartoon.**
18.40 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Enki Bilal.
19.20 **Magazine : Zérorama.**
19.55 **Magazine : Les Guignols.**
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.35 **Cinéma : Sommersby.** ■■ Film américain de Jon Amiel (1992).
22.20 **Flash d'informations.**
22.30 **Cinéma : Tout le monde n'a pas eu la chance d'avoir des parents communistes.** ■ Film français de Jean-Jacques Zilbermann (1993).
23.55 **Cinéma :** **La Horde sauvage.** ■■ Film américain de Sam Peckinpah (1969, v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Cinéma : Ligne n° 1.** ■ Film allemand de Reinhard Hauff (1988, v.o., rediff.).
18.35 **Court-métrage : Armandi, ma promenade** (rediff.).
19.00 **Magazine : Confetti.**
19.30 **Documentaire :** **L'Affaire Haarmann.** *Un scandale sous la République de Weimar.*
20.15 **Documentaire : Le Sucre, un produit colonial.**
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Magazine : Transit.** Les patrons mis à nu.
21.45 **Soirée thématique : Frères et sœurs, entre amour et haine.** Soirée proposée par Doris Hepp et Hannelore Gadatsch.
21.46 **Documentaire :** **Une équipe à deux.** D'astrid Heinrich et Thomas Schmitt. *Frères, sœurs, ils ont construit ensemble leur vie professionnelle.*
22.20 **Documentaire : Les Belov.** De Victor Kossakowsky. *Une veuve et son frère vivent isolés dans un village au bord de la Neva. Intimisme, lenteur. Au risque de l'ennui.*
23.25 **Documentaire : Frères et sœurs, entre amour et haine.** D'Astrid Heinrich et Thomas Schmitt. 1. Liens d'amour et de haine. *Essai en trois parties sur des liens ambigus.*
23.45 **Court métrage : Frère et sœur.**
23.55 **Documentaire : Frères et sœurs, entre amour et haine.** 2. Lettres d'inceste.
0.10 **Court métrage : Argenté.**
0.25 **Documentaire : Frères et sœurs, entre amour et haine.** 3. Frères d'Allemagne (25 min.).

FRANCE-CULTURE

20.00 **Le Rythme et la Raison.** Il y a un an Frank Zappa. 2. Critique sociale, provocation et pied de nez.
20.30 **Archipel science.** Les animaux dans l'Antiquité.
21.32 **Les Rencontres d'Averroès.** L'héritage andalou. 3. Y a-t'il un modèle andalou ou comment vivre ensemble dans la diversité ?.
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Entre ciel et terre : Les Evangiles de Pierres (1).
0.05 **Du jour au lendemain.** Michel Serres (Atlas).
0.50 **Coda.** Les couleurs de la nuit (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Concert** (donné le 3 décembre Salle Gaveau à Paris) : Nonette pour vents op. 31, de *Spohr* ; Divertissement pour hautbois, cors et cordes K 251, de *Mozart* ; Sérénade pour trio à cordes op. 10, de *Dohnanyi* ; Mladi, de *Janacek* ; Nonette pour vents et cordes, de *Martinu*, par l'Ensemble à vents Maurice-Bourgue ; sol. : Raphaël Oleg, violon, Miguel Da Silva, alto, Marc Coppey, violoncelle.
22.35 **Soliste.** José Van Dam.
23.00 **Ainsi la nuit.** Trio pour piano, violon et violoncelle en sol mineur op. 8, de *Chopin* ; Quatuor à cordes op. 3, de *Berg* ; Fairy Tales op. 8, de *Medtner*.
0.05 **La Guitare dans tous ses états.** Par Robert J. Vidal. Brésil ; Allemagne ; Italie.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : « La lutte contre la corruption et la transparence de la vie politique » (« Le téléphone sonne »).

Radio Classique, 19 h 30 : Jacques Baumel (« Radio Classique-*le Point* »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Réactions

L'OPTIMISTE : il m'avait fait part de sa décision au début de la semaine dernière en tête à tête, mais pour tout vous dire je ne l'ai d'abord pas cru. Et puis, j'ai espéré qu'il allait changer d'avis. Pendant toute la première moitié de l'émission, magnifique d'ailleurs, j'ai été persuadé qu'il allait se ressaisir. Après qu'il eut terminé de lire son papier, je pensais qu'il pouvait encore revenir sur sa décision. J'ai tenté de lire sur ses lèvres pendant le générique. Je l'ai attendu pendant tout le « 20 heures » de Claire Chazal. Ce matin, j'ai ouvert les journaux persuadé d'y trouver l'annonce de son revirement. Ce soir encore, je ne désespère pas. Je sais qu'il finira, un jour ou l'autre, par se ranger à la raison.

L'approbateur : je suis pleinement d'accord avec lui. Les raisons personnelles qu'il invoque lui font honneur, et il est le seul à même de les apprécier. Quant à son analyse de la situation européenne, elle me paraît marquée au coin de la plus admirable lucidité. Il me faut pourtant vous avouer que sur un point mineur, vraiment mineur, je ne partage pas son raisonnement...

L'affligé : il était irremplaçable, et nous le savons tous. Lui seul pouvait porter nos couleurs dans le grand combat qui s'annonce. Rien ne sert donc de chercher à le remplacer. Tout au plus pouvons-nous maintenant explorer les voies d'une candidature originale et dynamique, qui...

L'adversaire : quoique son adversaire, permettez-moi de saluer son geste, qui revalorise la fonction politique dans l'esprit de nos concitoyens. Je regrette sincèrement sa défection, qui risque de priver la campagne présidentielle du grand débat d'idées dont la France a tant besoin, et de la ravaler à une lutte personnelle pour le pouvoir. A ce propos – je le cite –, il a dit qu'il importait de remettre le pays en marche. En ce qui concerne ma propre candidature, vous imaginez bien que ce n'est pas pour le plaisir d'être candidat que...

Le reconnaissant : au nom de tous ceux qui croyaient en lui, se sont battus pour lui et avaient déjà commencé à coller ses affiches, je voudrais d'abord lui dire un grand merci enthousiaste pour la belle leçon de morale politique qu'il nous offre. Non seulement il a remarquablement souligné l'urgence des réformes à entreprendre, mais son courageux refus de s'y atteler lui-même nous conforte, mes amis et moi-même, dans nos efforts pour un renouveau des comportements politiques. Son geste, en effet, nous dévoile des perspectives radieuses, et nous encourage à ouvrir les voies de la candidature à un homme différent, ayant une conception morale de la politique, ne recherchant pas le pouvoir pour le pouvoir, qu'il ne nous reste plus désormais qu'à trouver.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 14 DÉCEMBRE

TF 1

6.00 **Série : Passions.**
6.30 **Club mini Zig-Zag.**
6.58 **Météo** (et 7.10, 7.28).
7.00 **Journal.**
7.30 **Disney Club mercredi.** Dessins animés ; La Petite Sirène ; Tic et Tac ; Reportage ; Qui sait gagne ; Invité : le Quatuor.
9.00 **Dessin animé : Spirou.**
9.30 **Club Dorothée matin.** Sailor Moon ; Le Maître des Bots ; Dragon Ball Z ; Jane et Serge ; Le Tour de magie ; Power Rangers ; Trucs et astuces ; Jeux ; La séquence animaux du docteur Klein ; Jeux et rubriques.
12.20 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
13.00 **Journal, Météo et Tout compte fait.**
13.40 **Série : Premiers baisers** (et 17.55).
14.10 **Club Dorothée.** Ici bébé ; Salut les Musclés ; Drôle de vie ; Speilvan ; Harry et les Henderson ; Ricky ou la belle vie ; Arnold et Willy ; Jeux.
18.25 **Série : Les Filles d'à côté.**
18.55 **Série : Beverly Hills.**
19.50 **Le Bébête Show** (et 1.45).
20.00 **Journal, La Minute hippique et Météo.**
20.45 **Magazine : Témoin n° 1.** Présenté par Patrick Meney et Jacques Pradel.
22.50 **Magazine : 37°5 le soir.** L'hôpital qui rend malade ; La médecine esthétique.
0.20 **Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise.** Invité : Luc Vandeveld (Kraft Jacob Suchard).
0.40 **Sport : Boxe.** Championnat du monde des légers WBC, à Albuquerque (Nouveau-Mexique) : Miguel Angel Gonzalez (Mexique) contre Calvin Grove (Etats-Unis).
1.50 **Journal et Météo.**
2.00 **Documentaire : Le Chemin des Indiens morts (1).**
2.55 **TF 1 nuit** (et à 3.30, 4.10).
3.05 **Programmes de nuit.** Côté cœur ; 3.40, L'Aventure des plantes ; 4.20, Intrigues ; 4.45, Musique ; 5.05, Histoires naturelles.

FRANCE 2

5.55 **Dessin animé.**
6.05 **Feuilleton : Les Craquantes.**
6.30 **Télématin.** Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 **Feuilleton :** **Amoureusement vôtre.**
9.00 **Feuilleton :** **Amour, gloire et beauté.**
9.25 **Chez Chalu Maureen.** Les Premières fois ; Manu ; A-mi galaxie ; Les Twist ; Reportage ; Jeu.
11.10 **Flash d'informations.**
11.15 **Jeu : Motus.**
11.50 **Jeu : Pyramide.**
12.20 **Jeu : Combien tu paries ?**
12.55 **Météo** (et 13.40).
12.59 **Journal et Bourse.**
13.45 **INC.**
13.50 **Chalu Maureen.** L'Equipée du Poney Express ; Chipangali ; Quoi de neuf, docteur ? ; Des souris à la maison blanche ; Histoires fantastiques.
17.10 **Série : Le Prince de Bel-Air.**
17.40 **Série : La Fête à la maison.**
18.10 **Que le meilleur gagne** (et à 3.25).
18.50 **Studio Gabriel** (et 19.25). Invités : Jean-Marc Barr, Clémence Lhomme, Frédéric Dard, Philippe Ramani.
19.20 **Flash d'informations.**
19.50 **Tirage du Loto** (et à 20.50).
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.55 **Téléfilm : Les femmes et les enfants d'abord.** De Sandra Joxe, avec Anna Galiena, Féodor Atkine. *Apprentissage de la liberté.*
22.40 **Magazine : Bas les masques.** Je fais commerce de mon corps.
0.00 **Journal et Météo.**
0.25 **Magazine :** **Le Cercle de minuit.** Invités : Pascale Froment *(Rene Bousquet)* ; Sonia Combe *(Archives interdites)* ; Jorge Orta ; François Stasse *(la Morale de l'Histoire : Mitterrand-Mendès)*.
1.45 **Programmes de nuit.** Court métrage : Les Scorpions, de Pierre Vinour ; 2.00, Studio Gabriel (2e partie, rediff.) ; 2.30, Emissions religieuses (rediff.) ; 3.55, Dessin animé (et 4.50) ; 4.05, 24 heures d'info ; 4.30 Documentaire : L'Homme de glace.

FRANCE 3

6.00 **Euronews.**
7.00 **Premier service.**
7.15 **Bonjour Babar.**
8.15 **Les Minikeums.** Twinkle ; La Légende de Blanche-Neige ; Les Trois Mousquetaires ; Widget ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Il était une fois les découvreurs : Buffon ; Sandokan ; Fais-moi peur.
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision régionale.**
12.45 **Journal.**
13.05 **Téléfilm :** **La Mort dans les nuages.** De Stephen Whittaker, avec David Suchet, Philip Jackson.
14.55 **Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.**
16.45 **Les Minikeums.** Peter Pan ; Il était une fois l'homme : la guerre de Cent Ans.
17.40 **Magazine :** **Une pêche d'enfer.** Invitée : Christine Bravo.
18.20 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** Le Petit Robert des noms propres.
18.55 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Jeu : Fa si la chanter.**
20.35 **Tout le sport.**
20.45 **INC.**
20.50 **La Marche du siècle.** Jean-François Deniau, la passion de l'engagement. Invités : Le général Philippe Morillon ; Florence Arthaud ; Xavier Emmanuelli, président de MSF et fondateur du SAMU social ; Plantu.
22.25 **Météo et Journal.**
22.55 **Mercredi chez vous.** Programme des télévisions régionales.

M 6

6.55 **Matin express** (et à 7.10, 8.05).
7.00 **Informations : M 6 express** (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 11.50).
7.05 **Contact 6 Manager.**
9.05 **Musique : Boulevard des clips** (et à 10.05, 11.05, 1.15, 5.35).
12.00 **Série : Papa Schultz.**
12.30 **Série : La Petite Maison dans la prairie.**
13.25 **M 6 Kid.** Kid découverte : à bord du porte-avions « Foch » ; Kidimot : blue jean. Mighty Max ; Conan l'aventurier ; Moi, Renart ; Banyard Commando ; Rahan.
15.55 **Magazine : Méga 6.** Présenté par Guillaume Stanzik.
16.15 **Variétés : Hit Machine.**
16.50 **Magazine : Fax'O** (et à 0.50, 4.45). Massive Attack ; Le Gangster Rap ; Aerosmith.
17.25 **Série : Rintintin Junior.**
17.55 **Série : Booker.**
19.00 **Série : Code Quantum.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Les Mamans cool.**
20.35 **Magazine : Ecolo 6.** Présenté par Michel Cellier. Un jour, la nature inventa une centrale nucléaire.
20.45 **Téléfilm :** **L'Homme dans la nuit.** De Claude Boissol, avec Patrick Catalifo, Laure Killing.
22.35 **Téléfilm :** **Mortelle Ressemblance.** De Jeff Bleckner, avec Judd Hirsh, Karen Carlson.
0.10 **Série : Fantasmes.**
0.40 **Six minutes première heure.**
2.30 **Rediffusions.** Sports et découverte (6) ; 3.25, Portrait des passions françaises (La fidélité) ; 3.50, Fréquenstar ; 5.10, Culture rock (Les documents).

CANAL +

En clair jusqu'à 7.25

6.59 **Pin-up** (et à 12.29, 1.18).
7.00 **CBS Evening News.** Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.23 **Le Journal de l'emploi.**
7.25 **Canaille peluche.** Clip Toon ; Les cow-boys de Moo Mesa.

En clair jusqu'à 8.50

7.55 **Ça cartoon.**
8.50 **Cinéma : L'Aigle noir.** ■ Film italo-yougoslave de William Dieterle (1958). Avec John Forsythe, Rosanna Schiaffino, Paul Dahlke.
10.40 **Flash d'informations.**
10.42 **Surprises** (et à 14.55, 16.35).
10.55 **Le Journal du cinéma.**
11.00 **Cinéma : L'Enfant lion.** ■■ Film français de Patrick Grandperret (1992). Avec Mathurin Zinze, Sophie-Véronique Toue Tagbe, Souleymane Koly.

En clair jusqu'à 13.35

12.30 **Magazine : La Grande Famille.** Présenté par Michel Field.
13.30 **Le Journal de l'emploi.**
13.35 **Décode pas Bunny.**
14.30 **Documentaire :** **L'Art d'être lémurien.** De Michel Herzog.
15.05 **Le Journal du cinéma.**
15.10 **Téléfilm :** **Une mort à petites doses.** De Sondra Locke, avec Richard Thomas, Tess Harper.
16.45 **Dessin animé : Les Simpson.**
17.05 **Football américain.** Match de championnat de la NFL.
18.00 **Canaille peluche.** Les Razmoket.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 **Ça cartoon.**
18.40 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
19.20 **Magazine : Zérorama.** Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 **Magazine : Les Guignols.**
20.30 **Le Journal du cinéma du mercredi.** Présenté par Isabelle Giordano. Interviews de Nicole Garcia et de Gérard Lanvin.
21.00 **Cinéma : Soapdish.** ■ Film américain de Michael Hoffman (1991). Avec Sally Field, Kevin Kline, Robert Downey Jr.
22.30 **Flash d'informations.**
22.40 **Cinéma : Justinien Trouvé ou le Bâtard de Dieu.** ■ Film français de Christian Fechner (1992). Avec Pierre-Olivier Mornas, Ticky Holgado, Bernard-Pierre Donnadieu.
1.20 **Documentaire :** **Cuba, histoire d'un mythe.** De Marie-Monique Robin (106 min).

LA CINQUIÈME

6.15 **La parole est aux téléspectateurs.**
6.30 **Eurojournal** (et à 8.30).
7.00 **Jeunesse.** Téléchat ; Animaux superstars : alligators et crocodiles ; Crobs livres : Tibiti ; Les Contes du folklore japonais : le chien du laboureur.
7.30 **Jeu :** **Ça déméninge** (et à 13.00).
8.00 **Magazine : Emploi** (et à 15.15).
9.00 **Les Ecrans du savoir.** Au fil des jours : Les Inventeurs de la vie, présenté par Albert Jacquard ; Allô la Terre. 1. La Naissance de l'écriture ; L'Œuf de Colomb : la bicyclette ou le succès de la petite reine ; L'Alphabet de l'image ; La Preuve par cinq : la littérature francophone ; Ça bouge : le cirque ; L'Amour en questions, présenté par Dominique Simonnet ; Au fil des jours.
11.15 **Documentaire :** **Bâtisseurs à plumes.**
11.45 **Magazine :** **Qui vive** (et à 15.45). Embryologie, la vie intra-utérine.
12.00 **Magazine : Jeunesse.** Téléchat ; Animaux superstars : Bunny et les autres lapins ; Jeu : Les Aventuriers de la connaissance ; Le Journal du temps.
12.30 **Magazine : Station-services.** Les banques, les prêts.
13.30 **Cinéma : Le Fleuve.** ■■ Film indien-américain de Jean Renoir (1950). Avec Nora Swinburne, Arthur Shields, Thomas E. Breen.
16.00 **Les Ecrans du savoir.** Au fil des jours ; Les Inventeurs ; Allô la Terre ; L'Alphabet de l'image ; L'Amour en questions (rediff.) ; Rintintin : Meet Rintintin (v.o.) ; Le Journal du temps.
17.30 **Magazine :** **Les Enfants de John.**
18.00 **Porteur de soufre.**
18.30 **Le Monde des animaux.** Premier de plongée.

ARTE

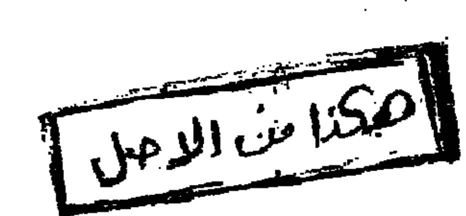
19.00 **Magazine : Confetti.**
19.35 **Magazine : Mégamix.** Ruben Blades/Panama ; Chaka Demus & Pliers ; Nina Hagen ; McKoy ; Lefdup & Lefdup ; Les kimbanguistes ; Peggy Lee ; Orchestra Obscur.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Magazine : Musica.** **Lotte Lenya, une vie inventée.** De Barrie Gavin. *Le portrait de celle qui fut la muse, l'interprète et la femme de Kurt Weill.*
21.40 **Opéra : Brundibar.** Opéra pour enfants de Hans Krasa, livret d'Adolf Hoffmeister. Mise en scène de Vitezslav Sykora. Réalisé par Klaas Rusticus (1991), avec le chœur d'enfants Bambini di Praga, l'Orchestre Barrandov Praha. *Cet opéra fut créé au camp de concentration de Terezin pour distraire les enfants promis à la mort.*
22.15 **Documentaire :** **La Musique de Terezin.** De Simon Broughton. *Archives et témoignages rappellent l'activité musicale à Theresienstadt (Terezin), plaque tournante de la déportation dès 1941.*
23.25 **Cinéma :** **Alexandre Nevski.** ■■ Film soviétique de Sergueï Eisen-stein (1938). Avec Nikolaï Tcherkassov, Nikolaï Okhlopkov, Alexandre Abrikosov (v.o. 101 min).

FRANCE-CULTURE

20.00 **Le Rythme et la Raison.** Il y a un an Frank Zappa. 3. Le meneur d'hommes : De l'écriture à la scène.
20.30 **Tire ta langue.** Jean-Pierre Faye et la culpabilité des mots.
21.32 **Correspondances.** Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 **Communauté des radios publiques de langue française.**
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Entre ciel et terre : Les Evangiles de Pierres (2).
0.05 **Du jour au lendemain.** Jean-François Lyotard (Dérive à partir de Marx et Freud).
0.50 **Coda.** Les couleurs de la nuit (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Concert** (donné le 10 décembre au Conservatoire d'art dramatique) : Quatuor à cordes n° 3, de *Bartok* ; Six bagatelles pour quatuor à cordes op. 9, de *Webern* ; Quatuor à cordes n° 17 en si bémol majeur op. 133 avec la Grande Fugue, de *Beethoven*, par le Quatuor Keller.
22.35 **Soliste.** José Van Dam.
23.00 **Ainsi la nuit.** Sonate pour violoncelle et piano en sol mineur op. 65, de *Chopin* ; Sonate pour violon et piano en sol mineur, de *Debussy* ; Grand Duo concertant sur des thèmes de Robert le Diable de Meyerbeer, de *Chopin*.
0.05 **Jazz vivant.** Par André Francis. Le Pertinent Orchestre modulaire de Patrice Caratini.



TRAVERSES

PIERRE GEORGES

L'oracle et la pythie

AINSI donc un an après sa mort, Madame Grès était encore en vie. En lisant cette extraordinaire histoire que publie aujourd'hui *le Monde*, d'un décès tenu secret, caché dans un pli de robe et de mémoire, d'un fantôme du grand opéra égoïste de la haute couture, comment ne pas s'émerveiller ? Ce n'est pas seulement un scoop, mais une manière de conte cruel, superbe et noir, qui, à lui seul, justifierait que l'on fasse ce métier. Lors d'un colloque récent à l'Unesco, pour le cinquantenaire de ce journal, les invitations portaient en exergue ce mot, cruel lui aussi, d'Honoré de Balzac : *« Si la presse n'existait pas, il ne faudrait pas l'inventer. »* Et pourtant, que n'aurait-il fait, lui, de ce morceau de Comédie humaine, de cette fable pathétique et romanesque ?

Si la presse écrite n'existait pas, il faudrait l'inventer. Non pas seulement pour dire les faits, les chiffres, l'actualité. Mais aussi pour dire la vie, ou en l'occurrence, la mort, cette mort volée, cachée, dérobée par une fille à sa mère, par Anne Grès à Madame. Il y a dans la rencontre avec cette femme qui persiste à maintenir la fiction de vie, une phrase qui dit tout du malheur d'avoir été *« la fille de » : « Ce qui me fait le plus souffrir, c'est de ne pas exister ».*

La presse, c'est la vie et la mort. Et l'actualité, en ces domaines, est rarement chiche. Au moment même où l'on écrivait ces lignes, une dépêche s'est inscrite sur l'écran, juste au dessus, accompagnée de cette petite sonnerie qui chez nous annonce les urgences. Le raconter n'est point vouloir vous entrainer dans nos arrières-cuisines, mais dire le hasard des choses, cette rime involontaire de l'actualité : Grès-Pinay.

La dépêche, un urgent de l'AFP, portait ces deux simples mots, en gras : Décès-Pinay. Et la grande machine biographique pouvait dès lors se mettre en route selon une procédure soigneusement établie dans toute la presse qui sait gérer le temps. Non que la mort d'Antoine Pinay ne soit pas une surprise. La camarde agit presque toujours par surprise. Antoine Pinay était plus que centenaire, 102 ans. Ce n'était pas une raison pour mourir, tant il avait pris ses précautions, depuis des décennies, pour accéder de son vivant à une sorte d'immortalité dans le siècle français. Il n'était plus rien, politiquement, depuis longtemps. Il était tout dans l'imaginaire collectif et notamment l'oracle que chacun allait consulter, et d'abord les ministres des finances en souci d'adoubement. Recevoir son onction, être reçu de lui c'était au sens propre du terme obtenir ses lettres de créances, son visa pour les finances. Pèleriner à Saint-Chamond c'était faire dévotion au franc fort, allégance à l'esprit d'épargne et de rigueur, se draper là encore dans un pli de tunique.

L'oracle n'est plus. La légende lui prêta sans doute plus qu'il ne fit. Mais ce n'est pas une raison pour l'en dépouiller le jour de son départ.

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

« Arts et Spectacles » spécial « 100 ans de cinéma »

En prélude au centenaire du cinéma qui sera célébré pendant toute l'année 1995, un voyage impressionniste dans ce siècle d'images. Sans pompe commémorative, mais pour essayer de raconter ce qui s'est joué et ce qui se joue toujours sur grand écran, ce qui a fait l'originalité du cinéma, ce qui l'a fait bouger, ce qui le travaille encore. Cinéastes et acteurs, producteurs et historiens, responsables de grandes institutions, critiques, correspondants du *Monde* à l'étranger ont contribué à ce numéro.

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté de 1 à 28

Le numéro du « Monde » daté mardi 13 décembre 1994 a été tiré à 546 334 exemplaires

Tandis que le député européen évoque sa possible candidature présidentielle

L'étau judiciaire se resserre autour de Bernard Tapie

Bernard Tapie, invité de France 2, mardi 13 décembre, après le journal de 20 heures, devait évoquer sa possible candidature à l'élection présidentielle, sans encore se déclarer candidat. L'étau judiciaire se resserre autour du député des Bouches-du-Rhône qui n'a pu empêcher la mise en vente de son hôtel particulier parisien, fixée au jeudi 15 décembre, et qui risque peut-être une mise en faillite personnelle devant le tribunal de commerce, mercredi 14 décembre. Politiquement, M. Tapie représente une menace pour le Parti socialiste. Il pourrait, en effet, priver le candidat socialiste de suffisamment de voix pour l'empêcher de participer au second tour de l'élection présidentielle. M. Tapie cherche à contraindre le PS à lui apporter son soutien pour les élections municipales à Marseille et à renforcer, du même coup, sa « couverture » politique face aux juges, à ses créanciers et au fisc.

Bernard Tapie a pu avoir l'illusion, il y a deux semaines, d'échapper comme par miracle à la liquidation judiciaire de ses sociétés et à la faillite. Le jugement controversé rendu par le tribunal de commerce le 30 novembre lui accordait un sursis théorique – six mois d'observation – qui pouvait offrir à l'homme politique la possibilité de survivre à l'homme d'affaires. L'appel interjeté par le parquet trois jours plus tard, changeait déjà la donne. Elle n'a cessé depuis d'évoluer au détriment du député des Bouches-du-Rhône, au point que sa mise en faillite est devenue presque inéluctable.

Certes, M. Tapie tente toujours de gagner du temps. Jusqu'au bout, il a cherché à empêcher la visite de son hôtel particulier par d'éventuels repreneurs mardi 13 décembre avant sa mise à l'encan le 15 décembre. Mais son référé jugé lundi, en fin de journée, par le tribunal de grande instance de Paris a été rejeté.

L'histoire s'accélère encore puisque le fisc qui réclamait déjà 120 millions de francs au député, exige désormais 150 millions supplémentaires au titres des années 1991, 1992 et 1993. L'administration fiscale relance encore un peu plus la course de vitesse qui l'oppose à l'autre grand créancier de l'homme d'affaires, le Crédit lyonnais et sa filiale, la SDBO.

Ironie : c'est pourtant une autre affaire, plus ancienne, celle opposant M. Tapie à l'ex-député (RPR) des Hauts-de-Seine, Georges Tranchant, qui pourrait le mener à la faillite. Le différend commercial avec M. Tranchant avait déjà conduit, en 1992, M. Tapie, alors ministre de la ville, a démissionner du gouvernement de Pierre Bérégovoy avant de conclure un arrangement et de retrouver son portefeuille. Il resurgit alors que le tribunal de commerce vient de condamner, jeudi 8 décembre, le député à verser 18,5 millions de francs à la SDBO dans le cadre de deux litiges commerciaux privés.

Le premier concerne justement l'accord passé en 1992 entre M. Tapie et M. Tranchant. Le ministre démissionnaire s'était alors engagé à verser 15 millions de francs en quatre traites. M. Tapie n'a pas payé, en octobre, la dernière traite de 3,5 millions de francs. La SDBO, garante des engagements de Bernard Tapie, l'a payé à sa place, puis, en référé, en a demandé le remboursement, ce qui lui a été accordé. La seconde affaire concerne un prêt de 15 millions de francs qu'un ami de Bernard Tapie, Dominique Bouillon, avait obtenu de la SDBO, avec la caution du député européen. M. Bouillon n'a pas remboursé cette somme et la banque s'était retournée vers Tapie, pour rentrer dans ses fonds. Le tribunal de commerce a donné gain de cause à la filiale du Crédit lyonnais et condamné M. Tapie à lui verser cette somme.

La menace d'une mise en faillite

Les sommes en jeu dans ces deux affaires sont sans commune mesure avec celles qui opposent le Crédit lyonnais et le fisc à M. Tapie et à ses sociétés, mais elles pourraient pourtant déboucher directement sur sa mise en faillite personnelle. Dans le jugement qui condamne la Société en nom collectif Groupe Bernard Tapie (GBT) à verser 3,5 millions de francs à la SDBO pour une traite impayée à M. Tranchant, M. et Mme Tapie sont solidaires à titre personnel de GBT. Les avocats du Crédit lyonnais et de sa filiale la SDBO se sont engouffrés dans la brèche. Ils considèrent que ces créances sont exigibles immédiatement et que M. Tapie se retrouvant dans l'incapacité de les payer, ses sociétés doivent être mises en liquidation judiciaire.

Le tribunal de commerce de Paris aura à se prononcer mercredi 14 décembre dans le cadre d'une procédure commerciale qui ne permet pas de jouer beaucoup avec le temps. Les avocats du Crédit lyonnais sont d'autant plus convaincus de l'insolvabilité de M. Tapie que sa dette fiscale, qu'ils imaginaient à l'origine de l'ordre de 120 millions de francs, semble en fait être voisine de 270 millions.

Le député doit aussi faire face à d'autre menaces. Le dépôt de bilan mercredi 7 décembre d'Alain Colas Tahiti (ACT) le prouve. Une mise en liquidation judiciaire d'une société du groupe peut intervenir à tout moment pendant les six mois d'observation. C'est surtout vrai pour les sociétés dont la situation est la plus précaire comme ACT et sa maison-mère la société en nom collectif FIBT (Financière et immobilière Bernard Tapie). Selon le tribunal de commerce, *« l'actif disponible* [de la FIBT] *s'établit à la fin 1993 à 199 millions de francs en regard d'un passif exigible de 387 millions ».*

Enfin, M. Tapie reste convoqué, mercredi 14 décembre, par le tribunal de commerce de Paris à la suite des jugements du 30 novembre. Le tribunal doit statuer *« sur l'éventuelle mise à charge du passif et ou du prononcé de la faillite personnelle »* de la SDBO (Société de banque occidentale), de Jean-Yves Haberer (l'ancien président du Crédit lyonnais), de Pierre Despessailles (ancien directeur général de la SDBO) et de Bernard Tapie. L'appel présenté par le parquet sur trois des sept jugements rendus le 30 novembre étant suspensif, il réduit de beaucoup la portée de cette convocation. Les principales sociétés du groupe et les plus mal en point (FIBT, ACT et GBT) ne sont plus concernées par la procédure.

E.L.

SIDA : le docteur Peter Piot nommé directeur du programme de lutte contre le sida des Nations unies. – Le docteur Peter Piot, un épidémiologiste belge de réputation mondiale, a été nommé, lundi 12 décembre, directeur du nouveau programme de lutte contre le sida des Nations unies, qui vise à coordonner les activités de six organisations de l'ONU (UNICEF, PNUD, UNESCO, FNUAP, Banque mondiale, OMS). Agé de quarante-cinq ans, le docteur Piot travaille depuis plus de dix ans sur le virus du sida. Il était depuis 1992 directeur adjoint du programme mondial de la lutte antisida à l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

EXPLOSION : trois morts dans un atelier de munitions à Tarbes. – Une explosion, lundi 12 décembre, dans le dépôt pyrotechnique de GIAT Industries à Tarbes (Hautes-Pyrénées), a provoqué la mort de trois ouvriers : Raymonde Laguèze, Sylvie Valdeavero et Stéphane Cazalet. Les trois employés se trouvaient seuls dans un local de stockage d'amorces de munitions lorsque s'est produite cette explosion dont les causes restent inexpliquées. L'usine de GIAT Industries occupe près de deux mille salariés. – *(Corresp.)*

ACCIDENT : le « camion fou » d'Andorre avait été verbalisé. – La cabine-tracteur du camion qui a fait neuf morts et une cinquantaine de blessés en Andorre avait été verbalisée, quelques heures plus tôt, à Mirepoix (Ariège), a-t-on appris, lundi 12 décembre. N'ayant pu présenter les certificats de contrôle technique, son chauffeur, Laurent Salvatori, aurait dû la conduire immédiatement dans un centre agréé pour la faire examiner. Par ailleurs, le camion responsable de l'accident était en retard de visite technique de huit mois.


Le Serveur Judiciaire
GROUPE JET LAG
Accédez à l'une des banques de données économiques les plus puissantes du marché
36 17 LSJ
5,48 F / mn

Notre nouvelle gamme de maroquinerie est disponible chez votre revendeur agréé et à la boutique Montblanc.
Pour fêter Noël, Montblanc vous offre des cartes de voeux lors de votre visite et dans la limite des stocks disponibles.
Liste des revendeurs agréés : 36 14 Montblanc
Boutique Montblanc : 60, rue du Fg St-Honoré Paris 8ème.

Nous vous conseillons vivement
de nous tenir au courant
de vos moindres faits et gestes.

MONT BLANC
THE ART OF WRITING


Avec Itineris, vous profitez de la meilleure couverture nationale.
itineris
Lorsque vous vous abonnez à Itineris, le service de téléphone mobile GSM de France Télécom, vous bénéficiez d'ores et déjà de la couverture nationale la plus large. Très bientôt, avec 2 000 émetteurs répartis sur l'ensemble du territoire, vous pourrez communiquer encore plus librement avec votre téléphone mobile, dans les grandes villes et sur les grands axes routiers. Dès la fin de l'année, en couvrant 90 % de la population, Itineris vous accompagnera dans tous vos déplacements quotidiens.
Pour plus de renseignements sur Itineris, appelez gratuitement le : N° Vert 05 10 07 07
Itineris, communiquez aussi librement que vous vous déplacez.
France Telecom Mobiles